

**P. STEFAAN MINNAERT**

## **MISCELLANEEES RWANDAISES**

LA MORT TRAGIQUE DU PERE LOUPIAS EN 1910  
SELON LA PRESSE ALLEMANDE ET  
LA PRESSE FRANÇAISE

RAPPORT DU PERE DEPRIMOZ  
SUR LES ECOLES DIRIGÉES PAR LES PERES BLANCS  
AU RWANDA  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1927-1928

RAPPORT SUR LE TERRITOIRE DE NYANZA  
ETABLI PAR  
MONSIEUR LENAERTS EN 1929

CONTRIBUTION  
A L'HISTOIRE DE L'ÉVANGÉLISATION DU RWANDA

KIGALI – 2022

## INTRODUCTION

Notre étude de l'histoire de l'évangélisation du Rwanda par les Pères Blancs a commencé en 1998. C'était à l'occasion de la préparation de la fête du centenaire de la fondation de l'Eglise Catholique au Rwanda en 1900. Pour marquer cet événement, nos supérieurs de l'époque nous avaient demandé d'écrire un petit livret à ce sujet. Avant d'accepter ce défi, nous avions exprimé nos hésitations ; à ce moment-là notre connaissance du sujet était vraiment insuffisante pour accomplir cette tâche.

Après la publication de *Save : 1900*<sup>1</sup>, nous avons eu l'occasion de continuer nos recherches. Ainsi nous avons pu élargir nos connaissances sur un sujet controversé avec l'aide précieuse de plusieurs historiens rwandais. Nous étions fort intrigué par la question à savoir comment les Pères Blancs avaient réussi à convertir les *Banyarwanda* en si peu de temps.

Les résultats de nos travaux ont été publiés. Un bon nombre de documents pour les années 1900 à 1920 sont maintenant à la disposition pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Eglise Catholique<sup>2</sup>. Ces documents ne perdront jamais leur valeur historique. Leurs interprétations, par contre, seront toujours liées à l'expérience humaine et culturelle de chaque lecteur. Et donc inévitablement divergentes. Cela nous semble un atout. Il permettra de s'approcher de la vérité historique sous des angles différents et il en résultera une vision plus large, plus complète et plus juste du passé.

Quant à nous, le moment est venu pour passer le flambeau à d'autres courageux. Nous le faisons avec ce petit livret *Miscellanées Rwandaises* dans lequel nous proposons trois chapitres :

I. La mort tragique du Père Loupias en 1910 selon la presse allemande et la presse française.

II. Le rapport du Père Déprimoz sur les écoles dirigées par les Pères Blancs au Rwanda pour l'année scolaire 1927-1928.

III. Le rapport sur le Territoire de Nyanza établi par Monsieur Lenaerts en 1929.

Ces chapitres traitent des sujets qui ont un intérêt particulier pour plusieurs raisons. Avant tout ils illustrent la constatation que l'histoire est un chantier permanent. Elle n'est jamais écrite une fois pour toute comme cer-

---

<sup>1</sup> S. MINNAERT, *Save – 1900 : Fondation de la première communauté chrétienne au Rwanda*, Kigali, 2000, 120 pp.

<sup>2</sup> Reste encore à publier le « Cahier du Conseil de Save », un document très important. Il est conservé dans les Archives de l'Evêché de Butare. L'historien J. Ngomanzungu a pu le consulter pour écrire son doctorat *L'Episcopat de Mgr Laurent Déprimoz (1943-1955)*, Rome, 2009-2010, (p. 190, 246 et 257).

tains prétendent. Il y aura toujours de nouvelles données qui apparaîtront à la surface et qui nous demanderont de corriger notre vision du passé.

Le premier chapitre concerne la mort tragique du P. Loupias en 1910 rapportée dans la presse française et dans la presse allemande. Il montre comment cette presse fut un instrument important de la colonisation. C'est elle qui divulguait en Europe la version des faits des autorités coloniales et des missionnaires. Et dans le cas d'un incident violent entre un Européen et un Africain, c'était toujours la faute du dernier. N'était-il pas « un sauvage » ? A propos de la mort du P. Loupias, les lecteurs n'apprennent rien de précis ni sur le fond ni sur le contenu de cet événement qui, par contre, a marqué les *Banyarwanda* jusqu'à nos jours.

Le deuxième chapitre présente le rapport de 1927-1928 sur les écoles catholiques. Ce rapport est de la main du P. Déprimoz (1884-1962), successeur de Mgr Classe (1874-1945). Il y décrit d'une façon détaillée l'organisation des écoles catholiques. Ainsi nous voyons que les Pères Blancs avaient mis en place des classes qui séparaient les « ethnies ». Cela a, sans aucun doute, contribué à la politisation des catégories sociales au Rwanda. Voilà l'apartheid à la rwandaise. Evidemment personne, ni au Rwanda, ni en Belgique ne se doutait des conséquences désastreuses de ce système à long terme, un système que les *Banyarwanda* payeront au prix fort en 1994.

Le troisième chapitre, *Rapport de 1929 sur le Territoire de Nyanza par Mr Lenaerts*, nous montre comment l'administration coloniale belge contrôlait tous les domaines de la vie politique, économique sociale et religieuse dans le territoire de Nyanza. C'était le territoire le plus important du pays ; le *Mwami* y résidait. Certaines informations sont très précises, ce qui nous fait penser à l'existence d'une collaboration importante entre la nouvelle élite politique et le colonisateur belge<sup>3</sup>.

Le rapport publié fait partie d'un ensemble de rapports qui ont été établis la même année pour tous les « Territoires » du pays : Kigali, Rukira (Gisaka), Mulera, Nyanza, Gisenyi (Bugoyi), Lubengera (Kibuye), Kabaya, Kamembe (Shangugu), Gatsibo, Astrida (Akanyaru). Ces rapports méritent d'être publiés en vue d'une étude approfondie de leur contenu.

**P. Stefaan Minnaert**  
*Historien*

---

<sup>3</sup> Voir p. 147.

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| INTRODUCTION.....                                                                                                           | 1   |
| I. La mort tragique du Père Loupias en 1910 selon la presse allemande<br>et la presse française .....                       | 5   |
| II. Rapport du Père Déprimoz sur les écoles dirigées par<br>les Pères Blancs au Rwanda pour l'année scolaire 1927-1928..... | 33  |
| III. Rapport sur le Territoire de Nyanza établi par Monsieur Lenaerts<br>en 1929.....                                       | 105 |



LE LAC KIVU



LES COLLINES DENUDEES D'AUTREFOIS AVEC UNE HABITATION

## I.

### **LA MORT TRAGIQUE DU PERE LOUPIAS (1910) SELON LA PRESSE ALLEMANDE ET LA PRESSE FRANÇAISE**

Le 1<sup>er</sup> avril 1910, le P. Paulin Loupias (1872-1910), un Père Blanc, originaire du diocèse de Rodez en France, subit une mort violente aux environs de la Mission de Rwaza (fondée en 1903). En 2017, nous avons publié un article élaboré concernant cet événement tragique<sup>4</sup>. Aujourd'hui, nous examinons comment la mort du P. Loupias a été présentée dans la presse allemande et française selon le schéma suivant :



**CRYPTE DE LA MAISON GENERALICE DES PERES BLANCS A ROME  
AU MILIEU : LA TOMBE DU CARDINAL LAVIGERIE  
AU MUR : LES CINQ PLAQUETTES DE MARBRE AVEC LES NOMS DE LEURS « MARTYRS »  
DONT CELUI DU P. LOUPIAS**

<sup>4</sup> S. MINNAERT, « Le Père Loupias (1872-1910) : victime d'un assassinat ou d'une imprudence ? », in *Histoire de l'évangélisation du Rwanda, Recueil d'articles et de documents...*, Kigali, 2017, pp. 177-225.

- 1.- Le contexte général de l'annonce de la mort du P. Loupias ;
- 2.- Le télégramme du Dr Kandt, Résident impérial, du 13 avril 1910 ;
- 3.- Le dossier de la mort du Père Loupias géré en Allemagne par le Père Joseph Froberger ;
- 4.- La presse allemande : étude du Dr Derscheid ;
- 5.- L'article *Die Katholische Mission in Ruanda (1910)* [La Mission catholique au Rwanda (1910)] ;
- 6.- La presse française ;
- 7.- Résultat : Le Père Loupias a trouvé une place sur la liste des martyrs des Pères Blancs. Son nom est gravé sur une des plaquettes de marbre qui se trouvent dans la crypte de la Maison Générale des Pères Blancs à Rome.

## 1. Le contexte général de l'annonce de la mort du Père Loupias

Le P. Loupias trouva une mort violente le 1<sup>er</sup> avril 1910. Le Résident impérial, le Dr Kandt, à peine de retour au Rwanda après un congé, se voyait obligé d'informer les autorités. Pour comprendre sa réaction, il est important d'avoir une idée du contexte général.

Jusqu'en 1907, le Dr Kandt avait eu une grande estime pour les Pères Blancs en particulier pour Mgr Gerboin, Vicaire apostolique de l'Unyanyembe<sup>5</sup>. Il les avait invités en 1899 et aidés en 1900 pour s'installer au Rwanda<sup>6</sup>. A Tabora, en Tanzanie, il leur avait même donné sa propriété pour fonder une Mission. Les relations entre le Dr Kandt et les Pères Blancs étaient donc au beau fixe.

A partir de 1907, leurs relations se détérioreront rapidement surtout à cause des intrigues du P. Classe<sup>7</sup>. Le Dr Kandt, devenu Résident impérial du



LE DR KANDT (1904)

<sup>5</sup> W. NEVEN, Monseigneur François Gerboin (1847 - 1912), Tiré du *Petit Echo* N° 1079 2017./03, [http://www.w.peresblancs.org/Mgr\\_Francois\\_Gerboin.htm](http://www.w.peresblancs.org/Mgr_Francois_Gerboin.htm).

<sup>6</sup> Copie de la lettre du Docteur Richard Kandt du 7 juin 1899 à Mgr Gerboin, A.G.M.Afr. (Archives Générales des Missionnaires d'Afrique), N° 100164-100165.

<sup>7</sup> En 1948, le P. A. Van Overschelde, un proche collaborateur de Mgr Classe, décrit le Dr Kandt d'une manière grotesque : « Richard Kandt était un Juif, très intelligent, poète à ses heures, petit, chétif, couleur d'olive, Le fiel, qui lui valait ce teint, ne lui courait pas que sous la peau : il était méchant. Sa stature et peut-être aussi ses habitudes ancestrales ne l'inclinaient pas à agir en face. Il excellait à démolir dans l'ombre par petits coups qui rappellent ceux des félins. Kandt n'était pas un inconnu au Ruanda. Quelques années auparavant, seul Européen au milieu des Noirs, il avait vécu près de Shanghi, sur le lac Kivu, puis à Nyantango, d'où il avait fréquenté la Cour de Nyanza. On savait qu'au ministère des colonies à Berlin, il avait dénoncé les prétendues 'intrigues' des missionnaires 'trop influents' » (A. Van Overschelde, *Un audacieux pacifique*, Namur, 1948, p. 70).

Rwanda, devait maintenant défendre les intérêts de Berlin<sup>8</sup>. Ceux-ci ne s'accordaient pas avec ceux des Pères Blancs, membres d'une société missionnaire française. Dans leurs Missions, ils propageaient inconsciemment la langue et la culture française dans une colonie allemande à l'époque où l'esprit du nationalisme dominait l'Europe !

Il y avait encore une autre raison pourquoi Berlin n'appréciait pas trop la



MGR GERBOIN (1847-1912)

présence des Pères Blancs au Rwanda. Ils se mêlaient souvent à la politique locale pour mieux protéger leurs néophytes. Ils dédaignaient l'autorité autochtone et ils se comportaient comme des petits roitelets tout-puissants. Aidés par leurs catéchistes bien armés, ils « régnaient » sur leurs néophytes, presque tous des enfants ou des adolescents. Ceux-ci, selon les coutumes du pays, se considéraient comme leurs *intore*<sup>9</sup> ou une élite parmi la jeunesse. Ainsi poursuivaient-ils leur intérêt (*akamaro*) c.-à-d. améliorer leur condition de vie. En travaillant, ils pouvaient gagner de l'argent et s'acheter des produits de consommation. L'économie traditionnelle par contre

était basée sur le travail communautaire et le troc. Dorénavant deux visions très différentes du monde se confronteront sans merci.

Berlin devait pourtant supporter la présence des Pères Blancs au Rwanda. Il les utilisait pour occuper l'intérieur du pays par manque de personnel colonial. Reste que Berlin et les Pères Blancs firent front commun contre les ambitions de Londres. Celui-ci rêvait d'étendre son influence au Rwanda en y envoyant des missionnaires protestants pour occuper ce point stratégique convoité par Berlin, Londres et Léopold II. Berlin et Alger, où se trouvait alors le quartier général des Pères Blancs, voulaient éviter à tout prix ce qui s'était passé au Buganda en 1890<sup>10</sup>. Berlin pour des raisons politiques, Alger pour des raisons religieuses.

<sup>8</sup> Le Dr Kandt a officiellement occupé le poste de Résident impérial du Rwanda de novembre 1907 jusqu'en mai 1916. Durant cette période, il a quitté le Rwanda d'avril 1909 à janvier 1910. (R. BINDSEIL, *Le Rwanda et l'Allemagne depuis le temps de Richard Kandt*, Berlin, 1988, 256 pp.).

<sup>9</sup> Dans le Rwanda précolonial, les « *intore* » constituaient des corps de jeunes guerriers, sélectionnés, formés et éduqués pour servir le Mwami ou les chefs locaux.

<sup>10</sup> S. MINNAERT, *Premier voyage de Mgr Hirth au Rwanda, ...*, Kigali, 2006, 716 pp.



Le Dr Kandt était au courant des expéditions punitives organisées à Rwa-za en 1904 par le P Classe et ses confrères dont le P. Loupias<sup>11</sup>. Ces expéditions avaient suscité l'horreur et créé une division entre Pères Blancs<sup>12</sup>. Les coupables risquaient la prison et les autres l'expulsion du pays. En 1909, les relations entre le Dr Kandt et le P. Classe, entretemps nommé représentant de Mgr Hirth au Rwanda, étaient au point mort. Entre eux, il y avait des malentendus à propos de la fondation des Missions de Rulindo et de Murunda<sup>13</sup>. Le Dr Kandt pourrait utiliser la mort du P. Loupias pour mettre les Pères Blancs dans l'embarras.

Le 13 avril 1910<sup>14</sup>, le Dr Kandt annonce la mort violente du P. Loupias dans un télégramme. Il s'adresse au P. Huwiler<sup>15</sup>, économiste général du Vicariat du Nyanza méridional, à Mgr Hirth, Vicaire Apostolique du même Vicariat<sup>16</sup>, au Capitaine von Stuemmer<sup>17</sup>, Résident impérial de Bukoba et au Gouverneur Général de Deutsch-Ostafrika. Qu'est-ce qu'il écrit dans ce fameux télégramme ?

## 2. Le télégramme du Dr Kandt, Résident impérial, du 13 avril 1910

Dans ce télégramme, le Dr Kandt annonce la mort violente du P. Loupias. Puis il tranquillise les autorités ainsi que l'opinion publique en Allemagne. Il veut aussi « contrer toute rumeur exagérée dans l'intérêt du commerce et du trafic ». Cette réaction du Dr Kandt n'est pas surprenante. De 1905 à 1907, le Sud de la colonie Deutsch-Ostafrika avait connu une insurrection de plusieurs tribus<sup>18</sup> due aux travaux forcés imposés par les Allemands. En 1906, Mgr Hirth en parle dans une de ses lettres à son frère, l'Abbé Ernest :

<sup>11</sup> S. MINNAERT, « Les Pères Blancs et la société rwandaise durant l'époque coloniale allemande (1900-1916), ... », Editions de l'Université Nationale du Rwanda, Septembre 2009, pp. 53-101.

<sup>12</sup> C. LECOINDRE : Raisons qui ont nui beaucoup au développement de la mission au Ruanda, A.G.M.Afr., N° 111459.

<sup>13</sup> A. VAN OVERSCHELDE, Un audacieux pacifique, Namur, 1948, pp. 70-73.

<sup>14</sup> Copie du télégramme de Dr Kandt du 13 avril 1910, A.G.M.Afr, N° 098445-46 (bis).

<sup>15</sup> Le P. Burkard Huwiler (1868-1954), originaire de Buttwil en Suisse, entre chez les Pères Blancs en 1887. Il fait ses études de théologie à Maison-Carrée (Algérie) et à Carthage (Tunisie). Ordonné prêtre en 1893, il est nommé Propagandiste en Allemagne, en Autriche et en Suisse (1893-1897). En 1897, il est nommé au Vicariat du Nyanza méridional. De 1902 à 1904, il séjourne en Suisse pour raison de santé. Dès 1904, il est de retour. Après un bref séjour à Zaza au Rwanda, il est nommé à Marienberg en tant que supérieur et économiste du Vicariat du Nyanza Méridional. Il est ordonné évêque de Bukoba en 1929. Il s'exprimait parfaitement en allemand.

<sup>16</sup> S. MINNAERT, *Premier voyage de Mgr Hirth au Rwanda*,..., Kigali, 2006, 716 pp.

<sup>17</sup> Major Willibald von Stuemmer était d'abord Commandant et puis Résident impérial de Bukoba de 1902 à 1916. Habilement, il avait su gagner la confiance des Pères Blancs tout en restant ami avec leur ennemi le Mukama (roitelet) Kahigi. (R. AUSTEN. *Political Generations in Bukoba : 1890-1939*, 17 pp. *manuscript*, <https://opendocs.ids.ac.uk/handle/Austen-MAK-Res>).

<sup>18</sup> Il s'agit de la rébellion des Maji-Maji.

« De nos missions, rien de bien particulier à vous signaler ; l'insurrection doit être à peu près terminée ; elle n'a gagné cette fois que le tiers Sud de la colonie, où les pauvres gens l'ont payé cher. Qui sait jusqu'où elle atteindra une autre fois ! »<sup>19</sup>.

Mgr Hirth, dans sa lettre, sous-estime l'ampleur de cette insurrection. Elle avait emporté la vie de 15 Européens et de 389 soldats autochtones. Mais elle avait aussi emporté la vie de 200.000 à 300.000 Africains, hommes, femmes et enfants. Les Britanniques en avaient profité pour étaler les atrocités des Allemands commises contre la population autochtone. Ils voulaient justifier leur ambition d'occuper le territoire où l'insurrection avait eu lieu. Le Dr Kandt avait donc bien des raisons pour minimiser l'affaire du P. Loupias après cette révolte au sud de la colonie.

Nous présentons maintenant la copie du télégramme du Dr Kandt<sup>20</sup>. Nous l'avons traduit en français tout en respectant l'orthographe et le style du télégramme de l'auteur :

« Rév. P. Burkhard Huwiler  
Vénérable Monseigneur  
Message ci-joint de la Résidence du Rwanda  
pour votre aimable attention envoyée avec dévouement  
par Stuemmer  
Capitaine

Demande de bien vouloir propager ce qui est écrit.

I N° 453/10

Le résident impérial du Ruanda.

Objet : Assassinat du P. Loupias à Ruasa.

Je demande humblement, pour une prochaine occasion de vouloir envoyer le télégramme ci-joint à Muanza. En même temps, je vous demande de vouloir contrer toute rumeur exagérée dans l'intérêt du commerce et du trafic. Aussi profondément malheureux que soit cet incident, force est de constater que le Père est décédé, que lui sans y être forcé, a exercé une intervention judiciaire entre ennemis acharnés. J'enverrai d'autres nouvelles sur cette question au Gouvernement impérial par la Résidence impériale de Bukoba.

Signé Kandt

Au Résident impérial pour Bukoba.

Monsieur le Gouverneur [ ? ] Daresalam.

Missionnaire catholique, Père Loupias, a engagé, à la demande de Msinga, des poursuites contre le chef rebelle, Lukarra, demeurant à la frontière, accusé de vol du bétail par des indigènes. Lukarra aurait voulu partir chercher du bétail. Père l'a saisi avec son bras pour le retenir, après quoi les gens de Lukarra, à l'ordre de celui-ci, ont transpercé le Père avec leurs lances : crâne transpercé, Père mort. Sur la personne de Lukarra, compare présent I N ° 992 du 15/10/09. De même, les dernières pages du I N ° 890 du 18/11/08 qui ont été envoyé au Gouverneur en annexe de J. à I N ° 904 du 23/11/08. Meurtres se sont enfuis de l'autre côté du Muhavura en Belgique. Demandé par Berlin : arrestation et extradition. Le meurtre a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril. Demain, le Lieutenant Falkenstein part pour la frontière accompagné d'un détachement de policiers et de 50 hommes de la

<sup>19</sup> Lettre de Mgr Hirth du 26 mai 1906 à l'Abbé Ernest Hirth, A.G.M.Afr., Casier 303, N° 096262.

<sup>20</sup> Copie du télégramme de Dr Kandt du 13 avril 1910, A.G.M.Afr., N° 098445-46 (bis).

11<sup>ème</sup> compagnie. **Incident sans importance particulière et sans conséquence pour le calme du pays.** Le reste de la population frontalière a participé à la poursuite des meurtriers et à la destruction de leurs biens.

Pour une transcription correcte  
Bukoba, 13 avril 1910  
par Stuemmer  
Capitaine »

Kigali, le 4.4.10.  
La Résidence du Rwanda  
Signé Kandt

**LA VERSION ORIGINALE EN ALLEMAND :**

*Der Kaiserliche Resident*  
L.N° I/4/14

*Bukoba, den 13 April 1910*

*Herr P. Berkhard. Huwiler  
Hochwürdigen Monseigneur  
Anliegende Nachricht von der Residentur Ruanda zur  
gefälligen Kenntnisnahme ergebnst übersandt  
von Stuemmer  
Hauptmann*

*Um Rücksendung der Schreiben wird ergebnst gebeten Abschrift  
Kigali, den 4. 4. 10.*

*I N° 453/10*

*Der Kaiserliche Resident für Ruanda.*

*Betreff: Ermordung des P. Loupias in Ruasa.*

*Das beiliegende Telegramm bitte ich sehr ergebnst mit nächster Gelegenheit nach Muanza senden zu wollen. Gleichzeitig bitte ich, im Interesse von Handel und Verkehr etwaigen über-treibenden Gerüchten entgegenzutreten zu wollen. So tief bedauerlich dieser Vorfall auch ist so muss doch konstatiert werden, dass der Pater, den Tod fand, als er ohne dazu gezwungen zu sein, eine richterliche Tätigkeit ausübte und unter erbitterten Feinden Partei ergriff. Die weiteren Berichte über diese Angelegenheit an das Kaiserliche Gouvernement werde ich zu dortiger Orientierung offen durch die kaiserliche Residentur Bukoba senden.*

*Gezeichnet Kandt*

*An den Kaiserliche Resident für Bukoba Bukoba[?]*

*Herr Gouverneur Daresalam*

*Katholischen Missionar Pater Loupias auf suche gegen Msinga rebellischen Grenzhäuptling Lukarra um Klagen Eingeborener wegen Viehraube zu vertreten. Lukarra wollte sich entfernen angeblich um Vieh zu holen. Pater fasste seinen Arm um ihn zurückzuhalten, worauf Leute des Lukarra auf dessen Befehl Pater speerten: Schädel durchbohrt, Pater tot. Vergleich über Person Lukarra diesseitige I N° 992 vom 15.10.09. Desgleichen die letzten Seiten von I N° 890 von 18.11.08 den Gouverneur geschickt als Anlage J. Zu I N°904 von 23. 11. 08. Morderflüchteten auf andere Seite des Muhavura zu Belgien. Verlangt durch Berlin. Verhaftung und Auslieferung Mord geschah am ersten April. Marschiere morgen mit Polizeiabteilung und 50 Mann 11 Kompanie und Leutnant Falkenstein an Grenze. Geschehnis von keiner absonderlichen Bedeutung und ohne Folgen für Ruhe des Landes. Übrige Grenzbevölkerung beteiligte sich an Verfolgung der Mörder und Zerstörung ihres Eigentums.*

*Kigali, 4.4.10.*

*Für richtige Abschrift  
Bukoba, den 13 April 1910*

*Residentur Ruanda  
Gezeichnet Kandt*

*von Stuemmer, Hauptmann*

### 3. Le dossier de la mort du Père Loupias géré en Allemagne par le Père Joseph Froberger



LE P. LOUPIAS (1901)

Le P. Froberger (1871-1931) est le Père Blanc qui a géré le dossier du P. Loupias en Allemagne où il représentait le Supérieur Général des Pères Blancs, Mgr Livinhac (1846-1922)<sup>21</sup>. C'était un germanophone. Dans ses lettres, adressées au Conseil Général des Pères Blancs, il s'exprime dans un français compréhensible. Il nous apprend comment il a géré le dossier du P. Loupias de mai à juin 1910. Ainsi nous sommes au courant de ce qui s'est passé dans les coulisses de la vie politique en Allemagne.

De mai à juin 1910, les Père Blancs se trouvaient dans une situation embarrassante dans la colonie Deutsch-Ostafrika. En effet, ils devaient faire face à deux affaires en même temps : celle du P. Loupias et celle de la distillation d'alcool illégale par ses confrères dans les îles de Kome et d'Ukerewe (en Tanzanie)<sup>22</sup>. Ces deux affaires mettaient la réputation des Pères Blancs en Allemagne en danger. Le Gouvernement allemand pourrait même porter plainte auprès du Vatican ce qui n'était pas intéressant. Il est remarquable que le P. Froberger parle de « la mort » du P. Loupias. Il n'utilise pas les mots « meurtre » ou « assassinat » !

**Dans sa lettre du 2 mai 1910**<sup>23</sup>, le P. Froberger écrit au Conseil Général des Pères Blancs :

<sup>21</sup> Le 2 mai 1899, le P. Froberger avait été nommé supérieur de la maison des Pères Blancs à Trèves. A partir de 1905, il avait exercé la fonction de vice-provincial et puis celle de provincial. Il était rédacteur de la revue missionnaire des Pères Blancs, *Afrika-Bote*. Il était aussi responsable de la formation des jeunes Allemands qui désiraient devenir Père Blanc. Finalement, Mgr Livinhac lui avait confié la tâche de s'occuper des intérêts de la Société des Pères Blancs en Allemagne : développer ses liens avec le Gouvernement allemand et avec les autorités de l'Eglise catholique. Ce missionnaire influent quittera les Pères Blancs en janvier 1911. Il est important à savoir que le P. Froberger et Mgr Hirth étaient originaires du diocèse de Strasbourg en Alsace, territoire allemand de 1871 à 1918. Ils se connaissaient très bien. Les deux s'écrivaient régulièrement.

<sup>22</sup> Un article sur ce sujet avait été publié dans le Journal *L'Afrique Orient-Allemand*, Dar-es-salaam, 9 Avril 1910, Année XII, N° 28, A.G.M.Afr., N°098440.

<sup>23</sup> Lettre du P. Froberger du 2 mai 1910 au Conseil Général des Pères Blancs, A.G.M.Afr., N° 098441.

« **La mort du P. Loupias n'a excité curieusement aucun commentaire dans la presse allemande ; c'est passé presque inaperçu.** Il est important d'en parler le moins possible dans nos bulletins afin **que le Gouvernement n'en profite pas comme d'un prétexte pour faire évacuer le Ruanda par les Missionnaires** ; ce n'est pas l'envie qui lui manque ».

**Le 14 mai 1910**, il écrit :

« **Pour le P. Loupias on vient de dire aussi que lui-même est en faute.** Je n'en écris rien à Monseigneur [Livinhac] ; pourquoi affliger sa Grandeur avec ces histoires ? »<sup>24</sup>

Le P. Froberger continue :

« Le journal colonial vient de publier un article sur la fabrication d'eau-de-vie dans les missions et il signale comme centre de cette fabrication nos stations de la Colonie surtout Ukerewe et Kome. Au chapitre 1906, j'avais affirmé que cette histoire triste sera traitée un jour par la presse ; voilà que nous avons l'histoire, c'est-à-dire, **il est à prévoir que toutes les feuilles anticléricales et libérales feront faire à cette histoire le ton de la presse.** Les catholiques n'auront d'autre moyen pour se défendre que de nous abandonner à notre sort, c'est-à-dire la chose ne manquera guère d'être traitée à la Chambre avec grand détriment de l'honneur de notre pauvre société, comme vous-même en aviez exprimé déjà la crainte à l'occasion de l'assemblée de 1906. **Je vais essayer d'étouffer l'affaire**, mais je crains bien que je n'y arriverais pas entièrement. Ce seront surtout les députés catholiques qui en seront exaspérés, car il y a quelques mois les députés catholiques accusaient le Gouvernement de ne pas enrayer suffisamment le progrès de l'alcoolisme. Et ils parlaient de l'action des Missionnaires entravée par cela ; l'article de la feuille coloniale s'adresse pour cela aux députés catholiques et il leur conseille de diriger leurs plaintes pas contre le Gouvernement mais contre les Missionnaires ».

Il termine en disant : « Il faudrait supprimer sous les peines les plus sévères toute fabrication d'eau-de-vie... ». En effet les Pères Blancs pourraient être accusés de vendre de l'alcool à la population locale.

**Le 15 mai 1910**, le P. Froberger s'affole. Il craint une intervention de Berlin auprès du Vatican :

« J'écris encore une fois pour l'affaire de l'alcool. J'ai réfléchi depuis hier sur le cas et je vois que sa gravité est telle qu'il faut prendre des mesures immédiatement pour empêcher un mal irréparable. Je n'ai plus de doutes que la Chambre s'en occupera, car les députés libéraux attaqueront les députés du Centre et l'affaire aura du retentissement. **J'écris donc aujourd'hui à Berlin pour dire qu'à Kome on a fabriqué en effet de l'eau de vie, mais que cela a été défendu depuis et que les Missionnaires qui ont fait cela, ont agi contre l'autorité des Supérieurs de la Société qui défend à ses membres sévèrement l'usage des liqueurs et qui permet encore moins d'en fabriquer pour les indigènes.** J'affirmerai que les coupables ont reçu des réprimandes sévères. Si les mauvais journaux d'Allemagne en parleront, ce qui sera très probable, la presse française le fera également et il faudra donc que vos données concordent avec les miennes. Je ne puis attendre votre réponse car l'affaire presse terriblement et j'envoie aujourd'hui à l'agence

---

<sup>24</sup> Lettre du P. Froberger du 14 mai 1910 au Conseil Général des Pères Blancs, A.G.M.Afr., N° 098442.

générale de la presse catholique à Berlin ces indications. Malgré cela le mal sera toujours bien grand et nous perdrons nécessairement des sympathies.

**Plus grave encore, menace de devenir notre situation pour les affaires du Ruanda** [la phrase a été mal formulée]. **Le Docteur Kandt n'aura pas manqué de raconter à Berlin ce qu'il sait sur les faits glorieux des héros du Ruanda. Depuis le coup Brard jusqu'à la guerre sanglante des Classe et Barthélemy. Je pense que vous [en ?] engrenez, car je sais (malheureusement pour moi) tout ce qui s'est passé dans le Ruanda pour ces histoires.** Je crains que la chose transpire maintenant ; le Gouvernement peut nous ruiner entièrement s'il le veut. Si la chose passe à la Chambre (fermée heureusement pour le moment) cela donnera tout un tumulte et un tollé général contre nous. Je ne vois pas les choses en noir, mon Rev. Père ; je suis certain qu'il s'agit de réalités. Dans le Ruanda on s'imagine que les officiers n'en sachent rien. Ils savent parfaitement tout : le Docteur Kandt a dit au Frère Anselme qu'il n'en dira rien, mais allez supposer cela. Il l'aura dit 2 jours après son arrivée à Berlin. Rien que la moitié des choses suffit pour nous ruiner dans l'opinion publique des catholiques. Il faudra orienter de M.C. [Maison-Carrée à Alger] le P. Burtin<sup>25</sup> sur l'affaire de l'alcool et sur les autres histoires aussi afin qu'il soit préparé si le Gouvernement impérial réclame à Rome contre nous. On m'a écrit qu'au Ruanda on a dans 2 stations encore des vaches appartenant à des Nègres, du butin de guerre paraît-il ?? On m'écrit qu'il faudrait rendre aux gens leur propriété. Cela semble en effet bien juste, si ce qu'on m'écrit et ce qu'on me dit est exact. A M.C. [Maison-Carrée] Vous [serez ?] orienté à ce sujet, je pense. Les Equatoriens ne se pressent pas d'aller à Autreppe ; jusqu'ici ils ne sont qu'en route et ils parcourent nos maisons et leur pays ; tous disent avoir des permissions ce qui me semble très douteux d'après Votre dernière lettre. Leurs visites ont si peu d'utilité qu'ils feraient tous mieux de se conformer aux instructions reçues ; s'il y en a encore quelque part à la fin de cette saison, je prendrai simplement sur moi de leur commander d'aller immédiatement à Autreppe. Paul Barthélemy semble vouloir s'établir pour de bon en Alsace. Joseph est à Marienthal, Zumbiehl court le pays dans toutes les directions et tous les trois disent que Mgr Livinhac leur a permis cela. Il leur a fallu d'abord bien du temps pour arriver, car ils ont traîné très longtemps en Italie. Je n'en ai vu encore aucun, car ils ont été à Trèves pendant mon absence. Si après 8 jours ils continuent encore à se promener en Europe, j'en avertirai Monseigneur. (...). **Toutes les fautes commises là-bas auront maintenant leur contrecoup pénible ici ; aucune faute sans peine et punition, malheureusement ce sont les innocents qui doivent sentir davantage la peine »**<sup>26</sup>.

**Le 16 mai 1910**, le P. Froberger écrit au Conseil Général « dans la belle langue de Cicéron »<sup>27</sup> :

« J'espère que tu as reçu maintenant mes deux lettres. Aujourd'hui je t'écris brièvement. Cher Père, je vis dans une grande crainte et je ne peux pas trouver le repos, le fait est que nous sommes exposés à un grave danger. Aujourd'hui je t'envoie, sous couvert

<sup>25</sup> Le P. Burtin était l'homme de confiance du Cardinal Lavigerie à Rome. Il y était nommé pour défendre les intérêts des Pères Blancs auprès des institutions du Vatican. Et aussi pour surveiller les intrigues entre les différentes congrégations missionnaires qui rêvaient d'agrandir leurs territoires d'évangélisation en Afrique aux dépens de ceux des Pères Blancs (PB).

<sup>26</sup> Lettre du P. Froberger du 15 mai 1910 au Conseil Général des PB, A.G.M.Afr., N° 098443-44.

<sup>27</sup> Lettre du P. Froberger du 16 mai 1910 au Conseil Général des Pères Blancs, A.G.M.Afr., N°098445 (traduit du latin par le P. P. Horsten).

spécial, la traduction d'un article d'un journal connu. **Mais cette chose, quoique très grave, n'est pas celle qui m'inquiète le plus, ce sont plutôt ces choses qui ont un rapport avec la mort violente du P. Loupias.** On m'a dit que vous, à la Maison-Mère, vous ignorez une partie de ces événements, parce que personne n'ose en parler et parce que ces événements furent cachés au Père Visiteur [le P. Malet]. On dit que Mgr Hirth connaissait ces événements, mais on doute qu'il vous ait vraiment tout dit. Moi je ne sais pas si cela est vrai et je ne peux pas le croire parce que cela me semblerait trop étonnant. Mais comme maintenant je ne doute pas que notre Gouvernement de B[erlin] sache tout, pour la raison que **je sais avec la plus grande certitude que ces choses ont été révélées au Dr. Kandt et que lui, certainement, a tout raconté en plus haut lieu, je comprends suffisamment bien que nous sommes dans la plus grande insécurité.** Car il s'agit de tous ces crimes dans lesquels le sang répandu crie au ciel. Il s'agit de la mort infligée à quelques pauvres personnes par [huit groupes de dix?] et **des tortures atroces (Issavi – Br[ardl])[?], il s'agit de la guerre de Kissenyi, des deux guerres de Mulera dans lesquelles pas simplement les hommes mais aussi des femmes et des petits enfants ont été tués par ces personnes (Cl[ass]e, B[arthélem]y, L[loup]ias, D[uf]ay[s], P. etc.).**

Moi, j'avais déjà su ces choses de façon sûre précédemment par diverses sources, mais j'étais tout de même d'avis que ce qui m'avait été confié, fût exagéré, et en outre que ces choses fussent connues de vous. Mais puisque ces personnes se trouvent toujours en partie à un grade supérieur (sic), je doute que vous soyez au courant de tout. Ils m'ont dit que ces choses ont été cachées au **P. M[alet]** et, surtout le cas terrible d'Issavi. **Le Dr. Kandt avait dit qu'il ne dirait rien à ce sujet, mais ce serait une très grande stupidité d'admettre qu'il aurait vraiment agi ainsi ; nous devons plutôt accepter le contraire jusqu'à ce que soit prouvé que cela n'a pas été fait.**

L'affaire est donc grave, parce que nos députés ont attaqué le Gouvernement avec des accusations, et le Gouvernement, pour se défendre, parlera, probablement, de ces faits. Tout notre espoir consiste en ceci que cela n'arrive pas, pour cela nous devons procéder avec extrême précaution, et moi, je dois veiller à un haut degré. Si [le] G[ouvernement] parle de ces choses, nous serons des hommes totalement dépravés dans l'opinion des gens ici, et il n'y aura plus aucune possibilité d'une présence ultérieure en ce pays ni dans les colonies qui lui sont liées. Je ne peux pas t'expliquer tout ici par écrit, mais tu peux croire que je n'exagère pas. Moi-même je ne pourrais pas continuer et je désespérerais quant à notre œuvre ».

**LA VERSION ORIGINALE ECRITE EN LATIN PAR LE P. FROBERGER :**

**« Je pense que vous serez content d'avoir quelque nouvelles de votre ami, le docteur. Pour m'exercer un petit peu dans la belle langue de Cicéron, je vous les donne en latin.**

Spero te recepissem antea iam duas meas epistolas. Hodie tantum breviter scribo. Care Pater, maximo timore vivo et nequeo invenire requiem, etenim gravissimo periculo sumus expositi. Hodie tibi mitto traductionem articuli de ephemeride nota sub tegumento speciale.

Sed rest ista, licet gravissima, non est illa quae maximae mihi anxietati est sed potius omnia illa quae cum morte violenta P. Loupias cohaerent. Mihi dixerunt, quod vos in domo materna ignoratis partem illorum eventuum, eo quod nemo audet illa dicere et quia ipso Patri Visitatori M. celata fuerunt.

Hirth ea novisse dictus est, sed dubitatur an re vera omnia vobis dixerit. Ego nescio an hoc verum sit, neque possum credere, eo quia mihi nimis mirum videretur. Sed cum nunc non dubitem Gubernium nostrum B. omnia noscere, eo quod certissime scio, illa Doctori Kandt revelata fuisse eumque certe omnia loco supremo dixisse, satis intelligo nos in maxima insecurity esse.

Agitur enim de omnibus illis facinoribus, in quibus sanguis effusus ad coelum clamat. Agitur de morte illata pauperi cuidam per octidecanos [?] et diros tormentus (Issavi, Br[ard]), de bello Kisse-niensi, de 2 bellis Mulerensibus quibus nedum viri sed etiam mulieres et infantuli occisi sunt per illos viros (Cle, B.y, L.ias, D.ay, P.etc, ). Ego iam antea ista per varios fontes certe noveram, sed tamen creditavi exaggerata esse et insuper putabam ista nota vobis. Sed cum isti partim semper gradu superiori consistant dubito an omnia noscatis. Mihi dixerunt ista P. Met fuisse celata, praesertim casus terribilis Issaviensis. Dr. Kandt dixerat se nihil de hoc dictum esse, sed esset stultitia nimia admittere quod hoc vere fecerit ; debemus contrarium potius admittere, donec probetur quod non factum sit.

Res eo est gravis nunc, quia deputati nostri in Gubernium invexerunt accusationibus et Gubernium, ut se defendat, possibiliter de istis factis loquatur. Tota spes est in eo, ut res non accadat, propter hoc cautissimi debemus procedere et ego debeo admodum invigilare.

Si de istis loquatur G., erimus homines absolute perdit in opinione huius gentis et nulla erit possibilitas existentiae ulterioris in ista terra et adnexis coloniis. Tibi hic omnia explicare scripto nequeo, sed potes mihi credere quod non exaggerem. Ego ipse non possim continuare et desperare de opera nostra.

Nunc invigilo quantum possum ; de die in diem debeo ephemerides invigilare, ut primum nuntium statim exstinguatur. Timorem maximum habeo quoad sectarios.

Si res istas nescitis Vos, ego possum relationem facere et via segura quadam transmittere ut perquisitionem exactam peragatis. Si res verae sunt, debetis omnes qui culpam quamquam in illis rebus habent, in alium millinium transmittere. Dicunt mihi in statione Mulera adhuc esse pecora illo bello rapta et populos de hoc conqueri. Sed homines illi illusionem vivunt homines officiales hoc ignorare. Ego non credo, et ideo dico quod illusio sit.

Cras ibo ad stationem Altkirch sed sabbato revertar. Non possum nunc Germaniam relinquere, neque per hebdomadam, alioquin venissem ut cum aliquo vestrum res pertractem. Quocumque die potest quid publicari et propter hoc non possum absens esse. Mihi credas res esse graves neque putetis me in uno verbo exaggerare, bene scio de qua re agitur et admodum patior – rogandum est ut hora ista difficilis feliciter praetereat.

Orationi insto magis quam antea et eum ex corde supplico. Qua indignatione accensus fuerim, dicere non valeo sed nunc ridendum est, quomodo res in ordinem reducantur et existentia salvetur. Res alcoholia iam sine dubio in parlamento tractabitur cum dedecore illorum sed saltem hac in re habebimus evasionem, – in illa autem nullam omni modo”.

**Voilà un latin admirable qui vous amusera bien, car il n'est pas bien aisé de s'exprimer dans cette langue pour des choses si vulgaires. A l'étranger on oublie les langues et comme vous voyez, je commence à oublier même le français »** (A.G.M.Afr., N°098445).

**Le 27 mai 1910, le P. Froberger écrit :**

« Merci bien pour Votre bonne lettre qui m'a consolé grandement car avec ces indications importantes je pourrais travailler pour remettre l'affaire. Jusqu'ici tout est resté calme ; **le Gouvernement s'est exprimé uniquement sur les raisons de la mort du P. L[oupias]<sup>28</sup>, mais sans donner cette part de son communiqué à la Presse.** J'ai écrit hier à Monseigneur pour lui rendre compte de cette appréciation du G[ouvernement]. N'ayez pas peur que je fasse des imprudences à ce sujet ; je demanderais bien conseil avant d'agir et toutes les fois que cela sera possible, je demanderais d'abord votre avis. Le P. B[arthélemy] n'est pas passé par ici ; dès que je le verrai, je le prierai de me raconter toutes ces affaires. **Un journal du Fr. Herménégilde<sup>29</sup>, où il relate jour par jour tous les événements, a couru, paraît-il, toutes les stations du R[uanda].** Il est clair

<sup>28</sup> Par discrétion, le P. Froberger utilise souvent dans ses lettres des abréviations.

<sup>29</sup> Le Frère Herménégilde avait dénoncé les expéditions militaires du P. Classe contre la population de Rwaza dans un rapport adressé au P. Malet. (Lettre du Frère Herménégilde du 25 août 1907 à Mgr Livinhac, A.G.M.Afr., N° 070825).



que si ces choses sont des calomnies, il faudrait traiter les calomniateurs comme ils le méritent »<sup>30</sup>.

Le P. Froberger avait reçu aussi des **instructions précises du Conseil Général** concernant l'affaire de la distillation de l'alcool. **Ces instructions portent la date du 19 mai 1910 :**

« La vérité la voici : Les missionnaires ayant dans chaque station un dispensaire, et souvent deux là où il y a des Sœurs, dispensaires d'ailleurs très fréquentés, ont besoin d'alcool pour la composition de certains remèdes. Cet alcool, ils ne peuvent se le procurer à la côte, où il est très cher et de mauvaise qualité. Ils se sont donc décidés à faire venir dans chaque Vicariat un alandier minuscule pour distiller le pombé et ils arrivent ainsi à pouvoir fournir 10 à 15 litres d'alcool pour chaque dispensaire. Mais : 1° Leurs règles leur en interdisent formellement l'usage pour eux personnellement en dehors des cas de maladie. 2° Jamais ils n'en ont vendu aux indigènes et ils attendent qu'on leur prouve le contraire. 3° Jamais ils n'ont appris aux indigènes à le fabriquer : ceux-ci ont appris la distillation des Waganwas musulmans avant l'arrivée des missionnaires. 4° Ils ont, cette année, organisé à Ukerewe même des ligues de tempérance pour lutter contre l'usage de l'alcool (Rapports annuels 1908-1909, 23<sup>e</sup> fascicule, p. 250). Voilà ce que nous dirons pour nous défendre à Rome et dans la presse. Voilà ce qu'il convient de dire »<sup>31</sup>.

**En juin 1910**, le P. Froberger s'exprime encore au Conseil Général de la situation des Pères Blancs au Rwanda. Il est d'avis que ses confrères devaient garder davantage le silence :

« J'ai reçu aujourd'hui votre bonne lettre. Je suis de Votre avis pour l'affaire de l'alcool, mais je crois que l'importance de cette affaire est plus grande que Vous ne semblez vouloir admettre...puisque'il ne s'agit pas de la chose en elle-même mais de la situation parlementaire et politique...

**Pour cette affaire comme pour celle du Ruanda, je voudrais Vous souligner une fois pour toutes mon point de vue et je Vous prie de vouloir le dire aussi en Conseil afin qu'on ne juge pas autrement que je le voudrais de mes lettres.** Je ne prétends aucunement juger des faits eux-mêmes, soit de leur vérité, soit de leur valeur morale ; ce n'est pas à moi de m'occuper de ce travail de vérification et de justice ; ma seule préoccupation est de sortir ici-même des difficultés actuelles et possibles qu'il faut entrevoir ou craindre d'après la situation et les impressions. Veuillez ne pas considérer autrement mes lettres déjà écrites et celles que j'écirai encore sur ces points. **Si ici tout se passe sans accroc, mon travail sera fini ; je ne veux d'aucune manière me mêler des histoires elles-mêmes ; cela regarde l'autorité compétente.** Du reste j'avais appris ce que je savais par des lettres du Ruanda ; le P. Zumbiehl ne m'a rien pu dire de nouveau et je n'ai parlé avec lui qu'il y a 4 jours seulement. Ce qui est vrai de toutes ces affaires je ne me préoccupe guère, car je ne suis pas dans la situation de pouvoir me rendre compte suffisamment. Je ne voudrais pas même influencer vos appréciations ; je vous signale seulement les conséquences possibles sur les lieux par rapport à nos relations. Le Fr. Anselme a voulu me parler également de ces affaires ; je lui ai dit que c'était inutile. Il prétendait n'avoir pu en parler à M. Carrée n'ayant pas le courage et ne sachant pas

<sup>30</sup> Lettre du P. Froberger du 27 mai 1910 au Conseil Général des Pères Blancs, A.G.M.Afr., N° 098447.

<sup>31</sup> Réponse du Conseil General 19 mai 1910 au P. Froberger, A.G.M.Afr., N° 098450.

suffisamment la langue. Je lui ai défendu du reste à tous, à lui comme à Zumbiehl, d'en parler dans les maisons d'ici. Il sera pour ces raisons, préférable que P. Zumbiehl reste à Altkirch ; à Autreppe il ne pourra guère s'empêcher de revenir avec le P. Barthélemy sur ces questions. **Moins on en parle mieux cela vaut** »<sup>32</sup>.

Ainsi termine l'histoire de l'affaire « Loupias ».

#### 4. La presse allemande : étude du Dr Derscheid

Le Dr Derscheid (1901-1944)<sup>33</sup> est un scientifique belge qui s'est intéressé à l'histoire coloniale du Rwanda. Pour s'informer, il consultait les journaux de l'époque à savoir le *Deutsche Kolonialzeitung*<sup>34</sup> et le *Deutsches Kolonialblatt*<sup>35</sup>. De chaque article, il faisait un petit résumé. Ici, faute de mieux, nous avons utilisé ses résumés qui concernent le dossier du P. Loupias.

**Le Dr Derscheid retient du journal *Deutsche Kolonialzeitung*<sup>36</sup> de 1910 :**

« PP. 295-296 : Ermordung eines Missionars in Ruanda [Meurtre d'un Missionnaire au Rwanda]. – C'est le communiqué du Gouvernement. Il a paru dans le *Deutsches Kolonialblatt*, 1910, p. 382. Le *Deutsche Kolonialzeitung* y ajoute une petite notice erronée sur les Watussi et sur les missions catholiques et protestantes du Ruanda.



LE DR DERSCHIED

P. 307 : Zur Ermordung des Paters Loupias in Ruanda [Meurtre d'un Missionnaire au Rwanda]. **Lettre de Egon Fr. Kirschstein, le géologue de l'expédition du duc de**



<sup>32</sup> Extrait de la lettre du P. Froberger du 7 juin 1910 au Conseil Général des Pères Blancs, A.G.M.Afr., N° 098449.

<sup>33</sup> Le Dr Derscheid est un scientifique belge. Il était docteur en sciences naturelles, zoologiste et ornithologiste. Il fut le premier directeur de l'Office International du Parc national Albert. Il fut aussi le fondateur de l'Office international de documentation et de la corrélation pour la protection de la nature. Finalement, il enseigna la biologie à l'Université coloniale d'Anvers. Au courant de l'année 1944, il fut décapité par les Nazis à la prison de Brandenburg.

<sup>34</sup> *Deutsche Kolonialzeitung*, Organ der Deutschen Kolonialgesellschaft, 1910-1911, Fonds J.-M. Derscheid, N°245-248, 4 pp.

<sup>35</sup> Extraits du *Deutsches Kolonialblatt*, 1907, 1908, 1910, 1911, 1913, Fonds J.-M. Derscheid, N° 256-260, 5 pp.

<sup>36</sup> *Deutsche Kolonialzeitung*, Organ der Deutschen Kolonialgesellschaft, 1910-1911, Fonds J.-M. Derscheid, N°245-248, 4 pp.

**Mecklembourg.** – Il y dit que Lukara est un de ces petits chefs Wahtutu du Nord du Ruanda, continuellement en rébellion contre Msinga et le Gouvernement allemand et qui rendaient nécessaires les expéditions militaires. Lukara surtout, à la tête d'une tribu guerrière, habitant au Sud du Muhawura (le plus oriental des volcans Virunga) s'y connaissait dans le vol du bétail aux hameaux Watussi du voisinage. **Le P. Loupias avait pris la résolution de forcer Lukara de restituer ce bétail.** Il est devenu la victime de ce chef. **Kirschstein même a été attaqué par Lukara en avril 1908 en revenant de Ruasa.** Sa position était critique, puisque les 2 Askaris qui l'accompagnaient s'étaient cachés. Il a su mettre en fuite ses assaillants en tuant au fusil le chef de la bande qui d'après l'enquête serait le frère de Lukara. Lukara s'est enfui, en passant la frontière du Congo Belge, se soustrayant ainsi aux recherches de l'Oberleutnant von Stegmann, chef de l'expédition militaire envoyée pour faire prisonnier Lukara. On donne encore un extrait d'une lettre envoyée par le P. Loupias peu avant sa mort au Dr. Czekanowski, et dans laquelle il parle de l'attaque contre Kirschstein ».

**Le Dr Derscheid retient du journal *Deutsches Kolonialblatt* de 1910<sup>37</sup> :**

« P. 382 : Ermordung eines Missionars in Ruanda [Meurtre d'un Missionnaire au Rwanda]. – On annonce du Ruanda l'assassinat d'un missionnaire catholique. D'après un télégramme du Gouverneur ad interim, le P. Loupias aurait visité le chef Lukara, un chef révolté contre Msinga. Le P. venait pour défendre l'intérêt des indigènes dans une affaire de vol de bétail. **Pendant la discussion, Lukara voulait s'éloigner pour un motif quelconque. Le Père le retint par le bras ; sur quoi les gens de Lukara sur signe de ce dernier, tuèrent le Père avec leurs lances.** Les assassins se sont enfuis sur l'autre rive de la Muhavura, en territoire congolais. Ces faits eurent lieu le 1<sup>er</sup> avril. Le 5, un détachement de la police renforcé par la 11<sup>e</sup> Compagnie partit de la frontière. Suite à cet évènement, la paix ne sera pas troublée dans le Ruanda. Les autres populations de la frontière recherchent les assassins. **Il s'agit donc d'une affaire toute personnelle** ».



Nous-même, nous avons pu consulter le *Deutscher Kolonial-Atlas mit Illustriertem Jahrbuch*. Pour l'année 1910, nous avons trouvé un petit article qui ne dit rien de neuf sauf à propos des relations entre les « Blancs » et le Gouvernement. Celles-ci ne sont pas toujours « très claires ». Ces « Blancs » sont probablement les Pères Blancs<sup>38</sup>.

Voici la traduction de l'article en français :

« Le meurtre de P. Loupias, le missionnaire, par le chef Lukara (p. 28) a rendu nécessaire une opération militaire au Rwanda. Aucun malaise n'a suivi cette affaire. Deux

<sup>37</sup> Deutsches Kolonialblatt, 1907, 1908, 1910, 1911, 1913, Fonds J.-M. Derscheid, N° 256-260, 5 pp.

<sup>38</sup> Deutscher Kolonial-Atlas mit Illustriertem Jahrbuch herausgegeben auf Veranlassung der Deutschen Kolonialgesellschaft, bearbeitet von P. Sprigade und M. Moisel. Berlin 1911 - Rückblick auf die Entwicklung des Schutzgebietes Deutsch-Ostafrika im Jahre 1909/10.

chefs « Wutwu » ont été punis pour insubordination lors de l'intervention de la 1<sup>ère</sup> compagnie par colère. Sinon, la relation avec les indigènes était généralement bonne. D'un autre côté, la relation entre les Blancs et le gouvernement n'était pas toujours claire »<sup>39</sup>.

## 5. L'article *Die Katholische Mission in Ruanda* (1910)

Parmi les papiers du P. Froberger, nous avons trouvé un article intitulé *Die Katholische Mission in Ruanda* (1910) [*La Mission catholique au Rwanda*]<sup>40</sup>. L'article, accompagné d'une lettre, a été envoyé au Conseil Général



LE GEOLOGUE EGON KIRSCHSTEIN

des Pères Blancs par le P. Froberger le 16 mai 1910<sup>41</sup>. Il s'agit d'une coupure d'un journal allemand dont nous n'avons pas pu identifier le nom. Certaines phrases de cet article sont soulignées.

L'auteur de l'article nous présente le géologue Egon Kirschstein<sup>42</sup>. Ce dernier fut membre de l'expédition du Duc de Mecklembourg qui avait exploré le Nord du Rwanda de 1907 à 1908.

Il est entré dans l'histoire comme le premier explorateur scientifique de la géologie des Virunga. Kirschstein, pourtant protestant, défend la réputation du P. Loupias et sauve la réputation des Pères Blancs en Allemagne. Selon lui, Lukara est l'auteur principal du « meurtre ». Il l'appelle un petit

chef, ce qui ne correspond pas à la réalité<sup>43</sup>. La grand-mère et la mère de Lukara appartenaient à l'élite politique du pays. Il possédait une maison décorée avec

<sup>39</sup> La version allemande : « *Die Ermordung des Missionars P. Loupias durch den Häuptling Lukarra machte (S. 28) eine militärische Unternehmung nach Ruanda notwendig. Unruhen schlossen sich nicht an diesen Fall. Zwei Wutwu-Häuptlinge wurden durch Eingreifen der 1. Kompagnie für ihre Unbotmäßigkeiten bestraft. Sonst war das Verhältnis zu den Eingeborenen im allgemeinen ein gutes. Dahingegen war das Verhältnis der Weißen zum Gouvernement nicht immer ungetrübt* ».

<sup>40</sup> *Die Katholische Mission in Ruanda* (1910), A.G.M.Afr., N° 095349.

<sup>41</sup> Lettre du P. Froberger du 16 mai 1910 au Conseil Général des Pères Blancs, A.G.M.Afr., N°098445 (traduit du latin par le P. P. Horsten).

<sup>42</sup> A. MEYER, *Aperçu historique de l'exploration et de l'étude des Régions volcaniques du Kivu, Parc National Albert VIII, Mission d'Etudes volcaniques, Fascicule 1, Bruxelles 1955, 60 pp.*

<sup>43</sup> S. MINNAERT, « Les Pères Blancs et la société rwandaise durant l'époque coloniale allemande (1900-1916) : Une rencontre entre cultures et religions », in *Les Religions au Rwanda, défis, convergences et compétitions*, Actes du Colloque International du 18-19 septembre 2008 à Butare/Huye, Editions de l'Université Nationale du Rwanda, Septembre 2009, pp. 53-101.

des perles. Sans oublier que le *Mwami* lui avait donné 1.600 vaches. Comme habitué à la Cour de Nyanza, il n'avait pas peur d'insulter la Reine-mère Kanjogera. Il rêvait même de fonder un royaume dans la région des volcans<sup>44</sup>. Voici la traduction de l'article en question :

#### « LA MISSION CATHOLIQUE AU RWANDA (1910) »

Il y a quelque temps, des informations sont parvenues du protectorat d'Afrique de l'Est que le supérieur des Pères Blancs à Ruasa, le P. Loupias, a été assassiné au Rwanda par le chef Lukara. Un parti, apparemment non favorable à la Mission catholique, a tenté de blâmer le comportement du Père pour expliquer son assassinat par les autochtones. En revanche, il est intéressant de savoir comment le protestant Egon Fr. Kirschstein, un connaisseur de la situation de la mission, juge l'affaire. En tant que géologue, Kirschstein a participé à l'expédition centrafricaine du duc **Adolf Friederich de Mecklembourg** en 1907/08 et a étudié spécialement la région du Kivu. Lui-même fait



LE DUC DE MECKLEMBOURG (1910)

remarquer dans le "Tag" [journal] nr 122 du 28 mai 1910, que l'auteur principal du meurtre, est le chef Lukara, l'un des petits chefs rebelles Wahutu vivant au nord du Rwanda et dont les actes de violence et les attaques prédatrices contre les villages voisins ont souvent justifié maintes fois l'envoi d'expéditions punitives. Lukara est justement le plus intelligent parmi eux. Le père Loupias, aimé et respecté par les indigènes, aurait tenté de persuader le chef de rendre du bétail volé. Cette fois, il a dû payer de sa vie pour son rôle bien intentionné d'intermédiaire, dans lequel il avait auparavant opéré avec succès. Cette fois-ci, le père a été victime de la cruauté du gars notoire ; il n'était certainement pas en faute. (On peut mentionner ici quant au contexte que, selon un récent rapport du Gouverneur de l'Afrique allemande de l'Est, l'expédition entreprise contre le chef Lukara et ses compagnons de crime, n'a pas réussi à capturer l'assassin de P. Loupias). Le jugement que

<sup>44</sup> B. LUGAN, Sources écrites pouvant servir à l'Histoire du Rwanda (1863-1918), in *Etudes rwandaises*, N° spécial, Volume XIV, octobre 1980, pp. 143-191.

l'auteur protestant dudit article porte à l'époque sur la Mission catholique au Rwanda est donc d'un grand intérêt.

Il écrit : De tout ce que j'ai vu moi-même, je ne peux que rendre le meilleur témoignage en reconnaissant ce du travail des Pères Blancs au Rwanda.

Ce qui les rends sympathique chez ceux qui sont loin de leur mission, c'est qu'ils sont beaucoup moins soucieux de faire du prosélytisme en toutes circonstances que d'enseigner aux indigènes la culture pratique du sol et de préparer progressivement le terrain pour la mission. Ils ont parfaitement compris comment amener la diligence naturelle de la population indigène (les Wahutu sont des agriculteurs) à un niveau élevé de développement. Et il n'y a vraiment aucune exagération à dire qu'il est difficile pour une caravane de trouver un endroit approprié à proximité



LE CHEF LUKARA (1912)

immédiate des stations de mission si vous ne voulez pas planter votre tente dans un champ frais ou un champ de haricots en fleurs : tellement toutes les terres sont cultivées et labourées. Je l'ai remarqué en particulier près de Nyundo et Ruasa, les deux stations de mission les plus septentrionales des Pères Blancs au Rwanda, dans la zone volcanique actuelle. En plus de cela, les Pères Blancs maintiennent également un certain nombre d'autres postes de mission au Rwanda, qui appartiennent tous au Vicariat apostolique de Nyanza Sud, qui relève de l'évêque méritant, Mgr Hirth, résidant à Marienberg près de Bukoba. Au cours de l'année 1908, le Vicariat ne comptait pas moins de 59 écoles, dans lesquelles, 1911 garçons et 167 filles ont reçu un enseignement ; à cela il faut ajouter encore plus de 35 hôpitaux et d'autres instituts similaires.

A la fin de ses remarques, Kirschstein souligne que l'Evangelical Missionary Society a récemment également créé des succursales. Il regrette ce fait. Le Rwanda, comme toute la partie nord-ouest de l'Afrique orientale allemande, devrait être réservé aux Pères Blancs. Bien sûr, de telles demandes ne peuvent pas être satisfaites ».

## LA VERSION ORIGINALE EN ALLEMAND :

### DIE KATHOLISCHE MISSION IN RUANDA (1910)<sup>45</sup>

Vor einiger Zeit kam aus dem ostafrikanischen Schutzgebiete die Nachricht, dass der Superior der Weißen Väter in Ruasa, P. Loupias von dem Häuptlinge Lukara in Ruanda ermordet worden sei. Von einer der Katholischen Mission offenbar nicht günstig gesinnte Seite wurde versucht, das Verhalten des ermordeten Paters den Eingeborenen gegenüber für den betäubenden Vorfall verantwortlich zu machen. Demgegenüber ist interessant wie ein Kenner der dortigen Missionsverhältnisse der Protestant Egon Fr. Kirschstein, über den Fall urteilt. Kirschstein hat als Geologe die zentralafrikanische Expedition des Herzogs Adolf Friederich zu Mecklenbourg in J. 1907/08 mitgemacht und speziell das Kivutengebiet erforscht. Derselbe weist im „Tag“ nr 122 vom 28 Mai 1910 darauf hin, der Haupturheber des Mordes, dass der Häuptling Lukara, einer des rebellischen kleinen Wahutu Häuptlinge Nordruandas sei; deren Gewalttätigkeiten und räuberischen Überfälle auf die Nachbardörfer schon des öfteren die Entsendung von Strafexpeditionen notwendig gemacht hätten. Gerade Lukara sei als einer des Schlimmsten unter ihnen verrufen. P. Loupias, der bei den Eingeborenen allgemein beliebt und geachtet gewesen sei, habe es anscheinend unternommen, den Häuptling zur Rückgabe geraubten Viehes zu bewegen. Seine Wohlgemeinte Vermittlerrolle, in der es sich bereits wiederhabt zuvor mit Erfolg betätigt habe, habe er diesmal mit dem Tode büßen müssen. Der Pater sei der Rohheit des berüchtigten Burschen zum Opfer gefallen, ein eignes Verschulden treffe ihn sicherlich nicht. (Es mag hier des Zusammenhanges halber erwähnt sein, dass nach einer neuesten Meldung des Gouverneurs von Deutschostafrika es der gegen den Häuptling Lukara und seine Mordgenossen unternommenen Expedition nicht gelungen ist, der Mörder des P. Loupias habhaft zu werden). Von hohem Interesse ist sodann das Urteil, das der protestantische Verfasser des genannten Artikels im Tag über die Katholische Mission in Ruanda fällt. Er schreibt :

Auf Grund des Selbstgesehenen kann ich dem Wirken der Weißen Väter in Ruanda nur das dankbar beste Zeugnis ausstellen. Was auch den ihrer Mission Fernstehenden sehr sympathisch berührt, ist die Tatsache, dass sie viel weniger darauf ausgehen, unter allen Umständen Proselyten zu machen, als vielmehr den Eingeborenen praktische Kultur beizubringen und so allmählich den Boden für das Missionswerk vorzubereiten. Sie haben es vortrefflich verstanden, den natürlichen Fleiß der eingeborenen Bevölkerung (die Wahutu sind Ackerbauer) zu einer hohen Stufe der Entwicklung zu bringen. Und es liegt wirklich keine Übertreibung darin, wenn ich sage, dass es in unmittelbaren Nähe der Missionsstationen schwer fällt, einen geeigneten Lagerplatz für die Karawane zu finden, wenn man sein Zelt nicht gerade in einem frischen Acker oder blühenden Bohnenfelde aufschlagen will: so sehr bebaut und in Kultur genommen ist alles Land. Das ist mir speziell in der Nähe von Nyundo und von Ruasa aufgefallen, den beiden nördlichsten Missionsstationen der Weißen Väter in Ruanda, im eigentlichen Vulkangebiete. Außer diesen unterhalten die Weißen Väter noch eine Anzahl weiterer Missionsstationen in Ruanda, die sämtlich zum apostolischen Vikariat Süd-Nyanza gehören, das den verdienstvollen Bischof Hirth in Marienberg bei Bukoba untersteht. Im Berichtsjahre 1908 zählte das Vikariat nicht weniger als 59 Schulen, in denen 1911 Knaben und 167 Mädchen Unterricht erhielten, dazu noch 35 Krankenhäuser und ähnliche Institute.

<sup>45</sup> Die Katholische Mission in Ruanda (1910), A.G.M.Afr., N° 095349.



L'EXPEDITION DU DUC DE MECKLEMBOURG TRAVERSANT LE RWANDA

*Zum Schlusse seiner Ausführungen weist Kirchstein darauf hin, dass in jüngster Zeit auch die Evangelische Missionsgesellschaft Niederlassungen gegründet habe. Er bedauert diese Tatsache ; Ruanda, wie überhaupt der ganze nordwestliche Teil von Deutsch-ostafrika, sollte den Weißen Vätern vorbehalten werden. Selbstverständlich können solche Wünsche nicht erfüllt werden.*

## 6. La presse française

Notre étude de la presse française se limite malheureusement à trois journaux de la presse catholique : ***La Croix***, ***Les Missions Catholiques*** et ***Missions d'Afrique (d'Alger) des Pères Blancs***.

Le 28 avril 1910, le journal ***La Croix***<sup>46</sup> publie un petit article intitulé « Assassinat d'un missionnaire français ». Sa source d'information est un article apparu dans la presse allemande :

« Berlin, 26 avril. – Le P. Loupias, supérieur des Pères Blancs et citoyen français, a été massacré par des rebelles indigènes au Ruanda, dans la colonie de l'Est africain allemand. Il avait fait citer devant le sultan de Ruanda un chef de tribu rebelle vivant sur les

<sup>46</sup> « Assassinat d'un missionnaire français », in *La Croix*, 28 avril 1910.



confins des frontières de l'Est africain et du Congo belge pour lui faire restituer du bétail volé. C'est en voulant empêcher une tentative de fuite de ce chef que le P. Loupias fut attaqué et tué à coups d'épieu. Les coupables réussirent à se réfugier sur le territoire congolais ».

D'après l'article le P. Loupias aurait été tué au moment où il empêchait la fuite du chef Lukara lors d'un procès concernant un vol des vaches.



**Le 17 juin 1910**, la revue *Les Missions Catholiques*<sup>47</sup> publie un article intitulé : « Meurtre d'un Père Blanc au Victoria Nyanza Méridional (Afrique Equatoriale). L'auteur résume une lettre du P. Classe. Il suggère que le P. Loupias a **probablement** été tué sur ordre du chef Lukara :

« Le 21 avril, parvenait à Maison-Carrée un télégramme du Nyanza méridional annonçant à Mgr Livinhac l'assassinat du R.P. Loupias, missionnaire à Rouaza, au nord-est du lac Kivou. Mais la lettre donnant les circonstances du meurtre n'est arrivée que le 5 juin [1910]. Le vénéré supérieur général des Pères Blancs nous l'envoie et nous nous empressons de la publier.

<sup>47</sup> « Meurtre d'un Père Blanc au Victoria Nyanza Méridional (Afrique Equatoriale) », in *Les Missions Catholiques*, 17 Juin 1910, N° 2141. p. 277.

**LETTRE DU R. P. CLASSE, DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES  
D'AFRIQUE (D'ALGER), A MGR HIRTH, VICAIRE APOSTOLIQUE  
DU VICTORIA NYANZA MERIDIONAL**

Non loin de la mission de Rouaza, dont le P. Loupias était supérieur, habite un chef nommé Loukara, qui, depuis un certain temps, est en révolte contre le roi du pays. Les missionnaires qui, deux fois déjà, avaient sauvé ce chef, espéraient le ramener à de meilleurs sentiments. Le 1<sup>er</sup> avril, un envoyé du roi se présenta à la mission de Rouaza et pria le Père Loupias de l'accompagner chez Loukara pour essayer de lui faire entendre raison. Craignant de ne pas réussir, le Père hésita d'abord, puis finalement se décida à faire la démarche proposée. Accompagné de quatre chrétiens et de l'envoyé, il se rendit donc chez Loukara,



LE P. CLASSE (1901)

s'entretint avec lui et lui conseilla d'aller à la capitale et de s'en rapporter à la décision du roi. C'est alors que sans que rien le fît prévoir, et **probablement par ordre de Loukara lui-même**, le Père fut frappé au front d'un coup de lance qui l'étendit par terre, puis d'un second coup de lance qui le transperça de part en part. Le sous-officier du camp de Rouhengéri, prévenu aussitôt, se hâta d'accourir; en même temps arrivait le P. Soubielle. Le blessé sans connaissance fut transporté à la Mission, où il expira après avoir reçu les derniers sacrements. Le P. Loupias était un missionnaire pieux et plein de zèle, qui est mort victime de son désir de voir régner la paix entre les chefs de son district et le roi du pays ».

*Missions d'Afrique (d'Alger) des Pères Blancs*, une revue de publicité missionnaire en France, publie une lettre du P. Classe dans son édition du mois de septembre-octobre 1910<sup>48</sup>. L'article est intitulé : « Mort tragique d'un missionnaire ». Il est adressé aux bienfaitrices et bienfaiteurs des Pères Blancs. Il s'agit de la même lettre, mais plus détaillée, qui a été

---

<sup>48</sup> L. CLASSE, « Mort tragique d'un missionnaire », in *Missions d'Afrique (d'Alger) des Pères Blancs*, N° 203, Paris, Septembre-Octobre 1910, pp. 269-372.

publié dans *Missions Catholiques*. La lettre est précédée d'une petite introduction qui raconte que Mgr Livinhac a appris l'incident le 21 avril par télégramme. S'agit-il du télégramme du Dr Kandt ?

L'auteur, le P. Classe, raconte prudemment l'histoire de la mort du P. Loupias suivant le conseil du P. Froberger. Il manie habilement la vérité, présentant la victime comme un missionnaire profondément bon. Le chef Lukara est présenté comme **un révolté arrogant et dédaigneux qui ne respecte pas l'autorité du roi**. La phrase selon laquelle le P. Loupias a été tué « **probablement par ordre de Loukara lui-même** » a disparu dans la lettre. C'est un groupe de gens qui a pris l'initiative au moment où le P. Loupias prend la main du chef pour l'empêcher de partir. Apparemment, il n'aurait utilisé aucune force. Tout dépend de ce que cela veut dire « prendre la main ». La carte de visite du P. Malet de 1908 pour Rwaza indique que l'utilisation de la force y était à l'ordre du jour<sup>49</sup>. Il est aussi possible que la lettre du P. Classe ait été réécrite ou ajustée par le rédacteur de la revue. Suit maintenant l'article :



#### « MORT TRAGIQUE D'UN MISSIONNAIRE

*Le 21 avril 1910, Mgr Livinhac recevait un télégramme annonçant que le P. Loupias, missionnaire à Rouaza, au nord-est du lac Kivu, avait été assassiné ; toutefois ce fut seulement dans le courant de juin que les lettres du R. P. Classe et des ses confrères, donnant les circonstances du meurtre, parvinrent à Maison-Carrée. Nous publions ici celle qui contient le plus de détails.*

« A trois heures et demie au nord de la station de Rouaza, habite un chef, Loukara rwa Bishingwé, qui est **un révolté** contre le roi Mousinga. Plusieurs fois, dans un but de conciliation, la Mission avait intercédé en faveur de ce chef,

<sup>49</sup> Carte de visite du P. Malet pour Rwaza, faite le 1er janvier 1908, A.G.M.Afr., N° 098003-099005.

espérant toujours le ramener à de meilleurs sentiments. Récemment, Mousinga ayant enlevé à Loukara l'administration d'une partie de son pays, un envoyé arriva de la capitale pour faire connaître cette décision au révolté. Cet envoyé, craignant pour sa vie, demanda au P. Loupias de venir assister à l'entrevue. Le Père hésitait ; finalement, craignant que, s'il s'abstenait, les démarches antérieures ne donnassent prétexte à accuser la Mission d'hostilité et d'opposition à l'autorité du roi, il accepta. On prit jour.

Le vendredi 1<sup>er</sup> avril, le Père partit de bonne heure, suivi seulement de quatre jeunes gens. A l'un d'eux qui lui disait : « Père, prenons des armes, on ne peut se fier à Loukara », il répondit : « Non. Nous allons seulement écouter ce que dira l'envoyé de Mousinga. D'ailleurs, nous resterons en dehors des villages ».

Comme c'était à prévoir, Loukara fut **arrogant et dédaigneux**, et ne voulut rien entendre. Déjà tous se levaient, mettant ainsi fin à la discussion ; **le P. Loupias, qui était demeuré assis, se leva à son tour et prit Loukara par la main pour le faire rester encore**. Alors du groupe des gens de celui-ci, qui se tenaient non loin de là, partirent plusieurs lances. L'une d'elles frappa le Père en plein front. Ses voisins, Loukara lui-même, voyant le mouvement s'étaient baissés.

Le chef opposé à Loukara, l'envoyé du roi et leurs hommes, n'avaient chacun qu'une lance ; leurs arcs, à la demande de notre confrère, ils les avaient déposés plus loin. Parmi eux ce fut d'abord une vraie panique ; les ennemis en profitèrent pour frapper le P. Loupias d'un second coup dans la région du foie. Heureusement trois des jeunes gens venus avec lui rallièrent les fuyards et chassèrent les assaillants.

Moins de vingt minutes après le malheur, on était prévenu à la station. Le P. Soubielle partit de suite, suivi par les Frères Alfred et Pancrace ; il était devancé par le sous-officier du camp de Rouhengéri, averti lui-même immédiatement. Le P. Loupias respire encore, mais il est sans connaissance ; il reçoit la sainte absolution. Les chrétiens accourus transportent le pauvre blessé, ne permettant même pas aux catéchumènes de l'approcher.

Le soir, à 8 heures 35, le bon P. Loupias, après avoir reçu les derniers sacrements, rendait son âme à Dieu.

Toute la nuit et jusqu'au lendemain à trois heures de l'après-midi, les fidèles se succédèrent à la chapelle, priant pour leur Père.

C'est une grande perte que vient de faire la Mission du Rouanda. Arrivé dans le Vicariat du Nyanza méridional en février 1901, le P. Loupias passa d'abord trois ans à Oukéréwé. Miné par la fièvre, malgré sa robuste constitution, il fut envoyé au Rouanda (1904) qu'il ne devait plus quitter. A Nyundo, pendant deux ans, puis, comme supérieur, à Issavi et à Rouaza (il était arrivé dans ce dernier poste le 2 décembre 1906), il fut aimé de ses confrères et des indigènes.

**Profondément bon, il s'ingéniait à faire plaisir aux missionnaires et à les aider. Il n'y a pas de station dans le Rouanda qui n'ait eu recours à sa cha-**

**rité. Il savait toujours trouver ce dont les autres manquaient, et de sa part l'envoi précédait d'ordinaire la demande.**

Sous son apparente bonhomie, il cachait un esprit vif qui se rendait vite compte des situations. Nul mieux que lui ne savait mener les hommes dans cette difficile mission de Rouaza.



RWAZA (1909)

C'est à ses chrétiens et catéchumènes surtout qu'il s'était donné sans réserve. Très vif par nature, il était d'une bonté bourrue qui d'abord inspirait la crainte ; mais la crainte faisait bientôt place à la confiance. Il était aimé de tous et connaissait les petits secrets de tous.

Abusant de ses forces, il s'employait à tous les labeurs. Il était bien, comme le lui écrivait dernièrement Mgr Hirth : “ plus chargé de besogne que tous les autres missionnaires du Rouanda ”. Lorsqu'on lui disait de se ménager un peu, il répondait invariablement : “ Bah ! si je ne fais pas cela, il faudra qu'un confrère le fasse. Tous on déjà assez de travail. ”

**Malade et souffrant beaucoup du foie, il se mettait en route pour chercher dans la montagne les bois nécessaires à la construction d'une église. Se fatiguer, c'était son unique remède. A table, en récréation, grelottant parfois de fièvre, il restait cependant à intéresser les confrères. Il voulait bien soigner les autres, mais n'admettait pas d'être soigné lui-même.**

Cette activité et ce dévouement étaient vivifiés par un grand esprit de foi ; car le cher P. Loupias était un missionnaire vraiment pieux, ses notes de retraites annuelles et de retraites du mois le prouvent assez.

Tous les Européens se sont associés au malheur qui atteint notre Mission. Des lettres de condoléances nous sont venues des camps allemands, anglais et belges. D'une voix unanime, on reconnaît dans notre cher confrère l'excellent missionnaire et l'homme aimable qui faisait son bonheur de rendre service à tous, de servir sans réserve le pays qui lui donnait asile.

**Dans le P. Loupias, nous perdons un ouvrier de bon accueil, et sur lequel, en toutes circonstances, nous pouvions compter. Notre Seigneur a bien**

**choisi le serviteur vivant dans l'attente de son Maître et prêt à répondre à son appel.**

Daigne Dieu, agréer ce sacrifice douloureux et accorder en échange à la chère Mission de Rouaza le calme et la paix nécessaires à sa prospérité ! Par là sera réalisé le vœu de notre regretté confrère : “ Que d'autres moissonnent dans la joie ce que je sèmerai dans les larmes. Je ne demande qu'une chose : que Dieu soit connu, Jésus glorifié, Marie aimée et honorée ” !

L. Classe ».

**Mgr Hirth, lui aussi parle de la mort violente du P. Loupias dans le Rapport Annuel de 1909 à 1910**, une publication destinée uniquement aux Pères Blancs. Il parle d'une « épreuve » qu'il présente comme un triomphe<sup>50</sup>. C'est une réaction classique pour une société missionnaire qui rêve d'avoir des martyrs parmi ses membres. Mgr Hirth spiritualise ainsi l'évènement pour étouffer une discussion entre confrères. Cette manière de faire est bien connue chez les Pères Blancs. Dans son communiqué, Monseigneur se montre plus prudent encore que le P. Classe ce qui est évident. Il ne désigne pas le chef Lukara comme coupable de la mort du P. Loupias. C'est évident. Il est trop bien au courant de tout ce qui s'était passé à Rwaza depuis sa fondation en 1903 jusqu'au jour fatal d'avril 1910 :

« (...) Epreuves. – Nous devrions dire plutôt triomphes, puisqu'il s'agit de deux missionnaires que Dieu a appelés à la récompense. Le P. Pierron d'abord, est décédé dans l'Ussuwi ; il entrainait à peine dans la carrière. **Et au 1<sup>er</sup> avril est tombé frappé de deux coups mortels, le P. Loupias, supérieur de Ruasa. C'était un des ouvriers les plus généreux de ce Vicariat et des plus entreprenants.** Le cher confrère venait de faire dans sa jeune station, pour cette année seulement, une moisson de 263 baptêmes d'adultes et d'enfants de chrétiens, plus 419 baptêmes in extremis ».

Il s'agit donc d'une communication très discrète.

## **7. Résultat**

La presse est non seulement une source d'information, elle est aussi un instrument puissant pour influencer l'opinion publique. Nous avons vu que le télégramme du Résident impérial du 13 avril 1910 a eu une influence sur la presse laïque allemande. Suite à ce télégramme, elle a donné peu d'importance à la mort du P. Loupias, ce qui a eu évidemment des répercussions sur l'opinion publique allemande. Un seul article, sans donner des explications précises, mentionne qu'au Rwanda, la relation entre les « Blancs » et le gouvernement allemand ne est pas toujours « claire » !

---

<sup>50</sup> Rapport Annuel de 1909 à 1910 (N° 5), p. 263.

Reste que le géologue protestant Kirschstein, a pris la défense des Pères Blancs en particulier celle du P. Loupias. Il a largement servi leurs intérêts représentés par le P. Froberger. Ce dernier nous apprend que la mort du P. Loupias n'a pas du tout passionné l'opinion publique allemande. D'ailleurs, le P. Loupias n'est-il pas responsable de sa propre mort suite à une maladresse de sa part ? Apparemment l'incident mortel a été assez vite oublié.

|                            |          |            |
|----------------------------|----------|------------|
| SAHARA (ALGERIE)           |          | 1-1876     |
| P. ALFRED                  | PAULMIER |            |
| P. PIERRE                  | BOUCHAND |            |
| P. PHILIPPE                | MENORET  |            |
| STE. MONIQUE (ALGERIE)     |          | 11-2-1880  |
| P. LOUIS                   | DIORÉ    |            |
| BUSANDA (TANZANIA)         |          | 27-3-1880  |
| FR. MAX                    | BLUM     |            |
| RUMONGE (BURUNDI)          |          | 4-5-1881   |
| P. JOSEPH                  | AUGIER   |            |
| P. TOUSSAINT               | DENIAUD  |            |
| SAHARA (ALGERIE)           |          | 21-12-1881 |
| P. LOUIS                   | RICHARD  |            |
| P. GASPARD                 | MORAT    |            |
| P. ALEXIS                  | POUPLARD |            |
| RWAZA (RWANDA)             |          | 1-4-1910   |
| P. PAULIN                  | LOUPIAS  |            |
| EL BAYADH (ALGERIE)        |          | 28-8-1956  |
| P. JEAN                    | TABART   |            |
| DJEMMAA-SAHARIDJ (ALGERIE) |          | 9-1956     |
| P. JEAN-BAPT.              | BARBIER  |            |

LA PLAQUETTE AVEC LE NOM DU P. PAULIN LOUPIAS

L'intervention de Kirschstein est une illustration de plus de la collaboration étroite qui a existé entre explorateurs et missionnaires au début de la colonisation du continent africain<sup>51</sup>. Et cela malgré leurs différences quant à leurs croyances et à leurs nationalités. En 1899, les Pères Blancs, apparte-

<sup>51</sup> S. MINNAERT, « Le séjour de Carl Peters chez Mgr Hirth en 1890 ou la complexité des relations entre Pères Blancs et explorateurs en Afrique équatoriale », in *Dialogue*, Kigali, Août-Octobre 2013, N° 203, pp.180-240.

nant à une société missionnaire catholique et française, ont été invité au Rwanda par le Dr Kandt, un allemand protestant, pour des raisons politiques. Et en 1910, le géologue allemand Kirschstein, aussi un protestant, a sauvé leur réputation, aussi pour des raisons politiques ! Et cela quelques années seulement avant la Grande Guerre de 1914-1918 entre les grandes puissances coloniales : la France, la Grande Bretagne, la Belgique et l'Allemagne.

En France, la presse catholique a traité le dossier avec une certaine pudeur, malgré le fait que le P. Loupias était un ressortissant de ce pays. Elle parle d'une « mort tragique » ou d'un meurtre.

L'article du P. Classe sous forme d'une lettre a marqué l'opinion catholique française et celle des Pères Blancs. La lettre a été reproduite deux fois avec des nuances. Le P. Classe impose son interprétation de l'événement d'une manière prudente. Il était conscient que Berlin lisait les articles publiés dans les revues missionnaires dont les « Missions d'Afrique (d'Alger) des Pères Blancs » et « Afrika Bote ». Il est possible que la lettre du P. Classe ait été corrigée selon les conseils du P. Froberger donnés au Conseil Général des Pères Blancs. L'auteur de la lettre détourne habilement l'attention de ses lecteurs. Il met l'accent sur les qualités missionnaires du P. Loupias en omettant son caractère violent. Selon son interprétation des faits, la victime n'a pas été assassinée par le chef Lukara mais plutôt par les serviteurs de ce dernier.

Les Pères Blancs ont conservé le souvenir de cet événement douloureux. Pour eux, le P. Loupias est un confrère qui a donné sa vie pour sa foi C'est un martyr ! Malheureusement ils n'ont jamais entamé une étude sérieuse sur les circonstances de sa mort. Ils ont probablement pensé que cela n'était pas nécessaire : tous ses « péchés » ont été pardonnés par le fait qu'il a donné sa vie pour sa foi. Reste à savoir s'il l'a vraiment fait pour cette raison. Ce dont nous doutons sérieusement. Il nous semble que sa foi ait été fort mêlée à la politique locale. En 1904, il avait participé, aux expéditions meurtrières organisées par le P. Classe dont il était l'ami et le confident jusqu'à sa mort en 1910. En plus, n'avait-il pas organisé, fin août 1909, l'assassinat camouflé d'un sorcier « encomrant »<sup>52</sup> ? Nous pensons que ce méfait peu connu mé-

---

<sup>52</sup> Note du P. Léonard du 5 juillet 1910 à Mgr Livinhac concernant le P. Durand, A.G.M.Afr., N° 096625 : « Dans les premiers jours d'Août 1909, le Père Durand se rendit de Rulindo, son poste, à Rwaza, afin de permettre au P. Loupias d'aller chercher du bois pour son église. **Quelques semaines après, étant de retour à Rulindo, il m'écrivit et me parla incidemment d'un accident qui lui était arrivé durant le voyage du retour. Il en avait écrit le P. Classe, et celui-ci en était effrayé, dit-il ; il croyait que P. Classe allait m'en écrire également. Je compris que cela devait être un meurtre et que cela doit être grave.** Je répondis au P. Durand disant de me mettre sur feuille séparée tout le récit de l'accident. C'est ce qu'il fit en date du 22 Décembre : voici ci-joint, la feuille en question, j'en garde une copie. En même temps, à l'occasion d'une lettre au P. Loupias, je lui exprimai mon étonnement de ce qu'il ne m'en avait rien dit dans ses lettres. Voici textuellement ce que P. Loupias me répondit en date du



rite une étude approfondie. Il reste que le P. Loupias malgré tout fut un missionnaire très apprécié par Mgr Hirth<sup>53</sup>.

Le P. Loupias a-t-il commis d'actes criminels ? Sans aucun doute. Il y a assez de preuves. Malgré son passé qui nous questionne, le nom du Père est affiché sur une des cinq plaquettes de marbre pendues au mur de la crypte de la chapelle des Pères Blancs à Rome<sup>54</sup>. Ces plaquettes se trouvent à gauche et à droite de la tombe du Cardinal Lavigerie. Elles portent au total le nom de cinquante missionnaires, Frères et Pères, qui ont subi une mort « héroïque » en Afrique... Le Rwanda, au cours de son histoire, en compte quatre d'après les Pères Blancs.

Pour beaucoup de *Banyarwanda*, le P. Loupias n'est pas perçu comme un martyr. C'est un « Muzungu » (Blanc) parmi tant d'autres qui est venu « manger » leur pays. Il s'est mêlé à des affaires qui ne le regardaient pas, ce qui est exprimé par le proverbe rwandais : « Ntukivange mu bitakureba ». Pour eux, il a bien mérité la mort. En quelque sorte il est un antihéros. Le P. Loupias a donc le triste honneur d'être le premier Blanc qui a connu une mort violente au Rwanda suite à son comportement « intempestif ».

\*\*\*\*\*

---

12 janvier 1910 : “ De l'accident du P. Durand, j'avais cru devoir me taire. Une dizaine de meurtres avaient été commis dans nos environs à l'instigation d'un sorcier qui habitait à plus d'une heure de chez nous. En rentrant à Rulindo, le P. Durand passait à côté de chez lui. Je lui dis de le voir et de lui faire peur. En causant avec les indigènes, j'avais dit plusieurs fois que si les Allemands savaient ses manœuvres, ils le pendraient. Le P. Durand passa donc chez lui, le coupable prit la fuite : le Père le fit suivre par deux ou trois hommes et tira même quelque coup de fusil en l'air. Il y eut bataille. Vous savez le reste. Nous n'avons pas eu depuis d'autre accident”. Au Père Classe je n'ai rien demandé, j'étais persuadé qu'il me parlerait de la chose. Or jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas même fait allusion. Peut-être sait-il que le P. Durand m'en a écrit et se dit-il que cela suffit. Son devoir n'était-il pas de m'en dire un mot même avant le P. Durand ? A ce moment-là Monseigneur n'était pas encore de retour d'Europe et il devait me tenir au courant de tout. Pourquoi le P. Loupias avait-il cru devoir se taire ?? H. Léonard ». La version des faits racontée par le P. Durand a été publiée. Voir S. MINNAERT, « Le récit de la mort violente du Père Loupias dans le journal de Rwaza soumis à la critique historique », in *Histoire de l'évangélisation du Rwanda, Recueil d'articles et de documents...*, Kigali, 2017, pp. 226-228.

<sup>53</sup> En avril 1910, Mgr Hirth écrit à son frère : « **Nous avons perdu un de nos meilleurs missionnaires** [P. Loupias]. (...) Peut-être aurez-vous lu déjà des rapports assez malveillants là-dessus ? Ils ont pour source celui fait par le Résident du Ruanda [Dr Kandt] au Gouverneur. Et **ce Résident, ancien Israélite, se dit l'ami de la Mission** ». (Lettre de Mgr Hirth du 23 avril 1910 à son frère, l'Abbé Ernest, A.G.M.Afr., Casier 303, N° 096388). Notons que Mgr Hirth a manifestement oublié que le Dr Kandt avait invité et aidé les Pères Blancs à s'installer au Rwanda. Notons aussi qu'il manifeste un certain mépris envers le Dr Kandt. Celui-ci, par ses origines juives, appartenait, d'après la pensée catholique de l'époque, à un peuple « perfide » et « déicide », donc coupable de la pire forme de délit.

<sup>54</sup> Sur le site des Pères Blancs nous lisons : « P. LOUPIAS Paulin (F) (1872-1910) : Tué par lance dans une mission de réconciliation à Rwaza (Rwanda), 1<sup>er</sup> avril 1910 », <https://mafrome.org/necrologie/le-don-total/>. Une photo du Père manque.

## II.

### **RAPPORT DU PERE DEPRIMOZ SUR LES ECOLES DIRIGÉES PAR LES PERES BLANCS AU RWANDA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1927-1928**

Dans cet article, nous présentons le rapport du P. Laurent Déprimoz (1884-1962) sur les écoles des Pères Blancs au Rwanda pour l'année scolaire 1927-1928. Il s'agit d'un document exceptionnel, malheureusement peu connu<sup>55</sup>. Son contenu est captivant pour tous ceux et celles qui s'intéressent à la genèse du génocide des Batutsi en 1994.

L'auteur du rapport est le P. Déprimoz, né en 1884 à Chindrieux, dans le Savoie en France<sup>56</sup>. Ses parents étaient Louis Déprimoz et Claudine Milland. Après ses études au collège de Rumilly, il entre chez les Pères Blancs en 1901. Il étudie la philosophie à Binson. Puis il fait son noviciat à Maison-Carrée (en Algérie) et sa théologie à Carthage (en Tunisie). Le 29 Juin 1908, il est ordonné prêtre à Carthage et nommé pour le Vicariat de l'Unyanyembe chez



LE P. DEPRIMOZ (1884-1962)

<sup>55</sup> Ian Linden mentionne ce rapport dans son livre *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Karthala, 1999, pp. 220-222.

<sup>56</sup> J. CASIER, « Mgr Déprimoz », in *Biographie Belge d'Outre-Mer*, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, T. VIII, 1998, col. 96-99. Le 1<sup>er</sup> octobre 1930, le P. Déprimoz sera nommé Vicaire Délégué de Mgr Classe et le 15 janvier 1943, son coadjuteur. Il sera ordonné évêque le 19 mars 1943 par Mgr Dellepiane, Délégué Apostolique au Congo et au Rwanda-Burundi. L'œuvre principale de Mgr Déprimoz est la réorganisation du catéchuménat qui prend forme en 1950. A sa demande de viennent au Rwanda les Frères Maristes, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Pères Salésiens et les Sœurs Auxiliatrices. Le 18 janvier 1955, il a un grave accident, une fracture du col du fémur. Malgré tous les soins prodigués, il demeure fortement handicapé. Il présente alors sa démission au Pape. Celle-ci est acceptée le 21 avril 1955. Le 16 décembre 1955, il est transporté en Belgique où il subit plusieurs opérations. Il séjourne entre autres à Oudenaarde (Belgique) chez les Dames Bernardines dont il était un grand ami. Le 7 février 1958, il est de nouveau au Rwanda. Le 26 mars 1962, il est à l'hôpital de Butare pour soigner une hémorragie interne. C'est là qu'il décède le 5 avril 1962 à 3h30 du matin. Agé de 78 ans, il comptait 54 ans de prêtrise et 19 ans d'épiscopat. Mgr Déprimoz est le cousin de Mgr Thévenoud (1878-1949), Vicaire Apostolique de Ouagadougou (Burkina Faso).

Mgr Gerboin (1847-1912), confrère de Mgr Hirth (1854-931). Le P. Déprimoz arrive à Tabora le 10 septembre 1908. L'année suivante, il est envoyé au Burundi. En 1913, le P. Classe (1874-1945), alors Vicaire Délégué de Mgr Hirth, l'emmène au Rwanda pour faire de lui un professeur puis le supérieur du Petit Séminaire à Kabgayi<sup>57</sup>. Il y arrive le 28 novembre 1915. Quatre ans plus tard, le 26 novembre 1919, il est nommé supérieur du Petit Séminaire. A partir de 1927, il exerce aussi la fonction d'inspecteur des écoles catholiques du Rwanda. En tant qu'inspecteur, il visite ces écoles et il rédige, en septembre 1928, un rapport élaboré de 83 pages. Remarquons qu'à cette époque, Mgr Hirth, fondateur de l'Eglise catholique au Rwanda, vit encore comme évêque émérite à Kabgayi.

Le P. Déprimoz commence son rapport de 1928 avec quelques considérations générales. Suivent alors trois parties avec annexe et conclusion.

Dans la première partie, le Père donne un aperçu des écoles urbaines. Il s'agit des écoles attachées aux Missions où les Pères ou les Abbés résident, à savoir celles de : Kabgayi, Save, Kansi (Nyaruhengeri), Kigali, Rwamagana, Zaza, Rulindo, Rwaza, Mibirizi, Muramba et Murunda. Nous lisons que dans ces écoles, il existe des classes pour Batutsi et des classes pour Bahutu !

Dans la deuxième partie, le P. Déprimoz parle des écoles rurales où les catéchumènes apprennent à lire avant de recevoir le baptême. Ainsi, il existait des écoles rurales à Kabgayi, Save, Kansi, Kigali, Rwamagana, Zaza,

---

<sup>57</sup> Le P. Classe était fort attaché au P. Déprimoz qui sera plus tard son successeur. Quand le P. Classe reçoit la nouvelle de sa nomination d'évêque, il écrit le 16 avril 1922 au P. Voillard, membre du Conseil Général et premier Assistant de Mgr Livinhac : « Mon Révérend Père, Vous aurez compassion de moi et m'excuserez, j'en suis certain, de ne vous avoir pas écrit plus tôt. Le télégramme reçu le soir du Mardi Saint m'a plus bouleversé que la lettre du R.P. Marchal ne l'avait fait le 14 juillet 1920. Et pour me remettre dans le calme, sur le conseil du P. Ulrix, **je suis venu à Autreppe**. Maintenant le calme se fait doucement, et il ne me reste qu'à me remettre entre les mains de la divine Providence, et à supplier Notre Seigneur de me donner au moins un peu de tout ce qui me manque pour un tel ministère ! Mais, vraiment, comment Monseigneur le Supérieur Général et vous, mon Révérend Père, avez-vous pu me mettre ainsi en avant ? **J'aime ces Missions de toutes mes forces, c'est vrai !** Et mon grand désir était d'y retourner. **Pourvu que ce désir n'ait pas sa punition**, pour le malheur de ces âmes cependant tant aimées ! Je vous ai prié, mon Révérend Père, demandez à Monseigneur le Supérieur Général d'intercéder pour moi près du divin Maître afin que, malgré tout, je sois entre ses mains un serviteur bon et fidèle. Tout mon espoir et ma confiance sont en Jésus et Marie. Le R.P. Ulrix m'écrit aujourd'hui qu'à son avis, après y avoir mûrement réfléchi, pour le bien des intérêts de Dieu et des Missions, par conséquent, le sacre devrait se faire à Anvers ! Il me dit que Jeudi 20, il réunit son conseil pour demander son avis et être sûr qu'il sera secondé... à cause de **la question flamande**. Je viens de lui répondre que je ferais, à moins d'indications de votre part, mon Révérend Père, suivant qu'il le jugerait utile, mais que mon désir personnel serait d'être sacré à Maison Carrée, sinon par Monseigneur le Supérieur Général, au moins auprès de lui. L'esprit belge m'est assez connu pour comprendre que le sacre ne peut avoir lieu qu'à Maison Carrée ou en Belgique. (...) Il y a si longtemps que souffrent ces pauvres Missions ! Si c'était possible, je voudrais bien pousser pour partir au moins à la fin de Juillet. Il est peu certain que Mgr Hirth ne voudra faire aucun placement avant la prise de possession de Mgr Gorju et mon arrivée. Le séminaire surtout m'inquiète : les cours recommencent en Septembre. **Dès maintenant je vous conjure, mon Révérend Père, de me laisser le P. Déprimoz pour le Petit Séminaire et même pour le Rwanda : il le désire, et moi je vous en prie.** (...) » (Lettre du P. Classe du 16 avril 1922 au P. Voillard, A.G.M.Afr., N° 111453-54).

Rulindo, Rwaza, Nyundo, Mibirizi, Muramba et Murunda. Plusieurs chefs recrutent des élèves. Parmi leurs recrues, il y a des élèves « Batutsi ».

Dans la troisième partie, l'auteur parle des écoles dirigées par les Sœurs Blanches à Kabgayi, Save, Save, Zaza, Rwaza et Nyundo. Il parle aussi du noviciat des Sœurs Benebikira à Save et de l'œuvre d'éducation professionnelle des Sœur Blanches pour filles. A Kabgayi, les Sœurs Blanches ont organisé une formation pour « jeunes filles batutsi, filles de grands chefs ».

En terminant le rapport, l'auteur tire la conclusion suivante : « Le nombre des élèves instruits dans nos écoles est de 3.405 pour les écoles urbaines, de 8.113 pour les écoles rurales et de 3.562 pour les écoles dirigées par les Soeurs Blanches : ce qui nous donne au total le beau nombre de **15.080 élèves**. Beaucoup de chapelles-écoles ne sont pas mentionnées encore comme écoles puisque pas encore organisées ; néanmoins, je crois l'avoir dit déjà, tous les jeunes gens catéchumènes doivent savoir lire pour être admis au baptême. Aussi le nombre des élèves serait beaucoup plus grand si nous avions pu faire état de toutes les chapelles-écoles ».

La scolarisation de la jeunesse constitua donc un des piliers de l'évangélisation et de la colonisation du Rwanda. En plus, l'établissement des écoles un peu partout dans le pays manifesta visiblement l'influence grandissante des Pères Blancs dans la société rwandaise.

**RAPPORT SUR LES ECOLES  
DIRIGÉES PAR  
LES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE (Pères Blancs)  
dans le Vicariat du RUANDA<sup>58</sup>.**

*P. L. Déprimoz, missionnaire – Inspecteur*

*Année scolaire 1927-1928*

**CONSIDERATIONS GENERALES**

Un grand effort a été réalisé pour obtenir dans toutes nos missions du Ruanda, une organisation scolaire préparant la réalisation des programmes exposés dans le projet du Gouvernement. On a tout mis en œuvre soit dans les écoles des Missions, soit dans nos chapelles-écoles, pour arriver le plus tôt possible à des résultats qui justifient pleinement les espérances que fonde le Gouvernement sur le concours des Missionnaires pour cette œuvre de l'éducation de nos Noirs.

---

<sup>58</sup> P. L. DEPRIMOZ, Rapport sur les écoles dirigées par les Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) dans le Vicariat du Ruanda, Année scolaire : 1927-1928, A.G.M.Afr., N ° 00220417, 83 pp.

### Situation matérielle :

Je crois pouvoir affirmer que durant cette année, les Pères Blancs au Ruanda n'ont été limités dans leur zèle pour cette œuvre que par la modicité des ressources et, comme conséquence, par la pénurie de locaux et de matériel scolaire : ce n'est que peu à peu et après des années d'un travail acharné, en comptant sur les généreux subsides du Gouvernement que nous pourrions subvenir aux besoins d'une tâche de plus en plus lourde à cause de nombre toujours croissant des Indigènes qui nous demandent des écoles, et que nous pourrions compléter les installations scolaires existantes et en créer de nouvelles.

Se figure-t-on la quantité d'ardoises, de cahiers, plumes, crayons et surtout de livres qu'il nous faudrait, alors que nous avons plus de 15.000 élèves dans nos diverses écoles, sans compter que leur nombre augmente de jour en jour ? Le prix de revient nous déconcerte. Nous devrions faire imprimer des livres ! Des traductions sont sur le chantier car outre les livres en « kiswahili » que nous avons, il nous en faut beaucoup aussi en « runyarwanda ». Mais quand donc le Vicariat sera-t-il à même d'immobiliser pour cela le capital considérable qu'il n'a pas ? C'est là une sérieuse difficulté.

Je ne parle pas de la construction ; de l'ameublement des écoles : nous pouvons trouver les matériaux sur place. Mais encore la cherté de la main d'œuvre augmente de jour en jour d'une façon considérable et les dépenses sont trop lourdes pour que nous puissions nous y engager d'un seul coup.

### Programmes :

Le programme est resté le même que celui que j'avais signalé sur mon rapport de l'année dernière. Les cours de « français » ont été commencés sérieusement dans les 4 Missions de Kabgayi, Kigali, Isave et Kansi pour **les jeunes gens Batutsi** ; ailleurs on va commencer au fur et à mesure des possibilités, car les jeunes gens demandent eux-mêmes avec insistance cet enseignement qui leur permettra d'avoir plus facilement une place soit au Gouvernement soit dans les sociétés d'exploitation.

### Personnel des écoles :

1) Personnel enseignant : Chaque école, soit rurale, soit urbaine, se trouve sous la direction et le contrôle d'un Missionnaire Prêtre ou d'une Sœur Missionnaire, suivant qu'il s'agit d'écoles de garçons ou d'écoles de filles. Le P. Directeur de l'école dirige et surveille les élèves ainsi que le personnel enseignant indigène, et lui-même donne certaines leçons tantôt dans une classe, tantôt dans une autre, en particulier hygiène, politesse et leçons de choses.

2) Personnel enseigné : Dans certaines localités comme Zaza, Rwamagana, la famine a forcé beaucoup d'élèves à désertir l'école ; dans quelques

endroits l'opposition trop réelle faite à l'école par l'un ou l'autre chef, probablement pour raisons de politique locale, a arrêté également l'ardeur des écoliers qui, bien disposés, auraient été très assidus à venir en classe : on me signale entre autres Ruberamuheto pour la chapelle-école de Mulehe dépendant de la Mission de Mibirizi, et surtout Rwampungu, fils de Gashamura pour celle de Rutare dans le territoire de Kigali.

Il est très difficile de tenir compte des plaintes des élèves sous ce rapport, car le chef a toujours l'occasion de se venger sur eux de toute réclamation faite par ses subordonnés. Nous prendrons patience.

Durée de l'année scolaire :

Il m'a été jusqu'ici impossible de fixer d'une manière uniforme pour toutes les Stations l'époque des vacances. Il y a à tenir compte pour cela des circonstances qui varient avec les régions et les diverses catégories d'écopliers.

A peu près partout il n'y a encore que 4 jours de classe par semaine pour la généralité des écoliers, sauf à Kigali où il y a 5 jours pour que l'on puisse accorder un mois de vacances vers la fin-Juillet.

Ailleurs jusqu'ici on s'est contenté, en fait de vacances d'une semaine avant et après Pâques, puis d'une semaine à l'occasion des baptêmes solennels, à savoir : Noël, à la St Pierre et St Paul ainsi qu'au début d'Octobre. La question des grandes vacances est encore à l'étude par conséquent.

Il y a 4 heures de classe par jour, y compris 1/2 heure de récréation. Il n'est pas question encore de travaux manuels réguliers pendant ces heures de classe : nous cherchons encore le moyen pratique de réaliser cette partie du programme.

Beaucoup de choses, évidemment, sont encore à préciser pour arriver à une organisation complète de tous points ; mais comme disent les Banyarwanda, « Buhoro buhoro n'urgwo rugendo » - « ce n'est que peu à peu que l'on arrive au but ».

D'ailleurs voyons dans chaque station le chemin parcouru.

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

## **PREMIERE PARTIE : ECOLES URBAINES. (Ecoles de la Mission)**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### **MISSION DE KABGAYI**

.....

Les bâtiments scolaires de la Mission de Kabgayi, pour les garçons, font très bonne impression : cinq constructions en matériaux durables, de date très récente (trois sont de cette année) donnent 10 salles de classe propres, spacieuses et bien aérées. Sept sont déjà utilisées, il y a donc place pour loger les élèves qui deviendront plus nombreux au fur et à mesure de l'organisation scolaire.

L'ameublement laisse encore à désirer : il faudrait un plus grand nombre de bancs d'école, encore quelques tableaux noirs, des cartes géographiques, lesquelles d'ailleurs sont commandées et attendues sous peu, et un matériel pour l'enseignement intuitif. Tout cela se fera peu à peu, car il est impossible de faire face à tous les besoins d'un seul coup : il faut temps et ressources.

### **I. ECOLES DU 1<sup>er</sup> DEGRE**

#### **1<sup>ère</sup> ANNEE :**

Cette 1<sup>ère</sup> année a été divisée en 4 sections : les élèves étant de condition variée quant à l'âge et à la valeur intellectuelle, on a fait différence catégorique afin de mettre l'enseignement davantage à leur portée et d'arriver ainsi à former des classes beaucoup plus homogènes, seul moyen de faire œuvre utile, sans compter que l'instituteur indigène peut difficilement prendre goût à son travail si ses élèves ne sont pas à peu près tous capables de suivre son enseignement et de faire des progrès.

**1) Première section :** le titulaire est Emmanuel Gafirigi, un jeune homme très intelligent (certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif) mais qui se ressent de sa jeunesse : il pense encore à s'amuser tout autant que ses élèves, et s'il n'est pas surveillé de très près, la besogne ne se fait qu'à moitié. Il se corrigera, je l'espère et, avec le temps, il y a tout lieu de croire qu'il deviendra un bon instituteur. Il a 20 élèves inscrits avec une moyenne de 15 personnes par jour.

**2) Deuxième section :** Le titulaire est Aloys Rugiramigabo qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. C'est un homme sérieux qui a à cœur ses fonctions et fait bien sa classe. Il y a 23 élèves inscrits et la moyenne des présences est de 17 par jour : ils s'appliquent et font des progrès.

**3) Troisième section : Le titulaire est Chrysostôme Mushumba, Mututsi, fils de Mugemangango, chef assez important des environs.** Il a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il ne manque pas du nécessaire pour devenir un bon moniteur, mais a été un peu découragé à cause de la mauvaise qualité des ses élèves : ceux-ci sont au nombre de 20, tous plutôt âgés et n'ayant pas beaucoup de moyens ; ils voudraient néanmoins arriver à savoir quelque chose. Les progrès sont lents et la patience du moniteur est bien souvent mise à l'épreuve. C'est une situation transitoire et on pourra lui donner quelque chose de plus intéressant dès que les éliminations et les nouveaux groupements auront pu se faire.

**4) Quatrième section :** Le titulaire est Apollinaire Nsengiyumva, très intelligent qui s'applique beaucoup à son travail et peut devenir un excellent sujet. Il y a 25 élèves inscrits dans cette section et la moyenne des présences est de 20 au moins. Ce sont tous de grands jeunes gens ou des hommes mariés, quelques chefs de collines qui sont très en retard dans leurs études et dont quelques-uns ne feront probablement pas beaucoup de progrès, mais veulent essayer cependant de se mettre à la hauteur de leurs devoirs.

#### II<sup>ème</sup> ANNEE :

Il n'y a qu'une seule classe de I<sup>ère</sup> année, et encore on ne peut pas dire que les élèves ont la science voulue pour être d'emblée à même de suivre tout le programme. Là encore, il faudra, au début de la nouvelle année scolaire, faire un triage sérieux et faire rester en place ceux qui n'auront pas la science suffisante.

Le titulaire est Gabriel Magurumbanya qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif, mais a l'air, jusqu'à présent d'avoir peu de goût pour ses fonctions. Il y a 15 élèves inscrits seulement et une moyenne de 10 présences par jour.

### II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

#### I<sup>ère</sup> ANNEE :

Le titulaire **Augustino Gatabazi, ancien élève du Petit-Séminaire et de Gitega, Mututsi marié**, intelligent et qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif : il promet de devenir un bon instituteur.

Il n'a que 18 élèves inscrits avec une moyenne de 15 présences par jour : ils sont à peu près à la hauteur du programme de cette section.

#### II<sup>ème</sup> ANNEE :

Le titulaire est Stefano Shamugambira qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre



définitif. Il est très soumis, très exact et a véritablement le goût de son travail.

Aussi ses 22 élèves inscrits avec présence de 20 en moyenne font de sérieux progrès. Au début ils étaient de beaucoup au-dessous du programme à suivre dans cette catégorie : la généralité y est arrivée. Il y aura cependant encore un tirage à faire au début de la nouvelle année scolaire.

.....

En terminant cet aperçu sur les écoles de la Mission de Kabayi, il faut remarquer que l'élément « **mututsi** » est plutôt l'exception dans les écoles de la Station : par contre il y a 4 groupes de « ntore » (pages) dans les chapelles-écoles de Chyeza (Ruzizi), Musambira (Rwabutogo), Ruyanza (Chyitatre) et Muyunzwe (Nturo), comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce rapport où il est question des écoles rurales

#### Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Kabayi :

##### I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE

|                                 |           |                                    |
|---------------------------------|-----------|------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> année :     |           |                                    |
| 1) I <sup>ière</sup> section :  | 20 élèves | Titulaire : Emmanuel Gafirigi      |
| 2) II <sup>ème</sup> section :  | 23 élèves | Titulaire : Aloys Rugiramigabo     |
| 3) III <sup>ème</sup> section : | 20 élèves | Titulaire : Chrysostôme Mushumba   |
| 4) IV <sup>e</sup> section :    | 25 élèves | Titulaire : Apolynaire Nsengiyumva |
| b) II <sup>ème</sup> année :    | 15 élèves | Titulaire : Gabriel Magurumbanya   |

##### II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

|                              |                  |                                         |
|------------------------------|------------------|-----------------------------------------|
| 1) I <sup>ère</sup> année :  | 18 élèves        | Titulaire : Augustino Gatabazi          |
| 2) II <sup>ème</sup> année : | <u>22 élèves</u> | <u>Titulaire : Stefano Shamugambira</u> |
| Total                        | 143 élèves       | 7 Instituteurs                          |

N.B. : Nous ne parlons pas des catéchumènes et postulants à la Mission qui apprennent tous à lire pour pouvoir être admis au Baptême, puisqu'ils ne font pas partie encore de la population régulière des écoles.

-----

#### MISSION D'ISAVE

.....

La Mission d'Isave a fait un effort considérable pour organiser ses écoles suivant le programme du Gouvernement. Il y avait déjà là beaucoup d'éléments pour permettre d'arriver à des résultats sérieux tant au point de vue du nombre qu'au point de vue de la qualité des élèves. Il y avait des instituteurs qui faisaient la classe depuis de longues années ; d'autre en assez grand nombre, ayant fait leurs études en tout ou en partie au Petit-Séminaire

de Kabgayi, deviendront bien vite des moniteurs excellents si on continue à les diriger et à exiger d'eux leur journal de classe contrôlé par le Père Directeur de l'école. Ils corrigent eux-mêmes les devoirs des élèves et marquent les notes sur un cahier spécial de sorte qu'il y a une louable émulation non seulement parmi les élèves, aussi parmi les instituteurs eux-mêmes : ces derniers continuent à s'instruire à qui mieux mieux et à saisir les méthodes pédagogiques qui peuvent avoir le plus de succès parmi leurs auditeurs.

Les deux bâtiments scolaires en matériaux durables qui se trouvent de chaque côté de la place de l'église comprennent 4 salles de classes chacun : ces 8 salles sont propres et bien aérées mais ne suffisent pas ; on utilise en plus pour le moment 3 salles de l'ancienne maison d'habitation des Missionnaires en attendant que l'on puisse construire d'autres classes. Il y a beaucoup à construire à Isave ; pour le dire en passant, il nous faudrait encore une douzaine de salles de classes chez les Sœurs où la moitié des élèves reçoit l'instruction en plein air quand le temps le permet. Les plans sont faits, il reste à les réaliser, et nous espérons avant la fin de cette année, commencer ces travaux indispensables.

Enfin, bref !, pour en revenir aux écoles chez les Pères, disons qu'en mettant certaines divisions le matin et d'autres l'après-midi, on arrive aux 18 divisions qui reçoivent actuellement (l'instruction) l'enseignement à la Mission d'Isave.

## I. ECOLES DU 1<sup>er</sup> DEGRE

### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) Section Batutsi :** Le titulaire est Michel Bimenyimana (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire). Ce jeune homme donne pleine satisfaction ; il est un peu timide mais très aimé de ses élèves ; est d'ailleurs d'une réputation parfaite. Il a 37 élèves inscrits avec une moyenne de 27 présences par jour. Leur science est celle des commençants pour la lecture et l'écriture ; ils ont appris l'addition et la soustraction des petits nombres. Il n'y a pas encore de bancs dans cette classe, mais il y a un tableau noir et chaque élève a son ardoise et un syllabaire ou un livre de lecture en « kinyarwanda » suivant l'avancement.

**b) Section Bahutu :** Le moniteur est Laurenti Habimana, ancien élève du Petit-Séminaire (certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif). Bon sujet, docile et poli quoiqu'un peu mou. Sur les 29 élèves inscrits il y a une moyenne de 18 présences par jour ; ils ne sont pas très réguliers et pour cela ne font pas beaucoup de progrès. A part 4 ou 5 d'entre eux qui savent lire, les autres en sont encore aux lettres ; ils savent lire les nombres de 2 ou même 3 chiffres et font de petites additions et soustractions.

**c) 4 sections catéchumènes** l'après-midi pour lesquelles les moniteurs respectifs sont :

- 1) Arcadi Bushishi (certificat d'apt. Péd. définitif)
- 2) Venant Karamage (certificat d'apt. Péd. provisoire)
- 3) Matthias Minani (certificat d'apt. Péd. provisoire)
- 4) Lauriani Mivumbi (certificat d'apt. Péd. provisoire)

Ici le nombre des élèves varie un peu puisque chaque trimestre ils changent de moniteur et de classe à mesure qu'ils avancent pour leur instruction religieuse ; mais ils sont toujours au moins 25 dans chaque catégorie, donc au moins 100 pour les 4. Ils sont réguliers, parce que 6 absences les arrêteraient aux examens trimestriels du catéchuménat et les empêcheraient d'avancer. Ils apprennent la lecture, l'écriture sur ardoise et un peu de calcul.

#### II<sup>ème</sup> ANNEE :

**a) Section Batutsi :** Le moniteur est Petro Mukangahe qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire : homme calme ayant beaucoup d'autorité sur ses élèves et sachant très bien donner sa classe. Il est régulier, poli, a beaucoup d'ordre et d'esprit de suite dans ses leçons ; il deviendra, je crois, un très bon instituteur. Sur 29 élèves inscrits, il y a chaque jour 25 présences en moyenne ; ils savent lire et écrivent des phrases pour la plupart ; ils connaissent en arithmétique les 3 opérations (nombres entiers).

Comme matériel scolaire, ils ont tables, tableau noir, deux cahiers, livres de lecture en « kinyarwanda » et en « kiswahili ».

**b) Section Bahutu :** Le titulaire est Joseph Ngendahimana (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire), élément assez médiocre. Il a très peu d'énergie, manque de franchise, a eu plusieurs absences non motivées et sort souvent de sa classe. Les enfants n'apprennent pas beaucoup avec lui et l'aiment assez peu d'ailleurs. C'est donc un moniteur à éliminer dès que nous aurons mieux pour le remplacer. Il y a là 26 élèves inscrits et une moyenne de 18 présences par jour. Ils savent lire, écrivent des mots à la plume et connaissent parfaitement les 3 opérations des nombres entiers.

## II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

Il y en a 6 régulières et 4 que j'appellerai spéciales.

#### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) Batutsi :**

1) I<sup>ère</sup> section : Le titulaire est Leo Sebasaza, ancien élève du Petit-Séminaire (certificat d'aptitude à titre définitif), bon élément, calme, capable et très régulier.

Il a 24 élèves inscrits et une moyenne) de 18 présences par jour. Ils lisent couramment et écrivent des phrases. En arithmétique, ils connaissent 3 opérations ; ils savent aussi un peu de « kiswahili ».

Comme matériel scolaire, il y a des bancs, un tableau noir et chaque élève a deux cahiers et un livre de lecture « kiswahili ».

2) II<sup>ème</sup> section : Le titulaire est Isidore Nikobatuye, ancien élève du Séminaire (certificat à titre définitif). Il donne toute satisfaction, est régulier et méthodique, manque peut-être un peu d'initiative.

Sur 26 élèves inscrits, il y a une moyenne quotidienne de 21 présences. Ils lisent couramment « kinyarwanda » et « kiswahili » et écrivent des dictées. En arithmétique, ils connaissent 3 opérations.

#### **b) Bahutu :**

1) I<sup>ère</sup> section : Le moniteur était Aloys Mugoyi (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire). Plein d'entrain et respecté de ses élèves, il serait devenu très bon... Malheureusement, nous venons de l'envoyer (avec sa femme) comme catéchiste-maître d'école au Katanga : donc à remplacer !

2) II<sup>ème</sup> section : Le moniteur est Laurent Hagenilyayo, excellent sujet ayant fait toutes ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et ayant obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Dans sa classe règne un esprit excellent : les enfants l'aiment beaucoup et font de rapides progrès.

Sur les 31 élèves inscrits, on compte une moyenne de 24 présences par jour. Ils lisent couramment « kinyarwanda » et « kiswahili », écrivent assez bien les dictées et connaissent les 3 premières opérations en arithmétique.

#### **II<sup>ème</sup> ANNEE :**

**a) Batutsi :** Le moniteur est Guillaume Mboniyubgabo (certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif). Homme instruit d'un certain âge déjà ayant exercé la profession d'instituteur depuis 21 ans. Posé, très capable et ayant un grand ascendant sur ses élèves. Par ses causeries, ses explications, il leur donne des idées saines et sait faire comprendre la portée pratique des enseignements qui se dégagent des lectures faites en classe. Par ailleurs excellent père d'une très belle famille ; il a vraiment le souci de l'éducation des ses enfants ce qui ne contribue pas peu à lui donner cette autorité morale incontestée sur ses élèves.

Sur 25 inscrits dans sa classe, il y a une moyenne de 21 présences par jour. Tous savent lire et écrire couramment en « kinyarwanda » et « kiswahili » et sont capables de soutenir une conversation en « kiswahili ». En arithmétique ils connaissent les 4 opérations de nombres entiers et de nombres décimaux. Ils connaissent aussi un peu de géographie et on leur donne également les notions nécessaires pour la tenue des registres des chefferies.

**b) Bahutu :** Le titulaire est Petro Habimana qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il est capable et travailleur mais d'un caractère fort inégal.

Sur ses 26 élèves inscrits il y a en moyenne 21 présences par jour. Ils lisent couramment, font de petites rédactions et connaissent les 4 opérations.

### **Classes spéciales :**

**I<sup>ère</sup> section : Batutsi** du II<sup>ème</sup> degré, I<sup>ère</sup> et II<sup>ème</sup> années, qui ont une classe supplémentaire l'après-midi pour l'arithmétique et la calligraphie. Ils sont 20 inscrits et il y a journalièrement une moyenne de 17 présences. La classe leur est faite par Guillaume Mbonyubgabo dont il a été parlé plus haut.

**II<sup>ème</sup> section : Bahutu** du II<sup>ème</sup> degré, I<sup>ère</sup> et II<sup>ème</sup> années qui ont classe supplémentaire l'après-midi pour l'arithmétique et la calligraphie. Les élèves inscrits sont au nombre de 28 et il y a une moyenne de 14 présences par jour (la disette a été pour beaucoup dans ces nombreuses absence !). La classe leur est faite par Wenceslas Ndegeya, ancien élève du Petit-Séminaire de Kabgayi et ayant obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il est capable et docile, mais peut-être un peu trop sévère pour les enfants.

N.B. : Dans l'appréciation des absences, il faut remarquer qu'il s'agit de classes supplémentaires et que ces élèves sont déjà en classe le matin.

**III<sup>ème</sup> section :** Ecole des futurs moniteurs. Cette classe est faite par Ignace Ngayabisha, homme capable, ayant obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif ; c'est d'ailleurs un ancien élève du Séminaire de Kabgayi et de l'école normale de Daressalam.

Il n'y a que 8 élèves et **pas de Batutsi parmi eux**. Il semble qu'il y a un peu moins d'enthousiasme qu'au début pour obtenir une place de moniteur, je ne sais trop pourquoi. Peut-être trouvent-ils à Astrida ou ailleurs des places plus lucratives avec moins d'effort pour les obtenir !

**IV<sup>ème</sup> section : Ecole de « français » pour les Batutsi** des classes du II<sup>ème</sup> degré, I<sup>ère</sup> et II<sup>ème</sup> année. Ces classes ont lieu le mercredi et le samedi, matin et soir, jours où précisément il n'y a pas classe pour la généralité des écoliers à Isave.

Le titulaire est Joseph Habiambere qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif : il est intelligent, mais n'a pas très bon caractère, est plutôt renfermé. On n'est pas très content de lui.

Il y a 54 élèves inscrits, lesquels sont partagés en deux groupes ayant ainsi chacun 2 classes de « français » par semaine. Ils ont vu les 50 premières pages du livre intitulé « Eléments de français ».

Cet aperçu sur les écoles urbaines de la Mission d'Isave est assez éloquent par lui-même, me semble-t-il, **et on ne peut nier que les Missionnaires de cette Station ont mis tout en œuvre pour préparer la réalisation des projets du Gouvernement ; si on peut continuer dans cette voie, grâce aux subsides du Gouvernement, il y aura là des écoles vraiment intéressantes.**

Malheureusement le matériel scolaire est loin de correspondre aux besoins ; cartes géographiques, tableaux muraux pour système métrique et leçons de choses font encore beaucoup trop défaut ; les livres en « kinyarwanda » surtout ne sont pas en nombre suffisant. Il nous faudrait pouvoir engager un capital considérable à cela et nous ne le pouvons pas : ce n'est que peu à peu que nous pourrions donner suite aux demandes si légitimes des Pères Directeurs, instituteurs et écoliers.

#### Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission d'Isave :

##### I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE :

I<sup>ère</sup> année :

|                             |             |                                |
|-----------------------------|-------------|--------------------------------|
| <b>1) section Batutsi :</b> | 37 élèves.  | Titulaire : Michel Bimenyimana |
| <b>2) section Bahutu :</b>  | 29 élèves.  | Titulaire : Laurent Habimana   |
| <b>3) » catéchumènes :</b>  | 100 élèves. | Titulaire : Arcadi Bushishi    |
|                             |             | » » » : Venanti Karamage       |
|                             |             | » » » : Lauriani Mivumbi       |

II<sup>ème</sup> année :

|                             |            |                                 |
|-----------------------------|------------|---------------------------------|
| <b>1) section Batutsi :</b> | 29 élèves. | Titulaire : Petero Mukagaha     |
| <b>2) section Bahutu :</b>  | 26 élèves. | Titulaire : Joseph Ngendahimana |

##### II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE :

I<sup>ère</sup> année :

|                             |            |                                  |
|-----------------------------|------------|----------------------------------|
| <b>1) Batutsi</b>           |            |                                  |
| I <sup>ère</sup> section :  | 24 élèves. | Titulaire : Leo Sebasaza         |
| II <sup>ème</sup> section : | 22 élèves. | Titulaire : Isidore Nikobatuye   |
| <b>2) Bahutu :</b>          |            |                                  |
| I <sup>ère</sup> section :  | 28 élèves. | Titulaire : Aloys Mugoyi         |
| II <sup>ème</sup> section : | 22 élèves. | Titulaire : Laurenti Hagenilyayo |

II<sup>ème</sup> année:

|                             |            |                                |
|-----------------------------|------------|--------------------------------|
| <b>1) section Batutsi :</b> | 25 élèves. | Ttitul. : Guillaume Mbonyugabo |
| <b>2) section Bahutu :</b>  | 26 élèves. | Titulaire : Petro Habimana     |

##### III. CLASSES SPECIALES (SUPPLEMENTAIRES) :

|                                                                      |                             |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>1) section Batutsi (I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> degré)</b> | Tit. : Guillaume Mbonyugabo |
| <b>2) section Bahutu (I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> degré)</b>  | Tit. : Wenceslas Ndegeya    |
| <b>3) futurs moniteurs</b>                                           | Tit. : Ignace Ngayabosha    |

|                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| 4) Ecole de français _____ | <u>Tit. : Joseph Habiya mbere</u> |
| Total : 381 élèves         | 17 instituteurs                   |

### MISSION DE KANSI (Nyaruhengeri)

A Kansi les locaux scolaires ne suffisent pas aux besoins. Deux bâtiments (4 classes) nouvellement construits en matériaux durables ont bonne apparence ; d'autres sont projetés, mais en attendant on doit se contenter de vieilles masures aménagées tant bien que mal et où la bonne volonté des élèves et des moniteurs est passablement mise à l'épreuve. D'autre part le mobilier scolaire est loin d'être suffisant : 4 divisions sur 6 ont des bancs, en trop petit nombre encore. Là aussi, il faut bien reconnaître qu'on ne peut pas tout faire à la fois : le poste est en reconstruction depuis quelques années et absorbe l'activité des menuisiers qui n'ont, de ce fait, que très peu de temps à consacrer à l'installation scolaire. Néanmoins on a fait effort là aussi pour l'éducation de **la jeunesse tant « Mututsi » que « Muhutu »**.

## I. ECOLES DU 1<sup>er</sup> DEGRE

1<sup>ère</sup> ANNEE :

**1) Section Batutsi :** Le titulaire est Yoakim Libonande qui a fait autrefois ses études au Petit-Séminaire et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il est zélé et méthodique, mais sa tenue laisse beaucoup à désirer. Il sera difficile de la changer sous ce rapport-là.

Il a 83 élèves inscrits avec une moyenne de 65 présences par jour. C'est beaucoup trop évidemment pour une classe ; mais je l'ai déjà dit, il nous manque là des locaux et j'ajoute que les moniteurs sont encore en petit nombre.

Ils commencent à lire et une dizaine d'entre eux lisent assez couramment ; ils écrivent les lettres sur ardoise. Une cinquantaine connaissait la table de multiplication et tous savent l'addition, la soustraction et la multiplication de petits nombres.

**2) Section Bahutu :** titulaire est Medico Bizimana (certificat pédagogique à titre provisoire). Il semble qu'il ne sera pas un bon instituteur n'étant pas très intelligent. Néanmoins il s'applique et fait assez bien pour cette classe de débutants ; on se servira de lui encore en attendant mieux.

Il a 62 élèves inscrits avec une moyenne de 25 présences par jour seulement. Vingt savent lire couramment ; tous apprennent l'écriture sur ardoise. Ils connaissent à peu près tous la table de multiplication et on leur enseigne l'addition et la soustraction de petits nombres.

## II<sup>ème</sup> ANNEE :

**Cette section de deuxième année ne comprend que des Batutsi.** Le titulaire est Aloyisi Habalugira qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. C'est un moniteur sérieux, très méthodique et qui fait progresser ses élèves.

Il a 34 élèves inscrits avec une moyenne de 25 présences par jour. A peu près tous lisent couramment : une dizaine commencent à écrire quelques mots. Ils connaissent la table de multiplication et ne font encore que l'addition et la soustraction de petits nombres.

Que l'on ne s'étonne pas d'un bagage intellectuel aussi restreint chez ces élèves : ils savaient si peu au début de l'année !

### I. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

#### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**2) Section Bahutu :** Le titulaire est Gervasi Msemakweri qui est excellent comme moniteur et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Malheureusement il a été dans une situation défavorable par rapport au local ; il a fait sa classe dans la même salle que Medico Bizimana et le local n'est pas suffisamment vaste pour qu'il n'y ait pas gêne de part et d'autre. Cette situation va changer incessamment.

D'autre par les jeunes gens de cette catégorie ne peuvent venir régulièrement 4 fois par semaine principalement à cause des journées de corvée qu'ils doivent fournir. Ils sont 23 inscrits et parmi eux se trouvent **une dizaine de Batutsi.**

#### II<sup>ème</sup> ANNEE :

**Batutsi :** Le titulaire est Fidèle Rwibuka qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a même commencé son Grand Séminaire. Il a évidemment la science suffisante, mais n'est pas merveilleux au point de vue de la tenue, de la propreté et aussi de la docilité.

Le nombre des élèves inscrits est de 27 avec une moyenne de 22 présences chaque jour. Ils ont étudié un peu de « français » déjà et ont vu les 4 opérations en arithmétique. Néanmoins il m'a paru que les progrès réalisés ne sont pas assez marquée et il devrait y avoir plus d'ardeur et plus d'entrain.

D'ailleurs c'est l'impression que j'ai eue en visitant ces écoles : il n'y a pas la vie et l'entrain que l'on rencontre ailleurs quand les élèves sont en récréation et les moniteurs eux-mêmes ne font pas beaucoup d'efforts pour corriger cette apathie. Il y aura peut-être moyen de changer cela peu à peu.

**Notons que le Père Durand, Directeur des écoles, donne aux élèves Batutsi des leçons d'arpentage, piquetage des routes, tenue des registres**



**des chefferies : toutes choses qui ont valu à Kansi les félicitations de Monsieur l'Administrateur d'Astrida. Les jeunes gens Batutsi ont aussi à la Mission leurs petits jardins personnels organisés par le P. Durand.**

Je dois signaler en terminant ces aperçus sur les écoles de Kansi qu'il y a encore une école enfantine, école préparatoire à l'école du I<sup>er</sup> degré. Le titulaire est Xavier Sempeshyi (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire) : ces enfants au nombre de 80 (28 garçons et 52 filles) apprennent la lecture des lettres et un peu de calcul mental.

#### **Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Kansi :**

|                                                 |                  |                                   |
|-------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| I. ECOLE ENFANTINE :                            | 80 élèves.       | Titulaire : Xavier Sempeshyi      |
| II. ECOLES DU I <sup>er</sup> DEGRE :           |                  |                                   |
| a) I <sup>ère</sup> année :                     |                  |                                   |
| <b>1) Batutsi :</b>                             | 83 élèves        | Tit. : Yoakimi Libonande          |
| <b>2) Bahutu :</b>                              | 52 élèves        | Titulaire : Medico Bizimana       |
| b) II <sup>ème</sup> année : <b>Batutsi :</b>   | 34 élèves        | Tit. : Aloysisi Habalugira        |
| III. ECOLES DU II <sup>ème</sup> DEGRE :        |                  |                                   |
| a) I <sup>ère</sup> année : <b>1) Batutsi :</b> | 27 élèves        | Tit. : Phocas Rwamigabo           |
| <b>2) Bahutu :</b>                              | 52 élèves        | Tit. : Gervasi Msemakweri         |
| b) II <sup>ème</sup> année : <b>Batutsi :</b>   | <u>27 élèves</u> | <u>Titulaire : Fidèle Rwibuka</u> |
| Total :                                         | 326 élèves       | 7 instituteurs                    |

#### **MISSION DE KIGALI**

Il n'y avait l'année dernière à Kigali qu'un bâtiment scolaire définitif comprenant 3 salles convenables. Les autres locaux scolaires avaient une allure de vétusté peu attrayante ; on a fait effort pour modifier cette situation et on a construit en matériaux durables une nouvelle école comprenant deux classes bien propres et bien aérées. Un bâtiment similaire est encore en construction, et, en attendant, un hangar couvert en paille et bien fermé a été remis dans un état de propreté suffisante pour donner deux classes convenables, de sorte que les sept salles disponibles actuellement pour les écoles de Kigali nous permettent de loger nos 205 élèves inscrits.

**Dans cette localité nous avons surtout affaire aux écoliers Batutsi à l'exclusion presque complète de l'élément « muhutu ». Nous n'avons en effet qu'une quinzaine de Bahutu parmi nos élèves.**

A quoi tient cette absence presque totale **des Bahutu** à l'école de Kigali ?

En voici deux raisons principales, semble-t-il :

1) La proximité du marché où bon nombre d'entre eux passent leur matinée à flâner : quelques-uns vont y exposer leurs produits et revenant avec le gousset bien garni ne voient pas beaucoup l'utilité de la science, car leur petite expérience leur dit trop qu'ils peuvent encore se tirer d'affaire sans cela.

2) Un travail rémunérateur qu'ils trouvent facilement chez les commerçants ou au « Boma » les intéressent bien d'avantage que les livres. Au surplus ce travail rémunérateur qu'ils trouvent facilement est plutôt doux ; il semble qu'on ne regarde pas tant le travail fourni que les heures de présence et néanmoins le paiement est relativement élevé surtout qu'ils ont le « posho » pour la journée : ce qui est plus qu'appréciable en temps de disette.

Nous allons donner maintenant un aperçu détaillé des écoles de la Station telles qu'elles ont été organisées depuis Octobre 1927.

## I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE

Le grand nombre d'élèves ignorant encore à peu près tout de la lecture et de l'écriture a obligé le Père chargé de l'école à diviser en plusieurs sections les écoliers de I<sup>ère</sup> année.

I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Michel Karamuka. Cet instituteur a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il est très régulier, mais ne donne pas pleine satisfaction au point de vue de l'activité et du zèle à s'occuper des ses élèves.

Le nombre des élèves inscrits est de 29 ; les plus grands sont à peine âgés de 12 ans. En comptants 225 jours de classe nous arrivons à une moyenne de 177 présences. Ces enfants commencent les premiers éléments de la lecture dans le syllabaire ainsi que l'écriture des lettres sur ardoise.

Quant à l'arithmétique, ils apprennent à lire et à écrire les chiffres et font de petites additions sur les nombres de 1 à 10.

L'installation est toute provisoire : ils ont des sièges pour s'asseoir et tiennent l'ardoise sur leurs genoux pour écrire. Les bancs sont constitués par des pieux fixés en terre sur lesquels est clouée la planche qui sert de siège.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Karoli Kayanda, catéchiste-instituteur au service de la Mission depuis de longues années. Il n'a pas un très grand bagage de connaissances intellectuelles, mais a tout ce qu'il faut pour faire une classe de I<sup>er</sup> degré, en attendant que nous ayons mieux. Il a obtenu un certificat d'aptitude à titre provisoire.

Le nombre des élèves inscrits est de 33 ; la moyenne des présences s'élève à 160 sur 225 jours de classe. Ce sont des jeunes gens de 14 à 25 ans. Ils sont au même niveau d'instruction que ceux de la I<sup>ère</sup> section et leur mobilier scolaire est identique.

**c) III<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Leonardi Kanyombya qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. De lui aussi on peut être content au point de vue exactitude et bonne volonté ; un peu plus de propreté dans les livres et les cahiers serait à souhaiter mais il faut dire à sa décharge que le manque de mobilier scolaire y est pour quelque chose.

Le nombre des élèves appartenant à cette catégorie est de 26. Le nombre moyens des présences est pour chaque élève de 186 pour 225 jours de classe. Cette section comprend les élèves qui sont un peu plus avancés que ceux des deux sections précédentes pour la lecture et l'écriture. Ils ont fini le syllabaire et commencent à lire dans les livres qui servent aux plus avancés. Ils écrivent sur l'ardoise et font des exercices de lecture d'écriture manuscrite au tableau noir. Ils font aussi de petites additions et soustractions sur les chiffres de 1 à 10 et quelques petits problèmes sur ces nombres.

**d) IV<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Athanase Kinimba, lequel a obtenu un diplôme définitif. C'est un excellent jeune homme, un peu mou cependant. Il a été assez fidèle à son travail malgré les préoccupations incessantes que lui donne l'administration de son petit bout de colline. Les élèves de cette section au nombre de 22 avec une moyennes de 190 présences pour 225 jours de classe, sont un peu plus avancés que ceux des 3 sections précédentes : ils ont été mis à part, du fait que l'on vise à avoir une classe un peu homogène avec des élèves d'égale force à peu près. Ils savent lire un texte suivi et écrivent déjà assez convenablement sur le cahier. Au point de vue arithmétique, ils sont au même niveau que les élèves des 3 sections précédentes.

#### II<sup>ème</sup> ANNEE :

Le titulaire est Servandi Bikuramuchi (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire). Il est très régulier et semble très aimé de ses élèves : ceux-ci sont au nombre de 29 avec une moyenne de 177 présences sur 225 jours de classe. Ils écrivent assez couramment et lisent de même. Ils ont quelques notions de la géographie de l'Afrique ; ils s'habituent aux petits problèmes sur les 4 opérations des nombres de 1 à 100.

### II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

#### I<sup>ère</sup> ANNEE :

Le titulaire est **Wenceslas Bapfakulera, un jeune homme « mutusi »** qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. C'est un très bon sujet qui prend à cœur ses fonctions, est très docile envers le Père Directeur de l'école et s'évertue à suivre ponctuellement le programme tracé. Il y a 31 élèves inscrits avec pour chacun une moyenne de 160 présences pour 225 jours de classe.

Lecture et écriture courante : n'ayant pas un très grand choix de livres de lecture encore, ils ont entre les mains le petit livre de géographie en « kiswahili » intitulé « DUNIA » qui a l'avantage de leur donner les premiers éléments de géographie générale comme préparation à la géographie détaillée de leur pays. Le calcul porte encore sur les 4 opérations des chiffres de 1 à 1000. Ils s'habituent aux problèmes sur chacune de ces opérations et font déjà quelques problèmes sur 3 opérations combinées.

Le Père Directeur vient de commencer pour un cours de « français ». Leur classe est assez bien installée dans un local définitif ; il nous manque encore des cartes géographiques, comme un peu partout d'ailleurs.

## II<sup>ème</sup> ANNEE :

Le titulaire est Chrysostôme Muhama (certificat d'aptitude à titre définitif) qui a fait ses études à l'école de Nyanza. C'est un excellent sujet, tout à sa classe et désirant faire avancer ses élèves. Nous n'avons qu'à nous féliciter de son travail.

Il y a 28 élèves inscrits avec une moyenne de 176 présences sur 225 jours de classe.

Ils font de temps en temps une petite rédaction tantôt en « kiswahili » et tantôt en « kinyarwanda » ; mais ils ont encore beaucoup de progrès à réaliser sous ce rapport-là. Il leur manque des tableaux et des spécimens des poids et mesures pour l'enseignement intuitif du système métrique. Pour l'arithmétique, ils font les 4 opérations sur les nombres de 1 à 1000 ainsi que des problèmes combinés sur les 4 opérations.

Un cours de « français » leur est donné deux fois par semaine et ils connaissent les dix premières pages des « PREMIERS ELEMENTS DE FRANÇAIS », excellent opuscule en usage au Petit-Séminaire de Kabgayi, et que nous avons adopté provisoirement pour nos écoles primaires.

**REMARQUE :** Le nombre des absences dans toutes les classes peut paraître assez considérable au premier abord. Je dois faire remarquer qu'il n'est pas complètement conforme à la réalité, et voici pourquoi :

1) Pour obtenir plus de régularité, le Père Directeur fait l'appel dès que les élèves sont entrés, donc à 8 heures, et il y a toujours quelques retardataires avec ou sans raison. Il y a des jeunes gens qui demeurent à distance de 2 heures et plus : un peu de brume le matin les trompe, un peu de pluie les arrête. D'autres ont des plaies et veulent se faire soigner par le médecin avant de venir à l'école : ils doivent naturellement attendre leur tour comme tout le monde.

2) Ces jeunes gens demeurent en général assez loin de leurs parents et de temps en temps arrivent des bruits de maladie du père ou de la mère ou d'un parent quelconque auquel cas il est très compréhensible qu'ils demandent

une permission pour aller les visiter. Il arrive aussi à ces jeunes gens de devoir s'abstenir pour des procès dans lesquels ils sont appelés à défendre leurs terres, leurs collines, ou quelqu'un de leurs hommes, soit au tribunal indigène soit au tribunal européen.

3) Certains ont souvent un autre motif d'absence à l'école. Les grands chefs, dans leurs voyages se font accompagner par eux. Ainsi je remarque un jeune homme qui n'a que 8 présences en deux mois parce qu'il a dû accompagner Rwubusisi (sic) à peu près continuellement.

4) Il y en a d'autres qui doivent conduire au « Boma » les vaches à traire, fournir les stères de bois imposés, conduire les hommes de corvée, etc... autant de motifs par conséquent qui nuisent à la régularité scolaire.

Néanmoins, la conclusion qui s'impose, c'est que l'œuvre scolaire à la Mission de Kigali, est en bonne voie d'organisation et si nous sommes aidés dans une large mesure, j'ai bon espoir pour l'avenir.

#### Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Kigali :

##### I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE :

|                                 |            |                                  |
|---------------------------------|------------|----------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> année :     |            |                                  |
| 1) I <sup>ère</sup> section :   | 29 élèves. | Titulaire : Michel Karamuka      |
| 2) II <sup>ème</sup> section :  | 33 élèves. | Titulaire : Karoli Kayanda       |
| 3) III <sup>ème</sup> section : | 26 élèves. | Titulaire : Leonardi Kanyombya   |
| 4) IV <sup>ème</sup> section :  | 22 élèves. | Titulaire : Athanase Kinimba     |
| b) II <sup>ème</sup> année :    | 29 élèves  | Titulaire : Servandi Bikuramuchi |

##### II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE :

|                              |                  |                                       |
|------------------------------|------------------|---------------------------------------|
| a) I <sup>ème</sup> année :  | 31 élèves.       | Titulaire : Wencelas Bapfakulera      |
| b) II <sup>ème</sup> année : | <u>27 élèves</u> | <u>Titulaire : Chrysostôme Muhama</u> |
| Total :                      | 198 élèves       | 7 instituteurs                        |

#### MISSION DE RWAMAGANA

Cette Mission fondée en Février 1919 n'a pas eu le développement rapide auquel on aurait pu s'attendre : la situation s'améliore depuis quelques temps et n'était la famine qui est venue entraver l'œuvre cette année-ci, les écoles auraient pu progresser elles aussi. Je n'ai pas trouvé là des éléments pour commencer une école du II<sup>ème</sup> degré. D'ailleurs si les élèves sont peu avancés et pas très nombreux, il faut avouer que les moniteurs eux aussi sont en nombre très restreint et ont encore de sérieux progrès à réaliser pour être à la

hauteur de leur tâche. Le local est suffisant pour les besoins actuels ; il y a 4 salles bien propres de 4 mètres sur 6 m.

## I. ECOLES DU 1<sup>er</sup> DEGRE

### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Fransiski Gasigigi qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il est très régulier et a très bonne volonté.

Il y a dans cette section 34 élèves inscrits (ce sont des catéchumènes) : la famine qui a sévi durant l'année n'a pas été favorable à l'assiduité des élèves. On a enregistré une moyenne de 20 présences par jour. Quelques-uns parmi eux lisent déjà assez bien : tous ont commencé à écrire sur papier et ils font un peu de calcul.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Gregori Kinyogote qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Très régulier et très bonne volonté.

Cette section est formée des postulants au catéchuménat. Fort nombreux au début, à tel point qu'on avait dû les diviser en deux sections ; la famine les avait un moment dispersés et il a fallu de nouveau les remettre ensemble. Ils sont actuellement 52 inscrits avec une moyenne de 40 présences journalières.

Ils apprennent les lettres et les chiffres et commencent à écrire sur l'ardoise.

### II<sup>ème</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section : Batutsi :** A défaut de titulaire diplômé ou assimilé, c'est un nommé Kazindu, le plus avancé d'entre eux qui est chargé de cette section sous la direction du Père Directeur de l'école. C'est une situation anormale, mais il a été impossible de faire mieux jusqu'ici. Ce jeune homme y met toute sa bonne volonté, mais il n'a pas la science requise pour être à la hauteur de ses fonctions.

Au début de l'année scolaire ces élèves n'étaient qu'une douzaine ; il y en a maintenant 29 inscrits avec une moyenne de 20 présences par jour : neuf d'entre eux savent lire et écrire couramment et connaissent les 4 opérations.

**b) II<sup>ème</sup> section : Bahutu :** Le titulaire est Augustino Banyaga qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Très régulier, il a aussi très bonne volonté.

Il y a 30 élèves inscrits dans cette section, mais à cause de la famine, il n'y en a plus que 21 qui viennent dont 15 très régulièrement. On en compte 14 qui lisent et écrivent couramment et connaissent les 4 opérations.

Une école pour **Bahutu** est en train de se former à Gatisibu. Jusqu'ici le manque de mobilier scolaire avait empêché l'organisation de cette école ; maintenant ils ont reçu de Ruaza les bancs nécessaires. Le maître, **Fransisko Sebugwegwe est un jeune Mututsi**, très bon sujet et qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire.

#### Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Rwamagana :

##### ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE :

|                                |                   |                                      |
|--------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> année :    |                   |                                      |
| 1) I <sup>ère</sup> section :  | 34 élèves.        | Titulaire : Fransisko Gasigigi       |
| 2) II <sup>ème</sup> section : | 82 élèves.        | Titulaire : Gregori Kinyogote        |
| b) II <sup>ème</sup> année :   |                   |                                      |
| 1) I <sup>ère</sup> section :  | 29 élèves.        | Titulaire : Kazindu                  |
| 2) II <sup>ème</sup> section : | <u>30 élèves.</u> | <u>Titulaire : Augustino Banyaga</u> |
| Total :                        | 145 élèves        | (4) instituteurs                     |

#### MISSION DE ZAZA

Il y a beaucoup à faire encore dans cette Mission au point de vue de l'installation scolaire. A part une belle salle de classe attenante à l'église provisoire destinée à devenir les écoles, les autres bâtiments scolaires sont encore en briques non cuites : il faut avouer qu'ils n'ont pas très belle apparence, mais ils disparaîtront peu à peu.

Le mobilier scolaire d'autre part est assez pauvre : tableaux noirs, bancs, cartes sont en quantité insuffisante.

Malgré tout on a tâché de faire quelques progrès au point de vue organisation, pas assez cependant à mon gré.

#### I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE

##### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Petro Gafuku (certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif). Très bon instituteur qui a beaucoup d'aménité et de savoir-faire : il s'intéresse à ses fonctions et fait tout ce qui dépend de lui pour rendre agréable son enseignement.

Il y a 70 élèves : **sur 48 Batutsi inscrits, plus de 20 ne viennent presque pas.** Je ne puis savoir encore le véritable motif de ces abstentions. Mais d'une façon générale, on est frappé à Zaza du peu d'enthousiasme que mettent les gens à venir chercher l'instruction autant de la part des **Batutsi**

que de la part des **Bahutu**. Pour les premiers semble bien que le chef Rukara, fils de Kanuma, n'est pas étranger à cette situation qui tranche tant sur celle des autres provinces du Ruanda. La disette aussi a été pour quelque chose, cette année, dans cette situation anormale.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Mikaeli Nsengereza qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Bon instituteur pour les débutants, sachant patienter, reprendre et recommencer.

Ses élèves sont au nombre de 72 avec une moyenne de 60 présences par jour. Il y a là beaucoup de bonne volonté et il semble que cette catégorie fournira de bons éléments l'année prochaine pour organiser des classes pouvant suivre à peu près les programmes du I<sup>er</sup> degré.

**c) III<sup>ème</sup> section (catéchumènes) :** Le titulaire est Symphorien Luboha qui fit autrefois ses études au séminaire de Rubya, puis passa quelques années au Grand-Séminaire de Kabgayi. Assez bon instituteur, ne connaissant cependant guère de « français » ; il n'est d'ailleurs pas très intelligent.

Il a 65 élèves et la classe se fait l'après-midi ; très peu de progrès, semble-t-il, provenant surtout du manque de méthode de la part du moniteur : j'espère que cela changera.

Ces trois sections que j'appelle du I<sup>er</sup> degré, I<sup>ère</sup> année, sont très peu avancées et ce serait plus juste de les appeler écoles préparatoires ; je ferai faire un triage à ma prochaine visite et envisage la possibilité d'organiser des classes plus homogènes tendant à une réalisation plus stricte des programmes.

## II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

### I<sup>ère</sup> ANNEE

Le titulaire est Noel Kanyamuhungu qui a fait ses études complémentaires au Petit-Séminaire de Kabgayi (certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif). Il a la science plus que suffisante, par conséquent, mais il est un peu hautain, parfois trop sévère pour ses élèves, ce qui ne peut contribuer à donner de l'enthousiasme à ses écoliers. Il a été réprimandé sévèrement et semble vouloir se corriger.

Il a 30 élèves dans cette classe avec une moyenne de 24 présences par jour, et comme science, lecture et écriture courante ainsi que les 4 opérations.

### II<sup>ème</sup> ANNEE

Le titulaire est Petro Lwandindiri qui a fait toutes ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a à peu près terminé son Grand-Séminaire. Il est bien instruit et parle très bien le « français » ; ayant assumé les fonctions



d'instituteur dans le courant de cette année, il est encore bien difficile de se prononcer sur sa valeur professionnelle.

Il a 32 élèves inscrits, lesquels sont un peu plus avancés que ceux de I<sup>ère</sup> année. La moyenne des présences journalières est de 25.

En résumé, il y a beaucoup à faire pour les écoles de Zaza tant au point de vue de la conformité aux programmes qu'au point de vue l'installation matérielle. Je m'étais attendu à de meilleurs résultats : évidemment le travail de la mission proprement dit a observé la grande partie de l'activité des Missionnaires de Zaza ; leurs occupations ont été augmentées du fait que venus tous deux dans le courant de l'année dans cette Mission, ils ont dû d'abord s'orienter et faire connaissance avec leurs ouailles. D'autre part la disette qui a suivi cette année dans la région n'a pas manqué d'avoir sa répercussion sur l'enthousiasme des écoliers : « Ventre affamé n'a point d'oreille ». Puis la grande difficulté du Kissaka, c'est l'engouement des voyages et du travail à Bukoba où les paiements se font en shilling.

Ajoutons encore que les « Banyakissaka » ont horreur du travail et de l'effort !!

#### Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Zaza :

Ecoles du I<sup>er</sup> degré : I<sup>ère</sup> année :

|                                 |            |                                |
|---------------------------------|------------|--------------------------------|
| 1) I <sup>ère</sup> section :   | 70 élèves. | Titulaire : Petro Gafuku       |
| 2) II <sup>ème</sup> section :  | 72 élèves. | Titulaire : Mikaeli Nsengereza |
| 3) III <sup>ème</sup> section : | 65 élèves. | Titulaire : Symphorien Luboha  |

Ecoles du I<sup>er</sup> degré :

|                              |                   |                                      |
|------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> année :  | 30 élèves.        | Titulaire : Noel Kanyamuhungu        |
| b) II <sup>ème</sup> année : | <u>32 élèves.</u> | <u>Titulaire : Petro Lwandindiri</u> |
| Total :                      | 269 élèves        | 5 instituteurs                       |

#### MISSION DE RULINDO

La Mission de Rulindo, occupée par les Prêtres indigènes depuis fin 1926, a des bâtiments scolaires suffisants pour les besoins actuels. Une bâtisse en briques cuites et couverte en tuiles comprend 3 belles salles de classes dont deux contiennent des bancs. Un hangar fermé donne encore 3 salles qui peuvent abriter convenablement les écoliers.

Dans mon premier rapport j'avais cru pouvoir parler pour Rulindo d'écoles du II<sup>ème</sup> degré, I<sup>ère</sup> et II<sup>ème</sup> année ; je ne puis maintenant cette dénomination prétentieuse et je dois dire, pour être conforme à la vérité, qu'il n'y a encore à Rulindo que des écoles du I<sup>er</sup> degré qui nous donneront bientôt, je

l'espère, les éléments suffisants pour une école du II<sup>ème</sup> degré. Il ne faut pas oublier qu'ici nous sommes dans le « Rukiga » d'abord, puis **en territoire de la famille « mututsi » des « Batsobe »**. Il ne faut donc pas s'attendre à des merveilles !

## I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE

### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Mercure Bachurisha, instituteur de fortune qui s'acquitte d'ailleurs assez bien de ses fonction.

Il a comme élèves 48 enfants qui se préparent à la première Communion et reçoivent avec l'instruction religieuse, les premiers éléments de la lecture.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Phocas Lukera qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Sa classe est composée de 40 enfants qui apprennent également les premiers éléments de la lecture.

**c) III<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Mattayo Muramira (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire) ; il est régulier et a bonne volonté. Il a classe 4 fois par semaine pour des élèves partagés en deux groupes de 22 et de 35 élèves : chaque groupe ne vient que deux fois par semaine

Les groupes ont dû être ainsi partagés pour le moment. Avec ces deux classes par semaine pour chacun, les résultats ne sont évidemment pas très tangibles.

**d) IV<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Kallisti Binyugunyugu (certificat à titre provisoire) ; on est assez peu content de lui, car il manque de régularité et de docilité.

Il a 40 élèves inscrits, lesquels ne viennent que 2 fois par semaine. Aussi ils ne connaissent guère que les lettres de l'alphabet.

**e) V<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Paulo Buguzi qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Ses élèves au nombre de 46 viennent en classe 3 fois par semaine seulement. Ce sont des catéchumènes un peu plus avancés que les précédents.

**f) VI<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Ildephonse Rurangabo qui n'a pas eu l'occasion encore de passer ses examens en vue de l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique, mais qui a une instruction suffisante.

Ses élèves sont au nombre de 29 et ne viennent également que 3 fois par semaine. Ils lisent déjà convenablement mais n'ont pas encore commencé l'écriture.

**g) VII<sup>ème</sup> section :** qui a comme titulaire Patrisi Kananiyundi, lequel a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire et s'acquitte bien de ses fonctions. Il a 50 élèves qui sont réguliers et lisent assez couramment.

## II<sup>ème</sup> ANNEE :

**Les Batutsi étant trop peu nombreux et de force inégale n'ont pu jusqu'ici être mis dans une section à part.**

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est René Munene qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a bonne volonté, est régulier et très docile.

Ses élèves sont au nombre de 54 avec une moyenne de 14 par jour. Ce grand nombre d'absence est motivé en partie par la corvée et aussi par le fait des parents qui retiennent souvent leurs enfants pour les aider dans leurs travaux.

Ils savent un peu écrire, un peu mieux lire et connaissent les 2 premières opérations d'arithmétique. Ils reçoivent quelques notions de géographie et d'hygiène.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Anandie Bazimya, ancien élève du Séminaire, un des meilleurs moniteurs de Rulindo. Il a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire.

**c) III<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Louis Rwamachumu qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il a bonne volonté, est régulier, mais ne sait pas encore maintenir l'ordre dans sa classe.

Ses élèves sont au nombre de 28 avec une moyenne de 23 présences par jour. Ils lisent couramment, écrivent assez bien et connaissent les 4 opérations des nombres entiers.

### Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Rulindo :

#### ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE :

I<sup>ère</sup> année :

|                                 |            |                                   |
|---------------------------------|------------|-----------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :   | 48 élèves. | Titulaire : Mercure Bachurisha    |
| b) II <sup>ème</sup> section :  | 40 élèves. | Titulaire : Phocas Lukera         |
| c) III <sup>ème</sup> section : | 35 élèves. | Titulaire : Mattayo Muramira      |
| d) IV <sup>ème</sup> section :  | 40 élèves. | Titulaire : Kallisti Binyugunyugu |
| e) V <sup>ème</sup> section :   | 46 élèves. | Titulaire : Paulo Buguzi          |
| f) VI <sup>ème</sup> section :  | 29 élèves. | Titulaire : Ildephonse Rurangabo  |
| g) VII <sup>ème</sup> section : | 50 élèves  | Titulaire : Patrisi Kananiyundi   |

II<sup>ème</sup> année :

|                                 |                   |                                     |
|---------------------------------|-------------------|-------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :   | 54 élèves.        | Titulaire : René Munena             |
| b) II <sup>ème</sup> section :  | 33 élèves.        | Titulaire : Ananie Bazimya          |
| c) III <sup>ème</sup> section : | <u>28 élèves.</u> | <u>Titulaire : Louis Rwamachumu</u> |
| Total :                         | 403 élèves        | 10 instituteurs                     |

---

### MISSION DE RUAZA

.....

Ici également nous sommes dans le « RUKIGA » et les « Balera » estiment moins pénible de manier la houe toute la journée qu'un livre pendant une heure. Les écoles du I<sup>er</sup> degré de la Mission de Ruaza ne comprennent pour le moment que les différentes séries de catéchumènes pour lesquels on exige la lecture pour être admis au baptême. Evidemment, il y aura lieu de réviser cette organisation, car tous les élèves qui sont dans les différentes sections du II<sup>ème</sup> degré ne sont pas encore capables de suivre les programmes donnés pour cette catégorie : ceux du I<sup>er</sup> degré, d'ailleurs, ne remplissent pas toutes les conditions d'une école régulière puisque, somme toute, jusqu'ici ils n'ont guère appris qu'à lire. Il faut se rappeler que là comme dans la plupart de nos Stations, on ne peut faire un bouleversement complet du jour au lendemain : question de prudence et de doigté, question de ressources aussi non moins que de personnel restreint vu la multiplicité des œuvres dans cette Mission.

#### I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Edwardi Bivahagumye qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire et qui fait bien son travail.

Il a 74 élèves inscrits avec une moyenne de 60 présences par jour. Néanmoins je dois faire remarquer que les élèves de cette catégorie ne viennent que 2 fois par semaine.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Aussi le même moniteur a une autre division qui comprend 51 élèves inscrits avec une moyenne de 46 présences par jour, lesquels viennent 3 fois par semaine.

**c) III<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Fransisko, qui n'a pas encore passé d'examen ; il se prépare. Il y a 94 inscrits avec une moyenne de 80 personnes par jour. Ceux-là ne viennent que 2 fois par semaine.

**d) IV<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Fideli Gisuma, un vieux moniteur pas très savant, mais qui a l'instruction suffisante pour apprendre à ses élèves les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Il y a dans la classe 70 inscrits

avec une moyenne de 55 présences par jour ; ils ne viennent que 3 fois par semaine.

**e) V<sup>ème</sup> section** qui a le même titulaire ; les élèves de cette section venant les 3 autres jours de la semaine. Ils sont 34 inscrits avec une moyenne de 25 présences par jour.

**f) VI<sup>ème</sup> section** : le titulaire est Norberti Zirabona qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire et s'acquitte convenablement de ses fonctions. Il a 28 élèves inscrits avec une moyenne de 25 présences par jour et 4 jours par semaine.

**g) VII<sup>ème</sup> section** : Le titulaire est Joseph Bakinira qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il donne toute satisfaction.

Ses élèves sont au nombre de 28 également avec une moyenne de 25 présences par jour.

Comme je l'ai dit en commençant, dans toutes ces sections en dehors de l'instruction religieuse, ils n'ont guère appris que la lecture.

## **I. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE**

### **I<sup>ère</sup> ANNEE :**

**a) I<sup>ère</sup> section** : Le titulaire est un nommé Jules, placé là récemment sans encore avoir passé d'examen.

Il a 56 élèves inscrits avec une moyenne de 44 présences par jour. Ils savent lire et commencent à écrire convenablement ; quelques-uns connaissent l'addition.

**b) II<sup>ème</sup> section** : Le titulaire est Amédée Ntibilingirwa qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. C'est un ancien maître d'école dont on peut se contenter en attendant mieux.

Il a 44 élèves inscrits avec une moyenne de 36 présences par jour. Ils lisent à peu près couramment ; une vingtaine écrit assez convenablement. Pour le calcul ils en sont à l'étude des 3 premières opérations.

### **II<sup>ème</sup> ANNEE :**

**a) I<sup>ère</sup> section** : Le titulaire est Dominique Bazirake qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il s'acquitte assez convenablement de ses fonctions.

Sur 28 élèves inscrits, il y a une moyenne de 25 présences par jour. Ils savent tous lire couramment et écrivent d'une façon convenable. Tous connaissent 3 opérations et une bonne moitié sait faire une petite division.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Ignace Ndenzayo qui fait également ses études au Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif.

Ses élèves sont également au nombre de 28 avec une moyenne de 25 présences quotidienne. Ils sont un peu plus avancés que ceux de la section précédente.

J'ai dit en commençant cet aperçu sur les écoles de Ruaza, la dénomination de II<sup>ème</sup> degré est un peu forcée. Il faudra bien encore une année ou deux avant que ces élèves aient l'instruction suffisante pour justifier leurs présence dans cette catégorie

#### **Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Ruaza :**

##### **I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE :**

|                                 |            |                                 |
|---------------------------------|------------|---------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :   | 74 élèves. | Titulaire : Edwardi Bivahagumye |
| b) II <sup>ème</sup> section :  | 51 élèves. | Titulaire : Edwardi Bivahagumye |
| c) III <sup>ème</sup> section : | 94 élèves. | Titulaire : Fransisko           |
| d) IV <sup>ème</sup> section :  | 70 élèves. | Titulaire : Fideli Gisuma       |
| e) V <sup>ème</sup> section :   | 34 élèves. | Titulaire : Fideli Gisuma       |
| f) VI <sup>ème</sup> section :  | 28 élèves. | Titulaire : Norberti Zirabona   |
| g) VII <sup>ème</sup> section : | 28 élèves  | Titulaire : Joseph Bakinira     |

##### **II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE :**

|                                |                   |                                    |
|--------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> année :    |                   |                                    |
| 1) I <sup>ère</sup> section :  | 56 élèves.        | Titulaire : Jules                  |
| 2) II <sup>ère</sup> section : | 44 élèves.        | Titulaire : Amédée Mtibilingirwa   |
| b) II <sup>ère</sup> année :   |                   |                                    |
| 1) I <sup>ère</sup> section :  | 28 élèves.        | Titulaire : Dominique Bazirake     |
| 2) II <sup>ère</sup> section : | <u>28 élèves.</u> | <u>Titulaire : Ignace Ndenzayo</u> |
| Total :                        | 535 élèves        | 9 instituteurs                     |

#### **MISSION DE NYUNDO**

**Nos BAGOYI, indigènes du territoire de Kisenyi, sont moitié Banyarwanda et moitié Banyabungo, avant tout grands commerçants dès leur jeune âge.** Comme établissement scolaire, il y a 4 salles de classes bien aménagées, en briques cuites et couvertes en tuiles ; le mobilier scolaire est assez convenable : on y trouve chaises, tableaux noirs, bancs d'école et quelques cartes murales. Néanmoins tout cela est loin d'être suffisant : on y arrivera peu à peu. Dans un premier rapport fin 1927, j'avais cru pourvoir mentionner pour Nyundo une école du II<sup>ème</sup> degré, suivant les renseignements qui avaient été fournis : étant donné la science des élèves, je ne puis

plus maintenir cette dénomination et je dois classer toutes les divisions dans le I<sup>er</sup> degré. Peut-être arriverons-nous cette année-ci à avoir une I<sup>ère</sup> année du II<sup>ème</sup> degré.

## I. ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE

### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Leo Luhara qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il n'est pas brillant, mais il a ce qu'il faut pour instruire des commençants.

Ses élèves, en effet, au nombre de 67, sont des commençants dans toute la force du terme puisqu'ils apprennent les premiers éléments de la lecture et de l'écriture : ce n'est que quand ils y sont initiés déjà qu'ils passent dans la section suivante. La moyenne des présences est de 50 par jour.

**b) II<sup>ème</sup> section :** Le titulaire est Thaddée Sebusamba qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il forme très vite à l'écriture des élèves qui n'en connaissent rien jusqu'-là ; par contre il a moins de succès pour leur apprendre la lecture.

Il a 46 élèves inscrits avec une moyenne de 38 présences par jour. Ils apprennent à lire et à écrire. Pour l'arithmétique, ils en sont à la lecture et écriture des chiffres, petites opérations d'un chiffre, et apprendre la table de multiplication.

### II<sup>ème</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Asteri Semivumbi qui a la science suffisante puisqu'il a fait toutes ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a passé quelques années au Grand-Séminaire. Il a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il s'acquitte fort bien de sa charge et sait bien tenir ses élèves. Ceux-ci sont au nombre de 34 avec une moyenne de 20 présences par jour. Il faut tenir compte à propos de ces absences si nombreuses, de l'épidémie de dysenterie qui a sévi au Bugoyi et y a fait de nombreuses victimes : il faut remarquer aussi que ces Bagoyi étant essentiellement commerçants, les enfants et jeunes gens accompagnent très facilement leur père sur toutes les routes où ils vont se poster pour effectuer leurs ventes et achats. Tous les élèves de cette section savent lire couramment ; leur écriture est bien formée si on leur donne un modèle à suivre, mais il en va tout autrement si on leur fait faire une dictée ou si on leur demande de rédiger une lettre. Ils savent faire les 3 premières opérations de nombres entiers ainsi que la division avec un seul chiffre au diviseur ; ils commencent quelques petits problèmes sur ces mêmes opérations.

**b) II<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Claveri Ruzuba qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il a une très bonne écriture et forme bien ses élèves sous ce rapport. Il est très assidu et sait bien tenir ses élèves.

Il y a 34 élèves inscrits et une moyenne de 25 présences par jour. Ils lisent à peu près couramment ; pour l'écriture, ils sont moins avancés que ceux de la section précédente et sont encore incapables de faire une dictée. Pour l'arithmétique, ils font les autres opérations ; pour division évidemment il ne doit y avoir qu'un seul chiffre au diviseur.

Il y a encore à côté de ces classes régulières d'autres classes qui se font l'après-midi pour les catéchumènes, et à Nyundo, il n'y a guère que des filles dans ces sections scolaires de l'après-midi, les garçons aimant mieux suivre les classes régulières du matin.

Les filles n'apprennent là que la lecture, en dehors de l'instruction religieuse.

Il y a 3 sections :

- |                                 |            |                                 |
|---------------------------------|------------|---------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :   | 19 élèves. | Titulaire : Augustino Gashyimbo |
| b) II <sup>ème</sup> section :  | 6 élèves.  | Titulaire : Saturnin Kaligenzi  |
| c) III <sup>ème</sup> section : | 15 élèves. | Titulaire : Albert Ntibakunze   |

Evidemment ces sections de filles appellent une toute autre organisation et les classes devront se faire tout naturellement chez les Sœurs qui ont d'ailleurs déjà des classes régulières pour les petits enfants, les fillettes et les jeunes filles.

#### **Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Nyundo :**

I<sup>ère</sup> ANNEE :

- |                                |            |                               |
|--------------------------------|------------|-------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :  | 56 élèves. | Titulaire : Leo Luhara        |
| b) II <sup>ème</sup> section : | 46 élèves. | Titulaire : Thaddée Sébuzamba |

II<sup>ème</sup> ANNEE :

- |                                |            |                              |
|--------------------------------|------------|------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :  | 34 élèves. | Titulaire : Asteri Semivumbi |
| b) II <sup>ème</sup> section : | 28 élèves. | Titulaire : Claveri Ruzuba   |

#### Catéchumènes (filles) :

- |                                 |                   |                                      |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :   | 19 élèves.        | Titulaire : Augustin Gashyimbo       |
| b) II <sup>ème</sup> section :  | 6 élèves.         | Titulaire : Saturnin Kaligenzi       |
| c) III <sup>ème</sup> section : | <u>15 élèves.</u> | <u>Titulaire : Albert Ntibakunze</u> |

|         |            |                |
|---------|------------|----------------|
| Total : | 221 élèves | 7 instituteurs |
|---------|------------|----------------|

-----



## MISSION DE MIBIRIZI

.....

Les locaux ne sont pas encore suffisants pour les nombreux élèves qui fréquentent l'école de Mibirizi ; il y a cependant deux belles salles de classe proprement construites et comportant un mobilier sinon complet, du moins assez considérable. Cinq autres belles salles et matériaux définitifs servent aussi aux écoles, mais là les bancs font encore défaut.

Nous n'avons mis à la disposition des élèves cette année que des livres en « kiswahili » ; ils se plaignent de ne pas avoir de livres en « kinyarwanda » ; un livre est à l'impression et on travaille à d'autres traductions.

### I. ECOLES DU 1<sup>er</sup> DEGRE

1<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) 1<sup>ère</sup> section :** Le titulaire est Augustin Frere qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a la science suffisante pour instruire des commençants, mais son propre caractère léger lui donne peu d'autorité sur ses élèves.

Il a 89 inscrits avec une moyenne de 70 présences par jour. Ils lisent dans le syllabaire et commencent à écrire sur l'ardoise.

**b) II<sup>ème</sup> section (classe de l'après-midi) :** Le titulaire est Albert Boy qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif : c'est dire qu'il a la science suffisante étant d'ailleurs très intelligent. Il est d'autre part plein de bonne volonté et dévoué à son travail. Il a 48 élèves inscrits avec une moyenne de 43 présences par jour ; ils savent lire un peu et ont commencé à écrire.

**c) III<sup>ème</sup> section (après-midi) :** Le titulaire est Romano Ntabyera qui a un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a la science suffisante, a bonne volonté et s'acquitte régulièrement de ses fonctions.

Il a 35 élèves inscrits et une moyenne de 29 présences par jour. Ils lisent presque que couramment et ont commencé à écrire.

**d) IV<sup>ème</sup> section (après-midi) :** Le titulaire est Bonaventure Bahenda qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire : bon sujet, sérieux et dévoué.

Il a 42 élèves inscrits avec une moyenne de 30 présences par jour. Ils lisent les syllabes et commencent à écrire.

**e) V<sup>ème</sup> section (après-midi) :** Le titulaire est Justin Sembeba (cert. à titre provisoire). Bon sujet, suffisamment instruit, sérieux et plein de bonne volonté.

Il a 133 élèves inscrits avec une moyenne de 95 présences par jour. Ils commencent la lecture des syllabes et sont à leurs débuts pour l'écriture.

**f) VI<sup>ème</sup> section :** section spéciale des petits enfants. Le titulaire est Phillippe Bishashari qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a la science suffisante pour instruire des commençants ; par ailleurs plein de bonne volonté.

Ses élèves au nombre de 110 sont assez irréguliers, la moyenne des présences journalières n'étant que de 70 environ. Ils apprennent à lire les lettres et écrivent des barres sur l'ardoise.

**g) VII<sup>ème</sup> section :** des petits enfants encore : Le titulaire est Stefano Kanye-sapfu qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a bonne volonté ! néanmoins il trouve le travail fastidieux et aimerait mieux avoir à faire une classe plus intéressante : cela se comprend !

Il a 103 élèves inscrit qui se distinguent aussi par leur peu d'assiduité à l'école. La moyenne des présences est de 65 par jour. Pour la science ils en sont au même point que ceux de la section précédente.

#### II<sup>ème</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section : Batutsi :** Le titulaire est Mamerti Ngurube (certificat d'aptitude à titre provisoire). Il a la science suffisante et s'acquitte convenablement de ses fonctions.

Ses élèves sont au nombre de 38 avec une moyenne de 28 présences par jour. C'est une classe assez peu homogène, les uns étant beaucoup plus avancés que les autres : il faudrait deux divisions, ce que l'on tâchera de faire.

**b) II<sup>ème</sup> section : Batutsi :** Le titulaire est Pascal Semaruba qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire et s'acquitte bien de ses fonctions

Sur 36 élèves inscrits, il y a une moyenne de 29 présences par jour. Ils lisent couramment et écrivent assez bien ; ils connaissent un peu les 4 opérations.

### II. ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE

#### I<sup>ère</sup> ANNEE :

**a) I<sup>ère</sup> section : Batutsi :** Le titulaire est Cyprien Kanyantore qui a fait quatre année d'études au Petit-Séminaire de Kabgayi : il est à la hauteur de sa tâche et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif.

Il n'y a que 17 élèves dans sa classe mais ils sont très réguliers : presque pas d'absences. Ils écrivent assez bien, lisent couramment, connaissent les 4 opérations et un peu de système métrique.

**b) II<sup>ème</sup> section : Bahutu :** Le titulaire est Herménégild Boy qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi ; Il n'est pas très intelligent, tant s'en faut ! Il a cependant obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Sa bonne volonté est au-dessus de tout éloge.

Il a 18 élèves qui, pour la régularité et la science, sont dans les mêmes conditions que ceux de la section précédente.

Les élèves de ces deux sections vont commencer incessamment l'étude du « français ».

#### **Statistique de l'établissement scolaire urbain de la Mission de Mibirizi :**

##### **ECOLES DU I<sup>er</sup> DEGRE :**

##### **I<sup>ère</sup> année :**

|                                 |             |                                 |
|---------------------------------|-------------|---------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :   | 89 élèves.  | Titulaire : Augustin Frere      |
| b) II <sup>ème</sup> section :  | 48 élèves.  | Titulaire : Albert Boy          |
| c) III <sup>ème</sup> section : | 35 élèves.  | Titulaire : Romano Ntabyera     |
| d) IV <sup>ème</sup> section :  | 42 élèves.  | Titulaire : Bonaventure Bahenda |
| e) V <sup>ème</sup> section :   | 133 élèves. | Titulaire : Justin Sembeba      |
| f) VI <sup>ème</sup> section :  | 110 élèves. | Titulaire : Philippe Bishashari |
| g) VII <sup>ème</sup> section : | 103 élèves  | Titulaire : Stefano Kanyesapfu  |

##### **II<sup>ème</sup> année :**

|                                |            |                              |
|--------------------------------|------------|------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :  | 38 élèves. | Titulaire : Mamerti Ngurube  |
| b) II <sup>ème</sup> section : | 36 élèves. | Titulaire : Paschal Semaruba |

##### **ECOLES DU II<sup>ème</sup> DEGRE :**

|                                |                   |                                    |
|--------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| a) I <sup>ère</sup> section :  | 17 élèves.        | Titulaire : Cyprien Kanyantore     |
| b) II <sup>ème</sup> section : | <u>18 élèves.</u> | <u>Titulaire : Herménégild Boy</u> |
| Total :                        | 669 élèves        | 11 instituteurs                    |

#### **MISSION DE MURAMBA**

Etant de fondation récente, cette Mission a encore très peu de choses en fait de bâtiments scolaires ; et d'ailleurs l'école de la Station a jusqu'ici assez peu de développement. Il n'y a qu'une école du I<sup>er</sup> degré, I<sup>ère</sup> année, divisée en deux sections.

Le titulaire de l'école est Musa Matezanye qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il instruit assez bien, est régulier et montre beaucoup de bonne volonté.

**Il fait la classe à une dizaine d'enfants « batutsi »** dans la matinée ; ces élèves viennent bien régulièrement, savent un peu lire, écrire et calculer.

L'après-midi il a une section de 50 élèves avec une moyenne de 40 présences par jour. Pour la science, ils en sont au même point que **la section des Batutsi**.

En résumé l'œuvre scolaire urbaine de la Misson de Muramba se résout à :

1 école du 1<sup>er</sup> degré, 1<sup>ère</sup> année, avec 60 élèves et 1 instituteur.

### MISSION DE MURUNDA

Cette Mission confiée à des Prêtres indigènes avait été abandonnée pendant un certain temps et était desservie comme succursale par les Missionnaires de Nyundo. Elle a été reprise fin 1927 par deux Prêtres indigènes : l'Abbé Gallican Bushishi, Supérieur, et l'Abbé Joseph Bugondo. Les locaux et les moniteurs font encore défaut et c'est pourquoi cette école de la Station ne comprend qu'une seule section qui n'est pas très homogène : c'est à vrai dire une école préparatoire à la future organisation.

Le titulaire est Nicolas Baturahenshi qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il s'acquitte assez bien de ses fonctions.

Il y a 55 élèves inscrits avec une moyenne de 40 présences par jour. Il faut savoir que ces « Bakiga » cultivent beaucoup et que les parents retiennent souvent leurs enfants auprès d'eux pour qu'ils les aident dans leurs travaux. Parmi ces élèves 22 savent lire couramment et 2 savent très bien écrire. Ils connaissent l'addition, la soustraction et la multiplication des nombres de plusieurs chiffres et on leur enseigne aussi un peu de géographie.

Malheureusement le matériel scolaire fait défaut et les stations voisines ont encore tellement à faire pour meubler leurs propres écoles qu'il leur est impossible de venir au secours de Murunda pour l'instant. Il faut patienter !!

En résumé : 55 élèves et 1 moniteur.

### Aperçu général sur les écoles urbaines du Vicariat du Ruanda.

(Statistique)

| <u>Mission</u> | <u>Elèves</u> | <u>Instituteurs</u> |
|----------------|---------------|---------------------|
| Kabgayi        | 143           | 7                   |
| Isave          | 381           | 17                  |
| Kansi          | 326           | 7                   |
| Kigali         | 198           | 7                   |
| Rwamagana      | 145           | 3                   |
| Zaza           | 269           | 5                   |
| Rulindo        | 403           | 10                  |
| Ruaza          | 535           | 9                   |
| Nyundo         | 221           | 7                   |

\*\*\*\*\*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Je ne puis donner encore beaucoup de détails sur l'œuvre scolaire dans toutes nos succursales ; jusqu'ici il m'avait été impossible de les visiter. Le Père Donders, inspecteur-adjoint, a commencé cette visite dans les chapelles-écoles des Missions d'Isave et de Kansi ; mais pour la plupart je n'en donnerai que des renseignements très succincts et je me contenterai ordinairement d'une simple énumération de toutes ces écoles, indiquant la localité, le nombre des élèves et le titulaire.

.....

2) KILENGERI : Le titulaire, distinct du catéchiste, est Joseph Kajangwe qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il s'applique à son travail et réussit : ses élèves, au nombre de 55 font de réels progrès en

lecture et en écriture. Ils font aussi un peu d'arithmétique. L'école est construite en matériaux durables et couverte de tuiles.

3) CHYEZA : Les titulaires sont au nombre de 3 : a) Jean-Baptiste Rwahihi-gi, b) Paschal Ntamwete, c) Gervasi Gacuma. Tous trois ont obtenu un certificat d'aptitudes pédagogique à titre provisoire.

**Les élèves, au nombre de 75 sont à peu près tous « Batutsi ».** L'école construite en matériaux durables et couverte de tuiles comprend trois locaux qui servent de classes.

4) KIVUMU : Le titulaire est Joseph Ndaruhutse (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire). Il a 23 élèves qui viennent assez régulièrement et parmi eux se trouvent plusieurs « **Batutsi** ». L'école construite en matériaux durables comprend 3 salles.

5) MUSAMBIRA : Le titulaire est Laurenti Kilobafi, ancien élève du Petit Séminaire (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire). C'est un très brave homme qui fait son possible pour instruire ses **79 élèves « Batutsi »**, mais qui est desservi par son installation trop rustique ; on est en train d'y construire une école en matériaux durables.

6) MURAMBI : Le titulaire est Alfonsi Mfizi, ancien élève de l'école de Nyanza, qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire ; il donne toute satisfaction. **Il a 28 élèves surtout « Batutsi ».** L'école est en matériaux durables.

7) NYAMIREMBE : Le titulaire est Stanislas Munyangango, ancien élève du Petit-Séminaire (certificat à titre provisoire), qui fait la classe à une quinzaine d'élèves, sans compter les catéchumènes qui apprennent à lire.

8) RUKAMBURA : Le titulaire est Isidore Kyilemye, ancien élève du Petit-Séminaire (certificat à titre provisoire) qui montre beaucoup de bonne volonté pour instruire les 25 élèves qui fréquentent son école.

9) MU MUSENYI : Le titulaire est Apollinari Nyaminani (certificat à titre provisoire) qui fait bien son travail. Son école est bâtie en matériaux durables et ses 15 élèves font beaucoup de progrès

10) MU RUYANZA : Il y a là une construction en matériaux durables comprenant deux classes dans lesquelles viennent se faire instruire environ **150 élèves, « Batutsi » et « Bahutu ».** Les deux instituteurs, Gratiani ... et Melkiori Rutebuka ne sont pas diplômés.

11) RUSEKERA : 30 élèves viennent en classe. Le titulaire, Aniceti, n'est pas diplômé. La construction est en briques (2 salles).

12) MUSHISHIRO : Le titulaire est Laurenti Kanyarwanda qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il y a là 2 salles en briques cuites dans lesquelles 60 élèves viennent se faire instruire.

- 13) KIBANDA : Le titulaire non diplômé se nomme Isidori Ruhanyahanya ; il fait la classe à 32 élèves dans une salle construite en matériaux durables et comprend 3 salles.
- 14) GASAVE : Le titulaire est Dominiko Nzogera (certificat provisoire) ; il est aidé par Dyonisi Gakuba (certificat d'aptitude définitif). Ils font la classe à 70 élèves environ. L'école est construite en matériaux durables et comprend 3 salles.
- 15) SANZA : Le titulaire, Andrea Ruterana (certificat à titre provisoire) fait la classe à une vingtaine d'élèves. La construction est en matériaux durables.
- 16) GIKO : Le titulaire est Anastasi Ruvumba qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire et fait la classe à une vingtaine d'élèves. La construction est en matériel durables.
- 17) KU KAMONYI : construction en pisé ; en dehors du catéchiste il y a Yosefu Niyibizi (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire) qui fait la classe à 50 élèves environ.
- 18) KWICUKIRO : Le titulaire, Chrysanthi, n'est pas diplômé ; il fait néanmoins la classe à 70 élèves environ. L'école est construite en matériaux durables et comprend 4 salles.
- 19) RUGENDABALI : Le titulaire est Serapio Muharabuye qui a obtenu un certificat d'aptitude à titre provisoire et fait la classe à 25 élèves. L'école construite en matériaux durables, comprend deux salles de classes.
- 20) KADUHA : Le titulaire est Benedikto Bahunde (certificat d'aptitude à titre provisoire). Il a 25 élèves et l'école est construite en matériaux durables
- 21) CHICHIRO : Le titulaire, Ferdinandi Ruhorabona, n'est pas diplômé. Il fait la classe à 25 élèves et la construction est en matériaux durables.
- 22) MWENDO : L'instituer, distinct du catéchiste, est **Tharcusius Gihana, « mututsi », ancien élève de l'école de Nyanza** (certificat à titre provisoire). Il fait la classe à 57 élèves dans une construction en matériaux durables.
- 23) GISEKE : Le titulaire, Yuliani Majoro, n'est pas diplômé. Il fait la classe à 55 élèves dans une construction en matériaux durables.
- 24) GISHARU : dans le NDIZA : Le titulaire, Bartholomayo, n'est pas diplômé ; il fait la classe à une cinquantaine d'élèves ; sa femme, Rosalia, ancienne postulante chez les Sœurs, fait la classe aux **petites filles « batutsi »**. La construction est en matériaux non durables.
- 25) KARAMBI : Le titulaire, Andrea, n'est pas diplômé non plus. Il fait la classe à 20 élèves dans une construction en matériaux durables.

26) NYAGISOZI : L'école est une construction définitive dans laquelle Patri-si Ruboyi, non diplômé, fait la classe à 30 élèves.

27) JENDA : Le titulaire est Zoeli Sehene qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il fait la classe à une trentaine d'élèves dans une construction en matériaux durables.

28) BURGWI : Le titulaire, Pancrace, n'est pas diplômé ; l'école est construite en matériaux durables et il y a 40 élèves.

Des autres succursales, un certain nombre ont été construites en matériaux durables, les autres sont encore en matériaux provisoires et seront remplacées peu à peu. Partout il y a un embryon d'école : les enfants et jeunes gens apprennent tous à lire.

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Kab-gayi :**

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>     |
|------------------|---------------|-----------------------|
| 1) Muyunzwe      | 20            | Damiani Senkunda      |
| 2) Kilengeri     | 55            | Joseph Kajangwe       |
| 3) Chyeza        | 75            | 3 instituteurs        |
| 4) Kivumu        | 23            | Joseph Ndaruhutse     |
| 5) Musambira     | 79            | Laurenti Kilobafi     |
| 6) Murambi       | 28            | Alfonsi Mfizi         |
| 7) Nyamirembe    | 15            | Stanislas Munyangango |
| 8) Rukambura     | 25            | Isidore Kyilemye      |
| 9) Mu Musenyi    | 15            | Apollinaire Nyaminani |
| 10) Mu Ruyanza   | 150           | 2 instituteurs        |
| 11) Busekera     | 30            | Aniceti               |
| 12) Mushishiro   | 60            | Laurenti Kanyarwanda  |
| 13) Kibanda      | 32            | Isidori Ruhanyahanya  |
| 14) Gasave       | 70            | Dominiko Nzogera      |
| 15) Sanza        | 70            | Andrea Ruterana       |
| 16) Giko         | 20            | Anastasi Ruvumba      |
| 17) Ku Kamonyi   | 50            | Yosefu Niyibizi       |
| 18) Kwicukiro    | 70            | Chrysanthi            |
| 19) Rugendabali  | 25            | Serapio Muharabuye    |
| 20) Kaduha       | 25            | Benedikto Bahunde     |
| 21) Chichiro     | 25            | Ferdinandi Ruhorabona |
| 22) Mwendu       | 57            | Tharcisio Gihana      |
| 23) Giseke       | 55            | Yuliani Majoro        |
| 24) Gisharu      | 50            | Bartholomayo          |
| 25) Karambi      | 20            | Andrea                |
| 26) Nyagasozi    | 30            | Patri-si Ruboyi       |
| 27) Jenda        | 30            | Zoeli Sehene          |
| 28) Burgwi       | 40            | Pancrace              |
| Total :          | 1194 élèves   | 31 instituteurs       |



## ECOLES RURALES DE LA MISSION D'ISAVE

.....

Je donne simplement celles où l'organisation de l'école est plus avancée.

1) BUHIMBA : dans le territoire de Nyanza, colline de Kayondo. **Les élèves ne sont autres que les « ntore » de Kayondo, donc tous « Batutsi » et sont partagés en deux sections.**

a) I<sup>ère</sup> année : Le Titulaire est Secundi Sindubaza (certificat d'aptitude de pédagogique à titre définitif ; c'est un jeune homme sans prétention qui fait très bien son travail. Il a dans cette section **50 élèves « Batutsi »** qui viennent très régulièrement puisqu'ils sont sur place. Ils font de la lecture, de l'écriture sur ardoise que du calcul sur les nombres de 1 à 10.

b) II<sup>ème</sup> année : Le titulaire est Thomas Rwangiyeho qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il semble être un bon moniteur. **Ses élèves, au nombre de 40, tous « Batutsi »** ; ils savent assez bien lire mais ne sont pas encore très avancés en arithmétique.

L'école est construite en pisé, blanchie à l'intérieur et a bon aspect. Il y a trois locaux dont l'un est encore inoccupé.

2) CHYARWA : école qui se trouve dans le voisinage immédiat d'ASTRIDA. Le titulaire est Daniel Habimana (certificat à titre provisoire). A cause de la proximité du centre européen, il y a assez peu d'élèves qui fréquentent l'école, car ils vont en grand nombre chercher un travail plus immédiatement rémunérateur chez les commençants. Il y a 23 élèves inscrits avec une moyenne de 9 à 15 présences par jour. Ils y apprennent à lire et font un peu d'arithmétique.

3) KU MUYIRA : construction en briques cuites, couverte de chaume et très bien entretenue. Le moniteur, distinct du catéchiste, est Bartholomayo Migabo qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il remplit convenablement ses fonctions. L'école avait commencé en Octobre 1927 avec 16 élèves ; ils sont maintenant 35 et ils viennent de plus en plus nombreux parce qu'ils voient que l'on apprend quelque chose : ce qui prouve en faveur du moniteur.

4) NDORA : dans le territoire d'ASTRIDA. Il y a là deux sections I<sup>er</sup> degré, I<sup>ère</sup> année.

a) I<sup>ère</sup> année : section comprennent 36 élèves, ayant comme instituteur Arcadie Mukole, non diplômé ; ces enfants commencent à lire et à écrire.

b) II<sup>ème</sup> section : Le titulaire est Ananias Samvura (certificat à titre provisoire) ; 24 élèves sont inscrits et apprennent la lecture et l'écriture ; ils font aussi un peu d'arithmétique.

5) GISAGARA : Le titulaire est Gabriel Ngendabanga qui a obtenu un certificat d'aptitudes pédagogique à titre provisoire : il a 23 élèves inscrits et une moyenne de 15 présences par jour. Ce sont des commençants.

6) MBAZI : Le titulaire est Arcadie Bijanjari (certificat d'aptitude à titre provisoire). L'école n'est encore qu'une grande maison indigène, mais on va construire incessamment en briques. Il y a 82 élèves.

7) KABUSANZE : Le titulaire, distinct du catéchiste est Melkior Mparikubgimana qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il fait la classe à 24 élèves.

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission d'Isave :**

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>      |
|------------------|---------------|------------------------|
| 1) Buhimba       | 90            | 2 instituteurs         |
| 2) Chyarwa       | 23            | Daniel Bahimana        |
| 3) Ku Muyira     | 35            | Batholomayo Migabo     |
| 4) Ndora         | 60            | 2 instituteurs         |
| 5) Gisagara      | 23            | Gabriel Ngendabanga    |
| 6) Mbazu         | 82            | Arcadi Bijanjari       |
| 7) Kabusunze     | 15            | Melkior Mparikubgimana |
| Total :          | 337 élèves    | 9 instituteurs         |

**-----**  
**ECOLES RURALES DE LA MISSION DE KANSI**  
**-----**

1) NYANZA ya NYARUTEJA : Le titulaire est un jeune homme qui a passé quelques années au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif : il s'appelle Donati Lutagisha.

Il a 45 élèves inscrits avec une moyenne de 34 présences par jour. Vingt-deux lisent couramment et écrivent assez bien. Pour l'arithmétique, ils savent un peu les 3 premières opérations.

Le local est un hangar en briques sèches, couvert en paille.

2) LINDA : Le moniteur est Paterni Nyagahakwa qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire : lui aussi a passé quelques années au Petit-Séminaire de Kabgayi.

Il a 27 élèves inscrits avec une moyenne de 21 présences par jour. Il y a parmi eux une dizaine de « **Batutsi** » ; 18 élèves savent lire couramment et quelques-uns écrivent assez bien. Pour le calcul ils en sont aux trois premières opérations.

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Kansi :**

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>  |
|------------------|---------------|--------------------|
| 1) Nyanza        | 45            | Donati Lutagisha   |
| 2) Linda         | 27            | Paterni Nyagahakwa |
| Total :          | 72 élèves     | 2 instituteurs     |

**ECOLES RURALES DE LA MISSION DE KIGALI**

1) KAGUGU : Il y a là deux instituteurs diplômés à titre provisoire : ce sont : a) Vincent Munyashongore et b) Stefano Gasiga, tous deux très zélés. **Ils ont 53 élèves inscrits, gens simples et bien disposés et parmi eux il y a plusieurs « Batutsi ».**

Cette chapelle-école est construite en matériaux mi-durables, en ce sens qu'elle est bâtie en briques sèches et couverte en paille. Elle est située dans la province du « Bwana-Chambwe », sur la colline de Kagugu appartenant au chef Ruchibigango.

2) BWERAMVURA : Le titulaire est Andrea Ruzirabulema qui a fait ses études au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. La chapelle-école est installée sur le terrain du chef Munyangondo dans la province du Buliza.

**Le chef étant très bien disposé, les élèves se recrutent facilement. Il y a 28 inscrits et parmi eux plusieurs « Batutsi ».**

La force des élèves est assez variée ; ce n'est que l'année prochaine que nous pourrions avoir une ou deux classes plus homogènes. Pour le moment ils apprennent les premiers éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Il ne faut pas oublier que nous sommes encore à la période d'organisation et les efforts des Missionnaires ont porté cette année principalement sur l'organisation des écoles de la Station.

3) RUTARE : L'instituteur est Cosmas Nyandwi, ancien élève du Petit-Séminaire, lequel a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il a tout ce qu'il faut pour bien faire, mais les conditions défavorables dans lesquels il s'est trouvé ne lui ont pas permis de faire grand travail. Cette chapelle-école se trouve sur la limite du Buliza et du Rukiga, région divisée entre des petits chefs dont quelques-uns sont plus ou moins bien disposés, paraît-il.

Les élèves se recrutent assez difficilement sans que nous puissions encore bien nous rendre compte de la vraie raison. Certains chefs ne permettent pas à leurs jeunes gens de venir, sous prétexte qu'ils doivent les envoyer à

l'école de Gatsibu. Il n'y a rien à redire à cela, si toutefois ils les y envoient, car étant donné la population, il peut y avoir dans toutes les écoles plus d'élèves que nous ne pourrions en loger ; mais il est fort à craindre que ces jeunes gens n'aillent nulle part.

Il y a eu 25 élèves qui ont été tellement ennuyés par Rwampungu qu'ils ont déserté l'école. A la dernière heure j'entends que quelques-uns sont revenus malgré tout.

4) KAYANGA : L'instituteur est un jeune homme « **mututsi** » nommé Semulimo qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Le chef de la colline est Habineza, sous-chef de Rwubusisi. Il y a un peu de tiraillement entre ce chef et la Mission. Cette localité se trouve dans la province du « Bwana-Chambwe ».

L'école a dû être supprimée au commencement du mois de Mai à cause de la famine. Il y avait jusqu'à 80 élèves. Malheureusement il n'y a pas encore de construction en matériaux durables.

5) KIYANZA : L'instituteur est Michel Ndamage qui a fait ses études à l'école de Nyanza et y a professé ; il a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. La chapelle-école est installée chez le chef Ndutiye dans la province du Buliza.

Il y a 30 élèves et le nombre augmente de jour en jour. Un hangar a été construit en matériaux provisoire.

6) KAVUMU : Le titulaire est Fransisko Rwabuhiki qui a un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif. Il a près d'une centaine d'élèves.

#### Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Kigali :

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>   |
|------------------|---------------|---------------------|
| 1) Kagugu        | 53            | 2 instituteurs      |
| 2) Bweramvura    | 28            | Andrea Ruzirabulema |
| 3) Rutare        | 25            | Cosmas Nyandwi      |
| 4) Kayanga       | 80            | Semulimo            |
| 5) Kiyanza       | 30            | Michel Ndamage      |
| 6) Kavumu        | 100           | Fransisko Rwabuhiki |
| Total :          | 316 élèves    | 7 instituteurs      |

## **ECOLES RURALES DE LA MISSION DE RWAMAGANA**

.....

Dans toute cette région du BUGANZA, la famine qui a sévi durant cette année a été défavorable au plus haut point à l'organisation et à la prospérité de l'œuvre scolaire.

- 1) KIHAYA : instituteur de fortune.
- 2) RURAMIRA : instituteur de fortune.
- 3) MUKALANGE : instituteur de fortune.
- 4) RUNDU : instituteur de fortune.

Ces chapelles-écoles sont occupées depuis 4 années. L'année dernière, il y avait de 60 à 100 élèves dans chacune d'elles : à cause de la famine, tous avaient cessé de venir. En ce moment il y a de nouveau à peu près une vingtaine d'élèves dans chacune de ces écoles : donc une moyenne de 80 élèves pour ces 4 chapelles-écoles. Quelques-uns savent lire.

- 5) NYAMIRAMA : instituteur de fortune.
- 6) KABARE : instituteur de fortune.
- 7) MUNUNU : instituteur de fortune.
- 8) RWESERO : instituteur de fortune.

Ces succursales avaient été occupées l'année dernière : il y avait dans chacune d'elles une trentaine d'élèves inscrits. La famine n'a pas permis de faire faire des progrès à ces élèves qui avaient tous cessé de venir. Il y en a maintenant 10 à 15 pour chacune de ces écoles. Leur science est presque nulle ; ils débutent à proprement parler.

D'autres chapelles-écoles venaient juste d'être occupées quand la famine a commencé, ce qui n'a pas permis d'y faire quelque chose. Ce sera mieux l'année prochaine, espérons-le !

### **Statistique :**

8 chapelles-écoles : environ 128 élèves et 8 instituteurs de fortune.

-----

## **ECOLES RURALES DE LA MISSION DE ZAZA**

.....

Il n'y en a trois qui dépendent de la Mission de Zaza.

- 1) RUKOMA : qui a pour titulaire Nabori Ntauraseka (sic) (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire) : environs 30 élèves qui apprennent à lire seulement.
- 2) KIBARE dans le MIRENGE : le titulaire est Silvani Muhire qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire : 30 élèves.

3) KAGASHI : qui a pour titulaire Paulo Muhozi, ancien élève du Petit-Séminaire ayant obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire : 30 élèves.

**Statistique :**

3 chapelles-écoles : environ 90 élèves et 3 instituteurs.

**ECOLES RURALES DE LA MISSION DE RULINDO**

1) GASAKA : Le titulaire est Deogratias Rugwabiza qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il s'acquitte très bien de ses fonctions ; entretient d'excellentes relations avec les chefs et compte jusqu'à 200 écoliers dont 40 savent lire à peu près couramment.

2) NGARAMA : Le titulaire est Petro Boshuenda qui n'est pas très savant ; il fait fonction d'instituteur en attendant que nous ayons mieux : lui-même d'ailleurs vient suivre des cours à la Mission 2 fois par semaine afin de se perfectionner un peu. Il a 35 élèves.

3) MURAMBI : Le titulaire est Venanti Bazasekwa qui n'a pas encore de certificat d'aptitude mais qui a les connaissances suffisantes pour instruire des commençants. Il a 72 élèves.

4) TUMBA : Le titulaire est Emmanuel Barengayabo qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a 24 élèves qui apprennent à lire.

5) MUHONDO : Le titulaire est Anastase Mulembya qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. C'est un homme très zélé qui s'acquitte consciencieusement de ses fonctions. Il a environ 110 élèves dont 38 lisent à peu près couramment.

6) RULI : au bord de la Nyavarongo. Le titulaire est Donati Bararwerekana qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire : c'est un homme de bonne volonté, docile mais un peu timide. Il a 56 élèves dont 26 commencent à lire convenablement.

7) GIHEMBA : Le titulaire est Beda Iyakalemye (certificat provisoire). Il a 52 élèves dont 15 commencent à lire assez bien.

8) BUSANANE : Le titulaire est Jovita Nzigiyi (certificat à titre provisoire). Il compte 71 élèves dont 29 savent lire à peu près convenablement.

9) KIGALI : Le titulaire est Sirilo Mashakalugo qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a 56 élèves.

10) IRABA : Le titulaire est Yeronimo Muhindagiza (certificat d'aptitude à titre provisoire). Il fait bien. Il a 56 élèves qui apprennent à lire et 17 d'entre eux lisent assez bien.

11) BUMBA : Le titulaire est Joseph Ngaboyisonga qui n'a aucun diplôme, mais a la science suffisante pour instruire des commençants.

12) MUYANZA : chapelle-école très importante à cause de la grande densité de la population ; on va y bâtir une école en matériaux durables, cette fois. Le titulaire est Augustino Nsabimana qui a obtenu un certificat d'aptitude à titre provisoire et s'acquitte très bien de ses fonctions. Il a 128 élèves dans sa classe et 39 d'entre eux lisent assez couramment. Il faudra donner un aide à cet instituteur dès que la chapelle-école sera un peu mieux installée, car il est impossible à un seul moniteur de faire de la bonne besogne quand il a à s'occuper d'un si grand nombre d'élèves.

13) GIPFUNDO : Le titulaire est Xavier Mbonyinkebe qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire ; a fait quelques années d'études au Petit-Séminaire de Kabgayi. Il est d'ailleurs plein de bonne volonté et s'acquitte convenablement de ses fonctions. Il a 92 élèves dont 11 savent lire couramment.

14) KARAMBO : chez Nyandekwe, sous-chef de Nturo. Le titulaire est Libéri Maruhe (certificat à titre provisoire). Il a 76 élèves dont 39 commencent à lire convenablement.

15) CHYINZUZI : Le titulaire est Roki Ntamahungiro, moniteur de fortune qui sait lire. Il vient chaque lundi à l'école des catéchistes à la Mission afin d'augmenter un peu ses connaissances. Le mieux serait de le remplacer par un titulaire plus apte, mais en attendant il rend service. Il a environ 82 jeunes gens qui apprennent à lire.

16) SHYORONGI : Le titulaire est Ibrahimu Musekera qui a obtenu un certificat à titre provisoire et qui donne toute satisfaction. Il a 74 élèves dont 34 lisent assez bien.

17) GITOBAGE : chez Kayondo. Le titulaire est Alexis Gisaga, ancien élève du Petit-Séminaire de Kabgayi (certificat provisoire). Il a bonne volonté et fait bien sa classe. Sur 96 écoliers qui fréquentent son école, il y en a 33 qui savent lire couramment.

18) NKANGA : Le titulaire est Generosi Kabgibgi qui n'a pas passé d'examen mais qui donne satisfaction en attendant mieux. Il apprend à lire à 46 élèves.

A part 5 chapelles-écoles en matériaux durables, toutes les autres sont encore des constructions provisoires ; en fait de mobilier scolaire il y a très peu. Nous ferons le nécessaire dans la mesure où nos moyens le permettront.

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Rulindo :**

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>    |
|------------------|---------------|----------------------|
| 1) Gasaka        | 200           | Deogratias Rugwabiza |
| 2) Ngarama       | 35            | Petero Boshuenda     |
| 3) Murambi       | 72            | Venanti Bazasekwa    |
| 4) Tumba         | 24            | Emmanuel Barengayabo |
| 5) Muhondo       | 110           | Anastase Mulembya    |
| 6) Ruli          | 56            | Donati Bararwerekana |
| 7) Gihemba       | 52            | Beda Tyakamye        |
| 8) Busanane      | 71            | Jovita Nziyiye       |
| 9) Kigali        | 56            | Sirilo Mashakalugo   |
| 10) Iraba        | 56            | Yeronimo Muhindagiza |
| 11) Bumba        | 29            | Joseph Ngaboyisonga  |
| 12) Muyanza      | 128           | Augustino Nsabimana  |
| 13) Gipfundo     | 92            | Xavier Mbonyinkebe   |
| 14) Karambo      | 76            | Liberi Maruhe        |
| 15) Chyinzuzi    | 82            | Roki Ntamahungiro    |
| 16) Shyorongi    | 74            | Ibrahimu Musekera    |
| 17) Gitobage     | 96            | Alexis Gisaga        |
| 18) Nkanga       | 46            | Generosi Kabgibgi    |
| Total :          | 1355 élèves   | 18 instituteurs      |

**ECOLES RURALES DE LA MISSION DE RUAZA**

Sur 68 chapelles-écoles dont s'occupent les Missionnaires de Ruaza il n'y en a pas moins de 42 dans lesquelles l'école est plus ou moins organisée. Je me borne pour cette fois à la statistique :

| <u>Localités</u>       | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>    |
|------------------------|---------------|----------------------|
| 1) mu Kiryi            | 103           | Yohannes Bagaye      |
| 2) Janja               | 165           | Yohannes Rulihose    |
| 3) Rubaga              | 46            | Edwardi Kimonyo      |
| 4) Mutobo (ku Mukingo) | 66            | Nabori Mitima        |
| 5) Rubona              | 18            | Matthias Rugaba      |
| 6) Rusasa              | 104           | Sinezi Ntiryicha     |
| 7) Nkurura             | 86            | Diocles Seminege     |
| 8) Bumara              | 73            | Marki Semarora       |
| 9) Nkumba              | 22            | Edwardi Nyamjanja    |
| 10) Rukore             | 56            | Noel Ntirigorora     |
| 11) Mutungu            | 62            | Philippe Mazabahe    |
| 12) Kivumu (Mbogo)     | 67            | Melkior Nchunguyinka |
| 13) Kajwi              | 120           | Zeno Senamenye       |



|                   |     |                           |
|-------------------|-----|---------------------------|
| 14) Muko          | 59  | Livini Barambwiko         |
| 15) Kirangwe      | 68  | Aloysi Baritubya          |
| 16) Ruganda       | 42  | Joseph Girukubonye        |
| 17) Kayenzi       | 41  | Ananias Ntahobari         |
| 18) Rusebeya      | 31  | Melani Kamahari           |
| 19) Nyirabagume   | 174 | Yohannes Ntakavuro        |
| 20) Murambi       | 7   | Simaki Mbonabaryi         |
| 21) Bukamba       | 24  | Castuli Ndishutse         |
| 22) Muramba       | 58  | Bartholomayo Sebashongore |
| 23) Chuve         | 59  | Diomedi Sebuyange         |
| 24) Karuganda     | 102 | Tarasi Ntamwete           |
| 25) Ruhengeri     | 29  | Bernardino Ndabahagumye   |
| 26) Gasiza        | 43  | Yuli Ngayabanguka         |
| 27) Kagano        | 48  | Ibrahima Ntamuheza        |
| 28) Nyabushishiri | 13  | Didasi Bariyanga          |
| 29) Gashondogo    | 59  | Matthias Ruyogoza         |
| 30) mu Gahunga    | 30  | Mikaeli Ndimunbanzi       |
| 31) Nyange        | 58  | Chrysanthi Nyirimanzi     |
| 32) Nyundo        | 40  | Yakobo                    |
| 33) Kibitare      | 71  | Isaias Ruvamwabo          |
| 34) Rukenyerero   | 30  | Mikaeli Ndimubanzi        |
| 35) Rubona        | 42  | Joseph Ayino              |
| 36) Karangara     | 63  | Petro Bakomeza            |
| 37) Tero          | 81  | Jeremias                  |
| 38) Nganzo        | 65  | Alypio                    |
| 39) Chonde        | 42  | Sykvestri Bushakiro       |
| 40) Nyakinama     | 58  | Bartholomayo Basangira    |
| 41) Mwumba        | 35  | Zakarias Rukeratabaro     |
| 42) Remera        | 65  | Ibrahima                  |
| Total :           |     | 42 instituteurs           |

REMARQUE : Sur ces 42 instituteurs, 29 seulement ont obtenu leur certificat d'aptitude pédagogique (à titre provisoire)) ; les autres sont des instituteurs de fortune qui savent lire et écrire et se préparent à passer leurs examens.

Dans toutes ces chapelles-écoles, les élèves reçoivent en dehors de l'instruction religieuse, les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. J'en relève environ 90 qui savent écrire un peu convenablement. Les progrès seraient moins lents si le matériel scolaire laissait un peu moins à désirer.

Il y a 16 chapelles-écoles construites en briques cuites.

## ÉCOLES RURALES DE LA MISSION DE NYUNDO

.....

1) KIVUMU : Le titulaire est Antoni Ndabona qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il est aidé dans sa tâche par Damiani Balegusa qui lui aussi a un certificat à titre provisoire. Ce dernier s'acquitte beaucoup plus consciencieusement de sa charge que le titulaire qui est un peu paresseux.

Il y a là 56 élèves inscrits avec une moyenne de 52 présences par jour ; 11 d'entre eux lisent à peu près couramment, les autres commencent.

2) KINYANZOVU : Le titulaire est Nicolas Bugwete (certificat à titre provisoire) ; il a bonne volonté et fait son possible pour s'acquitter convenablement de ses fonctions. Sur 47 élèves inscrits, il y a une moyenne de 43 présences par jour ; mais ils ne viennent encore que 3 fois par semaine.

3) RWERERE : Le titulaire est Paolo Bihizi qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a 35 élèves à l'école ; il pourrait y en avoir davantage, mais les cultures (tabac) sont d'un rapport plus immédiat que la lecture et l'écriture, et les parents aiment mieux garder auprès d'eux les enfants qui peuvent les aider dans leurs travaux.

4) MUHATO : près de Kisenyi. Le titulaire est Max Ntapuhwe (certificat à titre provisoire) ; il travaille très bien et ses élèves apprennent vite à lire. Sur 60 élèves qui fréquentent son école, 30 commencent à lire convenablement.

5) KANOMBE : Le titulaire est Phocas Mbwejayabo (certificat à titre provisoire) ; il n'est pas très intelligent, mais donne satisfaction. Il a 38 élèves dont 24 sachant lire assez convenablement.

6) BGITEREKE : Le titulaire est Matthieu Rwangano (certificat à titre provisoire) ; assez peu intelligent, mais faisant bien son travail. Il a 87 élèves dont 23 savent lire assez bien.

7) KANZENZE : Le titulaire est Simoni Ndekabantuma qui n'a pas subi d'examen encore, mais qui à l'air de réussir. Cette succursale vient de commencer : il n'y a encore que 18 élèves.

8) NYUNDO (de Gahindo) : Le titulaire est Velani Majaja qui n'est pourvu d'aucun diplôme, lui non plus : l'école vient de commencer il y a quelques mois seulement. Il y a cependant 110 élèves déjà dont quelques-uns commencent à savoir lire.

D'autres chapelles-écoles sont en fondation autour de la Mission de Nyundo ; je n'ai pas à les signaler puisque rien n'est encore organisé au point de vue scolaire.

Dans celles qui existent on a dû ne pas trop exiger dès le début pour lancer l'école et si dans quelques-unes des anciennes les élèves viennent en

classe 4 jours par semaine, dans les nouvelles on a cru bon de ne demander que 3 jours pour commencer ; on pourra augmenter quand l'œuvre sera bien lancée : « On perd tout en voulant tout avoir ».

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Nyundo :**

| <u>Localités</u>       | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>  |
|------------------------|---------------|--------------------|
| 1) Kivumu              | 58            | 2 instituteurs     |
| 2) Kinyanzovu          | 47            | Nicolas Bugwete    |
| 3) Rwerere             | 35            | Paolo Bihizi       |
| 4) Muhato              | 60            | Max Ntampuhwe      |
| 5) Kanombe             | 38            | Phocas Mbwejayabo  |
| 6) Bgiterere           | 87            | Matthieu Rwangano  |
| 7) Kanzenze            | 18            | Simoni Ndekabatura |
| 8) Nyundo (de Gahindo) | 110           | Velani Majaja      |
| Total :                | 453 élèves    | 9 instituteurs     |

**-----**  
**ECOLES RURALES DE LA MISSION DE MIBIRIZI**  
**-----**

1) GASHYONGA : Le titulaire est Nicandri Ndayobotse qui n'est encore pourvu d'aucun diplôme. Il a cependant la science suffisante pour apprendre à ses élèves la lecture et l'écriture ainsi qu'un peu de calcul. Il a d'ailleurs bonne volonté et réussit assez bien.

Les 48 élèves qui fréquentent son école sont assez réguliers : plusieurs lisent assez bien ; ils viennent de commencer l'écriture.

2) GISAGARA : Le titulaire est Mariani Maronko (certificat à titre provisoire). Je ne puis rien dire de sa valeur professionnelle : on constate que ses élèves ne font pas beaucoup de progrès et les 26 inscrits à son école ne brillent pas par leur régularité.

3) MULEHE : dans la province du KINYAGA, région du Biru. Le titulaire est Andrea Shirambere (certificat à titre provisoire). Il ferait très bien si les élèves étaient plus réguliers : ceux-ci au nombre de 33 sont très souvent empêchés par le chef Ruberamuheto qui prend les enfants quand ils vont à l'école pour les faire travailler chez lui. C'est réellement fâcheux qu'il en soit ainsi, car les élèves en général sont assez intelligents et on pourrait arriver à des très bons résultats s'il était possible d'obtenir plus d'assiduité à l'école.

4) MUSHAKA : Le titulaire est Basili Gahogo qui n'a pas encore obtenu de certificat. Il a cependant la science suffisante pour le travail qui lui est de-

mandé ; il est d'ailleurs plein de bonne volonté. Il fait la classe à 24 élèves qui sont plus ou moins réguliers parce qu'ils aiment déjà le petit commerce.

5) RWINZUKI : (Biru) Le titulaire est Herménégild Gashoma qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il fait la classe à 36 élèves qui ne sont pas très assidus ni très intelligents.

6) ISHANGI : Le titulaire est Justini Semagaja (certificat d'aptitude à titre provisoire). Il est aidé dans ses fonctions par un moniteur non diplômé, Alberti Sebakara. 150 élèves fréquentent assez régulièrement cette école et font preuve de bonne volonté.

7) NYAMASHEKE : (qui sera bientôt un poste de Mission). Les deux titulaires ayant obtenu un certificat d'aptitude pédagogique sont : Xaveri Ntibanyendera, ancien séminariste, et Amosi Ngamije, le premier à titre définitif, le second à titre provisoire.

8) NKANKA : Le titulaire est Klementi Nyaminani (certificat à titre définitif) ; il est à la hauteur de sa tâche et s'acquitte convenablement de ses fonctions. Il a pour l'aider un moniteur qui se prépare à subir l'examen en vue de l'obtention d'un diplôme. 150 élèves fréquentent l'école et sont plus avancés que dans les autres succursales au point de vue de la lecture de l'écriture et du calcul.

9) GIHUNDWE : Le titulaire est Roki Ruzindu (certificat à titre provisoire. Il est assez régulier et a bonne volonté. Il a 80 élèves qui viennent assez bien mais ne savent pas encore grand'chose.

10) BUMAZE : Le titulaire est Paskali Nturo (certificat à titre provisoire). Installé au début de Juillet, il a 48 élèves inscrits.

11) GASHYIRU : Le titulaire est Severini Kambari (certificat provisoire) qui fait la classe à 35 élèves.

12) MWEZI : Le titulaire est Paulo Kinigi (certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire). Il a 60 élèves qui apprennent à lire.

13) NYAMIBEMBE : Le titulaire est Salvi Kagajo (certificat à titre provisoire) qui fait la classe également à 60 élèves.

14) NYAMIRUNDI : Le titulaire est Balthazar Sembega (certificat à titre provisoire). Il fait la classe à 40 élèves.

15) IGABIRO : Le titulaire est Germani Ntwaramiheto (certificat à titre provisoire) qui fait la classe à 40 élèves.

16) ISHARA : Le titulaire est Thaddayo Bagaruka (certificat provisoire) qui a 110 élèves qui apprennent à lire.

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Mibirizi :**

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>    |
|------------------|---------------|----------------------|
| 1) Gashyonga     | 48            | Nicandri Ndayobotse  |
| 2) Gisagara      | 26            | Mariani Maronko      |
| 3) Murehe        | 33            | Andrea Shirambere    |
| 4) Mushaka       | 24            | Basili Gahogo        |
| 5) Rwinzuki      | 36            | Herménégild Gashoma  |
| 6) Ishangi       | 150           | 2 instituteurs       |
| 7) Nyamasheke    | 100           | 2 instituteurs       |
| 8) Nkanka        | 150           | Klementi Nyaminani   |
| 9) Gihundwe      | 80            | Roki Ruzindu         |
| 10) Bumaze       | 48            | Paskali Nturo        |
| 11) Gashyiru     | 35            | Severini Kambari     |
| 12) Mwezi        | 60            | Paulo Kinigi         |
| 13) Nyamibembe   | 60            | Salvi Kagajo         |
| 14) Nyamirundi   | 40            | Balthazar Sembeba    |
| 15) Igabiro      | 40            | Germani Ntwaramiheto |
| 16) Ishara       | 110           | Thaddayo Bagaruka    |
| Total :          | 1040 élèves   | 18 instituteurs      |

**-----**  
**ECOLES RURALES DE LA MISSION DE MURAMBA**  
**-----**

1) RAMBURA (Bushiru) : Cette chapelle-école est une ancienne Mission fondée au début de la guerre et que les circonstances nous ont obligés d'abandonner provisoirement : l'installation y est peu à peu près complète. L'école est divisée en 3 sections.

I<sup>ère</sup> section : Le titulaire est Tito Rutabagisha qui a passé plusieurs années au Petit-Séminaire de Kabgayi et a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif : on est satisfait de son travail. Il y a plus de 25 élèves dans sa classe et tous savent lire, écrire et connaissent un peu de calcul.

II<sup>ème</sup> section : Le titulaire est Gabriel Rukera qui a un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il s'applique et semble vouloir devenir un bon maître d'école. Il a 54 élèves dans sa classe : tous savent lire, un peu écrire et font aussi quelque peu de calcul.

III<sup>ème</sup> section : Le titulaire est Theodori Bachura qui est trop vieux pour se préparer à un diplôme quelconque, mais qui donne satisfaction pour le travail qu'on lui demande, en attendant mieux. Il fait la classe à une vingtaine d'enfants chrétiens auxquels il apprend les premiers éléments de la lecture.

2) KINTOBO : Le titulaire est Melkior Munanizi qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre définitif ; il est originaire de la Mission de

Ruaza. Il a une trentaine d'élèves : tous savent lire, quelques-uns écrivent convenablement. Ils font aussi un peu de calcul.

3) RULEMBO : Le titulaire est Aviti Karihejuru (certificat à titre provisoire). Il a une centaine d'élèves inscrits, mais 30 seulement sont réguliers. Tous savent lire, quelques-uns savent écrire ; ils font aussi un peu de calcul.

4) NYAMITANZI : Le titulaire est Yohanni Ntibaheba qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il est encore jeune et arrivera à augmenter ses connaissances ; il peut devenir un bon moniteur. Il fait la classe à une trentaine d'élèves qui tous savent lire ; plusieurs savent écrire et quelques-uns connaissent un peu de calcul.

5) MULINGA : Le titulaire est Dominiko Ruhunge (certificat à titre provisoire). Il a très peu de succès ; manque de savoir-faire et devra être changé. Il n'a qu'une vingtaine d'élèves qui viennent très irrégulièrement.

6) MWIYANIKE : Le titulaire est Lazare Ndayahoze (certificat provisoire). Il n'est pas installé que depuis quelques mois et réussit fort bien. Il a déjà une vingtaine d'élèves qui font de rapides progrès pour la lecture et l'écriture.

7) RUGARAMBIRO : (dans le Bushiru). Le titulaire est Zakaria Zirahira qui n'a pas encore subi l'examen pour l'obtention d'un diplôme et que l'on a installé il y a quelques mois seulement. Il a déjà une vingtaine d'élèves dont quelques-uns sachant un peu lire et écrire.

8) KU LYINYO : (dans le Buhoma). Le titulaire est Adolfi Subganone qui a obtenu un certificat à titre provisoire. Il a 25 élèves qui sont bien réguliers, savent bien lire et s'appliquent maintenant à l'écriture et au calcul.

9) MURUNGU dans le Buhoma : Le titulaire est Damiani Nturo, instituteur de fortune qui a très bonne volonté et a bien réussi dans l'enseignement de la lecture. Il a une vingtaine d'élèves.

10) SHYILA : Le titulaire est Thaddayo Ndorimana qui a obtenu un certificat à titre définitif : c'est un bon maître d'école. Il n'a encore qu'une quinzaine d'élèves qui savent tous lire et s'appliquent à l'écriture et au calcul.

11) RUVUMBA : Le titulaire est Yohanna Batista Nzabandora (certificat à titre provisoire) qui pourra devenir un bon instituteur, semble-t-il. Il a 25 élèves qui savent lire et quelques-uns savent un peu écrire.

12) BULIBA : Le titulaire est Fransisko Gatembe (certificat provisoire). Il fait son possible, mais qu'une dizaine d'élèves, réguliers et sachant lire ; quelques-uns savent un peu écrire.

13) BUKONDE : Le titulaire est Yuli Sebugondo (certificat provisoire). Il n'a qu'une dizaine d'élèves qui s'appliquent à la lecture, à l'écriture et le calcul.

14) BIMANA (Matare) : Le titulaire est Damasi Bazigura (certificat provisoire qui a une quinzaine d'élèves sachant lire ; ils ont commencé l'écriture et le calcul.

15) BIMANA (mu Bachonogo) : Le titulaire est Dominiko Murasandonyi (certificat à titre provisoire) d'une valeur professionnelle assez médiocre. On tâchera de trouver mieux. Il n'a qu'une dizaine d'élèves.

16) MPARA : Le titulaire est Selsi Muburandumwe (certificat à titre provisoire) qui est plein de bonne volonté et réussit assez bien. Il a environ 25 élèves qui tous savent lire ; ils ont commencé l'écriture et le calcul.

17) BINDIRO : Le titulaire est Thaddayo Bakundufite (certificat à titre provisoire). Il a une vingtaine d'élèves qui apprennent la lecture, l'écriture et le calcul avec beaucoup d'entrain.

18) RUHUNGA : Le titulaire est Patrisi Kabeba, instituteur de fortune qui n'est pourvu d'aucun diplôme et qui d'ailleurs ne met pas beaucoup de zèle dans l'exercice de ses fonctions ; il est à remplacer. Il n'a qu'une dizaine d'élèves qui savent lire un peu et ont commencé à écrire.

19) GITARAMA : Le titulaire est Matthias Ntamvutsa, ancien élève du Petit-Séminaire qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il a une quinzaine d'élèves qui tous savent lire ; ils commencent à écrire et font un peu de calcul.

**Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Muramba :**

| <u>Localités</u>         | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u>       |
|--------------------------|---------------|-------------------------|
| 1) Rambura               | 99            | 3 instituteurs          |
| 2) Rulembo               | 30            | Aviti Karihejuru        |
| 3) Kintobo               | 30            | Melkior Munanizi        |
| 4) Nyamitanzi            | 20            | Yohanna (sic) Ntibaheba |
| 5) Mulinga               | 20            | Dominiko Ruhunge        |
| 6) Mwiyanike             | 20            | Lazare Ndayahoze        |
| 7) Rugarambiro           | 20            | Zakaria Zirahira        |
| 8) Ku Lyinyo             | 25            | Adolfi Subganone        |
| 9) Murungu               | 20            | Damiani Nturo           |
| 10) Shyila               | 15            | Thaddayo Ndorimana      |
| 11) Ruvumba              | 25            | Yohanna B. Nzabandora   |
| 12) Buliba               | 10            | Fransisko Gatembe       |
| 13) Bukonde              | 10            | Yuli Sebugondo          |
| 14) Binana (Matare)      | 15            | Damasi Bazigura         |
| 15) Binana (mu Bachonga) | 10            | Dominiko Murasandonyi   |
| 16) Mpara                | 25            | Selsi Muburandumwe      |
| 17) Hindiro              | 20            | Thaddayo Bakundufite    |

|              |            |                    |
|--------------|------------|--------------------|
| 18) Rugunga  | 10         | Patrisi Kabeba     |
| 19) Gitarama | 15         | Matthias Ntamvutsa |
| Total :      | 449 élèves | 23 instituteurs    |

#### -----

### ECOLES RURALES DE LA MISSION DE MURUNDA

#### -----

1) GHISWATI : Il y a là deux instituteurs qui ont obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire ; ce sont Nikomedi Mushi et Vincenti Rubabaza. Ils font la classe à 48 élèves.

2) KINUNU : Là aussi, les deux instituteurs Mamerti et Matthias Biti ont obtenu un certificat à titre provisoire. Il y a 44 élèves.

3) MURAMBI : Le titulaire est Simoni Semalora qui a obtenu un certificat d'aptitude pédagogique à titre provisoire. Il fait la classe à 26 élèves.

#### Statistique de l'œuvre scolaire dans les chapelles-écoles de la Mission de Murunda :

| <u>Localités</u> | <u>Elèves</u> | <u>Titulaires</u> |
|------------------|---------------|-------------------|
| 1) Gishwati      | 48            | 2 instituteurs    |
| 2) Kinunu        | 44            | 2 instituteurs    |
| 3) Murambi       | 26            | Simoni Semarora   |
| Total :          | 118 élèves    | 5 instituteurs    |

#### Aperçu général sur les écoles rurales du Vicariat du Ruanda

(Statistique)

| <u>MISSION</u> | <u>Chapelles-Ecoles</u> | <u>Elèves</u> | <u>Instituteurs</u> |
|----------------|-------------------------|---------------|---------------------|
| Kabgayi        | 28                      | 1194          | 31                  |
| Isave          | 7                       | 337           | 9                   |
| Kansi          | 2                       | 72            | 2                   |
| Kigali         | 6                       | 316           | 7                   |
| Rwamagana      | 8                       | 128           | 8                   |
| Zaza           | 3                       | 90            | 3                   |
| Rulindo        | 18                      | 1355          | 18                  |
| Ruaza          | 42                      | 2561          | 42                  |
| Nyundo         | 8                       | 453           | 9                   |
| Mibirizi       | 16                      | 1040          | 18                  |
| Muramba        | 19                      | 449           | 23                  |
| Murunda        | 3                       | 118           | 5                   |
| Total :        | 160 écoles              | 8113 élèves   | 175 instituteurs    |



## ECOLES DIRIGÉES PAR LES SŒURS BLANCHES dans le RUANDA

#### MARDI

8h. à 8h.30 : Lecture.  
8h.30 à 9h. : Ecriture.  
9h. à 9h.15 : Récréation.  
9h.15 à 9h.45 : Religion.  
9h.45 à 10h.15 : Hygiène.  
10h.15 à 10h.30 : Récréation.  
10h.30 à 11h. : Calcul.  
11h. à 11h.30 : Gymnastique.

#### JEUDI

8h. à 8h.30 : Lecture.  
8h.30 à 9h. : Ecriture.  
9h. à 9h.15 : Récréation.  
9h.15 à 9h.45 : Religion.  
9h.45 à 10h.15 : Causerie générale.  
10h.15 à 10h.30 : Récréation.  
10h.30 à 11h. : Calcul.  
11h. à 11h.30 : Répétition de Religion.

#### VENDREDI

8h. à 8h.30 : Leçon de l'intuition.  
8h.30 à 9h. : Ecriture.  
9h. à 9h.15 : Récréation.  
9h.15 à 9h.45 : Religion.  
9h.45 à 10h.15 : Chant.  
10h.15 à 10h.30 : Récréation.  
10h.30 à 11h. : Calcul.  
11h. à 11h.30 : Gymnastique.

#### SAMEDI

8h. à 8h.30 : Lecture.  
8h.30 à 9h. : Calcul.  
9h. à 9h.15 : Récréation.  
9h.15 à 9h.45 : Religion.  
9h.45 à 10h.15 : Causerie générale.  
10h.15 à 10h.30 : Récréation.  
10h.30 à 11h. : Calcul.  
11h. à 11h.30 : Hygiène.

N.B. L'idéal est d'arriver à n'avoir des classes que de 25 à 30 élèves. Les enfants, moins nombreux, profiteront beaucoup plus de l'enseignement donné, religieux et profane, que s'ils sont en très grand nombre ».

Voyons maintenant ce qui a été réalisé au point de vue scolaire dans les différentes Stations où se trouvent des Sœurs Blanches.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

### **MISSION DE KABGAYI (SŒURS)**

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Les classes dirigées par les Sœurs Blanches de la Mission de Kabgayi comprennent 4 divisions pour les enfants, 1 division pour les jeunes filles et une section ménagère.

A la tête de chaque division d'enfants se trouve une Religieuse aidée d'une monitrice. Ces monitrices sont choisies parmi les postulantes. Elles-mêmes suivent dans l'après-midi une classe spéciale où elles reçoivent, avec l'instruction religieuse, des leçons d'écriture, de calcul, de couture ainsi que quelques notions et conseils pédagogiques pour les aider dans leur tâche auprès des enfants. De temps en temps elles sont chargées de donner la leçon à la place de la Religieuse. Toutes ont plus ou moins le goût et d'aptitude pour ce rôle d'institutrice ; pour leur instruction personnelle, elle montre toujours beaucoup d'ardeur.

#### **I. ENFANTS :**

I<sup>ère</sup> division : 78 élèves inscrits, soit 32 garçons et 46 filles avec une de 60 présences par jour. Ces enfants apprennent la lecture, l'écriture et font un peu de calcul mental sur les nombres de 1 à 10. Ils font aussi un peu de chant et de gymnastique.

II<sup>ème</sup> division : Elèves inscrits : 102, soit 39 garçons et 63 filles. La moyenne de présences est de 75 par jour. Ils en sont aux premiers éléments de la lecture et un petit groupe commence à écrire les jambages.

III<sup>ème</sup> division : Elèves inscrits : 64 soit 30 garçons et 34 filles. La moyenne des présences est de 48 par jour. Ils commencent la lecture dans le syllabaire.

IV<sup>ème</sup> division : Cette division comprend 165 élèves soit 98 filles et 67 garçons qui commencent l'étude des lettres et des syllabes à l'aide de tableaux.

#### **II. JEUNES FILLES :**

Il y en a 215 inscrits avec une moyenne de 190 présences par jour. Elles ont classe deux fois par semaine de 8h. à 10h. Outre la lecture et le cours de Religion, elles reçoivent quelques notions d'hygiène pratique et de connaissances usuelles.



ECOLE DES SŒURS BLANCHES POUR JEUNES FILLES A KABGAYI (ca. ?)

### III. ECOLE MENAGERE :

Ouverte dans le courant de Décembre 1927, elle compte 37 élèves inscrites avec une moyenne de 30 présences par jour.

Outre l'instruction religieuse et morale, elles apprennent la lecture et l'écriture (8 savent écrire à peu près sous la dictée et copient correctement). Pour le calcul, les plus avancées connaissent l'addition et la soustraction des nombres de 1 à 100. Elles ont appris quelques notions de géographie, à savoir : les tout premiers éléments, la terre, ses mouvements, l'orientation. Il va sans dire qu'elles reçoivent aussi quelques notions d'hygiène.

Elles sont éduquées spécialement au point de vue des différents travaux demandés dans les programmes : couture et vannerie, lessive, repassage, cultures (1 matinée par mois).

---

#### Statistique :

|              |                               |            |
|--------------|-------------------------------|------------|
| I. Enfants : | I <sup>ère</sup> division :   | 78 élèves  |
|              | II <sup>ème</sup> division :  | 102 élèves |
|              | III <sup>ème</sup> division : | 165 élèves |



On a commencé au mois d'Avril une école ménagère pour les filles avec 32 élèves ; Sœur Ignace en a été chargée : on a suivi à peu près le même programme que pour l'école ménagère de Kabgayi. On vient d'ajouter une deuxième division avec 35 filles encore. Comme c'est une école qui vient de commencer, il est difficile d'en apprécier dès maintenant les résultats.

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Ecole des garçons : | 654 élèves. |
| Ecole des filles :  | 789 élèves. |
| Ecole ménagère :    | 67 élèves   |

○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○○

NOVICIAT SAINT JOSEPH dirigé par les Sœurs Blanches  
pour la formation des Sœurs Indigènes.

~~~~~

En outre elles s'exercent à tous les travaux manuels qui seront de leur ressort plus tard et qu'elles devront enseigner aux autres : coutures, lavage, repassage, tissage de nattes indigènes, tout travail de ménage, cuisine, tenue de la maison, etc...

Les locaux du Noviciat sont complètement indépendants et séparés de ceux des Sœurs de la Mission d'Isave. En plus il y a 7 Sœurs Indigènes attachées à la Mission d'Isave et ayant aussi leur « couvent » propre. A la Mission de Ruaza il y a aussi 7 Sœurs Indigènes pour l'instruction des enfants et des jeunes filles.



---

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooooo





L'organisation pourra être mieux précisée : 5 nouvelles classes en matériaux définitifs viennent d'être construites et ont été terminées au début d'Août.

~~~~~

1<sup>ère</sup> division : Sœur Gondanès aidée de 3 monitrices indigènes donne l'instruction à 25 garçons et 45 filles. Tout ce monde apprend à lire et à écrire en dehors du temps consacré à l'instruction religieuse.

III<sup>ème</sup> division : 28 garçons et 37 filles. Ces élèves sont moins avancés que ceux des sections précédentes ; ils apprennent la lecture sous la direction de Sœur Alphonsina aidée de 3 monitrice indigènes.

En résumé, 76 garçons et 127 filles auxquels il faut ajouter 134 enfants, soit en tous 337 élèves, reçoivent l'instruction chez les Sœurs de Nyundo.

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Kabgayi :        | 661 élèves        |
| Isave (mission)  | 1510 élèves       |
| Isave (noviciat) | 23 élèves         |
| Zaza             | 357 élèves        |
| Ruaza            | 674 élèves        |
| <u>Nyundo</u>    | <u>337 élèves</u> |
| Total            | 3562 élèves       |

## ANNEXE

### ŒUVRE D'EDUCATION PROFESSIONNELLE POUR LES FILLES.

\*\*\*\*\*

Outre l'école ménagère que les Sœurs de Kabgayi et d'Isave ont pu commencer dans le courant de cette année et dont il a été fait mention en son lieu, il convient de signaler les ouvroirs qui doivent être considérés à juste titre comme écoles d'enseignements professionnel. Là, les jeunes filles, qui pour la plupart ont appris un peu de lecture et d'écriture, complètent leur éducation en prenant sous la direction des Religieuses, des habitudes de travail, d'ordre et de propreté ; l'influence de ce milieu éducatif a sur elles les meilleurs effets et, à maintes reprises, leurs parents sont venus exprimer leur satisfaction de l'heureux changement opéré par la fréquentation de l'ouvroir.

Le travail est toujours précédé de la classe obligatoire. A Kabgayi, un certain nombre de jeunes **filles « batutsi »**, filles de grands chefs, ont commencé cette année à venir régulièrement.

**KABGAYI** : Les ouvroirs ont une installation complètement séparée des classes ordinaires.

I. Couture : L'atelier de couture est installé dans deux locaux chacun de 12m. x 5m., communiquant entre eux. Le premier est occupé par les jeunes filles qui cousent à la main, le second par celles qui cousent à la machine.

Une vingtaine de filles travaillent dans cet ouvroir. Elles commencent par apprendre le point de couture, l'usage du dé, de l'aiguille et des ciseaux et graduellement, suivant leur aptitude, elles se mettent à la machine, aux confections ; quelques-unes sont arrivées à tailler elles-mêmes à l'aide de patrons modèles.

Elles cousent toutes sortes de pièces de vêtements simples. Elles ont fait récemment des tenues pour les policiers de Kigali.

Comme matériel, il y a dans cet atelier, fil, aiguilles, des ciseaux, boutons, etc..., et tous les accessoires, les machines et tout ce que requiert leur entretien, bancs, chaises, tables, nattes, armoires, étagères, corbeilles, tabliers de travail, etc...

En général les jeunes filles employées à la couture s'attachent à leur travail. Il y'en a qui arrivent à coudre très proprement et très régulièrement. Toutes ambitionnent d'arriver à coudre à la machine et plusieurs y ont acquis une réelle habileté.

L'usage du fil et des aiguilles leur a donné le goût de raccommoder leurs étoffes et on voit souvent aux heures de repos quelques-unes d'entre elles occupées à coudre des pièces de toutes couleurs pour cacher les déchirures de leurs habits.

## II. Travail de la fibre de bananier :

- a) Préparation des fibres ;
- b) Fabrication des cordes ;
- c) Travaux en filets ;
- d) Tapis genre haute laine.



L'OUVROIR DES SŒURS BLANCHES A KABGAYI (ca ? )

Environ 60 jeunes filles sont employées dans cet ouvroir et il y a un local affecté à chaque travail.

Deux petites salles sont réservées au lavage et à la teinture des fibres ; celles-ci sont ensuite séchées au soleil et remises à l'intérieur sur des étagères.

Vingt à vingt-cinq filles fabriquent toutes les cordes nécessaires pour le montage des tapis et des filets.

Un nombre à peu près égal de jeunes filles sont occupées aux ouvrages en filet : elles préparent elles-mêmes leur filet sur des cadres de bois et le travaillent ensuite avec la fibre teintée. On exécute des garnitures de fenêtres, des portières, des chemins de table et de petits tapis de diverses dimensions.

Pour les tapis genre haute laine, il y a 4 métiers de grandeur différente et 10 jeunes filles s'appliquent à ce genre de travail.

D'une manière générale on constate que les jeunes filles qui travaillent à l'ouvroir acquièrent vite un petit vernis de civilisation que les autres n'ont pas : plus polies, moins sauvages, plus propres aussi et plus ordonnées, elles apprennent au frottement journalier des autres, la sociabilité et un peu de

savoir-vivre. Elles trouvent d'ailleurs dans leur travail un gagne-pain pour toute leur famille quelquefois ; de plus elles y apprennent l'habitude et le goût du travail qui les préserve de beaucoup de dangers.



OUVROIR DES SŒURS BLANCHES (à Kabgayi ?)

**ISAVE** : Chez les Sœurs d'Isave, 30 jeunes filles sont occupées à faire des tapis et rideaux de toutes sortes en filet brodé avec du raphia, et des tapis en fibres de bananiers genre haute laine.

En général les filles se perfectionnent assez vite dans ce genre de travail, mais pour la plupart elles ne sont pas assez constantes.

**RUAZA** : Les Sœurs de Ruaza ne fabriquent que les tapis genre haute laine en fibres de bananiers. Les jeunes filles, en nombre de 49 sont réunies dans deux salles de 9m. x 7m. et 9m. x 4m. Dans la plus grande salle sont installés les 6 métiers avec 25 tisseuses ; chaque métier a 2 ou 3 directrices qui ont un gain un peu plus élevé et sont responsables du travail. Les autres enfants sont occupées à la préparation des fibres et des ficelles.

Les Sœurs n'ont qu'à se féliciter du bon esprit qui règne dans ces ateliers et de la bienfaisante influence exercée sur ces jeunes filles.

A Ruaza, on a fabriqué des rouets sur modèles commandés en Belgique, mais trop faibles pour des « Balera », et on a appris à filer la laine.

**NYUNDO** : Là aussi les Religieuses ont 17 jeunes filles occupées à la fabrication des tapis genre haute laine.

\*\*\*\*\*

Tous ces ouvriers occupent environ 150 jeunes filles qui auront reçu pendant ce stage dans les ateliers dirigés par les Religieuses une formation morale qu'elles ne pourront oublier et qui leur sera plus tard d'un grand secours dans la tenue de leur ménage et dans l'éducation de leurs enfants.

## CONCLUSION

Ma conclusion sera brève : les chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes, je crois.

Le nombre des élèves instruits dans nos écoles (celles que nous avons passées en revue) est de 3405 pour les écoles urbaines, de 8113 pour les écoles rurales et de 3562 pour les écoles dirigées par les Sœurs Blanches : ce qui nous donne au total le beau nombre de 15.080 élèves. Beaucoup de chapelles-écoles ne sont pas mentionnées encore comme écoles puisque pas encore organisées ; néanmoins, je crois l'avoir dit déjà, tous les jeunes gens catéchumènes doivent savoir lire pour être admis au baptême. Aussi le nombre des élèves serait beaucoup plus grand si nous avions pu faire état de toutes les chapelles-écoles.

Dans ces écoles mentionnées, les instituteurs indigènes en fonction sont au nombre de 260, munis, à part quelques exceptions, d'un certificat d'aptitude pédagogique soit à titre définitif soit à titre provisoire.

Pour les écoles des filles, les Petites Sœurs Indigènes sont préparées à leurs fonctions d'institutrices et 9 ont déjà subi avec succès leurs premiers examens ; d'autres filles se préparent de façon à avoir bientôt partout des écoles vraiment organisées.

Parmi les Religieuses Sœurs Blanches, je fais remarquer qu'à Kabgayi la Révérende Mère St Patrice est pourvue des ses brevets d'institutrice et de régence ; Sœur Emilienne d'Isave a exercé au Canada les fonctions d'institutrice et était pourvue à cet effet d'un diplôme modèle.

On trouvera annexé à ce rapport la carte du Ruanda avec l'indication des écoles rurales dont il est fait mention dans cet aperçu ; les chiffres renvoient à la feuille qui y est jointe<sup>59</sup>.

Dans les années prochaines, nous compléterons progressivement l'organisation demandée, si, comme nous l'espérons, nous pouvons compter sur la bienveillante assistance du Gouvernement.

<sup>59</sup> La carte mentionnée n'a pas encore été retrouvée.

D'autre part, il serait à souhaiter, si on veut faire œuvre sérieuse et suivie, que les instituteurs soient déchargés des corvées chez les chefs, comme cela est réglé pour les instituteurs du Gouvernement.

Fait à Kabgayi le 8 Septembre 1928

Le missionnaires-inspecteur :

L. Déprimoz

\*\*\*\*\*

**ECOLES RURALES dont il est fait mention dans le Rapport et dont on trouvera le numéro correspondant sur la carte.**

**KABGAY (28)**

- 1) Muyunzwe
- 2) Kilengeri
- 3) Chyeza
- 4) Kivumu
- 5) Musambira
- 6) Murambi
- 7) Nyamirembe
- 8) Rukambura
- 9) Mu Musenyi
- 10) Mu Ruyanza
- 11) Busekera
- 12) Mushishiro
- 13) Kibanda
- 14) Gasave
- 15) Sanza
- 16) Giko
- 17) Ku Kamonyi
- 18) Kwichukiro
- 19) Rugendabali
- 20) Kaduha
- 21) Chichiro
- 22) Mwendo
- 23) Giseke
- 24) Gisharu
- 25) Karambi
- 26) Nyagisozi
- 27) Jenda
- 28) Burgwi

**ISAVE (7)**

- 29) Buhimba
- 30) Chyarwa
- 31) Ku Muyira
- 32) Ndora
- 33) Gisagara
- 34) Mbazi
- 35) Kabusanza

**KANSI (2)**

- 36) Nyanza
- 37) Linda

**KIGALI (6)**

- 38) Kagugu
- 39) Bweramvura
- 40) Butare
- 41) Kayanga
- 42) Kiyanza
- 43) Kavumu

**RWAMAGANA (8)**

- 44) Kihaya
- 45) Ruramira
- 46) Mukalange
- 47) Rundu
- 48) Nyamirama
- 49) Kabare
- 50) Mununu
- 51) Rwesera

**ZAZA (3)**

- 52) Rukoma
- 53) Kibare
- 54) Kagashi

**RULINDO (19)**

- 55) Gasaka
- 56) Ngarama
- 57) Murambi
- 58) Tumba
- 59) Muhondo
- 60) Ruli
- 61) Gihemba
- 62) Busanane
- 63) Kigali
- 64) Iraba

- 65) Bumba
- 66) Muyanza
- 67) Gipfundo
- 68) Karambo
- 69) Chyinzuzi
- 70) Shyorongi
- 71) Gitobage
- 72) Nkanga

**RUAZA (42)**

- 73) Mu Kiryi
- 74) Janja
- 75) Rubaga
- 76) Mutobo (ku Mukingo)
- 77) Rubona
- 78) Rusasa
- 79) Nkurura
- 80) Bumara
- 81) Nkumba
- 82) Rukore
- 83) Mutungu
- 84) Kivumu (Mbogo)
- 85) Kajwi
- 86) Muko
- 87) Kirangwe
- 88) Ruganda
- 89) Kayenzi
- 90) Rusebeya
- 91) Nyirabagume
- 92) Murambi
- 93) Bukamba
- 94) Muramba
- 95) Chuve
- 96) Karuganda
- 97) Ruhengeri

**MIBIRIZI (17)**

- |                    |                 |                            |
|--------------------|-----------------|----------------------------|
| 98) Gasizi         | 123) Gashyonga  | 149) Ruvumba               |
| 99) Kagano         | 124) Gisagara   | 150) Buliba                |
| 100) Nyabushishiri | 125) Mulehe     | 151) Bukonde               |
| 101) Gahondogo     | 126) Mushaka    | 152) Binana (Matatare)     |
| 102) mu Gahunga    | 127) Rwinziki   | 153) Binana (mu Bachonogo) |
| 103) Nyange        | 128) Ishangi    |                            |
| 104) Nyundo        | 129) Nyamasheke |                            |

105) Kibitare  
106) Rukenyerero  
107) Rubona  
108) Karangara  
109) Tero  
110) Nganzo  
111) Chonde  
112) Nyakinama  
113) Mwumba  
114) Remera

**NYUNDO (8)**

115) Kivumu  
116) Kinyanzovu  
117) Rwerere  
118) Muhato  
119) Kanombe  
120) Bgitereke  
121) Kanzenze  
122) Nyundo (de  
Gahindo)

130) Nkanka  
131) Gidundwe  
132) Bumaze  
133) Gashyiru  
134) Mwezi  
135) Nyamibembe  
136) Nyamirundi  
137) Igabiro  
138) Ishara

**MURAMBA (19)**

139) Rambura  
140) Rulembo  
141) Kintobo  
142) Nyamitanzi  
143) Mulinga  
144) Mwiyanike  
145) Rugarambiro  
146) Ku Lyinyo  
147) Murungu  
148) Shyila

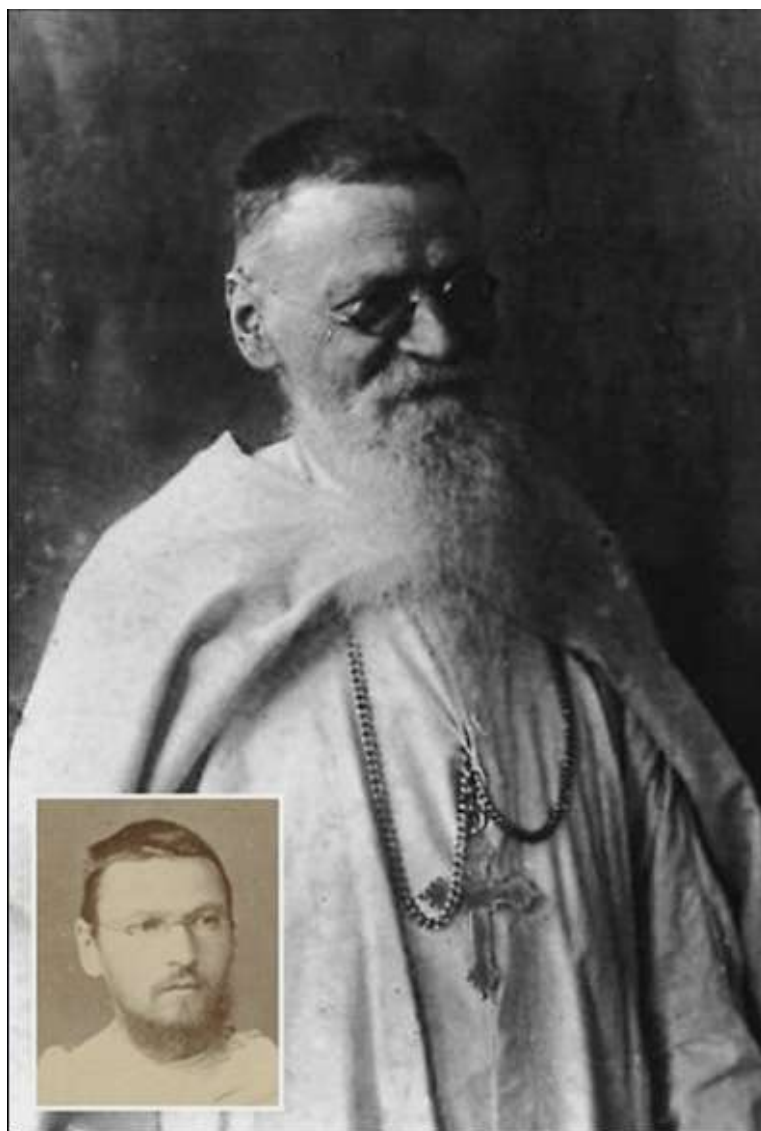
154) Mpara  
155) Hindiro  
156) Ruhunga  
157) Gitarama

**MURUNDA (3)**

158) Gishwati  
159) Kinunu  
160) Murambi

\*\*\*\*\*





MONSEIGNEUR HIRTH (1854-1932)

### III.

#### RAPPORT SUR LE TERRITOIRE DE NYANZA ETABLI PAR MONSIEUR LENAERTS EN 1929

En 1916, les Belges occupent la partie allemande du Rwanda précolonial qu'ils connaissaient à peine. Pour remédier à leur manque de connaissance, ils s'informent chez les Pères Blancs, présents au pays depuis 1900<sup>60</sup>. Et ils organisent un service de renseignements avec l'aide des collaborateurs rwandais<sup>61</sup>. Il en résultera une série de rapports élaborés qui sont pour nous une source précieuse d'informations sur le Rwanda sous l'occupation belge.

Nous présentons ici le rapport du territoire de Nyanza de 1929<sup>62</sup>. Son auteur est l'administrateur territorial, M. Louis Lenaerts (successeur de M. Oscar Defawe). Celui-ci résidait à Nyanza, pour mieux épier la Cour<sup>63</sup>. Plus tard, en 1931, il participera à la destitution du *Mwami* Musinga, organisé par le Résident du Rwanda, le Vice-gouverneur du Rwanda-Urundi, et Mgr Classe<sup>64</sup>. Cette destitution apportera « le coup de grâce » aux institutions et structures politiques et administratives de l'ancien Rwanda. Elle sera suivie par la fameuse « tornade du Saint Esprit » qui emportera à son tour les derniers vestiges d'une culture millénaire, basée sur une conception de Dieu, du temps, de l'homme et de la société, très différente de celle des missionnaires et des colonisateurs occidentaux.

Dans son rapport, M. Lenaerts répond à une série de questions posées par le Gouverneur du Rwanda-Burundi. Ses réponses nous montrent à quel point l'administration coloniale belge contrôlait la société rwandaise en 1929. Elles nous montrent aussi le but de sa politique à savoir remplacer l'autorité traditionnelle par une autorité autochtone fantoche au service d'une écono-

---

<sup>60</sup> S. MINNAERT, « Notes rédigées par le R.P. Classe, des Pères Blancs, Mission de Kabgayi, à la demande de l'Administration belge (28 août 1916) », in *Histoire de l'évangélisation du Rwanda. Recueil d'articles et documents concernant le Cardinal Lavigerie, Mgr Hirth, le Dr. Kandt, le P. Brard, le P. Classe, le P. Loupias, le chef Rukara, Mgr. Perraudin, etc.*, Kigali, 2017, pp. 251-269.

<sup>61</sup> *Ibid.*, pp. 269-275.

<sup>62</sup> M. LENAERTS, *Rapport établi en réponse au questionnaire adressé en 1929 par M. le Gouverneur du Ruanda – Urundi à l'Administrateur du Territoire de Nyanza*, Africana Collections, Fonds J.-M. Derscheid, N° 27, Nyanza, 1929, 99 pp.

<sup>63</sup> P. RUTAYISIRE, « Le Rwanda sous la colonisation allemande et belge », in *Histoire du Rwanda des origines de nos jours*, Kigali, 2016, p. 245. A. DES FORGES, *Defeat is the Only Bad News : Rwanda under Musinga, 1896-1931*, Madison, pp. 184-190.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 249.

mie coloniale. Ce qui se concrétisera effectivement en 1931. Les *Banyarwanda*, à ce moment-là, n'avaient pas d'autre choix que de subir cette politique désastreuse qui, à la longue, détruira le tissu social de leur société.

**En publiant le rapport, nous avons respecté l'écriture des noms des personnes et des lieux utilisée l'époque. Question de rester fidèle au texte original. Signalons que la réponse à la question N° 1 n'a pas été retrouvée. Il s'agit probablement de la carte géographique du territoire.**



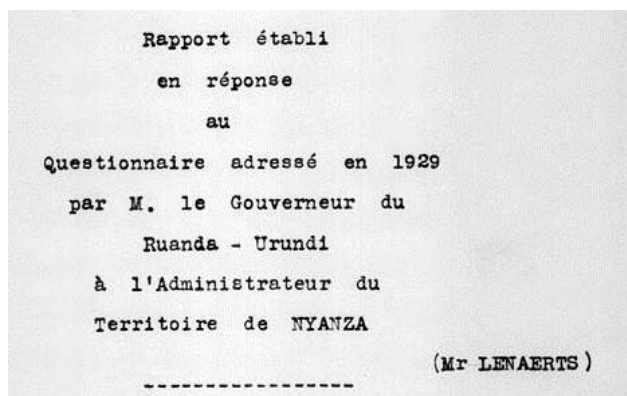
M. LENAERTS AVEC CASQUE COLONIAL (debout à droite),  
LE MWAMI MUSINGA (debout à gauche) ET LA MUGABEKAZI KANJOGERA (assise)



**LE MWAMI MUSINGA AVEC M. LENAERTS**



**Assis (de gauche à droite) :  
LE PRINCE RWIGEMERA, M. GORTS, LE P. LECOINDRE, LE MWAMI MUSINGA, M. LENAERTS ET  
LE PRINCE RUDAHIGWA.**



#### A.- DOCUMENTATION CARTOGRAPHIQUE.

##### QUESTION N° 2 (Section A) : Commentaire au sujet de la carte.

a) **Possibilité d'utilisation des chutes et rapides pour la production de la force motrice ou pour l'établissement de barrages permettant l'irrigation de grandes étendues ?** A part la Nyawarongo et ses affluents : Lukarara et Muhogo, et, à l'Est du territoire, l'Akanyaru, il n'existe pas de rivière à débit suffisamment régulier pour qu'on puisse envisager leur utilisation à la production de force motrice. L'établissement de barrages permettant l'irrigation de grandes étendues n'est pas non plus à envisager car la seule rivière utilisable, par l'importance de son débit, est la Nyawarongo qui coule dans des vallées très encaissées. Toutefois, dans le Ndiza et le Bunyambiriri, on remarque de petits barrages construits par les indigènes pour l'irrigation de leurs cultures.

b) **Débit des rivières aux différentes saisons ; crues périodiques, éventuellement, dessèchement complet de leur lit à certaines époques ?** Ce calcul n'a pas encore été fait et les chiffres que nous pourrions donner ici ne seraient que très approximatifs. Toutes les rivières ont leurs crues périodiques, à la fin de la saison des pluies (première quinzaine de mai) et de l'Akanyaru, toutes les rivières ont, en saison sèche, un débit infime, sinon nul.

c) **Exposé de la nature du terrain au point de vue de son utilisation pour des fins agricoles (épaisseurs de la couche arable pour les surfaces cultivables et obstacles divers : pierres ou blocs de lave, qui s'opposent à la culture du sol) ?** Elle varie très fort de province à province.

Le Rukoma est considéré comme la province la plus fertile du territoire

Le Bunyambiriri et le Ndiza, régions de hautes collines aux flancs très escarpés, sont des provinces assez fertiles ; la profondeur de la couche arable est d'environ 20 centimètres ; le sol est sablo-argileux.

Les autres provinces indigènes : Nduga, Busanza, Mayaga, la plus grande partie du Marangara et du Kabagali, sont peu fertiles ; sous-sol rocheux (roches cristallines) ; couche arable sablonneuse et très graveleuse, fort pauvre en humus.

## **B.- ORGANISATION POLITIQUE ET POLITIQUE INDIGENE.**

**QUESTION N° 3 (Section B) : A quelle époque fut créé ce territoire ?** Le territoire de Nyanza fut créé immédiatement après l'occupation belge. Les archives, depuis l'époque de la création du territoire jusqu'en 1921, font défaut. Le chef lieu de la Résidence du Ruanda fut successivement : Kigali ; puis Nyanza, jusqu'en 1921 ; puis, de nouveau Kigali.

**QUESTION N° 4 (Section B) : Le Registre des renseignements politiques contient-il des indications sur les raisons qui ont déterminé l'adoption des limites actuelles ?** Il n'existe pas de « Registre des renseignements politiques » ; tous les faits de quelque importance ont été cependant consignés chaque année dans le « Rapport annuel » du territoire. Jusque fin 1923, le territoire de Nyanza englobait le territoire appelé aujourd'hui « de l'Akanyaru ». C'est en raison de sa grande étendue que l'autorité supérieure décida, à cette époque, de la scinder en deux territoires distincts.

**QUESTION N° 5 (Section B) : Quelle organisation indigène a-t-on trouvée lors de la création du territoire ? Les Batutsi, étaient-ils à cette époque des chefs politiques dont l'autorité était librement acceptée ?** Lors de la création du territoire, l'autorité belge a trouvé l'organisation politique qui existait au temps de l'occupation allemande, c'est-à-dire, à bien peu de chose près, l'organisation politique indigène, telle que les Allemands la trouvèrent au moment de leur arrivée dans le Ruanda.

Le mwami était le souverain absolu et son absolutisme allait jusqu'au droit de vie et de mort sur ses sujets : il pouvait même, « privilège vraiment extraordinaire, empêcher l'application du droit de vengeance et la loi du talion » (Cte Renaud de Briey – « Le Sphinx noir » – p. 89)<sup>65</sup>. Le mwami dépossédait les chefs et les indigènes selon son bon plaisir.

Les intrigues et les cabales se succédaient sans interruption ; il suffisait qu'un chef devînt trop riche, trop puissant, pour que aussitôt, ses voisins, devenus ses ennemis, se coalisassent contre lui ; les sorciers de la Cour

---

<sup>65</sup> Renaud de BRIEY, *Le Sphinx noir (Essai sur les problèmes de colonisation africaine)*, Berger-Levrault (Paris), Albert Dewit (Bruxelles) et Duculot (Gembloux), 1926, 48 illustrations, Paris, 360 pp.

étaient achetés – la chose était aisée – pour rendre des augures défavorables et faire suspecter par le mwami ceux qui avaient commis cette faute de s'élever trop rapidement ; brusquement et sans aucune raison plausible, il se voyait spolié de tous ses biens, heureux encore s'il pouvait sauver sa vie. L'incertitude du lendemain était telle que quiconque se voyait appelé à la Cour pour y exercer une charge avait soin de réunir les siens, de leur faire connaître ses dernières volontés et de désigner, parmi ses fils, celui qui serait, après lui, le chef de la famille. On montre encore, à quelque distance à Nyanza, un marais mouvant, appelé par les indigènes « l'eau qui ne rend jamais » dans lequel le mwami, et plus souvent la reine-mère, faisaient ensevelir vivants ceux des favoris qui avaient cessé de plaire.

Les Watutsi étaient, à cette époque, des chefs politiques dont l'autorité était, sinon librement, du moins unanimement acceptée ; le Muhutu qui refusait obéissance à son chef était immédiatement chassé de sa terre, parfois même il y laissait sa vie. Quand un chef tombait en disgrâce, et par le fait même, perdait tous ses biens ; les Wahutu acceptaient son successeur avec la même résignation passive : il suffisait pour cela qu'un émissaire du mwami vînt proclamer que l'ancien chef avait perdu la confiance du Sultan et que le nouveau avait reçu tous les biens de son prédécesseur.

**QUESTION N° 6 (Section B) : Pouvez-vous donner des renseignements sur les changements politiques survenus avant l'établissement de la situation actuelle et sur les raisons qui ont motivé l'établissement du régime nouveau ?** Dès les premières années de notre occupation, Musinga a vu son influence diminuer, particulièrement quand le Gouvernement belge lui enleva le droit de vie et de mort sur ses sujets. Lorsqu'il sentit que le Gouvernement commençait à imposer de plus en plus sa volonté en toutes choses, Musinga sut changer habilement de tactique ; désormais, c'est par de patientes intrigues qu'il parvint à déposséder certains chefs puissants pour les remplacer par ses créatures.

Jusqu'en 1922, Musinga rendait lui-même la justice...mais quelle justice ! basée uniquement sur le favoritisme et l'intérêt ; il suffisait que le plaignant fût mal en cour pour qu'il perdît sa palabre ; aussi avait-il soin, lorsqu'il était lésé par un chef plus puissant que lui, de présenter des cadeaux au mwami avant de lui présenter sa requête ; mais le défenseur, lorsqu'il apprenait l'accusation portée contre lui s'empressait lui-même d'accourir à Nyanza, de faire à son tour des présents au sultan, à sa mère, aux sorciers et aux favoris du jour. Si le plaignant n'était pas assez riche pour soutenir une procédure aussi onéreuse et si, d'autre part, le mwami se faisait scrupule de montrer ostensiblement à ses sujets qu'il commettait une injustice flagrante en tranchant la palabre en faveur de l'accusé, il ne déboutait pas le plaignant

mais se bornait à remettre indéfiniment l'affaire « au lendemain » (« esho<sup>66</sup>, esho ! ») jusqu'au moment où le malheureux, mis dans l'alternative de se dépouiller de tous ses biens ou de cesser de se plaindre, se résignait à chercher un refuge précaire chez l'un ou l'autre chef qui, par intérêt, plus rarement par pitié, daignait l'accepter comme son « mugaragu » (suivant).

En 1922, M. le Résident décida qu'un Européen assisterait à l'avenir le mwami dans sa mission de Juge. Musinga et sa mère, contraints de se soumettre, acceptèrent de siéger avec le Délégué de Nyanza ; les audiences furent d'abord tenues devant la hutte de Nyira-Yuhi, cette dernière observant, derrière les paravents, tout ce qui se passait et ne perdant pas un mot des paroles échangées ; souvent, elle était consultée avant que la sentence fût rendue. Mais les causes de peu d'importance étaient seules débattues en présence de l'Européen, les affaires graves étant toutes réglées à l'insu de l'administration. Quelques mois après, les réunions eurent lieu devant le bureau de Musinga (bâtiment en briques situé à l'extérieur du boma) puis au poste même, à quelque distance du bureau administratif.

Pour faire cesser les intrigues au sujet du commandement des collines, intrigues qui se tramaient et recevaient leur solution à l'insu de l'autorité européenne, il fut décidé, à la même époque, que quiconque occuperait encore une colline sans que la décision du mwami eût été approuvée par le Résident, serait puni d'une peine de servitude pénale pouvant aller jusqu'à deux ans ; en même temps, les délégués reçurent l'ordre de dresser la liste des collines de leur territoire, avec le nom des chefs et des sous-chefs qui les commandaient ; mais, en sous main, le mwami contrecarra l'élaboration de ces listes et c'est depuis 1925 seulement que nous connaissons toutes les collines du territoire ; c'est depuis 1925 par conséquent que l'arbitraire a disparu dans l'attribution des commandements et l'on comprend aisément que le mwami et sa mère aient assisté avec consternation à un changement aussi radical : « Nous ne pouvons plus tuer ; nous ne pouvons plus déposséder ceux que nous n'aimons pas pour favoriser nos amis ; vous nous enlevez tout notre prestige ; sous peu, personne ne nous craindra plus ».

Jusque fin 1923 également, c'était le mwami qui commandait personnellement tous les chefs du territoire de Nyanza et qui répartissait entre ceux-ci les charges et les corvées : fourniture de travailleurs, de porteurs, etc... mais la base de cette « répartition », c'était encore une fois le favoritisme ; d'une part, les chefs qui étaient bien en cour se soustrayaient facilement, moyennant quelque cadeau, à l'obligation de fournir des hommes de corvée, tandis que les chefs mal cotés par le mwami ne pouvaient satisfaire à ses exigences et, quoi qu'ils fissent, étaient présentés à l'autorité européenne comme des

---

<sup>66</sup> Le mot s'écrit aujourd'hui : « ejo ».



récalcitrants et des rebelles ; d'autre part, le mwami se réservait la plus grande partie des travailleurs ainsi fournis par les différentes régions du territoire pour les distribuer complaisamment à ses favoris et à ses flatteurs. Les chefs eux-mêmes demandèrent avec insistance à être commandés directement par l'Européen pour tout ce qui concerne les corvées et les prestations ; Musinga, malgré ses protestations énergiques, dut céder et ne conserva (jusqu'en 1928) que la province du Bunayambiriri. A l'heure actuelle, les chefs et sous-chefs ne fournissent jamais, pour le portage et le travail, plus de 5% des contribuables ; encore, cette proportion est-elle rarement atteinte. Le Muhutu connaît exactement ce qu'il doit fournir à son chef, à titre de prestation coutumière (un jour de travail par mois lunaire) ; il sait également que le chef ne peut plus, comme jadis, le chasser de sa terre sous le moindre prétexte et il n'hésitera pas à venir se plaindre à Nyanza quand il se sentira victime d'une exaction.

**QUESTION N° 7 (Section B) : Par qui fut successivement administré le Territoire ? Ces administrateurs ont-ils laissé parmi les populations des traces de leur passage ?** Ont successivement administré le territoire de Nyanza :

le 30-9-16, M. le Capitaine PHILIPPIN, assisté du sous-lieutenant SMETS  
le 1-4-1917, le Capitaine « Commandant de la place » (signature presque illisible dans les archives : DUHARR ou HACKARS ?). Hackars.

le 1-5-1917, le sous-lieutenant SMETS, agent militaire.

le 1-10-1917, **M. DEFAWE, agent militaire.**

le 10-5-1920, M. le Résident VANDENEDE.

le 1-6-1920, M. DOUCE, agent territorial.

le 3-8-1920, M. THIELEMANS, ag. territ.

le 1-12-1920, M. ROLAN, admin. territ.

le 1-3-1921, M. ANDRIES, admin. territ.

le 1-4-1921, M. DEFAWE, admin. territ.

le 10-7-1921, M. GORS, ag. territ.

**le 1-8-1921, M. LENAERTS, ag. territ. (en qualité de directeur de l'école des fils de chefs et de délégué du Résident près Musinga).**

M. DEFAWE (1891-1952)

**le 1-12-1923, M. LENAERTS est nommé Délégué du Résident « à Nyanza ».**

le 1-11-1924, M. SANDRART, ag. territ.

**le 1-1-1925, M. LENAERTS, adm. territ.**

le 1-4-1925, M. SANDRART, ag. territ.

**le 20-12-1926, M. LENAERTS, admin. territor.**

le 21-3-1927, M. BORGERS, admin. territor.



le 1-8-1927, M. WOUTERS, admin. territor.

**le 1-1-1928, M. LENAERTS, admin. territor.**

Les indigènes se souviennent, de façon particulière, du Capitaine PHILIPPIN et de M. DEFAWE, probablement à cause de leur attitude vis-à-vis du mwami. Au souvenir de M. DEFAWE se rattache encore celui de la construction de la route Nyanza-Isavi (et de la première automobile qui circula dans la région : une voiture donnée à Musinga et conduite par M. DEFAWE) ; c'est M. DEFAWE également qui commença à organiser l'école pour fils de chefs.

**QUESTION N° 8 (Section B) : Quand est entré en fonctions d'administrateur actuel ?** L'administrateur actuel est entré en fonctions le 1-8-1921 comme directeur de l'école des fils de chefs et comme délégué du Résident près de MUSINGA. Il a repris l'administration proprement dite du territoire de Nyanza le 1-12-1923 ; il fut remplacé dans ses fonctions pendant les trois périodes suivantes :

du 1-11-1924 au 1-1-1925,  
du 1- 4-1925 au 20-12-1926,  
du 21- 3-1927 au 1-1-1928.

**QUESTION N° 9 (Section B) : Quelles sont les grandes divisions coutumières du territoire ?** Les grandes divisions coutumières du territoire de Nyanza sont :

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| la province du NDUGA        | (chef : KYITATIRI). |
| la province du MAYAGA       | (chef : BUZIZI).    |
| la province du KABAGALI     | (chef : NTURO).     |
| la province du BUSANZA      | (chef : KAYONDO).   |
| la province du BUNYAMBIRIRI | (chef : MANZI).     |
| la province du RUKOMA       | (chef : LUKUNGU).   |
| la province du NDIZA        | (chef : GAKWANDI).  |
| la province du MARANGARA    | (chef : LUDAHIGWA). |

**QUESTION N° 10 (Section B) : Sur quelles bases reposent les différentes circonscriptions ? Sur des bases ethniques uniquement ou sur des contingences politiques et économiques en même temps ?** Les circonscriptions coutumières reposent uniquement sur des bases ethniques. Jusqu'en 1919, les chefs du Ruanda qui, presque tous, avaient des collines disséminées dans les différentes provinces du territoire, les commandaient directement, sans intermédiaires, de telle sorte que les provinces indigènes étaient des groupements purement nominaux, n'ayant pas à leur tête un chef unique. En 1919, il fut décidé de désigner, comme chef de province, le notable qui possédait le plus de biens personnels dans la région ; celui-là commanderait, à l'avenir, outre ses propres collines, celles des autres chefs de la province,

tout au moins pour ce qui regarde ce que les indigènes appellent le « travail du gouvernement » : impôt, portage, travail des routes, etc... Il restait bien entendu que le « chef de province » n'avait pas le droit d'exiger, à son profit personnel, de prestations coutumières sur les collines dépendant coutumièrement de chefs résidant en dehors de la province.

**QUESTION N° 11 (Section B) : Les limites administratives du Territoire sont-elles déterminées de façon précise ?** Les limites administratives du territoire étant constituées, sur presque tout leur développement, par des rivières, ne donnent lieu à aucune difficulté. Toutefois, à la partie N-W, du BUNYAMBIRIRI, entre les rivières BILIRUME et LUKARARA, là précisément où les frontières naturelles font défaut, a surgi tout récemment une contestation à propos du massif GUFU. Ce différend, qui ne présente au surplus aucun caractère de gravité, a été soumis à la Résidence et sera tranché incessamment.

**QUESTION N° 12 (Section B) : Epousent-elles les limites des circonscriptions indigènes ?**

- a) N'y a-t-il pas de chefs ou de sous-chefs de votre territoire qui dépendent coutumièrement des chefs d'un autre Territoire ?
- b) Les collines situées dans votre territoire et qui relèvent de chefs indigènes résidant hors des limites de la circonscription que vous administrez sont-elle visitées régulièrement par ces chefs ?
- c) Eventuellement indiquez les fréquences de ces visites ?
- d) Dans le cas où la situation envisagée comporterait des inconvénients faites les connaître en même temps que vos suggestions pour remédier cet état de choses ?

Les limites administratives épousent les limites des circonscriptions indigènes, à l'exception de la frontière Sud qui coupe en deux la province du BUZANSA (chef KAYONDO), la partie méridionale étant englobée par le territoire de l'Akanyaru.

Plusieurs sous-chefs du territoire de Nyanza dépendent coutumièrement de chefs résidant dans un autre territoire par le fait que la colline qu'ils administrent ou le bétail dont ils ont la garde sont la propriété de ces chefs étrangers au territoire.

D'autre part, plusieurs chefs du territoire de Nyanza ont des collines et des troupeaux dans d'autres territoires.

Pour ce qui est des collines situées dans le territoire de Nyanza mais relevant coutumièrement de l'autorité de chefs étrangers à ce territoire, elles ne sont visitées que rarement par ces derniers ; ces visites ont lieu tout au plus une ou deux fois l'an, soit que le chef désire faire visite à la femme qu'il a

installée sur telle colline, loin de sa résidence, soit qu'il désire passer en revue son bétail, ou encore qu'il soit appelé pour un motif d'administration proprement dit, l'un de ses sous-chefs par exemple ne donnant pas satisfaction à l'autorité européenne ou ne parvenant pas à se faire obéir par ses subordonnés.

Quand les chefs qui font ces visites sont à la hauteur de leur tâche, tout est pour le mieux et aucun désagrément ne peut en résulter ; mais ce n'est malheureusement pas le cas pour quelques vieux chefs qui se croyant encore au temps où ils pouvaient donner et retirer les commandements selon leur bon plaisir, veulent mettre à profit ces visites pour remplacer un sous-chef qui donne entièrement satisfaction par un favori ou par un intrigant.

Pareille situation, pareil enchevêtrement de possessions et de commandements, véritable réplique de notre régime féodal, sont-ils fâcheux au point de vue administratif ? Incontestablement.

En effet, il arrive souvent que le sous-chef dépendant coutumièrement d'un chef qui réside en territoire étranger ne jouit ni du prestige ni de l'autorité nécessaires pour se faire obéir de ses administrés ; son chef, retenu dans un autre territoire où sont situés la plus grande partie de ses biens, peut difficilement s'absenter pour venir renforcer l'autorité de son sous-ordre ; les indigènes le savent, qui abusent de cette situation ; la perception de l'impôt et, en général, la gestion de la colline en souffrent.

La situation est d'ailleurs exactement la même en ce qui concerne les chefs du territoire de Nyanza qui ont des biens dans d'autres territoires ; s'ils s'absentent quelque temps pour visiter leurs propriétés ou pour aider un de leurs sous-chefs, on constate que, durant les quelques jours où les quelques semaines que dure cette absence rien ne marche dans leur propre chefferie : c'est la stagnation de tout ce qui a été entrepris, c'est, en d'autres termes, la force d'inertie qui reprend ses droits.

Existe-t-il un remède à cet état de choses ? Oui. Il consiste à pousser les chefs dont les biens se trouvent ainsi disséminés dans plusieurs territoires à conclure entre eux des échanges de collines de manière à ce que, dans quelques temps, les biens qu'un chef possède soient tous groupés dans une seule province indigène ou – si la chose n'est pas possible – tout au moins dans un seul territoire. Cette politique présente une certaine analogie avec celle qui est poursuivie au Congo Belge et qui tend au regroupement des petites chefferies.

Plusieurs chefs ont très bien compris les nombreux avantages que présentent, aussi bien pour les dirigeants que pour les administrés, ces échanges de collines ; plusieurs propositions ont été faites dans ce sens au cours de l'année et la Résidence a déjà approuvé et sanctionné les échanges projetés.

D'autres chefs ont confié à leurs fils ou à leurs neveux, lettrés sortis de l'école de Nyanza, la gestion des biens qu'ils possèdent dans d'autres territoires.

**QUESTION N° 13 (Section B) : Quels sont les grands chefs actuellement à la tête des provinces indigènes et des chefferies ?** Les grands chefs actuellement à la tête des provinces indigènes et des grandes chefferies sont :

|            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| KYITATIRI, | chef de la province du NDUGA.        |
| BUZIZI     | chef de la province du MAYAGA.       |
| NTURO      | chef de la province du KABAGALI.     |
| KAYONDO    | chef de la province du BUSANZA.      |
| MANZI      | chef de la province du BUNYAMBIRIRI. |
| LUKUNGU    | chef de la province du RUKOMA.       |
| GAKWANDI   | chef de la province du NDIZA.        |
| LUDAHIGWA  | chef de la province du MARANGARA.    |
| LWABUTOGO  | de la chefferie du même nom.         |
| LWIDEGEMBA | de la chefferie du même nom.         |
| LWAMPUNGU  | de la chefferie du même nom.         |

Note : A la rubrique qui va suivre (biographie des grands chefs), il ne sera fait mention qu'occasionnellement du chef LWAMPUNGU, pour cette raison que celui-ci réside en territoire de KIGALI ; mais il sera fait mention du chef LWIGAMBA, lequel gère les biens de LWAMPUNGU dans le territoire de Nyanza.

**QUESTION N° 14 (Section B) : fiches biographiques des chefs.**

- a) Nom et fonctions ?
- b) Origine ? Liens de parenté avec le mwami ? Idem avec d'autres chefs ?
- c) Degré de culture ?
- d) Traits saillants du caractère ?
- e) Etat-civil ?
- f) Titres qui lui ont valu d'être chargé d'une communauté indigène ?
- g) Date d'investiture ?
- h) Autorité qui a proposé leur nomination et celle qui les a nommés ?
- i) Attachement aux anciennes pratiques de magie ou de sorcellerie ?
- j) Attitude à l'égard des Missions des différents cultes ?
- k) Rapports avec le mwami ?
- l) Rapports avec les autorités indigènes des colonies voisines ?
- m) Importance de son commandement ?
- n) Richesse personnelle et train de vie ?

### **KYITATIRI, chef du NDUGA.**

- a) Mtutsi de la famille des ABANYIGINYA (famille royale).
- b) Fils de LWANGEYO (décédé) ; Petit fils de NYIRINDEKWE ; Arrière-petit-fils de GAHINDIRO-YUHI (3<sup>ème</sup> roi avant MUSINGA).
- c) Il sait lire, mais péniblement et sait écrire son nom ; en 1924, il a fréquenté pendant quelques mois l'école de Nyanza, en même temps que MUSINGA et d'autres notables.
- d) Homme conciliant ; telle est la note dominante de son caractère ; aimé de tous les chefs et de ses administrés, de ceux-là du moins qui sont quelque peu intelligents ; manque parfois de fermeté à l'égard de certains sous-chefs ; très bien disposé à l'égard de l'autorité européenne.
- e) Marié – Polygame (quatre femmes « officiellement ») – 6 fils et 8 filles. Agé de 50 ans environ.
- f) Son grand-père NYIRINDEKWE ne possédait que deux collines. Son père LWANGEYO a reçu de LWABUGIRI, prédécesseur de MUSINGA, une troisième colline près de Nyanza (NYAGITAKA) ; LWANGEYO était estimé par LWABUGIRI à cause de sa bravoure ; il s'était distingué lors des campagnes menées par le mwami conquérant au KIVU ; c'est lui qui, à KWIJWI, a tué SHUMBUSHO, fils du sultan KABEGO. LWANGEYO est mort en 1927 à la colline NYAGITAKA. L'époque à laquelle Musinga succéda à son père LWAUBUGIRI marque le début d'une période de bouleversement général provoqué par la lutte entre les deux clans des ABEGA (famille de NYIRA-YUHI) et des ABANYIGINYA (famille de MUSINGA). LUHINANKIKO, frère de NYIRA-YUHI et très puissant à cette époque, avait largement doté de collines et de bétail tous ses amis et suivants ; se faisant, il s'était créé beaucoup d'ennemis, particulièrement parmi le clan des ABANYIGINYA, lesquels parvinrent, à leur tour, à faire tomber en disgrâce LUHINANKIKO et, avec lui, le clan qu'il représentait. Or parmi les suivants de LUHINANKIKO, se trouvait un certain SEBUHARARA, lequel devait toute sa fortune à son maître ; accusé auprès de NYIRA-YUHI d'être un « mugome » (révolté), SEBUHARARA perdit tous ses biens et ceux-ci furent donnés à LWANGEYO, père de KYITATIRI, tandis que les biens de SHAKA, son frère, tombé en disgrâce en même temps que lui, passaient à LWABUSISI (chef de KIGALI). LWANGEYO devint ainsi propriétaire de collines situées au NDUGA, au BUGANZA, au MULERA et au MUTARA (terr. de Gatsibu). SEBUHARARA et son frère SHAKA, sentant leur vie menacée, résolurent de passer en territoire anglais (au NDORWA) ; arrivés au BUGANZA, ils rassemblèrent tout le bétail qu'ils purent trouver afin de ne pas souffrir en même temps de l'exil et de la gêne ; NYIRA-YUHI et MUSINGA, mis au courant de cette manœuvre, envoyèrent contre eux LWATANGABO et MPETAMACHUMU (anciens chefs du terr. de Gatsibu) ; la bataille s'engagea à la colline LWATA ; SEBUHARARA

et SHAKA, se voyant perdus, se brûlèrent dans leur hutte pour échapper au sort qui les attendait.

g) KYITATIRI fut, en 1926, désigné par son père LWANGEYO pour lui succéder.

h) La désignation de KYITATIRI fut favorablement acceptée par l'Administration et par le Sultan ; avant cette désignation déjà, il assumait la gestion des biens de son père qui, trop vieux pour exercer lui-même le commandement, n'était plus chef que de nom.

i) KYITATIRI « croit » encore aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie ; toutefois, depuis deux ans, il s'en « détache » petit à petit, en ce sens qu'il n'y attache plus la même importance ; à l'heure actuelle, il consulte encore ses sorciers pour savoir quelle offrande sera agréable aux mânes de ses ancêtres, plus rarement à l'occasion de la visite du Gouverneur du Territoire ou du Résident ou même de toute autre personnalité importante. Ces derniers temps, il ne paraît plus ajouter foi au pouvoir des « abashara » (faiseurs de pluie)<sup>67</sup>, mais nous avons tout lieu de croire qu'il leur fait encore des cadeaux en secret, afin qu'ils favorisent la région placée sous son commandement.

j) Son attitude à l'égard des missions catholiques indique qu'il leur est plutôt favorable (presque tous ses enfants se font instruire) – Il aime beaucoup moins les missions protestantes et prétend que tous les adeptes de ces dernières sont « des gens intraitables, qui refusent toute obéissance ».

k) Il y a quelques années, KYITATIRI était très attaché à MUSINGA ; mais depuis qu'il a constaté que le mwami se laissait tellement influencer par ses favoris et ses courtisans, depuis qu'il sait que MUSINGA autorise ces parasites à tenir sur son compte des propos malveillants, il a, petit à petit, espacé ses visites à la cour. L'échange de correspondance avec le mwami est pour ainsi dire nul et n'a trait qu'aux prestations à fournir ; pour toutes autres questions, les échanges de vues se font verbalement, lors des visites de KYITATIRI à Nyanza.

l) Néant.

m) KYITATIRI commande la province du NDUGA (Population : 26.289 – Contribuables : 6.872) – 15 massifs – 130 collines. Certaines collines du NDUGA dépendent directement de MUSINGA ou d'autres chefs qui résident en dehors du territoire ; néanmoins, KYITATIRI exerce son autorité partout, même sur ces collines qui ne dépendent pas directement de lui, pour ce qui regarde la perception de l'impôt, la fourniture des travailleurs, etc... Quant aux sous-chefs dépendant de MUSINGA ou de chefs étrangers au territoire, ils font la cour à leur chef direct, sans que cette situation, consacrée depuis de nombreuses années, entraîne de difficultés au point de vue administratif.

---

<sup>67</sup> Faiseurs de pluie en kinyarwanda : « abavubyi ».

n) KYITATIRI possède dans le territoire de Nyanza 24 collines et parties de collines et 1.820 têtes de bétail – Le total des têtes de bétail lui appartenant, si l'on tient compte des troupeaux qu'il possède dans les autres territoires, peut être évalué à 5.000. Il n'a rien changé à sa manière de vivre qui continue d'être celle d'un chef indigène ; ne songe pas à se construire une maison européenne. Toujours très bien habillé.

o) MUSINGA se désintéressant de plus en plus de l'administration du pays, son autorité est pour ainsi dire nulle. Quant à son prestige, lui aussi est fortement handicapé ; sans doute, les chefs etc., en général, tous les indigènes, ne manqueront jamais de venir saluer le mwami sur son passage et de jurer par son nom : « Musinga m'bomuroga » (« Que j'ensorcèle, que j'empoisonne Musinga ! ») mais... pour peu que leur intérêt soit en jeu, ils n'hésiteront pas un instant à appuyer de ce serment solennel le mensonge le plus flagrant !

p) La rubrique qui va suivre s'applique de manière générale à tous les chefs du territoire de Nyanza. Même dans les cas où l'autorité européenne ne s'exerce pas en parfaite harmonie avec une politique basée sur leurs anciennes traditions et sur leurs conceptions, encore rudimentaires à beaucoup de points de vue, les chefs se soumettent aux ordres qui émanent de cette autorité ; empressons-nous d'ajouter que, dans des cas de l'espèce, le « pourquoi » de semblable décision leur est toujours expliqué ; cette précaution n'empêche d'ailleurs pas que, bien souvent, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'explication qui leur est donnée, les chefs essaient de défendre malgré tout leur ancienne coutume ; attachement sincère à la tradition reçue des ancêtres ?... autre moins respectable : l'intérêt. Un exemple : un « umugaragu » (suivant) a reçu du bétail d'un chef ; par son travail personnel, il parvient à se procurer une vache, ou encore il la reçoit en dot pour une de ses filles ; à qui appartient la nouvelle acquisition ? Pour la revendiquer, le chef argumentera de la sorte, et son raisonnement n'est pas dépourvu de toute finesse, il répond même aux règles de la logique indigène, sinon à nos règles de droit moderne : « C'est grâce aux vaches que moi, je lui ai données, que cet homme a pu avoir des loisirs pour travailler et pour se procurer une autre bête par son travail » – ou encore : « C'est grâce aux vaches que je lui ai données qu'il a pu élever convenablement sa fille ; que celle-ci est devenue une belle femme, un parti recherché...puisque tel prétendant a bien voulu donner une vache en dot ».

q) Aucun abus, aucune exaction à reprocher à KYITATIRI ; s'il a encouru quelques amendes disciplinaires, c'est pour mauvaise exécution des ordres reçus. Quid des amendes en bétail ? Ce qui va en être dit vaut également pour tous les chefs du territoire. Une chose est certaine : les chefs y sont beaucoup plus sensibles qu'à une amende en argent ; celle-ci même dût-elle



dépasser la valeur d'une ou plusieurs têtes de bétail. Où le chef frappé d'une telle sanction prélève-t-il là où les bêtes qui en font l'objet. Le plus souvent sur son propre troupeau (« inyarurembo » c'est-à-dire, le troupeau qui appartient en propre au chef, qui constitue son « bien de famille » et qui sert à son entretien, celui de sa femme et de ses enfants) – beaucoup plus rarement, sur le troupeau d'un de ses suivants, de celui d'entre eux qui possède le plus grand nombre de têtes de bétail ; il ne faut pas perdre de vue toutefois que, pour peu que ce second procédé devienne une règle fixe, les protestations et les réclamations sont portées sans retard devant l'autorité européenne.

Note : au moment où ces lignes sont écrites, l'amende disciplinaire en bétail est suspendue par ordre de l'autorité supérieure.

r) KYITATIRI est aimé et respecté de tous ses administrés. Il manque un peu de fermeté pour faire exécuter ses ordres.

s) Au point de vue « Justice », il ne se distingue pas des autres chefs indigènes. Lorsqu'il juge seul ou avec l'aide de ses suivants, il peut être soupçonné de partialité. Mais au « rukiko [tribunal] » de Nyanza (où la règle est que chaque chef siège pendant une semaine, assisté de sous-chefs qui ne dépendent pas de lui) il n'osera pas favoriser un de ses suivants, de peur d'être accusé de partialité par les autres chefs qui assistent à l'audience et qui, bien que ce ne soit pas leur « semaine » de juger, peuvent cependant donner leur avis.

#### **BUZIZI, chef du MAYAGA.**

a) Mtwā, de la famille des ABASKETE.

Note : L'ancêtre de cette famille, le Mtwā BUSKETE, fut élevé au rang de grand mtutsi par les libéralités du roi KIJILIMA (le 7<sup>ème</sup> avant MUSINGA) qui lui donna sa fille en mariage.

b) Fils de RUTEBUKA. Petit-fils de KATABIRORA. Arrière petit-fils de RUGIRA, fils de SEMAKAMBA, fils de BUSKETE. Depuis de nombreuses années déjà, les descendants de BUSKETE sont considérés comme de vrais Watutsi ; cette famille compte de nombreux chefs, dont quelques-uns importants.

c) BUZIZI ne sait ni lire ni écrire, il sait seulement signer son nom.

d) Homme calme, dévoué à l'administration, mais manquant d'autorité sur les indigènes, – maladif.

e) Agé de 35 ans environ ; Marié, – Polygame – BUZIZI a deux femmes ; de la première (ancienne femme de son père) il a un enfant ; de la seconde, qui habite chez lui à NTYAZO (MAYAGA), il n'a pas d'enfant.

f) KARARA, fils de LWABUGIRI, fut assassiné lors de l'avènement de MUSINGA ; RUTEBUKA reçut les biens de KARARA, situé au BUYAGA (ter. de Gatsibu). Quelques temps après, RUKANGAMIHETO, oncle de MUSINGA,

accusé d'être un « révolté » et craignant pour sa vie, s'enfuit en Urundi ; ses biens situés au MAYAGA, passèrent à RUTEBUKA, sans doute pour récompenser ce dernier d'avoir averti le mwami de la fuite de RUKANGAMIHETO.

g) De son vivant, RUTEBUKA avait dit à MUSINGA qu'il désignait BUZIZI pour lui succéder.

i) BUZIZI croit encore aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie, mais gravement malade et en danger de mort, il a reçu, ces jours derniers, le baptême à la mission d'Issavi.

j) Il est favorable aux missions catholiques et ne suscite aucune difficulté à ceux qui veulent se faire instruire.

k) Jusqu'en 1927, il fut bien en cour auprès de Musinga ; depuis cette époque, étant devenu l'ami de nombreux chefs et se rapprochant trop de l'Européen, il est accusé de défection à la Cour de Nyanza. Aucun échange de correspondance avec le mwami.

l) Néant.

m) Nombre de collines : 6 massifs – 65 collines.

Population du MAYAGA : 20.539.

Nombre de contribuables : 5.945.

Nombre de tête de bétail : 3.058.

n) BUZIZI commande directement à 1.114 contribuables, répartis sur 14 collines et parties de collines. On peut évaluer son bétail à 4.500 têtes en tenant compte des troupeaux qu'il possède dans le territoire de Gatsibu. Son train de vie est simple ; il est habillé proprement mais sans recherche ; il a cependant auprès de lui une troupe de danseurs (Watutsi – intore) constituée par les fils de ces suivants.

o) BUZIZI feint d'obéir avec empressement à MUSINGA mais, en réalité il cherche à se soustraire à toutes les corvées demandées par le mwami.

p) Voir rubrique : KYITATIRI.

q) BUZIZI n'a encouru qu'une seule punition disciplinaire, pour manque d'énergie vis-à-vis de ses subordonnés.

r) Voir rubrique : KYITATIRI.

s) Voir rubrique : KYITATIRI.

**NTURO, chef du KABAGALI.**

a) Mtutsi de la famille des ABANYIGINYA.

b) Généalogie : KIJILIMA – LUJUGIRA (7ème roi avant MUSINGA).

I  
GIHANA.  
I  
MUNANA.  
I  
MARARA.  
I  
NYIRIMIGABO.  
I  
NTURO.

c) Ne sait ni lire ni écrire ; sait seulement signer son nom.

d) En apparence : franc, d'allure débonnaire même. En réalité : très intelligent et surtout très rusé ; dévoué à l'autorité européenne, ou du moins feignant de l'être, uniquement parce qu'il y trouve son intérêt ; NTURO a beaucoup d'ennemis à la Cour de MUSINGA, qui n'attendent qu'une occasion favorable pour essayer de le déposséder.

e) Agé de 58 ans environ. Marié – Polygame ; NTURO a deux femmes « officielles » : de la première, KAMPORORO, il a 5 fils ; de la seconde, KAGISHA (femme répudiée de MUSINGA), il n'a pas d'enfant ; de concubines, il a 3 fils et une fille (En 1932, pour devenir catéchumène, il a dû répudier une de ses femmes... et il a répudié la mère de ses 5 fils c.-à-d. KAMPORORO : note M. Coubeau, 1933).

f) Les sorciers du roi KIJILIMA – LUJUGIRA avaient persuadé celui-ci, s'il voulait être aidé par les esprits dans sa lutte contre les Barundi, qu'il devait sacrifier un de ses fils en le laissant massacrer par le peuple ennemi. GIHANA se présenta spontanément pour être la victime ; il passa en Urundi où il commit plusieurs meurtres, à seule fin de provoquer la colère des Barundi ; ceux-ci, exaspérés, le massacrèrent. Sur ces entrefaites, KIJILIMA mourut mais, avant d'expirer, il enjoignit à son autre fils, NDABARASA, de prendre pour femme la veuve de son frère, nommée NYIRATUNGA. Refus de NDABARASA qui se déchargea de son mandat sur son fils SENTABYO, le forçant à épouser NYIRATUNGA.

SENTABYO devint roi à la mort de son père, et prit le nom de MIBAMBGE SENTABYO ; de NYIRATUNGA, il eut un fils, GAHINDIRO, lequel était encore tout enfant lorsque mourut son père ; il devint roi sous le nom YUHI GAHINDIRO mais ce fut sa mère NYIRATUNGA qui, effectivement, administra le pays pendant de nombreuses années. Or NYIRATUNGA avait, de son mariage avec GIHANA, un autre fils MUNANA, lequel, par suite du rema-

riage de sa mère, se trouvait être à la fois le frère utérin de GAHINDIRO en même temps que... son parent à la cinquième génération ! NYIRATUNGA profita de sa situation de régente pour favoriser le fils du premier lit et elle donna à MUNANA tous les biens qui sont aujourd'hui la propriété de NTURO ; ces biens sont situés dans les territoires de Nyanza – Gatsibu – Kigali – Astrida et Shangugu.

g) NTURO fut désigné, en 1919, comme chef de la région du KABAGALI, parce qu'il était le chef le plus important de cette province.

h) C'est le Résident qui, d'accord avec le mwami, a nommé NTURO chef de province.

i) NTURO croit encore aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.

j) NTURO n'est pas hostile « ouvertement » aux missions et aux missionnaires mais il est certain que, dans son for intérieur, il ne les aime pas. Un de ses fils – NKUSI – est baptisé. A ses subordonnés qui manifestent le désir de se convertir, NTURO ne marque aucune hostilité – il est trop fin pour cela – il cache son dépit et accepte la chose avec impassibilité, comme un événement inéluctable, un accident auquel il faut se résigner.

k) NTURO fut jadis très bien en cour, mais aujourd'hui il est attaqué très vivement par le clan des flatteurs (les « abayoboke », c'est-à-dire ceux qui connaissent une seule route)<sup>68</sup> ; c'est qu'en effet, NTURO se moque ouvertement des flatteurs, et, le soir, surtout quand il est légèrement pris de boisson, il ne se fait pas faute de les ridiculiser devant MUSINGA lui-même et NYIRA-YUHI, exposant sans détour ce qu'il pense de ces « parasites » ; ces sorties font évidemment faire des gorges chaudes à ceux du clan des « abagome » (les « révoltés », nom donné par les flatteurs) mais remplissent de dépit les courtisans. Aucune correspondance entre le mwami et NTURO ; toutes les questions sont traitées verbalement.

l) Néant.

m) NTURO commande la province du KABAGALI, composée de 32 massifs et de 144 collines.

Population : 35.286 habitants.

Nombre de contribuables : 8.936.

n) Au KABAGALI, NTURO commande personnellement 33 collines (2.343 contribuables) et possède 4.335 têtes de bétail. NTURO est, avec KAYONDO le chef le mieux habillé du territoire ; son train de vie est celui des plus grands notables.

o) NTURO feint de se soumettre aux ordres du mwami ; il les reçoit de façon toute débonnaire mais... en réalité, il n'en fait qu'à sa guise.

p) Quant aux ordres émanant de l'autorité européenne, NTURO les exécute... avec résignation et parce qu'il ne peut faire autrement ; particulièrement

---

<sup>68</sup> Une meilleure traduction du mot « abayoboke » : « les partisans fidèles ».

quand il s'agit d'une mesure prescrite par cette autorité en opposition avec les vieilles coutumes et les traditions désuètes, il s'y soumet mais uniquement à raison du « droit du plus fort », parce qu'il sait que son opposition ne changera rien et qu'il devra céder malgré tout.

q) Même rubrique que pour KYITATIRI.

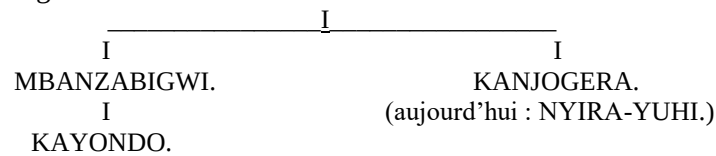
r) NTURO a une très grande autorité sur ses administrés ; même sur ceux des sous-chefs qui ne dépendent pas directement de lui mais des chefs résidant dans les territoires voisins.

s) NTURO a, fort probablement, de la justice, la même conception que ses confrères ; mais, seul peut-être de tous les chefs, il a, selon l'expression courante, son franc-parler partout et, au rukiko de Nyanza, il ose, non seulement énoncer, mais même défendre un avis opposé à celui du mwami.

#### **KAYONDO, chef du BUSANZA.**

a) Mtutsi, de la famille des ABEGA.

b) Généalogie : LWAKAGARA.



c) Ne sait ni lire ni écrire, mais sait seulement signer son nom.

d) Autoritaire et rancunier ; très fin et très rusé ; beaucoup plus rusé qu'intelligent. Très bien disposé à l'égard de l'autorité européenne... parce qu'il sait que, sans elle, il y a longtemps déjà qu'il ne serait plus chef, longtemps peut-être que MUSINGA l'aurait fait disparaître.

e) Agé de 49 ans environ. Marié-Polygame : KAYONDO avait quatre femmes officielles ; l'une d'elle a été répudiée. Il a 11 enfants : 5 fils et 6 filles.

f) MBANZABIGWI ne possédait que quelques collines, qu'il tenait de son père LWAGAGARA. NYIRA-YUHI intercédait auprès du roi LWABUGIRI afin que ce dernier confiât à MBANZABIGWI l'administration de ses biens, gérés jusque-là par son suivant MUGAGAMBERE (ses biens, c'est-à-dire : les biens de la reine, appelés « impamakwicha »). LWABUGIRI accéda à cette demande. Lorsque mourut MBANZABIGWI, son fils KAYONDO était encore tout enfant ; le mwami et son épouse désignèrent comme tuteur KANUMA, lequel KANUMA se fit bientôt assister par BANDORA (sorcier) dans l'administration des biens des enfants de MBANZABIGWI. BANDORA (qui avait été suivant de MBANZABIGWI) obtint de NYIRA-YUHI d'être envoyé en possession des biens de BARIGINYONZA (autre fils de LWABUGIRI qui avait été mis à mort par les partisans de NYIRA-YUHI). Quelque temps

après, NYIRA-YUHI, qui considérait KAYONDO comme son fils, lui fit don du bétail de BIKOTWA et de KANYONYOMBA, puis l'autorisa à choisir une colline parmi celles de tous les chefs du Ruanda ; LUHINANGIKO, frère de la reine, étant tombé en disgrâce, KAYONDO reçut les collines que celui-ci possédait dans le NDUGA et dans le BUGARURA (Mulera), ainsi que son bétail du KYINGOGO ; quant à son tuteur, voyant que son pupille était en âge d'administrer lui-même ses biens, il demanda d'être déchargé de son mandat et il reçut (comme récompense pour sa gestion) les biens que LUHINANGIKO possédait au KISSAKA. Pendant la guerre, KAYONDO fut envoyé à KISENYI et BANDORA profita de son éloignement pour le faire tomber en disgrâce ; à son retour KAYONDO ne trouva plus que quelques fidèles ; c'était l'époque où l'administration belge avait besoin d'un très grand nombre de porteurs ; KAYONDO, ayant perdu toute autorité sur ses sous-chefs et ne pouvant, par conséquent, satisfaire aux exigences de MUSINGA, se fit infliger plusieurs fois, sur l'ordre du mwami, la peine du fouet, châtiment dont il garde encore à l'heure actuelle les cicatrices, mais plus encore, le brûlant souvenir et, surtout une rancune tenace à l'adresse de son justicier. KAYONDO se lia alors d'amitié avec NTURO et tous deux présentèrent leurs revendications à l'administration belge ; le mwami et la reine-mère, tout en reconnaissant théoriquement les droits de KAYONDO, se gardèrent bien de donner à KANUMA et à BANDORA l'ordre de restituer à leur ancien pupille les biens qu'ils lui avaient ravés. Cette situation se prolongea jusqu'en 1925 ; c'est à cette époque que le Résident trancha définitivement le différend KAYONDO – KANUMA – BANDORA ; KAYONDO rentra en possession de ses biens et redevint le chef riche et puissant qu'il est aujourd'hui

g) KAYONDO succéda, comme il est dit plus haut, à son père MBANZA-BIGWI. C'est en 1918 qu'il devint chef du BUSANZA.

h) C'est d'accord avec l'administration européenne que le mwami nomma KAYONDO chef du BUSANZA.

i) KAYONDO reste attaché aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.

j) Même attitude que NTURO vis-à-vis des missions : indifférent en apparence, mais sournoisement hostile.

k) A la suite des intrigues et de la violence campagne de dénigration menée par son sorcier BANDORA contre KAYONDO, le mwami ne pardonnera jamais à ce dernier d'avoir eu recours à l'autorité européenne pour faire trancher son différend avec ses tuteurs. Les fils et les petits-fils de BANDORA (qui, au point de vue « intrigue » n'ont rien à envier à leur père ou à leur aïeul) ont soin d'attiser l'hostilité du mwami contre KAYONDO en lui représentant ce dernier comme un spoliateur ; patiemment, ils tâchent de détacher de KAYONDO quelques-uns de ses suivants et MUSINGA, instigué par eux, a

déjà tenté à plusieurs reprises de faire revivre le procès des « impamakwi-cha ». KAYONDO fournit chaque jour des prestations en lait à MUSINGA et à sa mère ; en outre, il s'évertue, mais en vain, à regagner leurs bonnes grâces par toutes sortes de cadeaux en argent et en nature (étoffes, etc...). Depuis quelques temps, le mwami ne cherche même plus à cacher son hostilité à l'égard de KAYONDO. Aucune correspondance n'est échangée.

l) Néant.

m) KAYONDO commande la province du BUSANZA (15 massifs comprenant 83 collines).

Population : 15.361 habitants.

Contribuables: 4.474.

n) KAYONDO possède au BUSANZA :

57 collines avec 2.427 contribuables.

3.804 têtes de bétail.

Il mène un train de vie assez important ; recherche beaucoup les produits européens ; il possède un des boma les mieux conçus et les mieux entretenus du Ruanda.

o) KAYONDO craint MUSINGA qui fut très dur pour lui au début de notre occupation ; il sait que le mwami ne laissera échapper aucune occasion de lui nuire auprès de l'Européen. A cause de cette antipathie réciproque, KAYONDO n'exécute les ordres émanant de MUSINGA que lorsqu'il lui est impossible de faire autrement.

p) Comme NTURO, KAYONDO ne se soumet aux ordres de l'autorité européenne que par nécessité ; cependant, il fait tout son possible pour donner satisfaction car il sait que c'est grâce à cette autorité qu'il est encore chef aujourd'hui.

q) Les indigènes racontent que, jadis, KAYONDO fut un chef très sévère, cruel même. Au début de 1929, il fut puni sévèrement (10 génisses d'amende) pour n'avoir pas tenu la main énergiquement à l'extension des cultures ; de ce chef, il porte une grande part de responsabilité dans la disette qui a sévi jusqu'en Mai au BUSANZA.

r) KAYONDO a une grande autorité sur ses sujets ; son ancienne réputation de sévérité est une des raisons pour lesquelles ses ordres sont exécutés promptement.

s) On retrouve chez KAYONDO le défaut qui caractérise tout juge indigène : la partialité. Moins franc que NTURO, il n'ose pas, au tribunal indigène, soutenir une opinion opposée à celle du mwami... à moins que son propre intérêt ne soit en jeu !

### **MANZI, chef du BUNYAMBIRIRI.**

- a) Mtutsi, de la famille des ABAKOBGA (branche de la famille des ABANYIGINYA).
- b) Fils de SEGORE. Petit fils de NSHIZIRUNGU.
- c) Complètement illettré.
- d) De caractère timide et conciliant, MANZI fut longtemps considéré comme un chef sans énergie. Il semble aujourd'hui être parvenu à s'imposer et donne entière satisfaction. MANZI n'est pas très intelligent, mais il est dévoué à l'Européen (il sait que sans la présence des Belges, il aurait trop à souffrir de MUSINGA qui l'accablerait de corvées).
- e) Agé de 32ans environ. Marié – Polygame : MANZI a trois femmes (dont deux sont les veuves de ses frères), 2 fils et une fille.
- f) Le chef LUYUNDO, ayant été accusé d'être un « révolté », fut dépossédé et une partie de ses biens passa à SEGORE (biens situés au BUNYAMBIRIRI, au BUSANZA, au BUFUNDU et au BULIZA. A la mort de SEGORE, ces biens passèrent à son fils MUNYASHONGORE, décédé en 1924 sans laisser d'enfant. MUSINGA donna alors le BUNYAMBIRIRIRI à NYIRINKINDI, second fils de SEGORE mais celui-ci, trop faible, ne parvint pas à se faire obéir et, en 1928, Monsieur le Résident, d'accord avec le mwami, désigna MANZI, troisième fils de SEGORE, pour administrer le BUNYAMBIRIRI.
- g) Son investiture eut lieu en 1928.
- h) Il fut proposé à ce commandement par le Délégué de Nyanza ; nommé par Monsieur le Résident, d'accord avec MUSINGA.
- i) MANZI est encore attaché aux anciennes pratiques de magie.
- j) MANZI est plutôt favorable aux missions catholiques ; il l'est moins aux missions protestantes, sans toutefois leur être hostile. Il laisse ses subordonnés entièrement libres de se faire instruire et ne leur suscite, à cette occasion, aucune difficulté.
- k) MANZI étant l'ami de nombreux chefs, ses rapports avec le mwami sont plutôt froids ; comme tous les chefs qui détiennent quelque pouvoir important et qui donnent satisfaction, MANZI est vivement jaloué et critiqué par l'entourage de MUSINGA. Aucune correspondance avec Nyanza ; toutes les questions sont traitées verbalement.
- l) Néant.
- m) Le BUNYAMBIRIRI comprend 14 massifs, lesquels comprennent 104 collines. Population : 32.719 habitants.  
Contribuables : 6.253.
- n) Richesses personnelles de MANZI :
  - 14 collines, avec 702 contribuables.
  - 862 têtes de bétail.
  - Son train de vie est des plus simples.



- o) Comme les autres chefs, MANZI ne se soumet aux ordres du mwami que lorsqu'il lui est impossible de faire autrement.
- p) Même attitude que les autres chefs vis-à-vis des ordres de l'autorité européenne : soumission résignée.
- q) MANZI a encouru quelques peines d'amendes disciplinaires, mais légères, pour non exécution des ordres reçus.
- r) MANZI ne jouit pas d'un grand prestige auprès de ses administrés ; toutefois, depuis quelques mois, il parvient à s'imposer et à se faire obéir plus facilement.
- s) Pour ce qui concerne sa mission de juge, MANZI ne se distingue pas des autres chefs.

#### **LUKUNGU, chef du RUKOMA.**

- a) Mtutsi, de la famille des ABEGA
- b) Généalogie :
  - MAKARA.
  - I
  - GIHINIRA.
  - I
  - ANGOGA.
  - I
  - BUGIRANDE.
  - I
  - RUGINA.
  - I
  - LUGABUKA.
  - I
  - MUKERANEGOMA.
  - I
  - LUGIRANGOGA.
  - I
  - SHYIRAMBERE.
  - I
  - GAKWAVU.
  - I
  - LUKUNGU.

- c) Complètement illettré.
- d) LUKUNGU n'est pas intelligent ; de plus, c'est un ivrogne ; caractère indolent : aucune fermeté. Il cherche à donner satisfaction à l'autorité européenne uniquement parce qu'il y trouve son intérêt.
- e) Agé de 40 ans environ. Marié – Polygame : il a deux femmes officielles, dont il n'a pas d'enfant. D'une concubine, il a un fils.
- f) LUKUNGU a repris le commandement du RUKOMA en 1926. Depuis quelques années, déjà, il gérait en fait cette province, à la demande de son

père, trop vieux pour commander. GAKWAVU avait reçu de MUSINGA et de NYIRA-YUHI les biens de MBANZABOGABO. Celui-ci tenait ses biens de BINEGO, lequel les avait reçus de LWABUGIRI, lequel les avait volés à NTORGWA après avoir fait mettre à mort ce dernier pour vol de bétail. Comment GAKWAVU était-il entré en possession des biens de MBANZABOGABO ? Au début des hostilités, on avait confié à MBANZABOGABO la garde des biens d'un protestant allemand d'IREMERA ; les Belges, à leur arrivée, demandèrent des comptes à MBANZABOGABO, qui nia énergiquement avoir rien reçu ; on découvrit dans sa hutte les objets qu'il avait détournés, et son indécatesse lui valut d'être exilé à KISSENYI. C'est alors que le mwami désigna GAKWAVU pour succéder à MBANZABOGABO, dans son commandement et dans ses biens.

g) LUKUNGU succéda à son père en 1926.

h) La proposition émanait de MUSINGA et de GAKWAVU ; elle fut approuvée par la Résidence.

i) LUKUNGU reste attaché aux anciennes pratiques de magie.

j) Même attitude que MANZI à l'égard des missions : plutôt favorable aux missions catholiques, moins aux missions protestantes.

k) Ses rapports avec le mwami ne sont empreints d'aucune cordialité. Aucun échange de correspondances avec Nyanza.

l) Néant.

m) LUKUNGU commande le RUKOMA, région très fertile et très peuplée, mais caractérisée par l'absence de marais, et de ce fait, plus exposée que les autres régions du territoire aux dangers de disette. Le RUKOMA compte 20 massifs, divisés en 136 collines. Population : 39.690 habitants. Contribuables : 10.209.

n) Tous les biens de LUKUNGU sont situés dans la province qu'il administre : 8 collines avec 723 contribuables ; 459 têtes de bétail. En comparaison des autres chefs, LUKUNGU est un chef pauvre.

o) Lui aussi se soumet aux ordres du mwami... quand il ne peut faire autrement.

p) Quant à sa soumission aux ordres de l'autorité européenne, même attitude que MANZI.

q) S'est vu infliger quelques amendes disciplinaires en argent pour non exécution ou lenteur dans l'exécution des ordres reçus.

r) LUKUNGU ne jouit que d'un prestige très relatif. Le RUKOMA compte un grand nombre de sous-chefs dépendant directement du mwami et sur lesquels LUKUNGU n'a pour ainsi dire aucune autorité.

LUKUNGU a la passion de l'ivrognerie et sa conduite est loin d'être toujours édifiante ; surveillé très étroitement depuis quelque temps, il donne davantage satisfaction.

s) Même rubrique que pour les autres chefs ; LUKUNGU est plus particulièrement soupçonné de ne pas trancher les palabres selon l'équité. (Condamné pour détournement en 1932, LUKUNGU a été destitué et remplacé par NTA-GOZERA, note M. Coubeau, 1933)<sup>69</sup>

**KABERUKA, chef du NDIZA.**

a) Muhutu, de la famille des ABAHENYI (dont la fondatrice est la célèbre NYIRANZANA).

b) Généalogie :

SANGANO.  
I  
SERUSINGA.  
I  
RUNIGA.  
I  
GAKWANDI.  
I  
KABERUKA.

Note : GAKWANDI est l'oncle de LUVZANDEKWE, chef du KINGOGO.  
(note de M. Coubeau, 1933 : GAKWANDI est mort en 1932).

c) KABERUKA sait lire et écrire ; il a suivi les cours de l'école de Nyanza en même temps que MUSINGA, puis il a continué seul sa formation.

d) Intelligent mais hésitant. KABERUKA semble sincèrement dévoué à l'autorité européenne.

e) Agé de 35 ans environ. Marié – Jadis, polygame, avait deux femmes ; de la première, il eut trois fils et trois filles ; de la seconde, un fils et une fille. Aujourd'hui monogame ; depuis son baptême, KABERUKA a répudié sa seconde femme.

f) RUNIGA, aïeul de KABERUKA, était « suivant » de LWABUGIRI ; il reçut du roi quelques collines au NDIZA. GAKWANDI, d'abord suivant de LWABUGIRI, fit ensuite la cour à NSHOZAMIHIGO, frère de MUSINGA, dont il revint l'« umutwale w'intebe » (régisseur en quelque sorte) ; tombé en disgrâce, il fut chassé par son maître, vint faire la cour à MUSINGA et... reprit les collines de son père au NDIZA. Le NDIZA était, à cette époque, divisé entre plusieurs chefs ; GAKWANDI, qui était parvenu à se faire aimer par MUSINGA et NYIRA-YUHI, obtint, en 1915, le commandement du NDIZA tout entier. En 1928, GAKWANDI, assez mal en cour, préférera abdiquer son commandement en faveur de son fils.

---

<sup>69</sup> En marge du document : « LUKUNGU, chef du Rukoma, fut destitué pour fraudes ds héritages (trav. Katanga) à la fin 1932 ou 1933 ».

- g) Date de l'investiture : 28 août 1928. Succède à son père encore en vie.
- h) MUSINGA et GAKWANDI proposèrent, de commun accord, KABERUKA pour le commandement du NDIZA ; leur proposition fut agréée par la Résidence.
- i) KABERUKA s'est fait baptiser à KABGAYI en 1929. Il a renoncé aux anciennes croyances et sorcellerie.
- j) Nettement favorable aux missions catholiques.
- k) KABERUKA craint MUSINGA; il est très mal en cour à Nyanza, à la suite des intrigues de YAMULE et MUNYANGEYO, ambitieux qui manœuvrèrent pour devenir chefs du KYINGOGO et du NDIZA et qui furent évincés par KABERUKA. Aucun échange de correspondance avec Nyanza.
- l) Néant.
- m) Le NDIZA est composé de 11 massifs, divisés en 80 collines.  
Population : 24.293 habitants.  
Contribuables : 5.952.  
Province très montagneuse, fertile ; les pluies y sont régulières et les récoltes abondantes. Population vigoureuse, simple.
- n) KABERUKA possède au NDIZA : 73 collines avec 4.951 contribuables, 3.913 têtes de bétail. Son train de vie est très simple. En considération de son origine modeste. KABERUKA est mésestimé, sinon méprisés par les Watutsi.
- o – p) Même rubrique que pour les deux chefs qui précèdent.
- q) KABERUKA n'a pas encore été puni. (Son père se vit infliger 10 génisses d'amende pour ses exactions, ses abus dans l'exigence de prestation coutumière aux Bahutu).
- r) KABERUKA est bon pour ses sujets et il en est aimé. Malheureusement la présence du vieux GAKWANDI nuit à son autorité ; ce vieillard maussade et aigri se résigne malaisément à abandonner toute initiative à son fils et celui-ci veut ménager son père tout en exigeant l'obéissance des indigènes à ses ordres personnels.
- s) Même rubrique que pour les autres chefs.

#### **LUDAHIGWA, chef du MARANGARA.**

- a) Mtutsi, de la famille des ABANNYIGINYA.
- b) Fils du mwami MUSINGA.
- c) Lettré ; lit et écrit parfaitement le Kiswahili ; comprend le français, le parle et l'écrit plus difficilement. LUDAHIGWA a suivi le cycle complet des cours de l'école de Nyanza.
- d) Très intelligent, mais manque absolument de caractère ; fourbe et dissimulateur. LUDAHIGWA a subi trop longtemps l'influence pernicieuse de la Cour ; il dissimule habilement ses vrais sentiments à l'égard des Européens ; tout en aimant et en recherchant ce qui vient d'eux, il reste profondément

attaché aux vieilles traditions et à cette conception du pouvoir qui donne, à ceux qui détiennent l'autorité, tous les droits vis-à-vis de leurs administrés, sans leur imposer aucun devoir ni aucune responsabilité.

e) Célibataire, né en 1911.

f) Le MARANGARA était la province de NSHOZAMIHIGO, frère de MUSINGA ; il y avait pour gérer ses biens dans cette région, un certain LWASABAHIZI (« mtwale w'intebe ») ; celui-ci, démis de ses fonctions d'intendant, vint faire la cour à MUSINGA. A la mort de NSHOZAMIHIGO (1916), le MARANGARA passe à NYIRIMBILIMA, mais celui-ci, détesté par le mwami et recevant très souvent, sur son ordre, des coups de fouet, dut s'enfuir en territoire anglais (1917). C'est alors que l'ex-intendant LWASABAHIZI demanda et obtint de MUSINGA le commandement du MARANGARA ; à sa mort (en IX-1924) son fils MUGEMANGANO lui succéda. MUGEMANGANO n'eut jamais aucune autorité et, depuis de nombreuses années, le MARANGARA était devenu un foyer d'anarchie : cette région ne fournissait plus aucune corvée ; l'impôt était payé par ceux qui le voulaient bien, etc. C'est ce qui décida le Gouvernement à confier l'administration du MARANGARA à un des fils du mwami.

g) Désigné par Monsieur le Gouverneur le 3 juillet 1929, LUDAHIGWA fut investi de ses nouvelles fonctions le 7 du même mois. Aucun lien de parenté ne l'attachait à son prédécesseur.

h) Proposé à ce commandement par le Délégué de Nyanza, agréé par Monsieur le Résident et nommé par ordre de Monsieur le Gouverneur.

i) Bien que s'intéressant vivement à toutes les manifestations de notre civilisation, LUDAHIGWA reste cependant attaché, profondément, à son insu peut-être ou tout au moins à son corps défendant, aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.

j) Tout en feignant l'indifférence à l'égard des missions, il n'est pas téméraire d'affirmer que LUDAHIGWA leur est nettement, encore que sournoisement, hostile.

k) MUSINGA a gardé tout son ascendant sur son fils et celui-ci se soumet à toutes les volontés de son père.

l) Néant.

m – n) Pour faire cesser l'anarchie et la désorganisation qui régnaient au MARANGARA, il fut décidé que toutes les collines et tout le bétail de cette région deviendraient la propriété du fils du mwami. Or le MARANGARA comporte 19 massifs, divisés en 94 collines. Sa population est de 32.886 habitants et le nombre de contribuables est de 7.475. LUDAHIGWA possède 10.040 têtes de bétail. Il veut mener grand train de vie ; solliciteur comme son père, il ne dissipe pas, comme ce dernier, sa fortune en dépenses déraisonnables.

- o) LUDAHIGWA se soumet docilement aux ordres et aux désirs de son père.  
 p) Avant d'exécuter un ordre lui donné par l'administration européenne, LUDAHIGWA consulte son père. Dans les cas où l'ordre émanant de l'Administration va à l'encontre des conceptions surannées et de la politique du mwami, LUDAHIGWA feint de s'y soumettre mais, en dernière analyse, c'est l'avis de son père qu'il suivra et c'est la volonté du mwami qu'il exécutera.

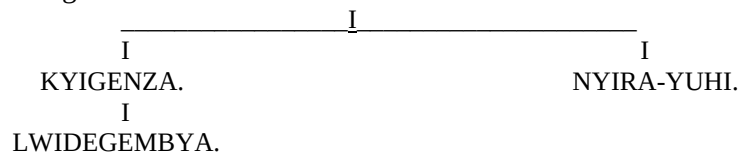
**Remarque :** Ces notes sont écrites le 11 octobre 1929, au moment, où LUDAHIGWA vient d'être mis en demeure, par Monsieur le Résident, d'occuper immédiatement le boma qui a été construit pour lui sur la colline KARAMA, au début du mois de juillet, et que LUDAHIGWA a refusé d'habiter jusqu'ici pour ne pas contrevenir à la volonté de son père, instigué lui-même par les sorciers. Cette remarque, ayant trait à des événements tout récents, était utile pour la bonne compréhension de notes qui précèdent.

- q) Jusqu'à présent, aucun abus n'est à reprocher au jeune chef.  
 r) La manière dont LUDAHIGWA exerce son autorité sur ses sujets n'a donné lieu, jusqu'ici, à aucune plainte. Sans l'influence néfaste de son père, LUDAHIGWA serait un bon chef. Lors de son arrivée au MARANGARA, le jeune chef était aimé et respecté par ses sujets. Il les a froissés gravement, tout d'abord en refusant d'entrer dans le boma qu'ils lui avaient construit, puis en envoyant à Nyanza le bétail dont ils lui avaient fait cadeau en témoignage de soumission (« Indabukirano »).  
 s) Il serait prématuré d'émettre un avis sur la manière dont LUDAHIGWA comprend sa mission de juge.

#### LWIDEGEMBYA.

**Remarque préliminaire :** LWIDEGEMBYA n'est pas un chef de province mais, comme il commande des collines éparses dans toutes les régions du territoire, il semble indiqué d'en faire mention ici.

- a) Mtutsi, de la famille des ABEGA.  
 b) Généalogie : LWAKAGARA.



- c) Complètement illettré.  
 d) Rusé, intrigant et procédurier. C'est aujourd'hui un vieillard dont les facultés sont considérablement émoussées, mais qui, néanmoins, prétend encore administrer par lui-même tous ses biens. Très hostile à l'autorité européenne au temps où il était le grand favori de MUSINGA (son premier mi-

nistre en quelque sorte), il est animé actuellement de bonnes dispositions à notre égard.

e) Agé de 68 ans (sa tante NYIRA-YUHI est son ainée de deux mois). Marié – Polygame – trois femmes officielles, dont il eut 4 fils et 3 filles.

f) LWAKAGARA épousa la fille du roi GAHINDIRO. Quand lui-même maria sa fille KANJOGERA (actuellement NYIRA-YUHI) au roi LWABUGIRI, il était extrêmement riche ; la presque totalité des biens que les ABEGA possèdent actuellement, c'est lui qui les a amassés. KYIGENZA ne reçut qu'une partie des biens de son père mais LWABUGIRI lui donna la région de BWIS-HAZA, en territoire de LUBENGERA. Quand LWIDEGEMBYA succéda à son père, il reçut encore d'autres collines de LWABUGIRI ; plus tard, sous le règne de MUSINGA, il parvint à accaparer à son profit les biens de LWABILINDA, oncle du mwami (biens situés dans le KINYAGA et le BUFUNDU. En territoire de Nyanza, LWIDEGEMBYA commande des collines dispersées dans toutes les provinces.

g) LWIDEGEMBYA a succédé à son père au début du règne de LWABUGIRI.

h) Ces événements sont trop anciens pour qu'on puisse déterminer avec certitude qui a nommé LWIDEGEMBYA.

i) LWIDEGEMBYA reste très attaché aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.

j) Sourdement hostile aux missions de tout culte, LWIDEGEMBYA a soin de cacher son hostilité.

k) Il est très dévoué à MUSINGA et NYIRA-YUHI... ce qui n'empêche que le mwami le déposséderait très volontiers.

l) Néant.

m) dans le territoire de Nyanza, LWIDEGEMBYA commande 12 collines (980 contribuables) et possède 978 têtes de bétail.

n) S'il pouvait commander lui-même toutes ses collines et gérer tous ses biens, LWIDEGEMBYA serait certainement le chef le plus riche de tout le Ruanda, mais il a bien dû abandonner à son fils LWAGATARAKA l'administration du KINYAGA et à son fils NDAKEBUKA l'administration de ses biens situés en territoire de LUBENGERA. Son train de vie est encore assez important à l'heure actuelle ; LWIDEGEMBYA est un vieillard, mais qui aime encore le luxe de la grande vie.

o) Il ne se soumet aux ordres du mwami que dans la stricte mesure où il ne peut pas s'y dérober.

p) Même attitude que celle des autres chefs, faite de soumission résignée.

q) Néant.

r) Jadis très puissant, LWIDEGEMBYA ne jouit plus aujourd'hui que d'un prestige très relatif sur ses sujets ; son grand âge en est la cause ; il n'a plus guère d'autorité ; toutefois, il est encore respecté, vénéré même par ses an-





- g) Comme il vient d'être dit, c'est pour administrer les biens que sa famille possède dans le territoire de NYANZA que LWIGAMBA fut désigné en 1924 ; de là, le nom qui lui est souvent donné : LWIGAMBA, de la chefferie LWAMPUNGU.
- h) Il fut désigné par M. le Résident.
- i) LWIGAMBA est catholique.
- j) Et par conséquent très favorable aux missions catholiques.
- k) Ses rapports avec le mwami sont amicaux. Aucun échange de correspondance.
- l) Néant.
- m) La « chefferie LWAMPUNGU » comprend 13 collines dans le territoire de Nyanza, avec 1.517 contribuables.
- n) LWIGAMBA gère les 13 collines qui constituent la chefferie LWAMPUNGU et possède 2.244 têtes de bétail.
- o) LWIGAMBA se soumet facilement aux ordres de l'autorité indigène ; par contre, il n'est pas inutile de mentionner ici qu'il est en froid avec le chef de sa famille, LWAMPUNGU, par suite d'un partage de biens.
- p) LWIGAMBA est également docile aux ordres émanant de l'autorité européenne.
- q) Aucun abus n'est à lui reprocher.
- r) LWIGAMBA est bon pour ses sujets, mais manque un peu de fermeté à leur égard ; son prestige sur les indigènes n'est pas très grand.
- s) Sous ce rapport (façon de rendre la justice), LWIGAMBA ne diffère pas sensiblement des autres chefs.

f) NYAMUSHANJA était chef de la famille des ABEGA ; il périt dans une guerre contre les BANYABUNGO (Congo Belge) ; son fils SEKARAWENYERA lui succéda mais il fut tué (avec l'autorisation du roi LWABUGIRI) par son oncle KABARE, lequel aspirait à devenir chef de la famille des ABEGA et le devint effectivement par le meurtre de son neveu. KABARE mourut en 1910 (la date fut corrigée : 1912) et fut remplacé par son fils NYANTABANA ; un grand nombre de suivants de KABARE passèrent à MUSINGA. En 1924, NYANTABANA mourut, phthisique, et fut remplacé par son frère LWABUTOGO. Les biens de LWABUTOGO sont situés au BUGANZA ; les collines qu'il commande sont dispersées dans tout le territoire de Nyanza.

Note : C'est KABARE, père de LWABUTOGO, qui avec RUTISHEREKA, conduisit la fameuse intrigue qui aboutit à la guerre de RUCHUNCHU, au cours de laquelle fut tué RUTALINDWA-MIBAMBGE, successeur de LWABUGIRI et frère du mwami actuel.

- g) LWABUTOGO succéda à son frère au début de 1925.
- h) Il fut nommé par M. le Résident.
- i) LWABUTOGO est baptisé et ne croit plus aux anciennes pratiques de magie et de sorcellerie.
- j) LWABUTOGO est très favorable aux missions catholiques.
- k) Respectueux et déferent envers MUSINGA... qui le déteste. Aucune correspondance n'est échangée.
- l) Néant.
- m) Dans le territoire de Nyanza, il possède 56 collines, avec 2.665 contribuables et 4.925 têtes de bétail.
- n) Comme bien personnels, il possède 6 collines au BUGANZA. Son train de vie est modeste.
- o) Soumis aux ordres de l'autorité indigène... mais tâchant cependant de se soustraire le plus possible aux corvées imposées par le mwami.
- p) Très soumis aux ordres de l'autorité européenne.
- q) Aucun abus à signaler.
- r) Grand souci de justice vis-à-vis de ses subordonnés, dont il est très aimé ; il manque un peu de fermeté pour faire exécuter ses ordres.
- s) LWABUTOGO tranche sous ce rapport sur tous les autres chefs ; comme pour sa droiture, il remplit sa mission de juge avec une grande équité.

**QUESTION N° 15 (Section B) : N'y a-t-il pas opportunité de détacher certains groupements des circonscriptions indigènes auxquelles ils sont rattachés pour les amalgamer dans d'autres circonscriptions ?** Jusqu'en 1927, le territoire de Nyanza était divisé en 8 provinces indigènes, commandées par des chefs de provinces ; toutefois ainsi qu'il a été dit plus haut, (rép. à la quest. N° 10), l'autorité de ces chefs de provinces sur les collines qui

relevaient coutumièrement d'autres chefs était limitée à la perception de l'impôt et, de manière générale, à tout ce qui intéresse directement les services du gouvernement (travailleurs et porteurs).

En 1927, trois nouvelles « chefferies » furent créées : LWIDEGEMBYA, LWAMPUNGU et LWABUTOGO. La raison d'être de cette innovation ? C'est que les trois chefs en question possédaient des collines dans les différentes provinces du territoire.

Mais l'expérience eut tôt fait de montrer les nombreux inconvénients qui, au point de vue administratif, découlaient de cette nouvelle organisation.

En effet, chacun de ces trois grands chefs possédant d'autres biens en dehors du territoire de Nyanza, est représenté dans ce territoire par un chef qui administre leur chefferie en même temps qu'il gère leurs biens. La tâche de ces « intendants » est rendue particulièrement difficile puisque les collines qui composent ces trois chefferies sont dispersées dans tout le territoire de Nyanza ; il leur est impossible matériellement, de les visiter toutes régulièrement ; aussi, les sous-chefs placés à la tête de ces collines, ne relèvent pas du chef de province, échappent à tout contrôle, ne donnent aucune satisfaction à l'autorité européenne et constituent de mauvais exemple pour les sous-chefs des collines voisines, jaloux de cette émancipation.

**Conclusion : Il serait souhaitable de revenir à la situation antérieure à 1927, c'est-à-dire de laisser commander toutes les collines d'une province par le chef de province, tout au moins pour ce qui concerne, selon l'expression indigène, le « travail du Gouvernement »**

**QUESTION N° 16 (Section B) : Dans quels termes se trouvent les chefs de votre territoire vis-à-vis de l'autorité indigène dont ils relèvent directement ?** Les grands chefs du territoire relèvent tous directement de Musinga.

Leurs rapports avec le Sultan ne sont rien moins que cordiaux ; la raison de cette froideur presque générale ? Nous la trouvons dans l'histoire politique de ces dernières années.

Avant notre occupation, à l'époque où le favoritisme et l'intrigue étaient les seules manifestations de la politique du mwami, les grands chefs étaient constamment sollicités, tantôt par Musinga, tantôt par Nyira-Yuhi, d'abandonner l'une ou l'autre colline au profit d'un nouveau favori ; « sollicitations » d'un genre tout spécial, il va sans dire, qui équivalaient à des ordres et auxquelles aucun chef, si puissant qu'il fût, n'eût osé se dérober.

Depuis notre occupation, revirement complet sur le point ; on fit comprendre à Musinga que ce morcellement à l'infini du territoire et de l'autorité ne pouvait que nuire, non seulement à la bonne administration du pays – considération à laquelle le mwami ne pouvait guère s'arrêter – mais aussi à

sa situation personnelle : en effet, celui qui recevait ainsi de Musinga ou de sa mère une ou plusieurs collines devenait pratiquement indépendant puisqu'il ne relevait pas du chef de province ; d'autre part, la situation de ce dernier devenait de plus en plus précaire car les prestations et les corvées qu'il devait fournir restaient les mêmes, nonobstant la diminution de patrimoine qui lui était imposée.

Il fut donc décidé que, chaque fois qu'il voudrait favoriser un chef ou un courtisan, Musinga ne pourrait le faire que de l'assentiment de M. le Résident.

Musinga et sa mère tentèrent évidemment de se soustraire à un contrôle aussi gênant et de continuer leur politique de libéralités ; mais cette fois, les chefs de provinces, se sentant soutenus par l'autorité européenne, résistèrent aux caprices du mwami, donnant comme prétexte à leurs refus la crainte de contrevenir à un ordre de l'administration. C'est là l'origine de cette colère sourde qui anime aujourd'hui le mwami à l'égard des chefs de provinces et de cette haine que les courtisans ont d'ailleurs grand soin d'exciter par de savantes intrigues. Voilà l'explication de cette froideur qui caractérise les rapports des grands chefs avec la Cour de Nyanza.

**QUESTION N° 17 (Section B) : Exposez votre sentiment sur l'influence qu'exerce sur les chefs de votre territoire, l'autorité indigène supérieure dont ils relèvent ... etc. ?** L'influence que Musinga exerce sur les grands chefs diminue de jour en jour ; ceux-ci critiquent ouvertement la vie privée du mwami, sa partialité et, surtout son manque de clairvoyance car ils se rendent parfaitement compte que ce sont les flatteurs et quelques sorciers d'origine médiocre qui dictent au mwami toutes ses décisions.

Ils continuent cependant à respecter Musinga, ou plus exactement, à « vénérer » en lui l'incarnation du pouvoir suprême, jadis tout-puissant, divin en quelque sorte ; chez certains même, particulièrement chez les vieux chefs qui gardent le souvenir des années antérieures à notre occupation, à ce respect se mêle une sorte de crainte superstitieuse : « Si les « abapfumu » (devins) disent vrai... si les Blancs vont bientôt quitter le pays... si le mwami redevient tout puissant comme jadis... qu'advient-il de nous ? »

Pour ce qui concerne la DEPENDANCE DES GROUPEMENTS INDIGENES VIS-A-VIS DU MWAMI, elle n'est pas sans présenter quelques AVANTAGES à l'heure actuelle, en ce sens qu'elle établit une sorte d'équilibre, un politique de contrepoids. En effet, les grands chefs qui, s'ils le pouvaient impunément, se monteraient pour la plupart tout aussi capricieux que le mwami dans leurs décisions et feraient preuve d'autant d'arbitraire dans leur administration, sont plus ou moins retenus par la crainte de voir leurs manœuvres dénoncées à Musinga, qui, ils ne se font pas

illusion, s'empresserait d'avertir l'autorité européenne, trouvant là une excellente occasion de nuire à ceux qui sont particulièrement mal en cour.

Cette dépendance offrait de grands inconvénients au début de notre occupation, puisqu'elle couvrait des abus flagrants et des exactions sans nombre de la part du mwami.

Aujourd'hui, ces INCONVENIENTS ont presque totalement disparu grâce au contrôle exercé par l'autorité européenne et au prestige dont jouit encore le mwami, prestige bien infime sans doute mais qui suffit encore à assurer une cohésion suffisante entre les différents groupements indigènes du territoire.

### **C.- ORGANISATION SOCIALE ET FAMILIALE. REGIME DE LA PROPRIETE.**

**QUESTION N° 18 (Section C) : Faites connaître la proportion numérique des Batutsi et des Bahutu de votre territoire ?** D'après un recensement datant de 1928, la population du territoire se répartit de la façon suivante :

| Hommes          | Femmes | Garçons | Filles | Inaptes | Total   |
|-----------------|--------|---------|--------|---------|---------|
| Watutsi : 8.500 | 7.602  | 7.945   | 7.316  | 589     | 31.952  |
| Wahutu : 51.829 | 54.875 | 54.699  | 43.297 | 3.622   | 199.322 |

Soit un total de 31.952 Watutsi pour 199.322 Wahutu.

Toutefois, la proportion numérique entre les deux classes diffère – et même sensiblement – de province à province ; ainsi dans le RUKOMA, les Wahutu sont presque 10 fois plus nombreux que les Watutsi ; dans le NDI-ZA, près de 18 fois ; dans le BUSANZA au contraire, la proportion Watutsi-Wahutu est de 1 à 3 ; dans le MAYAGA, de 1 à 4,5.

**QUESTION N° 19 (Section C) : L'influence des chefs Batutsi repose-t-elle sur des considérations d'ordre économique (propriété du sol... etc.) ?** L'influence des chefs Watutsi repose sur des considérations d'ordre politique, sans doute, mais principalement sur des considérations d'ordre économique : propriété du sol et du bétail.

Si éventuellement ceux qui détiennent l'autorité grâce à leurs richesses devaient, pour une raison quelconque, être remplacés par d'autres ne possédant pas cet avantage, ceux-ci ne jouiraient d'aucune considération, d'aucun prestige et ne parviendraient que très difficilement à se faire obéir.

C'est si vrai qu'on a vu plusieurs fois des élèves de l'école de Nyanza ou des secrétaires indigènes refuser le commandement qu'on leur offrait ou le résilier peu de temps après l'avoir accepté pour cette seule raison que leurs

ressources trop modestes ne leur permettaient pas de vivre décemment et d'assumer les charges inhérentes à leur fonction.

Pour parer, le cas échéant, à la difficulté qui vient d'être exposée, il semble que la meilleure solution consisterait à rémunérer les chefs selon leurs mérites et selon la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions.

**QUESTION N° 21 (Section C) : Votre territoire présente-t-il des particularités intéressantes au point de vue des coutumes sociales-familiales ou religieuses... etc... ?**

A & B) ORGANISATION DE LA FAMILLE  
MARIAGE ET POLYGAMIE.

En ce qui concerne l'ORGANISATION DE LA FAMILLE, LE MARIAGE ET SES CEREMONIES, il n'y a aucune coutume spéciale à signaler dans le territoire de Nyanza ; ces deux sujets ont été longuement traités dans les rapports annuels de 1925 et 1926.

En ce qui concerne la POLYGAMIE, elle est la règle générale chez les Watutsi ; toutefois, il convient de remarquer que le nombre de femmes d'un Mututsi, même très riche, est rarement supérieur à quatre ; la plupart des grands chefs et des notables ont deux ou trois femmes qu'ils installent dans des boma assez éloignés les uns des autres, là où il possèdent du bétail ou des collines, de façon à être toujours « chez eux » lorsqu'ils se déplacent pour visiter leurs administrés ou leurs troupeaux. Presque toujours, la femme favorite habite le boma dans lequel le chef réside habituellement. Parmi les Watutsi qui ne possèdent qu'une seule colline, de même que parmi ceux de la nouvelle génération, la plupart sont monogames. Chez la femme Mututsi, on remarque à l'heure actuelle une répugnance très marquée pour la polygamie ; il arrive fréquemment que la première femme quitte le toit conjugal dès qu'elle apprend que son mari a pris une seconde femme.

Chez les Wahutu, la polygamie présente le même caractère que chez les Watutsi, en d'autres termes, elle existe en fonction de l'importance de la propriété : presque inconnue dans les provinces du Nduga, du Marangara, du Mayaga, du Busanza et du Kabagali, là où les Wahutu ne disposent pas de cultures suffisamment entendues pour pouvoir entretenir (et surtout employer) plusieurs femmes, elle est, par contre, assez répandue au Ndiza et au Bunyambiriri là où les Wahutu disposent d'étendues beaucoup plus considérables, dans des régions fertiles et favorisées au point de vue du régime des pluies : toutefois, ces femmes habiteront toutes dans des boma distincts et chacune d'elles devra cultiver, pour le compte du maître, un certain nombre de champs.

Ces quelques notes font ressortir le caractère ECONOMIQUE de l'institution de la polygamie dans le territoire.

### C) LA DOT.

Jadis, les Watutsi riches donnaient jusqu'à six, voire même huit vaches, aux parents de la jeune fille que leur fils désirait épouser. Actuellement, quand un Mututsi désire établir un de ses fils, il envoie à l'un de ses amis dont la jeune fille est nubile, une vache appelée « inkwano » ; cet envoi constitue, en somme, la demande en mariage. Quelque temps après, il envoie une seconde vache : « gutebutsa » – (littéralement : faire vite) – pour signifier qu'il désire que ce mariage s'accomplisse le plus tôt possible. Le père de la jeune fille choisit une des deux vaches et l'envoie, en même temps que sa fille, chez le père de son futur gendre ; la jeune fille est accompagnée de son oncle ou de son frère et d'une jeune femme, membre de la famille. Si le père renvoie les deux vaches reçues, cela signifie qu'aucune des deux ne lui plaît et qu'il se réserve le droit d'en choisir lui-même.

Le mariage accompli, le père du mari donnera, s'il est riche, une génisse à la femme qui a accompagné sa bru, une autre à l'oncle ou au frère ; est-il de condition plus modeste, il se contentera de donner un taurillon à la femme et une génisse à l'homme.

Il semble bien que le bétail ainsi donné aux parents de la femme constitue moins un prix qu'un gage de bonnes relations entre les deux familles.

D'autre part, le fils qui se marie recevra, pour son établissement, un troupeau de 30 à 40 têtes ; la jeune fille recevra de ses parents les ustensiles de ménage nécessaires : baratte, cruches, pots, etc...

A la naissance d'un enfant, la mère conduira le nouveau-né chez son père et celui-ci lui fera cadeau d'une vache (« itshari ») ; souvent aussi, le père de la femme donnera au père de son gendre une autre vache (« ndongoranyo ») mais, dans ce cas, si le mariage est dissout dans la suite, le père du mari ne pourra plus réclamer la dot « inkwano » en même temps que les enfants issus du mariage.

Chez les Wahutu, la dot consiste généralement, d'abord en une houe et une cruche de bière, données au moment de la demande en mariage (inkwano) ; puis, de nouveau une houe et une cruche de bière au jour du mariage (« gutebutsa »). Si le mariage est rompu, la dot n'est pas restituée.

### D) DROIT FAMILIAL.

En règle générale, les parents prennent grand soin de leurs enfants, sinon sous le rapport de l'hygiène, dont les règles les plus élémentaires leur sont inconnues, du moins sous le rapport de la nourriture ; ils ne négligent pas non plus leur éducation.

Quand les enfants sont âgés de 16-17 ans, alors se pose la question de leur mariage, problème compliqué toujours du fait de la dot et dont la solution nécessite parfois de longs pourparlers ; les enfants n'ont aucun avis à

émettre ; le fils épousera la femme que son père aura choisie pour lui et que, bien souvent, il ne connaît pas ; la fille ne se mariera pas, mais sera mariée suivant le plaisir de son père.

Les parents paient la dot de leurs fils<sup>70</sup> ; il serait inexact de dire : achètent une femme à leurs fils, car ainsi qu'il a été dit en quelque sorte, ils débattent la dot qui sera payée par les futurs beaux-parents de leurs filles. (Note M. Coubeau, 1933 – Sinon il faudrait dire qu'en Europe certaines femmes achètent leur mari !)

Le mariage n'apporte aucun changement à la situation des enfants vis-à-vis de leurs parents : la femme continue à dépendre de son père, lui doit obéissance et soumission comme avant son mariage. Le respect des enfants pour leurs parents est remarquable ; d'autre part, dès leur plus jeune âge, ils aident leurs parents dans tous leurs travaux : chez les Watutsi, les garçons gardent le bétail avec leur père, les filles assistent leur mère dans les soins du ménage et les travaux domestiques ; chez les Wahutu, il n'est pas rare de voir de tout jeunes enfants (garçons et filles) travailler dans les champs et apporter à leurs parents une aide vraiment efficace.

Les enfants dépendent du père, à conditions toutefois que les parents de ce dernier aient versé le prix de la dot (« inkwano ») et, dans ce cas, ils restent sous la dépendance de leur père, même si les torts d'une séparation étaient tous à charge du mari.

Chez les Wahutu, le mariage étant fréquemment conclu sans qu'une dot soit versée (« nkuri »), les enfants dépendent de la famille de leur mère ; si le père désire les racheter, en quelque sorte, de cette dépendance, il doit verser le prix de la dot, lequel est fixé, dans ce cas, par le chef et par le tribunal indigène.

#### E) DROIT DE SUCCESSION.

Le père de famille a toujours soin de désigner à ses amis – et, si c'est un chef important, de présenter lui-même au mwami – celui de ses fils qui sera son successeur, le « chef de la famille », après sa mort.

Très souvent, le père a déjà fait, de son vivant, la répartition de ses biens entre ses fils ; il prononce ces dernières volontés en présence de témoins, amis de la famille (abagaragu, etc...).

De son vivant encore, le père qui a des fils en âge de prendre femme les a dotés d'une ou plusieurs collines et d'un troupeau de bétail au moins (un troupeau se composant de 30 vaches et un taureau).

Les biens ainsi donnés en dot sont acquis définitivement et ne sont pas sujets à rapport au décès du père.

---

<sup>70</sup> Pour le mariage des fils de chefs, certaines particularités (voir, page suivante).



Par qui la dot est-elle constituée ? Une coutume assez bizarre veut que la dot du premier fils soit constituée par les « abagaragu » du père ; la dot du second fils, par le père lui-même ; celle du troisième, par les suivants, et ainsi de suite.

Le père mort, celui de ses fils qu'il a désigné prend le titre de « chef de famille » sans que cette succession au « nom » implique d'ailleurs le droit de succéder à l'ensemble des biens possédés par le père ; elle comporte seulement un privilège, un droit de préemption sur les biens (collines et bétail) dont le père s'est toujours réservé, jusqu'à sa mort, la propriété exclusive (« ingarigari ») ; elle comporte aussi des charges, entre autres de doter les jeunes frères encore en bas âge et de leur chercher une femme.

Quant à la succession proprement dite, sans qu'il y ait à faire de distinction entre les biens immeubles et les biens meubles, il convient d'en établir une entre la succession au patrimoine du père et la succession au patrimoine de la mère.

Pour la succession paternelle, ainsi qu'il a été dit plus haut, le partage a été réglé le plus souvent du vivant du père ; si cela n'a pas été fait, les fils se partageront l'ensemble des biens (en respectant toutefois le privilège du « chef de famille ») mais ce partage donnera souvent lieu à de longues palabres.

Pour la succession paternelle, la polygamie pouvant être considérée comme la règle générale chez les chefs de quelque importance, la coutume veut que le ou les fils de chacune des femmes succèdent, à l'exclusion de tous les autres, au patrimoine de leur mère, c'est-à-dire : la colline et le bétail que celle-ci a reçus de son mari. Le « chef de famille » prend part à la succession de sa mère au même titre que ses frères.

Les filles ne prennent part à aucune des deux successions.

#### G)<sup>71</sup> INFLUENCE DES SORCIERS ET DES GUERRISSEURS.

1.- Les sorciers : « ABAROZI » – Presque tous sont des étrangers qui viennent confier à Musinga qu'ils possèdent un secret pour jeter un mauvais sort sur les hommes ou sur les animaux, ou pour conjurer les mauvais esprits ; pour prix du service rendu, ils reçoivent généralement une colline ou du bétail. D'autres viennent vendre à la Cour de Nyanza des médicaments et des poisons (rarement à l'heure actuelle).

2.- Les devins et augures : « ABAPFUMU » – Ceux qui connaissent le « kuragura » c'est-à-dire l'art de prédire l'avenir.

---

<sup>71</sup> Le « F » n'existe pas.

Les devins exercent une influence néfaste sur Musinga : le mwami n'oserait rien faire, rien entreprendre, sans les consulter au préalable ; c'est à cause des devins que Musinga, extrêmement superstitieux, change constamment d'avis ; à cause d'eux encore que, très fréquemment, après avoir donné son assentiment à une décision de l'autorité européenne visant au bien-être du peuple, le mwami change brusquement d'avis et cherche, par tous moyens, à se soustraire à la promesse qu'il a faite de nous donner sa collaboration, uniquement parce que les « abapfumu » l'ont mis en garde contre les malheurs qui vont fondre sur lui, si cette décision est réalisée<sup>72</sup>. Les devins sont, presque tous, des gens de médiocre origine mais qui sont parvenus – grâce à leur seule force de persuasion et à leur impudeur – à se rendre indispensables à Musinga et à sa mère. Tous haïssent profondément l'Européen qui, en dévoilant leurs subterfuges, a porté une grave atteinte à leur prestige et, à plusieurs reprises, a jeté sur eux le ridicule en faisant ressortir l'inanité de leurs procédés divinatoires. La plupart du temps, c'est eux qui sont les instigateurs – et par conséquent, les vrais coupables – des meurtres perpétrés par application du droit de vengeance ; en effet, c'est eux qu'on va consulter, en cas de mort suspecte, pour savoir « qui est responsable » ; c'est eux qui désignent celui a jeté le « mauvais sort » au défunt, celui qui doit être sacrifié, ... souvent leur ennemi personnel, presque toujours un innocent. Presque tous les grands chefs ont, à l'instar du mwami, leurs « abapfumu », mais il convient de dire que ces derniers sont loin d'avoir la même influence que les devins de la Cour de Nyanza.

Les principaux « abapfumu » de Musinga sont, à l'heure actuelle :

KABIRIGITA (colline MULINJA au MAYAGA),  
 KARUGANDA,  
 SERUKAMBA,  
 SEBIGABIRO,  
 LWASHA,  
 LWAHURA,  
 NYIRABWABWANA (femme).

3.- Faiseurs de pluie : « ABAVUBUYI » ou « ABASHYARA » – faiseurs et faiseuses de pluie. Il convient de les mentionner ici, à raison du grand rôle qu'ils jouent dans la vie indigène ; ils ne font pas autre chose qu'exploiter la crédulité des Banyarwanda, faisant payer très cher leurs « promesses » et leur pouvoir magique. Le métier qu'ils exercent n'est cependant pas dépourvu de risques, qu'ils paient, à leur tour, de terribles représailles parfois même de leur vie, leurs abus de confiance et leurs duperies.

<sup>72</sup> Exemple frappant et tout récent: l'interdit jeté par les abapfumu sur le boma construit pour Ludahigwa, pour la seule raison que les augures, interrogés tardivement, s'étaient montrés défavorables sur la question de l'emplacement choisi.

Les faiseurs de pluie les plus cotés à l'heure actuelle sont : BOTEGE et NYRAHIRGWA (femme).

Note : Pour ce qui concerne les diverses catégories de devins et les attributions de chacune d'elles, voir : Rapport sur les « fonctions à la Cour de Musinga » – Territoire de Nyanza – 8-2-25, p. 3.

NOTE SUR LES SORCIERS ET DEVINS JOUISSANT DU PLUS GRAND CREDIT A L'HEURE ACTUELLE.

1.- KABIRIGITA (umupfumu).

Munyarwanda de la famille de ABASHINGO (famille détestée par tous les Watutsi : aucun d'eux ne consentirait à épouser une femme ABASHINGO car pareille mésalliance amènerait les plus grandes catastrophes sur leur famille et leur bétail ; jamais, ils ne prononceraient même le nom de cette famille sans en avoir cité au préalable plusieurs autres car toutes leur journée en serait empoisonnée).

KABIRIGITA est originaire du MAYAGA.

Son père, NYARURAMBA fut l'umupfumu de KANJOGERA (NYIRAYUHI) ; son grand-père, NGAGOGOYE, fut l'umupfumu de GAHINDIRO et de LWOGERA.

KABIRIGITA commande la colline MURINJA au MAYAGA et relève directement, pour ce commandement, de l'autorité du sultan.

Musinga et sa mère le consultent pour toute question grave intéressant l'administration du pays ainsi que pour toute décision au sujet de laquelle le secret doit être observé.

En 1927, la Résidence a interdit à KABIRIGITA de séjourner à Nyanza mais, depuis le début de cette année, il est revenu néanmoins s'installer non loin de la Cour de Musinga. C'est lui qui a consulté les augures au sujet du boma de LUDAHIGWA.

2.- KAMPAYANA (umupfumu).

Famille des ABEGA, frère de LWIDEGEMBYA.

Sous-chef de la colline NIJUNDO au NDUGA et de la colline KIBAGA au Bunyambiriri. Quand le mwami se déplace, KAMAPAYANA l'accompagne avec un troupeau car il a persuadé le mwami qu'il ne pouvait boire, en voyage, que le lait provenant de ses vaches.

3.- SERUKAMBA (umupfumu).

Famille des ABAKA (bien connue pour sa ruse et sa duplicité dans les palabres).

Sous-chef de la colline MUSANGE (partie de la colline NYABITARE).

Avec son frère LWANYAGAHUTU, il a essayé, jadis, de prendre les biens de son maître LWANGAMPUHWE.

S'est présenté comme sorcier du mwami il y a un an à peine ; ses bons offices furent acceptés immédiatement.

4.- KARUGANDA (umupfumu).

Famille des ABASINGA.

Il fut désigné par Musinga pour être l'umupfumu de LWIGEMAHO (fils du mwami, décidé en 1927 à l'âge de 7 ans).

KARUGANDA est sous-chef de la colline REMERA au Marangara (31 contrib.) et de la colline MUNYINYA au Kabagali (50 contrib.).

Son père, LUWUNGE fut l'umupfumu de LWAKAGARA, père de NYIRA-YUHI.

KARUGANDA a consulté les augures avec KABIRIGITA au sujet du boma de LUDAHIGWA.

5.- SEBIGABIRO (umupfumu).

Famille des ABANYIGINYA.

Fils du fameux BANDORA, décédé en 1928 à la colline RUBONA (terr. Kigali) et chef de la famille des descendants de ce dernier.

SEBIGABIRO commande la colline KIRGWA au Ndiza et la colline RUGARIKA au Rukoma.

6.- LWAMATEMBARA (umupfumu).

Famille des ABASHINGO.

Frère de KABIRIGITA.

Commande la colline NYARURAMA.

7.- ABAROZI (sorciers).

Pas un seul n'est connu, de façon certaine, à l'heure actuelle.

On dit seulement que les nommées NYIRABWABWANA et KANDAGA servent d'intermédiaires entre Musinga et les abarozzi qu'elles reçoivent chez elles, la nuit.

**Note :** Tous les Watutsi connaissent les abapfumu cités ci-dessus. Pour consulter les augures, les devins se retirent dans un boma de Musinga ; ils discutent ensemble quels indices sont favorables, quels ne le sont pas, mais deux ou trois abapfumu seulement savent POURQUOI les augures sont consultés. **Souvent c'est KABIRIGITA qui porte la réponse à Musinga et à sa mère. Ces consultations se font dans le plus grand secret et c'est par LUDAHIGWA lui-même que nous avons pu connaître les noms de ceux qui consultèrent les augures au sujet de son boma.** Toutefois, si aucun fait précis ne peut être reproché à ces devins, rien ne s'opposerait, semble-t-il, à ce qu'ils fussent forcés de rester sur leurs collines pour y veiller aux cultures et à ce qu'on leur défendît de venir à Nyanza sans l'autorisation du Résident ou de son Délégué.

#### **D.- IMPOTS ET PRESTATIONS COUTUMIERS.**

##### **QUESTION N° 22 (Section D) : Impôt de capitation et de bétail ?**

Tableau donnant, par province, le nombre de contribuables et de têtes de bétail :

|              | Contribuables : | Bétail :     |
|--------------|-----------------|--------------|
| NDUGA :      | 6.872.          | 13.227       |
| MAYAGA :     | 5.945           | 18.646       |
| KABAGALI :   | 8.936           | 14.188       |
| BUSANZA :    | 4.474           | 5.032        |
| BUNYAMBIRIRI | 6.255           | 7.892        |
| RUKOMA :     | 10.209          | 15.532       |
| NDIZA :      | 5.952           | 5.100        |
| MARANGARA :  | <u>7.475</u>    | <u>9.941</u> |
| Totaux :     | 56.118          | 89.558       |

Note : Les trois chefferies : LWABUTOGO – LWAMPUNGU et LWIDEGEMBYA ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus ; les contribuables et le bétail que comprennent ces chefferies sont repris à ce tableau, mais groupés par circonscriptions indigènes.

**QUESTION N° 23 (Section D) : De quelle manière a été jusqu'ici perçu l'impôt de capitation, l'impôt de polygamie et l'impôt sur le bétail ?**

Lors de la réception des jetons d'impôt pour l'exercice en cours, chaque chef de province reçoit un certain nombre de jetons d'impôt de capitation et d'impôt sur le bétail.

A leur tour, les chefs de province répartissent les jetons reçus entre les différents chefs de colline, selon l'importance du commandement qu'ils exercent, c'est-à-dire selon le nombre de contribuables et de têtes de bétail de chaque colline.

Le chef de province tient un registre dans lequel il inscrit le nom des collines de la province, le nom des sous-chefs qui les commandent et le nombre de jetons distribués à chacun d'eux (selon la distinction : I.C.<sup>73</sup> et I.B.<sup>74</sup>).

Chaque sous-chef tient également un registre dans lequel sont inscrits les noms des contribuables de sa colline (les mutations par suite de décès, etc... sont mises à jour chaque année) ; au moment de la perception ; le N° de l'acquit délivré pour l'impôt de capitation est inscrit en regard du nom du contribuable ainsi que le nombre de jetons délivrés à chacun en acquit de l'impôt de bétail.

Chaque mois, les sous-chefs remettent au chef de province le montant des perceptions effectuées ; le chef de province inscrit immédiatement dans son registre, en regard du nom de chacun des sous-chefs, la somme reçue pour l'impôt de capitation et pour l'impôt sur le bétail.

A la fin du mois, les chefs de province apportent, au bureau du territoire, les sommes reçues de leurs subordonnés ; l'argent est compté immédiate-

---

<sup>73</sup> Impôt de capitation.

<sup>74</sup> Impôt de bétail.

ment, en présence des chefs ; la vérification étant terminée, les sommes perçues pour l'I.C. et pour l'I.B. sont inscrites dans un registre spécial ; registre dans lequel un compte est ouvert à chacun des chefs ; un reçu est délivré chaque mois aux différents chefs de province.

Aussitôt que la perception de l'impôt est terminée sur une colline, le sous-chef de celle-ci apporte son registre au bureau du territoire, où un secrétaire indigène recopie, dans les registres du territoire, les numéros des jetons : I.C. et le nombre des acquits : I.B. délivrés dans la sous-chefferie

Quand la perception est terminée dans une province tout entière, le chef apporte à son tour son registre afin de permettre le contrôle.

Bon nombre de chefs sont encore illettrés, mais presque tous se font assister par un membre de leur famille qui sait lire et écrire.

Quant aux chefs de province, en règle générale, ils s'adjoignent un ancien secrétaire indigène ou un ancien élève de l'école de Nyanza ; parfois, ils demandent à pouvoir s'attacher, pendant quelque temps un secrétaire indigène du poste pour les aider dans la tenue de leur comptabilité.

-----

Un des membres du personnel territorial étant presque toujours en voyage, la manière dont s'effectue la perception de l'impôt est successivement contrôlée dans chaque chefferie.

Jusqu'à présent, aucun indigène n'est venu se plaindre d'avoir été victime d'une injustice dans la perception de l'impôt ; il est bien certain cependant que, si des exactions se produisaient, les échos en parviendraient bien vite au poste.

Sans doute, on ne peut accorder qu'une confiance toute relative aux secrétaires indigènes et ils ne donnent vraiment satisfaction que dans la mesure où ils sont (et ils se savent) étroitement surveillés.

Peut-être serait-il opportun d'attacher, à la personne de chacun des chefs de province, un secrétaire indigène dépendant directement de l'administration et rémunéré par elle ; ce système donnerait de bons résultats, à condition cependant que le même secrétaire ne restât pas toujours auprès du même chef, mais qu'un roulement fût établi de façon à ce que, chaque année par exemple, ces auxiliaires passent au service d'un autre chef.

**QUESTION N° 24 (Section D) : Faites connaître le nombre d'exemptions en matière d'impôt de capitation ? Justifiez-en le bien fondé ?** Le nombre des exemptions est de 4.211 (exercice 1928). Les exemptés sont, pour la plupart, des vieillards sans ressources, des malades et des infirmes.

**QUESTION N° 25 (Section D) : Les prestations en nature faites au mwami sont-elles précisées par la coutume ?** Les prestations en nature à fournir au mwami sont précisées par la coutume ; à une époque bien antérieure à notre occupation, chaque chef savait déjà exactement ce à quoi il était tenu.

**QUESTION N° 26 (Section D) : Certains chefs ajoutent-ils spontanément aux prestations prévues des cadeaux supplémentaires ?** Pour tout le territoire du Ruanda, nous ne connaissons que deux chefs qui ajoutent, aux prestations coutumières, des cadeaux supplémentaires : KAYONDO et RWAGATARAKA ; ce faisant, ils agissent certainement par calcul, pour tâcher de regagner les bonnes grâces du mwami. Certains chefs, parmi ceux qui habitent très loin de Nyanza, opposent une certaine « force d'inertie » à la fourniture des prestations coutumières et ne satisfont à leurs obligations dans ce domaine que lorsqu'ils apprennent que le mwami s'est plaint à l'autorité européenne.

**QUESTION N° 27 (Section D) : L'administration intervient-elle activement dans la fourniture des dons en nature et de quelle façon ?** A plusieurs reprises, à la suite des plaintes réitérées du mwami, l'Administration est intervenue pour accélérer la fourniture des prestations en nature. Il a été prescrit au Délégué de veiller à ce que les chefs s'acquittent ponctuellement de leurs obligations coutumières et d'avertir les retardataires et ceux qui montrent de la mauvaise volonté. Toutefois, aucune sanction n'a dû être prise jusqu'à présent ; il suffit qu'un chef apprenne que le mwami s'est plaint à l'autorité européenne pour qu'immédiatement, il remplisse ses obligations coutumières.

**QUESTION N° 28 (Section D) : Quelle est l'importance de ces prestations ?**

Tableau donnant la valeur des prestations en nature faites au mwami par l'ensemble des circonscriptions indigènes du Ruanda :

|              |                                                      |
|--------------|------------------------------------------------------|
| Année 1925 : | 26.854 frs.                                          |
| Année 1926 : | 63.957 frs.                                          |
| Année 1927 : | 45.014 frs.                                          |
| Année 1928 : | 93.469 frs.                                          |
| Année 1929 : | 67.491 frs. (pour la période allant du 1/1 au 30/9). |

Le tableau détaillé des prestations en nature faites au mwami a été fourni, pour chaque exercice, dans le rapport annuel du territoire.

Remarque : le territoire de Nyanza, étant considéré comme le plus pauvre de tout le Ruanda, n'a jamais fourni de prestations en nature (même avant notre occupa-

tion) : seule la province du Bunyambiriri fournit chaque année quelques pots de bière.

**QUESTION N° 29 (Section D) : A la faveur de la centralisation de ces prestations en nature, les chefs ne se livrent-ils pas à des abus ?** En 1927, des abus furent commis par ceux qui avaient été désignés par la centralisation des prestations coutumières. Pour éviter le retour de ces abus, il fut décidé que, dorénavant, les collecteurs, de l' « inkoro » (prestations dues au mwami) ne pourraient plus « récolter » eux-mêmes les prestations dans les différentes régions ; le chef de province serait chargé à l'avenir de centraliser chez lui toutes les prestations de sa province ; le Délégué contrôlerait les prestations et, par l'intermédiaire du chef, enverrait le tout à Nyanza, au Délégué près de Musinga ; un bordereau accompagnerait chaque envoi, afin de permettre le contrôle à Nyanza. A l'heure actuelle, les abus ne sont donc plus à craindre ; en effet, les chefs de provinces pourraient les commettre, mais bien vite, leurs exactions seraient dénoncées par les sous-chefs qui échappent à leur autorité.

**QUESTION N° 30 (Section D) :** Ainsi qu'il a été dit sous le N° 28, le territoire de Nyanza n'a jamais dû fournir au mwami de prestations en nature. Par contre, jusqu'en 1926, il dut fournir des prestations considérables en main-d'œuvre. Jusqu'en 1923, c'est Musinga qui commandait, seul pour ainsi dire, le territoire de Nyanza ; c'est par lui que l'administrateur devait passer pour recevoir les porteurs et les travailleurs nécessaires à l'administration.

**a) L'importance numérique de ces corvées ?** On peut évaluer à 200 le nombre de travailleurs que Musinga se réservait chaque jour, soi-disant pour l'entretien de son boma et pour les travaux de cultures, en réalité, pour les distribuer à ses favoris et ses courtisans et en mettre un certain nombre à la disposition des servantes de Nyira-Yuhi. Outre les travailleurs fournis par le territoire de Nyanza, le mwami employait encore les hommes envoyés par les chefs des différents territoires pour l'entretien du boma (chaque chef devant assumer l'entretien, les réparations d'une partie du boma de Musinga).

**b) Périodicité des prestations en main-d'œuvre au mwami ?** Les travaux de réparations s'exécutaient d'ordinaire vers la fin de la grande saison des pluies (fin Mai).

**c) La durée de l'absence de ces travailleurs ?** La durée de l'absence de ces travailleurs des autres territoires variait selon l'importance des travaux que devait exécuter le chef dont ils dépendaient coutumièrement.



**d) La nature des tâches qui leur sont imposées ?** La nature des travaux imposés aux travailleurs des autres territoires était le plus souvent : construction de huttes, d'enclos, réparations.

**e) La façon dont ils sont traités pendant la durée des travaux ( qui assure leur ravitaillement, leur gîte) ?** Ces travailleurs devaient pourvoir eux-mêmes à leur nourriture et à leur logement.

**f) La répercussion qu'entraînent ces prestations en travail sur le développement des cultures ?** Ces prestations en travail avaient une répercussion assez grande sur les travaux saisonniers.

**g) La répercussion qu'elles entraînent au point de vue morbidité et mortalité des travailleurs désignés pour ces corvées ?** Beaucoup d'indigènes et plus particulièrement ceux du Mulera et du Bushiru, contractaient à Nyanza toutes sortes de maladies.

Mortalité : La mortalité, parmi ces gens, étaient assez grande.

Depuis deux ans, Musinga ne reçoit plus de travailleurs des autres territoires ; à plusieurs reprises déjà, il s'est plaint à ce sujet, mais aucune suite n'a été donnée jusqu'ici à ses doléances, en raison de la situation pénible créée par la disette.

En ce qui concerne le territoire même de Nyanza, la situation décrite plus haut s'est modifiée du tout au tout.

Depuis 1924 déjà, l'Administration avait cessé de s'en remettre au bon ou au mauvais vouloir du mwami pour la fourniture des travailleurs et des porteurs nécessaires pour la bonne marche des différents services du Gouvernement. En effet, Musinga avait, par suite de sa partialité, provoqué un mécontentement général en exemptant de toute corvée les chefs qui étaient les favoris du moment pour faire retomber toute la charge sur ceux qui étaient mal en cour.

A l'heure actuelle, pour faire face à toutes les nécessités (portage, travailleurs, etc...), l'Administration ne demande même pas 5% des contribuables.

Chaque jour, Musinga reçoit, pour l'entretien de son boma, une vingtaine de travailleurs, lesquels reçoivent le même salaire que les travailleurs employés par l'Administration ; une trentaine de travailleurs sont employés à la fabrication des briques destinées à remplacer le boma actuel du mwami par des constructions en matériaux durables.

**QUESTION N° 31 (Section D) : La limite admise par le Gouvernement est-elle respectée en ce qui concerne les prestations coutumières en travail dues aux chefs indigènes ?** La limite fixée par le Gouvernement en ce qui concerne les prestations coutumières dues aux chefs est-elle partout respectée ?

Oui, sauf peut-être dans les régions les plus reculées du territoire, dans ces régions du Nord et de l'Est dont les populations ne sont pas encore, à l'heure actuelle, familiarisées avec l'Européen ; craignant de venir soumettre leurs réclamations au poste, les indigènes de ces contrées n'hésitent pas à quitter la colline du chef ou du sous-chef qui exige d'eux des prestations extra-légales, pour aller s'installer sur la colline du chef ou du sous-chef voisin, moins exigeant.

L'inverse se produit dans d'autres endroits, plus particulièrement aux environs du poste, des missions ou des établissements européens, où les chefs éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir de leurs Wahutu le jour de corvée par mois lunaire autorisé par la loi.

Les prestations en travail fournies par les Wahutu à leurs chefs constituent en quelque sorte, le « prix de location » des champs que le chef met à leur disposition. Il serait évidemment souhaitable que cette indemnité en travail, contrevalet de l'usufruit des champs, fût changée en un véritable « prix » ; mieux encore serait que le Wahutu pût devenir propriétaire du lopin de terre qu'il cultive ; mais c'est une situation à laquelle on ne pourra arriver à brève échéance, car elle bouleverse trop profondément l'état de choses actuel. Aller trop vite en besogne dans ce domaine serait désorganiser la société indigène en enlevant aux chefs toute autorité sur leurs sujets ; à l'heure actuelle déjà, bon nombre d'indigènes, qui gagnent de bons salaires en louant leurs services aux entreprises européennes, préfèrent payer une certaine somme au chef pour être quittes de toute corvée coutumière ; d'autres échappent à ces prestations en faisant de menus cadeaux (étoffes) ; d'autres enfin échappent, plus exactement s'y soustraient sans donner quoi que ce soit ; et cette situation nouvelle, née du développement économique du pays explique pourquoi certains Watutsi, à qui l'Administration offre un commandement, le refusent ou, s'ils l'acceptent, le résilient bientôt ; s'ils n'ont pas ou s'ils ont trop peu de bétail, il leur est absolument impossible de supporter ceux qui possèdent de nombreuses têtes de bétail, en cédant l'usufruit à des Wahutu pour recevoir d'eux en échange, des prestations en travail, à raison le plus souvent de deux journées par semaine.

**QUESTION N° 32 (Section D) : En quoi consistent ces prestations ?.. etc... ?** Elles consistent à prêter au chef une journée de travail par mois lunaire (plus exactement : cinq heures, le travail commençant à 7 heures du matin et finissant à midi).

Le travail lui-même, en quoi consiste-t-il ? Le plus souvent : construction de boma, de huttes, réparations à effectuer, culture des champs du chef.

Pour cette journée de prestation, les indigènes ne reçoivent aucun salaire ; mais il arrive souvent qu'un chef, désireux d'exécuter quelque travail urgent, enrôle des travailleurs volontaires et, généralement dans ce cas, le salaire

consiste en une ration de pombé ; aussi, le nombre de « volontaires » est-il toujours proportionné à la générosité du chef.

Pour déceler les abus dans ce domaine des prestations coutumières (ubutaka), les membres du personnel territorial profitent de leurs déplacements pour interroger individuellement les indigènes et proclamer périodiquement les droits et les devoirs des chefs et de leurs administrés.

**QUESTION N° 33 (Section D) : Parmi ces prestations coutumières en est-il qui sont spéciales à votre territoire ou seulement à certaines régions de votre territoire ?** Outre les prestations énumérées sous le N° précédent (travail de la terre, entretien du boma et construction de nouvelles huttes), on distingue encore d'autres prestations, plus essentiellement coutumières, en ce sens qu'elles constituent plutôt un hommage qu'un travail proprement dit :

ABALILIZI : Wahutu chargés de dormir dans la hutte du chef pour y faire la garde (« kularira ») ; ils dorment dans le vestibule que l'on remarque dans toutes les huttes des chefs.

ABASHENYI : Wahutu chargés des corvées de bois.

ABIKIREZI : Wahutu (le plus souvent) chargés d'accompagner le chef quand il se déplace, de porter sa natte et les paniers dans lesquels on met les provisions de voyage.

De façon générale, ces Wahutu astreints à des corvées spéciales sont des gens qui ont reçu du chef l'usufruit de quelques têtes de bétail ; en accomplissant ces corvées, légères en somme, non seulement ils s'acquittent de leur dette civile vis-à-vis du chef (redevance pour l'usufruit du bétail), mais encore ils se dispensent par le fait même de tout autre travail.

-----

A la Cour de Nyanza, les corvées coutumières sont plus nombreuses, mais elles constituent plutôt des charges honorifiques lesquelles ne sont d'ailleurs pas sans dangers !

ABANYAMURIRO : Wahutu chargés de la garde et de l'entretien du feu sacré (lequel est conservé dans une grande cruche) ; si ce feu venait à s'éteindre, les Wanyarwanda ne pourraient plus préparer leurs aliments.

ABOZI : Wahutu, et souvent aussi Watutsi, chargés de la garde du lait destiné au sultan et à sa mère. Charge extrêmement dangereuse que celle-là, à tel point que la hutte où le lait est conservé (umwozi) a reçu des indigènes le nom de « kiryana » (la maison qui mange les hommes).

Nyira-Yuhi croit qu'elle mourra empoisonnée ; très soupçonneuse, il lui arrive fréquemment, lorsque le lait ne lui paraît pas très propre, d'obliger le

malheureux gardien de boire tout le contenu de la cruche, soit 10 à 12 litres ; au temps de l'occupation allemande encore, le marais mouvant situé non loin de Nyanza (akatuzura) a englouti plus d'un gardien de lait ; les dernières victimes furent LWARUBUNEYE, maître des « abozi » et son muhutu LWA-NYONGA. Depuis notre occupation, un « umwozi » fut encore mis à mort, assassiné, dit-on par les Batwa ; c'est LUGURIRA.

ABANYAGIKARE : ceux qui, entre 9 et 11 heures du soir, apportent le manger du sultan et à sa mère ; c'est leur seul repas et il se compose de lait caillé, de haricots, petits pois, légumes et un peu de viande de vache.

ABAREZI B'ABAN'UWAMI : Hommes et femmes au service des enfants du sultan.

ABATORA : ceux qui sont chargés de rechercher les « amamana y'intama » (jeunes bœufs) et les « inkoko » (poussins) destinés aux sacrifices des « abapfumu » (devins).

Depuis 1926, en raison des exactions nombreuses que commettaient ces « abatora », l'Administration a défendu au mwami de les envoyer encore « en mission ».

#### **E.- TRAVAUX PUBLICS.**

**QUESTION N° 34 (Section E) : Sur quelles instructions ou suivant quelles directives basez-vous actuellement les dépenses en distinguant entre dépenses ordinaires et extraordinaires ?**

Base des dépenses pour l'exercice 1929 :

a) Travaux de construction à Nyanza :

Crédit de 25.000 fs. alloué en Avril 1928, rubrique :

« Compte transitoire » (figurant au B.P.C.).

b) Entretien du poste :

Crédit de 960 fs.

c) Réfection de la route Nyanza-Mushao :

Crédit de 20.000 fs. alloués sur l'art. I.E.2. du B.E.1928.

d) Entretien de la route Akanyaru-Kigali :

Crédit alloué : 6.000 fs., suivant lettre N° 1964 / Routes, en date du 30/4/29.

**QUESTION N° 35 (Section E) : Quel est le salaire journalier des travailleurs employés à la construction des routes ou autres travaux d'utilité publique ?... etc... ?**

A) Les travailleurs employés à la construction des routes ou autres travaux d'utilité publique reçoivent un salaire de un franc par jour. Ne sont

employés à ces travaux que des indigènes qui peuvent rentrer chez eux chaque jour.

B) Les entreprises privées installées dans le territoire paient leurs travailleurs à raison de 1,50 fr. ou 2 fr. par jour.

C) Quant aux établissements de mission, la question de l'augmentation du salaire des travailleurs a été laissée provisoirement en suspens pour cette raison que l'obligation de doubler, voire même de tripler les salaires actuellement payés aux travailleurs serait de nature à paralyser momentanément l'action de ces établissements dont les crédits sont, de façon générale, étroitement limités.

D) Lorsqu'un indigène du territoire loue spontanément ses services à un autre indigène, il reçoit de un à 2 fs. par jour, mais le plus souvent, il travaille pour recevoir de la nourriture qu'il partagera avec sa famille ; après avoir travaillé de 7 heures à midi, il recevra par exemple un K° ou 1 ½ K° de haricots, ou encore 3 K° de patates douces.

**QUESTION N° 36 (Section E) : Le recrutement des travailleurs nécessaires à ces travaux se fait-il sans difficultés ? Ces travaux sont-ils imputés sur les prestations coutumières dues aux chefs ?**

A) Jusqu'à présent le recrutement des travailleurs nécessaires pour les travaux d'utilité publique se fait sans aucune difficulté.

B) Les travaux de construction et d'entretien des routes et des pistes ne sont pas imputés sur les prestations coutumières dues aux chefs ; du moins ne le sont-ils pas « formellement ». Ils le sont en fait, depuis que la coutume suivante s'est établie : le Muhutu qui a travaillé un ou plusieurs jours à des travaux de routes refuse de prêter à son chef, pendant le même mois, la journée de travail qui lui est due coutumièrement ; or, aucun des chefs n'a songé à se plaindre de ce refus et tous, par le fait même, ont consacré cet usage.

**QUESTION N° 37 (Section E) : Les recrutements pour le compte d'entreprises privées sont-ils nombreux ? Quelle aide y apporte l'Administration ?**

Les entreprises privées emploient :

L'U.M.H.K. : en moyenne 50 hommes par jour,

Protanag : en moyenne de 60 à 100 hommes par jour,

Forminière : en moyenne 400 hommes par jour.

Pour ce qui regarde les deux premières entreprises citées, l'Administration n'intervient pas dans le recrutement des travailleurs ; ceux-ci se présentent spontanément, sans aucune intervention des chefs (au nouveau camp

de la Protanag, situé à 4 Kms. du poste, environ 150 indigènes viennent, chaque matin, offrir leurs services).

Pour les travailleurs nécessaires à la construction de la route du NDIZA (entreprise Forminière), l'Administration a fixé la règle suivante : tous les chefs possédant des collines sur le tracé de la future route doivent fournir, journellement, 5% des contribuables qui se trouvent sur leurs collines.

Ce système donne d'excellents résultats : les indigènes travaillent pendant deux ou trois jours, sans contrat d'engagement, puis retournent chez eux pendant un ou deux mois ; les travaux de cultures n'ont aucunement à souffrir de ces courtes interruptions. Les indigènes se relaient par colline et d'eux-mêmes en quelque sorte ; lorsque tous les hommes de la colline ont passé un jour ou deux sur la route, le roulement continu automatiquement.

Seuls, les contrats d'engagement des recrues de l'U.M.H.K. sont présentés au « visa » des autorités territoriales ; les nouveaux engagés viennent au poste, le camp de Nyabisindu étant situé à 7 Kms. environ de Nyanza ; ils sont interrogés individuellement sur tous les points essentiels de leur contrat d'engagement.

#### **F.- PERSONNEL INDIGENE.**

**QUESTION N° 38 (Section F) : Les secrétaires indigènes vous donnent-ils satisfaction ? En quoi consistent leurs attributions ?** Les secrétaires indigènes donnent entière satisfaction. Voici leurs attributions :

Quatre S.I. sont adjoints aux chefs de provinces pour assister ceux-ci dans le travail du recensement et dans la perception de l'impôt.

Un S.I. est chargé spécialement de la surveillance et du paiement des travailleurs ;

Un S.I. est chargé de l'achat des vivres et de la distribution journalière de la ration aux travailleurs ;

Un S.I. est chargé de la surveillance du marché et du recensement ;

Un S.I. s'occupe du transit, du matériel, du paiement et du ravitaillement des porteurs ;

Un S.I. est chargé de l'entretien du poste, des cultures et du reboisement ;

Un S.I. est chargé de la surveillance et de l'entretien des routes.

**QUESTION N° 39 (Section F) : Les policiers indigènes vous donnent-ils satisfaction ?** Les policiers indigènes ne nous donnent aucune satisfaction. Ils furent recrutés dans le territoire de Nyanza et formés au poste même ; ils reçoivent chaque jour l'instruction en même temps que les soldats du détachement. Leur mission consiste à monter la garde avec les soldats et à surveiller les prisonniers. Nous n'oserions pas leur confier une mission délicate

ni les envoyer dans l'intérieur du territoire car il est certain qu'abandonnés à eux-mêmes, ils se livreraient à toutes sortes d'exactions.

#### **G.- ENSEIGNEMENT.**

#### **QUESTION N° 40 (Section G) : Quel est le nombre d'établissement d'enseignements de votre territoire ?**

A) Il existe, dans le territoire de Nyanza, quatre établissements d'enseignement :

- 1) l'école des fils de chefs, à Nyanza,
- 2) Mission catholique de Kabgayi :  
Enseignement supérieur,  
Enseignement inférieur,  
Enseignement professionnel
- 3) Mission protestante d'Iremera :  
Enseignement inférieur,  
Enseignement professionnel.
- 4) Mission adventiste de Gitwe :  
Enseignement inférieur,  
Enseignement professionnel ;

B) Ecole des Fils de chefs, à Nyanza :

Nombre d'élèves inscrits : 375 ;  
Moyenne journalière des présences : 357 ;  
Programme des cours : comporte 6 années d'étude ;  
(voir rap. Annuel 1926).  
Moniteurs : ont été formés par l'instituteur européen.

C) Mission Adventiste de GITWE :

Nombre d'élèves inscrits : 400 ;  
Moyenne journalière des présences : 300 ;  
Programme des cours : 7 années d'étude ;  
Moniteurs : formés par les Missionnaires.

(d'après renseignements fournis par M. le Missionnaire ROBINSON)

Note : Pour ce qui concerne les missions de Kabgayi et d'Iremera, les renseignements demandés à la date du 27 septembre ne nous sont pas encore parvenus ce jour (26-10-29).

D) Mission de KABGAYI :

(D'après renseignements parvenus à Nyanza le 30/10).

a) Nombre d'élèves inscrits au cours :

A la mission de Kabgayi : 17 sections – 469 élèves inscrits.  
Dans les chapelles-écoles : 33 classes – 942 élèves inscrits.

b) Moyenne journalière des présences :

Les 4/5 environ du nombre d'élèves inscrits.

c) Programme des cours :

A l'heure actuelle, le programme du Gouvernement est adopté dans les 50 classes précitées.

Nombre d'années d'études : 4.

d) Moniteurs : Ils ont reçu leur formation à la mission de Kabgayi.

Extrait de la lettre du R.P. Supérieur : « Outre ces cinquante écoles dans lesquelles on suit le programme gouvernemental, il y a, tant à la mission même que dans les succursales, de nombreuses écoles dans lesquelles on suit le programme imposé par le Vicaire Apostolique. Le nombre global des élèves –garçons, filles, enfants qui fréquentent les écoles est de 4.922 ».

## H.- INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

**QUESTION N° 41 (Section H) : Quels sont les établissements des Missions du Territoire ? ... etc... ?** Ainsi qu'il vient d'être dit sous la rubrique précédente (Enseignement) les renseignements demandés à la date du 27/9 ne sont pas encore parvenus à Nyanza, si ce n'est pour la mission adventiste de Gitwe. M. le Missionnaire ROBINSON nous a communiqué des renseignements suivants :

### Mission des Adventistes du septième jour :

Mission principale : Gitwe.

Chapelles-écoles : 20 (Note Coubeau, 1933 : dont 4 régulièrement accordées).

Epoque de la fondation : 1919.

Directeur : M. F.M. ROBINSON.

Assistant : M. C.A. JOHNSON.

Activité philanthropique: dispensaire (moyenne de 1.200 malades soignés mensuellement).

### Mission de Kabgayi :

(D'après renseignements reçus à Nyanza le 30/10).

a) Mission principale : Kabgayi.

#### Succursales :

|             |            |          |
|-------------|------------|----------|
| Kulengeri,  | Kageyo,    | Kangoma, |
| Kizibaziba, | Rwinyana,  | Kibingo, |
| Nyabisindu, | Rubona,    | Kigoma,  |
| Gasoro,     | Kanyanza,  | Kavumu,  |
| Nyanza,     | Munyinya,  | Kivumu,  |
| Ruyanza,    | Musambira, | Migina,  |
| Kamonyi,    | Rukambura, | Manyana, |
| Nyamirembe, | Giko,      | Murambi, |
| Kirwa,      | Rusekera,  | Chyeza,  |
| Bgirika,    | Kivono,    | Rutaka,  |



|              |              |             |
|--------------|--------------|-------------|
| Mushishiro,  | Nyabitare    | Kibanda,    |
| Rugendabali, | Gisharu,     | Kibango,    |
| Kivumu,      | Rongi,       | Kibyimba,   |
| Mulehe,      | Kanyanza,    | Nyarusange, |
| Giseke,      | Kwichukiro,  | Chyichiro,  |
| Mwendo,      | Saruheshi,   | Muyunzwe,   |
| Bgiramvura,  | Kabere ,     | Rwoga,      |
| Karambi,     | Misambagiyo, | Gahengeri,  |
| Nyagisozi,   | Chabakamye,  | Suti,       |
| Maso,        | Mugano,      | Mugote,     |
| Gitovu,      | Muyira.      |             |

b) Epoque de la fondation : 25 janvier 1906.

c) Son directeur actuel : R.P. VERHAEGEN ; Auxiliaires : 4.

d) Activité philanthropique :

- 1) Dispensaire : environ 50.000 malades soignés entre 30-6-28 et le 30-6-29.
- 2) Trois centres de la goutte de lait.
- 3) Deux ouvriers, dans lesquels travaillent 60 jeunes filles.

**QUESTION N° 42 (Section H) : Y a-t'il un inconvénient à la coexistence d'établissements des Missions de différentes cultes ?** Jusqu'à présent, la coexistence d'établissements de missionnaires de trois cultes différents n'a entraîné aucune difficulté sérieuse, seulement quelques petites controverses au sujet de l'emplacement de certaines chapelles-écoles, incidents qui ont pu, chaque fois, être réglés à l'amiable.

#### **TRIBUNAUX INDIGENES.**

**QUESTION N° 43 (Section I) : Comment fonctionne l'institution des tribunaux indigènes sans votre territoire ? ... etc... ?**

A) Il n'existe, actuellement, qu'un seul tribunal indigène, dont le siège ordinaire est au chef-lieu du territoire. Serait-il opportun d'envisager la création d'autres juridictions indigènes, dans chacune des provinces du territoire ? Certainement, à condition toutefois que la réalisation soit conduite avec prudence. La meilleure façon de procéder serait, semble-t-il, de commencer dans une seule province, en choisissant pour cette expérience dont celle à la tête se trouve le chef le plus intelligent et le plus estimé des indigènes pour son esprit d'équité (or, sous le rapport de l'équité, seul le chef LWABUTOGO se distingue de ses confrères). Il serait au surplus absolument nécessaire que la nouvelle juridiction ne fonctionnât dans ses débuts tout au moins, que sous la surveillance du Délégué ou de son adjoint. On pourrait

ensuite, si cette première expérience donnait de bons résultats, l'étendre successivement aux autres provinces du territoire.

B) Désignation des juges : C'est le Délégué qui désigne les juges du tribunal indigène. Ils sont choisis parmi les chefs de province et les grands notables.

Chaque juge reste en fonction durant une semaine. Il est assisté de cinq assesseurs, choisis parmi les sous-chefs de cinq provinces différentes ; toutefois, les juges qui ne sont pas en fonctions mais qui assistent à l'audience du tribunal peuvent donner leur avis, au même titre que les assesseurs.

C) Composition du siège : Au premier degré d'instance : un juge, cinq assesseurs et un greffier (secrétaire indigène). En degré d'appel : le Délégué du Résident et le mwami assistent à l'audience.

D) Audiences : Comme juridiction du premier degré, le tribunal siège chaque jour, sauf le samedi, de 9 heures à midi. Comme juridiction d'appel : le samedi, aux mêmes heures.

E) Contrôle de cette juridiction : Quand il est au poste, le Délégué assiste presque tous les jours aux audiences du tribunal indigène.

Chaque fois qu'un jugement est rendu, le juge interroge les parties sur le point de savoir si la décision intervenue les satisfait toutes deux et si aucune ne désire représenter sa palabre le samedi suivant, en appel, devant le Délégué et le mwami. Si l'une des parties interjette appel, l'affaire sera reprise entièrement, comme si aucun jugement n'avait été rendu.

F) Force exécutoire des décisions : Les parties débattent librement devant le tribunal la question des délais d'exécution. Les indigènes savent très bien que, si une des parties tente de se soustraire à l'exécution d'une décision, le litige sera porté devant les juridictions civiles.

G) Incarcération : Jadis, les tribunaux indigènes pouvaient prononcer des peines d'incarcération ne dépassant pas deux mois ; ces peines étaient subies dans la prison du poste. Ce pouvoir leur a été enlevé cette année.

## **J.- ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX.**

### **QUESTION N° 44 (Section J) : Les établissements commerciaux ?**

| <b>FIRME :</b>   | <b>NATIONALITE DE<br/>DE LA FIRME :</b> | <b>NATION. DU<br/>GERANT :</b> | <b>STATUT JURID :</b> |
|------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| AZIZ bin NASSOR. | Arabe                                   | (HALFAN bin<br>ALI – Arabe)    | –                     |
| ALI bin NAYIM.   | Arabe                                   | –                              | Soc. Nom col. (1).    |

|                      |        |                              |                    |
|----------------------|--------|------------------------------|--------------------|
| AZIZ bin NASSOR.     | Arabe  | Locat. RHEM-TULLA (Hind.)    | –                  |
| SEF bin MOHAMED.     | Arabe  | –                            | Soc. Nom col. (2). |
| PARDAN MANDJI.       | Hindou | (Hussein NAS-SORALI – Hind.) | –                  |
| ESAK SIDIK.          | Hindou | –                            |                    |
| RHEMTULLA MENDJI.    | Hindou | (ESSAK ABA Hindou – locat.)  | –                  |
| ABDALLA bin SALIM.   | Arabe  | (MOHAMED bin MASSUD – Arabe) | Société (3).       |
| MOHAMED bin HAMED.   | Arabe  |                              | –                  |
| HAMED bin MOHAMED.   | Arabe  | ISA bin SEF (Arabe)          | –                  |
| ABDALLA bin SELIMAN. | Arabe  | HAMES bin ABDALLA (Arabe)    | –                  |
| SAID bin HAMED.      | Arabe  |                              | –                  |

(1) Société en nom collectif « SULTAN bin RACHID & C° » (statuts publiés au B.O. du R-U/. du 1/3/28).

(2) Société en nom collectif « SEF bin MOHAMED & C° » (statuts déposés au greffe Trib. d'Usumbura le 4/3/28 ; publié au B.O. du 15/7/28).

(3) Société « ABDALLA bin SALIM & C° » – Siège social : Usumbura. (Statuts publiés au B.O. du 1/5/29).

Tous ces commerçants font le trafic de peaux, vivres, étoffes et articles pour noirs. Seul, ESAK SIDIK et SEF bin MOHAMED font le commerce de gros bétail.

#### **QUESTION N° 45 (Section J) : Indiquer la nature des opérations commerciales d'une certaine importance à l'exportation et l'importation ?**

Comme opérations d'une certaine importance, nous devons signaler :

##### **A l'exportation** : Le commerce des peaux

Les chiffres pour 1928 sont : 111.123 Kgs. de peau de gros bétail,  
44.941 peaux de chèvres.

Pour la période allant du 1-1-29 au 31-10-29 les chiffres sont :

23.119 Kgs. de peaux de gros bétail,

10.274 peaux de chèvres.

**A l'importation** : Les étoffes et articles de traite venant, pour la plus grande partie, des factoreries d'Usumbura.

## **K.- AGRICULTURE – POSSIBILITES D'INSTALLATION POUR ENTREPRISES EUROPEENNES.**

**QUESTION N° 46 (Section K) : Existe-t-il dans le territoire des terres libres de tout droit dont la mise en valeur par les indigènes n'est pas à prévoir ? ... etc... ?** Dans tout le territoire de Nyanza, il n'existe, pour ainsi dire, aucune colline sur laquelle on ne trouve un ou plusieurs « boma » (kraals d'indigènes) – sauf dans la région Ouest de Bunyambiriri, sur une bande de 15 Kms. de largeur environ, région inhabitée mais exploitée par les indigènes, qui périodiquement, mettent le feu aux broussailles, vestiges de l'ancienne forêt, pour cultiver des haricots et des petit pois.

Les collines les moins peuplées – celles dont le terrain n'est pas favorable aux cultures – sont réservées aux pâturages.

En conséquence, on peut dire que la possibilité de concéder à des entreprises privées des terrains d'une certaine étendue n'est pas à envisager dans le territoire de Nyanza, tout autre est la question des « zones de protection temporaire » et de la collaboration d'entreprises européennes avec les indigènes dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture.

**QUESTION N° 47 (Section K) : Quelle est l'étendue approximative des terres cultivée par les indigènes ? Des terres réservées aux pâturages ? ... etc... ?**

1.- L'étendue approximative des terres cultivées par les indigènes est de 39.800 Has. L'étendue approximative des terres réservées aux pâturages est de 235.200 Has.

2.- le nombre d'adultes valides étant de 60.329, on peut déduire de ce qui précède que chaque chef de famille dispose pour ses cultures d'environ 70 ares. Toutefois, il convient d'ajouter que chaque Muhutu peut aisément disposer de 2 Has. de terre arable, l'administration et un grand nombre de chefs ne cessant de pousser les indigènes à développer leurs cultures, à les étendre au détriment des terres réservées aux pâturages.

**QUESTION N° 48 (Section K) : Demande : Exposé des cultures du territoire. Pour chacune d'elles indiquer :**

- a) l'époque d'ensemencement et de récolte.
- b) la jachère est-elle pratiquée et éventuellement, quel est l'intervalle entre deux mises en culture ?
- c) son importance relativement à l'ensemble des cultures (pourcentage de chaque variété ; celui-ci est-il constant ?)
- d) la moyenne des récoltes dans des conditions normales (rendement moyen à l'hectare – proportion entre la quantité des semences confiées au sol et celle récoltée) ?

Dans le territoire de Nyanza, sont cultivés principalement :

la patate douce,  
les haricots et petits pois,  
le sorgho,  
l'éleusine,  
le manioc,  
la banane,  
le café,  
le tabac.

#### LA PATATE DOUCE.

1.- Ensemencement : dans les bas-fonds : durant toute l'année ; sur les collines : durant toute la saison des pluies.

Récolte : en toute saison.

2.- Jachère : la jachère proprement dite n'est pratiquée qu'aux environs de la forêt, là où les indigènes (peu nombreux d'ailleurs) disposent de grandes étendues de terres ; ils y laissent le plus souvent le terrain en jachère pendant 2 ou 3 ans, puis, brûlent les broussailles et les cépées avant de procéder à de nouvelles cultures. Partout ailleurs, la jachère n'est pratiquée qu'après épuisement complet du sol. Mais les indigènes connaissent l'alternance des cultures et le cycle qu'ils adoptent généralement est le suivant : patates douces (pendant deux années consécutives), puis haricots, ou petits pois pendant un an ; enfin, sorgho pendant un an. Certains indigènes pratiquent la fumure de leurs champs au moyen de bouse de vache.

3.- Importance : la patate douce représente 50% des cultures indigènes.

4.- Rendement : en moyenne : 8.000Kgs. à l'hectare ; si les indigènes laissaient arriver les tubercules à maturité complète, ils obtiendraient un rendement bien supérieur, variant entre 15 et 30.000 Kgs. à l'hectare (suivant climat, variété, fertilité du sol).

#### HARICOTS ET PETITS POIS.

1.- Ensemencement : de la mi-septembre à la mi-novembre et de mai mi-février jusqu'à la mi-avril (dans les marais, on sème encore en juin, mais les haricots seulement).

Récolte : deux à trois mois après l'ensemencement (dans le Bunyambiriri, où la température est plus fraîche, trois à quatre mois).

2.- Jachère : voir plus haut.

3.- Importance : environ 20 % des cultures.

4.- Rendement : en moyenne : 5.000Kgs. à l'Ha., pour une quantité de semence variant de 150 à 200 Kgs.

#### LE SORGHO.

- 1.- Ensemencement : Septembre et Janvier.  
Récolte : 5 à 6 mois après l'ensemencement.
- 2.- Importance : environ 20 % des cultures.
- 3.- Rendement : de 1.000 à 2.000 Kgs. par Ha (pour une quantité de semences variant de 25 à 30 Kgs.)

#### L'ELEUSINE.

- 1.- Ensemencement : de la mi-septembre à la mi-octobre.  
Récolte : 3 à 4 mois après l'ensemencement.
- 2.- Importance : représentant environ 3% des cultures.
- 3.- Rendement : en moyenne : 1.000 Kgs. à l'Ha., quantité de semences nécessaires : 25 Kgs. à l'Ha.

#### LE MANIOC.

- 1.- Mise en terre des boutures : durant toute la saison de pluie.  
Récolte : au minimum un an après la mise en terres des boutures.
- 2.- Importance : environ 0,4 % des cultures.
- 3.- Rendement : en moyenne : 10.000 Kgs. à l'Ha.

#### LE MAIS.

- 1.- Ensemencement : de la mi-septembre à la mi-octobre et de mi-février à mi-mars.  
Récolte : 4 à 5 mois après l'ensemencement, dans le Bunyambiriri ; ailleurs, 3 à 4 mois seulement.
- 2.- Importance : environ 0,6 % des cultures indigènes.
- 3.- Rendement : 3.000Kgs. à l'Ha. (pour 150 kgs. de semences).

#### LE CAFE.

- 1.- Récolte: commence la troisième année.
- 2.- Importance : environ 0,06 % dans l'ensemble des cultures indigènes.
- 3.- Rendement : en moyenne : 800 kgs. à l'Ha.

#### LE TABAC.

- 1.- Ensemencement : de mi-septembre à fin octobre et de mi-février à mi-mars. Récolte : environ 4 mois après l'ensemencement.
- 2.- Importance : 0,06% de l'ensemble des cultures.
- 3.- Rendement : très variable, en moyenne : 200.000 feuilles par Ha.

**QUESTION N° 49 (Section K) : Les cultures faites par l'indigène sont-elles rationnelles ? La collaboration européenne peut-elle améliorer la situation en augmentant le rendement ?** Les indigènes pratiquent presque tous aujourd'hui le système de l'alternance des cultures. Il s'en faut encore de beaucoup cependant que leurs méthodes soient absolument rationnelles

et, à ce point de vue, la collaboration d'entreprises européennes dans ce domaine d'agriculture ne pourra produire que de très heureux résultats.

**QUESTION N° 50 (Section K) : De quel outillage dispose l'indigène pour ses cultures ? Se procure-t-il aisément ? Quelle est son origine ? ... etc... ?** L'indigène se sert exclusivement de la houe et de la serpette, cette dernière étant utilisée pour les travaux de débroussaillage et pour la récolte du sorgho. Les houes sont fabriquées par les forgerons indigènes ; elles sont de qualité médiocre et d'une usure très rapide ; leur prix actuel – 15 à 20 fs – ne correspond certainement pas à la valeur de l'outil (1) ; de plus, les indigènes se procurent malaisément cet outil indispensable. Si l'autorité territoriale pouvait, chaque année, céder au prix de revient 4 à 5.000 houes aux indigènes, ce serait une excellente chose car, de cette façon, l'indigène pourrait acquérir un outil de qualité bien supérieur et à un prix beaucoup plus raisonnable.

-----  
(1) Au début de 1929, la houe indigène coûtait seulement de 10 à 15 fs. C'est le jeu de l'offre et de la demande (celle-ci étant de loin supérieure à celle-là) qui a provoqué une hausse tellement sensible en un temps aussi court.

**QUESTION N° 51 (Section L) : Historique sommaire des forêts du territoire ? ... etc... ?** Jadis existaient dans le territoire de Nyanza deux grandes forêts : l'une au Nord du Ndiza, dans la boucle de la rivière Nyavarongo ; l'autre, à l'Ouest de la province du Bunyambiriri.

De la première, il ne subsiste aujourd'hui que quelques hectares boisés, au flanc d'une colline et les indigènes exploitent ce dernier vestige pour la fabrication des pirogues employées sur la Nyavarongo. La forêt du Ndiza fut systématiquement détruite par les habitants de cette région (assez peuplée) désireux d'étendre toujours davantage leurs cultures et ne pouvant arriver à ce résultat qu'en conquérant, chaque année, quelques hectares sur la forêt.

Le même sort menace la seconde forêt : celle de Bunyambiriri, la seule qui mérite de retenir notre attention à l'heure actuelle.

Pour connaître l'histoire de la forêt du Bunyambiriri, nous avons interrogé, sur place, un certain nombre d'indigènes ; le récit le plus intéressant est celui que nous fit le vieux NYAMUHENDA, ancien sorcier de Musinga, né vers 1860 aux abords de la forêt :

« Mon père m'a raconté que, au temps de MUBWAMBWE SENTABYO (sixième roi avant Musinga), la forêt que vous voyez là-bas venait jusqu'à la rivière NZAVU et couvrait le massif MUKONGORE.

Pendant le règne de LWOGERA, grand-père de Musinga, la lisière de la forêt avait reculé jusqu'à la rivière KYIMBOGO et jusqu'aux massifs KIN-GURUWE et SEKERA.

Quand moi, j'étais encore enfant – c'était au temps de Lwabugiri – je me rappelle très bien que la forêt s'étendait encore jusqu'à la rivière NYIRARANGE. Mais, chaque année pour avoir de belles récoltes, les gens brûlaient en janvier et en février de grandes étendues, aussi bien à la lisière qu'à l'intérieur de la forêt, près des clairières. Beaucoup de gens vinrent habiter au Bunyambiriri sous le règne de Lwabugiri ; ceux du BWISHAZA (ter. Lubengera) et ceux du KINYAGA (terr. Shangugu) entraient aussi dans la forêt pour établir des cultures, parce que, là, les cultures souffrent moins de la sécheresse.

Vous voyez mon fils (jeune homme de 17 ans environ) vous pouvez être certain que, quand il aura mon âge, il ne restera plus rien de la forêt, plus rien ».

#### **L.- PROTECTION DES FORETS.**

**QUESTION N° 52 (Section L) : Indiquez l'importance des déboisements effectués et les mesures déjà prises en vue de la reconstitution des forêts indispensables à la prospérité et à la consommation normale du pays ?**

RECU LADE DE LA FORET DEPUIS 1860 - MESURES DE PROTECTION  
A PRENDRE.

Des récits faits par les indigènes de la région on peut conclure que, en 60 ans, la lisière de la forêt a reculé sur une distance de 10 kilomètres.

Fin Septembre dernier, des ordres sévères ont été donnés aux chefs et aux indigènes de la région Ouest du Bunyambiriri : il a été strictement interdit de défricher encore ou d'incendier la lisière de la forêt ; des proclamations ont été faites partout, en présence du Délégué et du mwami. En outre, de pressantes instances ont été faites auprès des chefs et des indigènes pour les amener à reboiser aux environs de leurs boma et, plus généralement, au sommet de toutes les chaînes.

Pour que cesse la destruction systématique de ce qui reste de la forêt, il est nécessaire qu'une surveillance continuelle soit exercée par les Délégués des territoires de Lubengera, Shangugu, Astrida et Nyanza.

La seule mesure qui nous paraisse adéquate pour protéger les vestiges de la forêt est une mesure radicale ; elle consiste à interdire toute culture au-delà d'une ligne qui serait déterminée sur place, de façon à créer, tout autour des montagnes encore boisées, une zone interdite ; de plus réglementer étroitement l'exploitation forestière, aussi bien pour l'Administration que pour les établissements de mission et les entreprises privées ; pour arriver à délimiter sur le terrain, au moyen de signaux, des « zones d'exploitation » qui seraient affectées à chacune des scieries ; déterminer, à l'intérieur de ces zones, quels arbres peuvent être abattus et dans quelle proportion ; enfin,



n'autoriser le transfert d'une scierie d'un endroit dans un autre que lorsque la preuve aura été faite par l'exploitant qu'il a observé strictement la clause de reboisement en ce qui concerne la zone qu'il abandonne.

**QUESTION N° 53 (Section L) : Demande : Situation des forêts existantes.**

1.- Superficie : On peut évaluer à 4.000 Has. ce qui reste de la forêt du Bunyamiriri en territoire de Nyanza.

2.- Noms indigènes des essences :

|              |            |                       |
|--------------|------------|-----------------------|
| Umuhurizo,   | Umushishi, | Ingongo,              |
| Umushwali,   | Umufu,     | Umuwande,             |
| Umuhurura,   | Umushyika, | Umuyove,              |
| Umutake (1), | Umungo,    | Umuzimyamuriro,       |
| Umkore,      | Umusekera, | Inkundu (ou Umunazi), |
| Umugese,     | Umwumba,   | Umutaka,              |
| Umurife,     | Umuneke,   | Umurangara,           |
| Umushagwe,   | Umuronzi,  | Umushabarara,         |
| Umujuga,     | Umutereko, | Umupyisi,             |
| Umusivya,    | Inembge.   |                       |

(1) Umutake : extrêmement rare aujourd'hui.

3.- Propriété des essences : Parmi tous ces arbres, l'Inkundu ou Umunazi est celui qui devient le plus vigoureux.

Les essences les plus recherchées par les scieurs de long, celles par conséquent qui fournissent les meilleurs bois de charpente sont :

|            |            |            |
|------------|------------|------------|
| Umuhurizo, | Umushishi, | Ingongo,   |
| Umushwali, | Umuhurura, | Umutake,   |
| Umungo,    | Inkundu,   | Umushagwe, |
| Umujuga,   | Umutereko, | Umwumba.   |

Parmi ces essences, sont plus particulièrement attaqués par les tereks, celles dont les noms suivent :

|           |               |             |
|-----------|---------------|-------------|
| Umuwande, | Umkore,       | Umusekera,  |
| Umugese,  | Umuneke,      | Umurangara, |
| Umuronzi, | Umushabarara, | Umusivya.   |

## **M.- INDUSTRIES INDIGENES.**

**QUESTION N° 54 (Section M) : Quelles sont les industries indigènes de votre territoire ?**

**Indiquer :** a) leur caractère utilitaire ou autre ;  
b) l'origine des matières premières ;  
c) les procédés de fabrication (exposé sommaire) ;  
d) l'avenir qui paraît réservé à chacune de ces industries.

1.- ABABUMBYE : Potiers : l'industrie de la poterie est le monopole des Batwa, installés un peu partout dans le territoire, mais principalement près des terrains argileux. La poterie est généralement le travail des femmes ; bien qu'elles ignorent le tour, et ne disposent que d'outils très rudimentaires, elles parviennent à rendre parfaitement les motifs qu'on leur présente. Jadis, elles se contentaient de confectionner des amphores grossières, servant aux usages domestiques : depuis l'arrivée des Européens, elles fabriquent des ouvrages plus délicats ; elles confectionnent aussi de longues pipes (genre « bahima ») très prisés par les Watutsi.

2.- ABACHUZI : Forgerons ; s'installent de préférence aux environs de la forêt dont les arbres leur fournissent en abondance le charbon de bois nécessaire à leur industrie. Quoique ne disposant que d'outils tout à fait rudimentaires, ils fabriquent des lances, des flèches, des couteaux d'une facture vraiment remarquable ; à côté de ces objets de parade, ils forgent d'autres d'un usage courant : serpettes, houes, etc... Les forgerons deviennent très riches et rapidement.

3.- ABAKANYI : A la fois tanneurs, peaussiers et tailleurs ; préparent les peaux pour en confectionner des robes de femmes, des couvertures et des habits de parade pour danseurs.

4.- ABAJE : Sculpteurs sur bois ; confectionnent des boucliers de parade, les pots à parfum, des fourneaux pour yatagans, des sièges indigènes, etc...

5.- TRAVAUX DE VANNERIE : Nattes, paniers et paravents ainsi que tous travaux de fine vannerie sont réservés aux femmes Watutsi, qui ne s'y livrent qu'en guise de passe-temps.

## **N.- REGIME PENITENTIAIRE.**

**QUESTION N° 55 (Section N) : De quels soins médicaux les prévenus sont-ils l'objet lorsqu'ils tombent malade au cours de leur détention ? Sont-ils visités par un médecin ou par un agent sanitaire au moment de l'incarcération ?** Lorsque des prévenus tombent malades au cours de leur détention, ils reçoivent les premiers soins du personnel territorial ; leur cas

présente-t-il quelque gravité, ils sont dirigés sur l'hôpital d'Astrida. Toutefois, depuis le mois de mai de cette année, Monsieur le docteur MOL de l'U.M.H.K. a l'amabilité d'examiner et de traiter les malades que nous envoyons à Nyabisindu (cas urgents, blessures, etc...). Au moment de leur incarcération, les prévenus ne subissent pas de visite médicale pour cette raison qu'il n'y a pas de médecin ni d'agent sanitaire au poste de Nyanza.

#### O.- RAVITAILLEMENT DES CENTRES EUROPEENS.

**QUESTION N° 56 (Section O) : Dans quelles conditions, les indigènes fournissent-ils aux autorités européennes, soit pour le besoin de l'Administration... etc... soit pour leurs besoins personnels ... etc... ?**

A l'heure actuelle, l'administration achète, chez les commerçants de la place, tout ce qui est nécessaire pour le ravitaillement de la troupe, des prisonniers et des travailleurs régulièrement engagés. Quand la situation vivrière sera redevenue tout à fait normale, on pourra acheter, au marché du poste, tout ce dont on aura besoin pour le ravitaillement du personnel indigène. En ce qui concerne le combustible (mais pour cela uniquement) force est bien de recourir à l'intermédiaire des chefs, pour cette raison que le bois de chauffage mis en vente sur le marché est absolument insuffisant pour satisfaire la demande. Pour ce qui est des vivres frais : viande de boucherie, poules et œufs, c'est au marché indigène que les Européens se les procurent (1). Pour la fourniture de lait et de beurre, ils louent un certain nombre de vaches à un chef du voisinage : le prix mensuel de location est de 15 fs. par vache. Il n'est pas opportun d'envisager la création d'une laiterie à Nyanza ; pareille innovation n'entraînerait que des mécomptes, à raison principalement de la grande quantité de lait nécessaire à la Cour du sultan.

-----  
(1) Mercuriale au 31 Octobre 1929 : Viande de boucherie : 3 fs. le K°.

Poules : 1,50 à 2 fs.

Œufs : 20 ou 25 centimes.

#### P.- COUT DE LA RATION.

**QUESTION N° 57 (Section P) : Faites connaître le coût de la ration depuis le début de l'année ? Quelle dépense eût représenté la même ration à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1928 ?**

Prix de revient de la ration réglementaire :

|                   | <u>Au 1-1-1928.</u> | <u>Au 31-10-1929.</u> |
|-------------------|---------------------|-----------------------|
| Soldat :          | 0,35 fs.            | 3,50 fs.              |
| Femme de soldat : | 0,30 fs.            | 2,75 fs.              |

|               |          |           |
|---------------|----------|-----------|
| Enfant :      | 0,15 fs. | 1,375 fs. |
| Prisonniers : | 0,30 fs. | 3,50 fs.  |

Le décuplement du coût de la ration s'explique par la raison suivante : au 1<sup>ier</sup> Janvier 1928, les vivres nécessaires étaient fournis par l'intermédiaire des chefs. Ce système qui lésait manifestement l'indigène et provoquait des abus a été abandonné : à l'heure actuelle, les vivres sont achetés chez les commerçants de la place.

FIN



LE MWAMI RUDAHIGWA (ca 1939 ?)

**PROVINCE DE MARANGARA**  
**SITUATION POLITIQUE ET RECENSEMENT DU 31.XII.1929**

Etabli par Mr Lenaerts, Adm. Terr.



MR LENAERTS

Chef : RUDAHIGWA

| Massif.  | Collines.         | Sous-chef.    | Chef.        | Boma. | Contr. | Bet. |
|----------|-------------------|---------------|--------------|-------|--------|------|
|          | Muhororo          | Nyirinkindi   | Manzi        | 158   | 163    | 227  |
|          | Kamulenzi         | Nyirinkindi   | Manzi        | 29    | 36     | 27   |
|          | Muchubi           | Nyirinkindi   | Manzi        | 58    | 69     | 50   |
|          | Murukiriza        | Nyirinkindi   | Manzi        | -     | -      | -    |
|          | Nyakabungo        | Nyirinkindi   | Manzi        | 37    | 51     | 40   |
|          | Tshabayumbu       | Nyirinkindi   | Manzi        | 21    | 31     | 20   |
|          | Kirengeri         | Gakuba        | Manzi        | 182   | 188    | 165  |
|          | Nyagasozi         | Gakuba        | Manzi        | -     | -      | -    |
|          | Nyagafumbegeshi   | Gakuba        | Manzi        | -     | -      | -    |
|          | Ntenyo            | Nyagatare     | Musinga      | 155   | 199    | 262  |
|          | Kageyo            | Tshondo       | Musinga      | 63    | 76     | 84   |
| Karama   | Karama I          | Biryabayoboke | Musinga      | 101   | 186    | 125  |
|          | Kavumu I          | Kinyana       | Musinga      | 71    | 80     | 162  |
| Shogwe   | Shyogwe           | Karekezi      | Mugemangango | 292   | 290    | 403  |
|          | Mapfundo          | Rwangeyo      | Tshyitatire  | 19    | 32     | 48   |
|          | Rwamaraba I       | Kaburame      | Tshyitatire  | 17    | 17     | 20   |
| Matsinsi | Matsinsi          | Rwamasaka     | Mugemangango | 50    | 60     | 49   |
|          | Nyarunyinya       | Rutuku        | Muadakikwa   | 9     | 13     | 20   |
|          | Rwamaraba II      | Rwamudanga    | Mugemangango | 11    | 13     | 12   |
|          | Kyanza (Tshyanza) | Kabakamuheto  | Mugemangango | 35    | 54     | 36   |
| Rukaza   | Mbari             | Tshatshana    | Musinga      | 55    | 78     | 55   |
|          | Rwakirenge        | Gakwelere     | Musinga      | 37    | 60     | 46   |
|          | Mukanyaga         | Mudakikwa     | Musinga      | 135   | 141    | 110  |
|          | Gukabungo         | Sebakunda     | Musinga      | 91    | 114    | 95   |
|          | Rukaza            | Rwamuningi    | Mugemangango | 89    | 143    | 67   |
|          | Rukaza            | Mukurarinda   | Musinga      | 16    | 18     | 11   |
|          | Rukaza            | Nyabagabo     | Rwigamba     | 53    | 52     | 61   |

|          |            |                 |              |     |     |     |
|----------|------------|-----------------|--------------|-----|-----|-----|
|          | Rukaza     | Kamangu         | Mugemangango | -   | -   | -   |
|          | Rukaza     | Sentananya      | Mugemangango | -   | -   | -   |
| Musumba  | Musumba    | Sebisaho        | Mugemangango | 15  | 20  | 20  |
|          | Musumba    | Sekaryongo      | Musinga      | 100 | 99  | 129 |
| Mahembe  | Mahembe    | Rubambura       | Rwabutogo    | 93  | 85  | 110 |
|          | Mahembe    | Kiretwa         | Musinga      | 21  | 24  | 24  |
|          | Busego     | Rusetsa         | Rwabutogo    | 27  | 32  | 90  |
|          | Busego     | Kiretwa         | Musinga      | 45  | 56  | 81  |
|          | Nyabisindu | Mugimbaho       | Rwabutogo    | 15  | 31  | 52  |
|          | Ruri       | Mugemangango    | Musinga      | 349 | 411 | 293 |
|          | Kirimahwa  | Nyiringango     | Musinga      | 24  | 47  | 72  |
|          | Murambi    | Kamugisha       | Musinga      | 26  | 39  | 20  |
|          | Gatenzi    | Kanyandekwe     | Rwabutogo    | 12  | 18  | 17  |
|          | Gatenzi    | Barashi         | Rwabutogo    | 35  | 36  | 34  |
|          | Gatenzi    | Sekaryongo      | Rwabutogo    | 39  | 66  | 70  |
|          | Karama II  | Rwagarindi      | Rwabutogo    | 168 | 170 | 208 |
|          | Munyinya I | Kanimba         | Rwabutogo    | 121 | 123 | 161 |
|          | Bgirika    | Mukuruwabatwa   | Nyagasaza    | 100 | 145 | 159 |
|          | Bgirika    | Gakwaya         | Nyagasaza    | 19  | 14  | 20  |
|          | Biringaga  | Gasore          | Musinga      | 135 | 103 | 180 |
|          | Birungaga  | Kabano          | Musinga      | -   | -   | -   |
|          | Kagarama   | Rugenera        | Gasore       | 45  | 44  | 39  |
|          | Takwe      | Ruterana        | Rwabutogo    | 43  | 64  | 72  |
|          | Gisehuri   | Burasa          | Nyagasaza    | -   | -   | -   |
| Gihuma   | Nyamabuye  | Karuganda       | Rwidegembya  | 34  | 31  | 50  |
|          | Nyamabuye  | Njamubiri       | Rwabutogo    | 15  | 19  | 27  |
|          | Kavumu II  | Kamaganda       | Rwigamba     | 136 | 158 | 55  |
|          | Gatarama   | Ntivunwa        | Rwidagembya  | 68  | 72  | 67  |
|          | Gahogo     | Ntivunwa        | Rwidagembya  | 164 | 201 | 74  |
|          | Gahogo     | Kanyabujinja    | Mugemangango | 81  | 99  | 123 |
|          | Gahogo     | Rwarema         | Mugemangango | -   | -   | -   |
|          | Gahogo     | Serubabaza      | Rwigamba     | -   | -   | -   |
|          | Gihuma     | Rwemarika       | Mugemangango | 173 | 207 | 231 |
|          | Gashara    | Ntivunwa        | Rwidegembya  | 44  | 58  | 57  |
| Gifumba  | Rugarama   | Munvunanhiko    | Rwidegembya  | 77  | 86  | 66  |
|          | Remeza     | Karuganda       | Musinga      | 33  | 31  | 28  |
|          | Remeza     | Ryumugabe       | Musinga      | 69  | 53  | 90  |
|          | Gifumba    | Kabarisi        | Buzis        | 77  | 113 | 72  |
| Kumunini | Kumunini   | Ruhigirakurinda | Musinga      | 137 | 147 | 120 |
|          | Nkoma      | Serinda         | Rwidegembya  | 38  | 40  | 19  |
|          | Mata       | Kayigura        | Rwabutogo    | 50  | 57  | 70  |
|          | Mata       | Semarura        | Rwabutogo    | 70  | 85  | 65  |
|          | Mata       | Ruhigirakurinda | Musinga      | -   | -   | -   |
|          | Mata       | Karirima        | Rwabutogo    | 18  | 17  | 67  |
|          | Kivumu     | Rukikampunzi    | Rwabutogo    | 42  | 48  | 41  |
|          | Gitongati  | Rukongi         | Musinga      | 93  | 100 | 88  |
|          | Gitongati  | Ruberwa         | Rwudegembya  | 51  | 36  | 23  |
|          | Karama III | Rubirima        | Rwabutogo    | 44  | 54  | 64  |
|          | Karama III | Rugogwe         | Rwabutogo    | 21  | 30  | 27  |
|          | Muhanga    | Muvunandinda    | Rwabutogo    | 102 | 112 | 160 |
|          | Muhanga    | Kabarega        | Musinga      | 90  | 113 | 113 |
|          | Muhanga    | Rwabikinga      | Rwabutogo    | 26  | 24  | 21  |
|          | Muhanga    | Ruhigirakurinda | Musinga      | -   | -   | -   |
|          | Kibanda    | Kananga         | Rwabutogo    | 160 | 142 | 199 |

|            |                |                |             |     |     |     |
|------------|----------------|----------------|-------------|-----|-----|-----|
|            | Gasovu         | Rubergwa       | Rwidegembya | 103 | 45  | 67  |
|            | Kabanda        | Rwabagina      | Rwidegembya | 45  | 51  | 30  |
|            | Karama IV      | Nyirindandi    | Rwidegembya | 71  | 70  | 120 |
|            | Rutarabana     | Rwamanyiwa     | Rwidegembya | 320 | 213 | 143 |
|            | Katikabisi     | Serinda        | Rwidegembya | 12  | 12  | 11  |
| Kakuba     | Gikomero       | Mutezintare    | Tshitatire  | 108 | 95  | 85  |
|            | Gikomero       | Sezikeye       | Tshitatire  | 40  | 35  | 80  |
|            | Mbiriri        | Rukundabarinzi | Tshitatire  | 12  | 10  | 11  |
|            | Ngoma          | Tutuba         | Tshitatire  | 40  | 80  | 119 |
|            | Nyarunjinya I  | Ruhumuriza     | Tshitatire  | 41  | 37  | 47  |
| Nyabitare  | Nyabitare      | Rwangampuhwe   | Musinga     | 402 | 407 | 577 |
|            | Musange        | Serukamba      | Musinga     | 35  | 38  | 33  |
|            | Buringa        | Rwadirima      | Tshitatire  | 34  | 56  | 101 |
|            | Buringa        | Gakundi        | Mutezintare | -   | -   | -   |
|            | Buringa        | Kayijamahe     | Tshitatire  | 49  | 87  | 31  |
|            | Nyanza         | Karega         | Tshitatire  | 100 | 148 | 113 |
|            | Nyarunjinya II | Kaganantagara  | Tshitatire  | 50  | 40  | 36  |
|            | Nyarusange     | Nzanutuma      | Tshitatire  | 25  | 20  | 21  |
|            | Kurusuzumiro   | Kayinamura     | Tshitatire  | 12  | 11  | 17  |
| Mushishiro | Mushishiro     | Mwikaragu      | Rwabutogo   | 342 | 494 | 343 |
|            | Saruheshi      | Songa          | Kambanda    | 206 | 316 | 246 |
|            | Gitishyuma     | Sentama        | Kambanda    | -   | -   | -   |
|            | Nyarutovu      | Karabasharira  | Kambanda    | -   | -   | -   |
|            | Kanyamunega    | Rutwa          | Kambanda    | -   | -   | -   |
|            | Byimana        | Tshyenge       | Musinga     | 231 | 234 | 398 |
|            | Mayebe         | Senyakazana    | Musinga     | 40  | 58  | 53  |
|            | Mugomba        | Gasore         | Musinga     | 32  | 58  | 52  |
|            | Nyakabuye      | Birakaza       | Musinga     | 24  | 35  | 48  |
|            | Ndago          | Hangu          | Musinga     | 43  | 52  | 100 |
| Mukinga    | Mukingi        | Nyanjwenge     | Rwabutogo   | 229 | 297 | 337 |
| Mukinga    | Munyinya II    | Munyangeyo     | Rwabutogo   | 20  | 29  | 46  |
| Kanyarira  | Kanyarira      | Naho           | Rwabutogo   | 214 | 173 | 224 |
|            | Muhororo II    | Naho           | Rwabutogo   | 15  | 15  | 22  |
|            | Gasasa         | Naho           | Rwabutogo   | 12  | 16  | 12  |
|            | Nyaburondwe    | Naho           | Rwabutogo   | 100 | 138 | 200 |
|            | Kigina         | Naho           | Rwabutogo   | 14  | 16  | 14  |
|            | Mubisika       | Naho           | Rwabutogo   | -   | -   | -   |
|            | Giseke         | Naho           | Rwabutogo   | -   | -   | -   |

**Total général 9.310**

\*\*\*\*\*